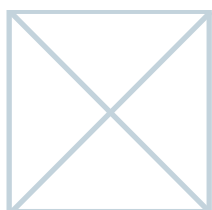


Pierre Gaborieau

**Le Centre international de l'enfance et les
organisations internationales humanitaires :
entre concurrence et complémentarité (1947-1980)**

Mémoire de recherche
Sous la direction de M. Yves Denéchère



L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :

- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



Image de couverture : 1950 – À Paris, le Centre international de l'enfance organise pour le première fois le cours de pédiatrie sociale mis en place par l'UNICEF deux ans auparavant. Les participants au cours posent autour de Robert Debré sur les marches du château de Longchamp (FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole [dir.], *Centre International de l'Enfance. Le Château de Longchamp*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 128).



REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont d'abord à M. Yves Denéchère, mon directeur de recherche, qui m'a orienté au tout début vers le CIE et m'a accordé sa confiance. Sa disponibilité et ses conseils m'ont été très précieux.

Je remercie également le personnel de la bibliothèque universitaire d'Angers pour leur disponibilité ainsi que pour leur amabilité.

Merci enfin à mes proches, ma famille et mes amis, pour leur soutien sans faille et leurs encouragements quotidiens.

SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYMES

INTRODUCTION

AUTOUR DU CIE : HISTORIOGRAPHIE

PROBLÉMATIQUE ET QUESTIONNEMENT

LES ARCHIVES DU CIDEF POUR MATÉRIAU PRINCIPAL

PREMIÈRE PARTIE : LE CIE : UNE FONDATION ORIGINALE, SOUMISE AU DÉBAT DANS SES PREMIÈRES ANNÉES

Chapitre I : Un projet discuté au lendemain de la Seconde Guerre mondiale

Chapitre II : Une construction singulière, au croisement des échelles internationales, nationales et locales

DEUXIÈME PARTIE : DU SIÈGE AU TERRAIN, UNE COLLABORATION EN QUESTION À L'ÂGE D'OR DU CIE

Chapitre III : Le CIE : un « laboratoire d'essai » pour les organisations internationales

Chapitre IV : Les pays « en voie de développement » : terrains d'intervention privilégiés et controversés du CIE

Chapitre V : De l'importance des individus dans la dynamique des interactions entre le CIE et les organisations internationales

TROISIÈME PARTIE : LES ANNÉES 1970 OU QUAND LE CIE AFFICHE SES LIMITES

Chapitre VI : Au cœur du second XX^e siècle, un tournant dans l'histoire du CIE

Chapitre VII : Vers une nouvelle donne au CIE et dans l'espace international

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

ANNEXES

TABLE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES

ACF-F	Action contre la faim-France
BCG	Bacille de Calmette et Guérin
BIET	Bureau international de l'enseignement technique
BIT	Bureau international du travail
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIDEF	Centre international de l'enfance et de la famille
CCT	Comité consultatif technique
CERHIO	Centre de recherches historiques de l'Ouest
CIE	Centre international de l'enfance
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
DEI	Défense des enfants – International
IDEF	Institut de l'enfance et de la famille
IIE	Institut interaméricain de l'enfant
INH	Institut national d'hygiène
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
FAO / OAA	Food and Agricultural Organization / Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations unies pour les activités en matière de population
MDM	Médecins du monde
MSF	Médecins sans frontières
OCCGE	Organisation de coordination et de coopération pour la lutte contre les grandes endémies
OEF	Organisation économique et financière
OIHP	Organisation internationale d'hygiène publique

OH	Organisation d'hygiène
OIR	Organisation internationale des réfugiés
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization / Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF / FISE	United Nations International Children's Emergency Fund / Fonds international de secours à l'enfance des Nations unies
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques
PEV	Programme élargi des vaccinations
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
SDN	Société des Nations
SI	Solidarités International

INTRODUCTION

« On a dit que notre siècle, en recommandant une psychologie compréhensive dans l'éducation, avait redécouvert l'enfance. Il sait du moins qu'il existe un monde particulier... dont la sensibilité et l'imagination obéissent à des lois propres, un monde spécialement malléable, que les régimes despotiques ont voulu modeler comme terre glaise, mais en lequel nous respectons déjà la vocation des personnalités et des sociétés futures... De cette découverte de l'homme, dans la phase de son développement où il se montre le plus plastique, devrait découler une sorte de révolution dans la conduite de l'adulte à l'égard de l'enfant... Là où vit un enfant subsiste une espérance... »².

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, au moment où la communauté internationale rassemblée aux Nations unies figurait de façon concrète son ambition de préserver la paix et de sauvegarder les droits de l'homme dans un mouvement universel, le Mexicain Jaime Torrès Bodet s'est fait par ces mots la voix significative d'un enjeu considéré comme conforme à « l'idéal de la conscience contemporaine » : celui de la protection de l'enfance. La création d'organisations internationales dans le sillage de l'ONU, au rang desquelles se trouvent l'UNESCO, que Jaime Torrès Bodet dirige de 1948 à 1952, l'OMS, qui se positionne en tant que principal protagoniste de la mise en place d'un système international de santé publique, et l'UNICEF ou FISE, qui porte initialement secours à l'enfance meurtrie par la guerre, témoigne du souci partagé des États d'œuvrer pour une prise en charge globale de l'enfance dans le monde³. L'esprit de coopération

2 Citation extraite de BERTHET Étienne, MANCIAUX Michel, *Le Centre international de l'enfance*, Paris, La Documentation Française, coll. « Notes et études documentaires », 1979, p. 7. Rédigé par deux médecins qui se sont succédé à la direction générale du Centre international de l'enfance (CIE), l'ouvrage revient sur les premières années d'activités de l'organisation. Paru à l'occasion de son trentième anniversaire, il a été précédé d'une première édition publiée dans la même collection en 1975, portant le n° 4240.

3 L'Organisation des Nations unies (ONU) est officiellement créée en juin 1945 lors de la conférence de San Francisco qui réunit 51 États fondateurs. DEVIN Guillaume, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 2^e édition, 2016, p. 41. L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sont fondées quant à elles respectivement en 1946 et 1948 et deviennent des institutions spécialisées des Nations unies. *Ibid.*, p. 44. Le Fonds international de secours à l'enfance (FISE ou UNICEF en anglais) est créé quant à lui en décembre 1946 par l'Assemblée générale des Nations unies. En 1953, le Fonds obtient un statut permanent au sein de l'ONU et perd le caractère d'urgence qu'il présentait au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Le sigle UNICEF est cependant gardé. BLACK Maggie, *Children First. The Story of UNICEF, Past and Present*, New York, Oxford University Press, 1996, pp. 7-8.

internationale, incarné dans l'entre-deux-guerres par la Société des Nations (SDN) puis remis en question lors du second conflit mondial, se révèle de nouveau manifeste en s'employant au service d'une enfance porteuse d'espérances retrouvées.

Cet esprit est mis en avant lorsqu'en mai 1949, le directeur général de l'UNESCO soutient aux Nations unies la proposition débattue du médecin et pédiatre français Robert Debré (1882-1978), alors représentant de la France à l'UNICEF, et du gouvernement français, de créer un Centre international de l'enfance basé à Paris⁴. Cet organisme devait prolonger les activités du Fonds des Nations unies menées en faveur de l'enfance. Parmi celles-ci, la recherche sur la vaccination contre la tuberculose et un enseignement international de pédiatrie sociale⁵. Le souhait de Robert Debré, ami proche du fondateur emblématique de l'UNICEF Ludwik Rajchman (1881-1965), était de « développer, plus que ne le prévoyait l'UNICEF, la formation et l'information du personnel voué à l'enfance »⁶. Le médecin voulait faire de la pédiatrie sociale, une discipline qui promeut une approche globale des problèmes liés à l'enfance, la pierre angulaire d'une structure qui considérerait, selon l'expression attribuée par Robert Debré à Jaime Torrès Bodet, « l'enfant comme un tout »⁷.

Après d'importantes négociations entre l'ONU, les organisations internationales et les ministères du gouvernement français, le CIE voit officiellement le jour le 10 novembre 1949 à la suite d'un décret ministériel. Identifiée dans ses statuts officiels comme fondation reconnue d'utilité publique, l'organisation prend son siège au château de Longchamp, en périphérie de la capitale, et bénéficie à sa naissance du financement partagé de l'UNICEF et de l'État français. De ce fait, le CIE est créé dans l'espace national comme un organisme tributaire de l'État, répondant aux lois françaises, mais également comme une structure mise à la disposition des organisations internationales qui intègrent dans leurs missions l'action humanitaire en faveur de la protection de l'enfance dans le monde⁸. Le centre occupe ainsi dès sa genèse un positionnement original, « à

4 Arch. dipl., 372 QO 441, télégramme rédigé par Jean Chauvel, ambassadeur de France auprès de l'ONU, à destination du ministère des Affaires Étrangères du gouvernement français, 26 mai 1949. MARCILLOUX Patrice, « La création du Centre international de l'enfance. Dossier d'archives », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *Le Centre international de l'enfance (1949-1997). Des archives à l'histoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016, pp. 54-56.

5 BERTHET Étienne, MANCIAUX Michel, *op. cit.*, p. 7.

6 DEBRÉ Robert, *L'honneur de vivre. Mémoires*, Paris, Hermann, 1996, p. 335. Cette édition des mémoires de Robert Debré publiée à titre posthume reprend les écrits autobiographiques du médecin français qui se présentaient en 1974 sous la forme d'un témoignage. DEBRÉ Robert, *L'honneur de vivre. Témoignage*, Paris, Stock-Hermann, 1974.

7 Arch. dipl., 372 QO 441, note confidentielle rédigée par Robert Debré et destinée au ministère des Affaires Étrangères français, juin 1949. MARCILLOUX Patrice, « La création du Centre international de l'enfance. Dossier d'archives », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, pp. 58-64.

8 Qualifier d'humanitaire l'action internationale menée pour la protection de l'enfance peut être discuté. Néanmoins, cela se justifie si l'on considère que l'humanitaire, dont les limites demeurent encore floues, est une forme d'action, de travail, d'engagement au profit de populations dans le besoin, en l'occurrence les enfants.

l'interface des grandes organisations internationales de la galaxie onusienne [...] et de la France »⁹. Bien que plutôt ambiguë, cette situation permet à la fondation de poursuivre des programmes d'action concrets à l'international, en premier lieu dans les pays dits « en voie de développement », et notamment sur le continent africain qui devient l'un de ses terrains d'intervention privilégiés. Tout en s'inscrivant dans la nébuleuse des organismes capables d'agir au-delà des frontières nationales, elle développe l'essentiel de ses activités dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, et de la publication. Plus qu'un simple outil mis à l'usage des organisations internationales, le CIE, qui se démarque par la pluralité de ses compétences et l'originalité de son travail, devient dans le second XX^e siècle un acteur singulier du mouvement international d'aide en faveur des enfants.

Le présent mémoire de recherche entend analyser les relations qu'a entretenues le CIE avec les organisations internationales dans les trente premières années de sa période d'activité, tandis qu'il mène une action reconnue sur le plan mondial. Pensé comme complémentaire des institutions internationales, il développe au cours de cette période des rapports naturellement étroits avec nombre d'entre elles. Le centre maintient plus particulièrement des relations nourries avec l'UNICEF, l'OMS, l'UNESCO, ou encore la FAO¹⁰. Liés à différents degrés aux Nations unies, ces organismes présentent un caractère international et leur fonctionnement est interétatique, comme l'est celui de l'ONU. Ces organisations, que l'on peut aussi qualifier d'intergouvernementales, dépendent du financement des États et restent sujettes aux décisions politiques. Néanmoins, comme le précise le politiste Guillaume Devin, elles ne s'inscrivent pas dans « une construction rationnelle, maîtrisée et déconcentrée » autour de l'ONU ; elles ne répondent pas d'« un système [dirigé par] une autorité centrale à vocation générale ». Hormis l'UNICEF qui présente la particularité d'être un fonds et un organe subsidiaire des Nations unies, les interlocuteurs du CIE sont en réalité des acteurs qui poursuivent des ambitions propres et qui « ne [manifestent] en aucune façon l'acceptation d'un lien de subordination à une quelconque autorité centrale »¹¹. D'importants rapports de force s'exercent même entre ces structures, ces dernières pouvant se retrouver « tout autant dans une situation d'antagonisme que de coopération »¹². Bien qu'elles comprennent généralement la nécessité de coordonner leurs activités, les organisations internationales entrent souvent en rapports de concurrence dans la mesure où les stratégies qu'elles mènent révèlent des objectifs qui se rejoignent, des aspirations communes et des compétences partagées.

9 DENÉCHÈRE Yves, « L'action du Centre international de l'enfance dans l'espace colonial français en Afrique (1949-1960) », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 142.

10 La FAO (en français en OAA, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), créée en 1945, devient elle aussi une institution spécialisée des Nations unies. DEVIN Guillaume, *op. cit.*, p. 44.

11 *Ibid.*, p. 45.

12 RYFMAN Philippe, *Les ONG*, Paris, La Découverte, 3^e édition, 2014, p. 90.

Le CIE s'octroie directement une place dans la mécanique de ces rapports. Il est amené à coopérer, d'une part, avec les organisations qui portent la cause des enfants en étendard comme l'UNICEF, et, d'autre part, avec celles qui envisagent une prise en charge universelle des populations dans le domaine de la santé telles que l'OMS. D'importants programmes de collaboration sont mis en place, programmes qui se traduisent de façon concrète par des opérations organisées en partenariat. En gré d'exemple, l'UNICEF demande au CIE de s'occuper de la formation d'une partie de son personnel dans le cadre de séminaires sur la connaissance de l'enfant dans les années 1970 tandis que l'OMS mène avec lui des recherches sur la vaccination par le BCG¹³ et coorganise des cours internationaux sur « la protection de la mère et de l'enfant », « la planification familiale » ou encore « l'allaitement maternel »¹⁴. Au niveau du siège, le CIE revendique son ouverture vers l'international dans la composition même de ses organes administratifs. Présidé par Robert Debré de 1950 à 1978, son Conseil d'administration se constitue en partie de personnes affiliées aux organisations internationales¹⁵ ; il se dote d'un Comité consultatif technique où siègent à titre d'experts des représentants des institutions spécialisées des Nations unies et des organisations désireuses d'être informées ou de prendre part aux discussions mises à l'ordre du jour. Aux niveaux du siège et du terrain, le CIE se veut ainsi un lieu *ad hoc* favorisant la collaboration, l'échange et la circulation des idées. Néanmoins, de par sa position singulière au croisement des organisations internationales, il est également un point de rencontre où se concentrent des enjeux de pouvoir considérables. Cherchant lui-même à acquérir un certain degré d'autonomie et une identité propre, le CIE constitue un espace où peuvent se manifester concurrences et rivalités.

Le rôle de l'État français doit aussi être souligné. Pour les chercheurs internationalistes qui se penchent sur la question des organisations intergouvernementales, il demeure nécessaire de considérer la perspective réaliste dans l'étude de leurs relations : « La place de l'État reste cruciale pour comprendre les actions, les contraintes, les enjeux, la coopération ainsi que la concurrence entre acteurs non étatiques »¹⁶. Dans le cas présent, le CIE constitue un enjeu majeur pour la France, reconnue comme « pionnière de l'internationalisation des politiques de santé »¹⁷. Au lendemain

13 Le vaccin BCG correspond au vaccin bilié de Calmette et Guérin utilisé contre la tuberculose.

14 BUA, 1 CIDEF 01, interview de Michel Manciaux et de Nathalie Masse dans la revue *Sandorama*, n° 43, avril/mai 1975.

15 À l'image de Ludwik Rajchman qui occupe la fonction de vice-président du Conseil d'administration du CIE de 1950 à 1965.

16 RODOGNO Davide, SCHULZ Matthias, VAÏSSE Maurice, « Introduction », *Relations internationales*, n°151, 2012, p. 8.

17 En 1907, la France devient le siège de l'institutionnalisation du système sanitaire international voulu par les pays occidentaux avec l'établissement de l'Office international d'hygiène publique (OIHP) à Paris. Malgré le lancement en 1923 au sein de la SDN de la première œuvre de Ludwik Rajchman, l'Organisation d'hygiène (OH), l'OIHP demeure une référence dans le domaine et reste jusqu'à la Seconde Guerre mondiale un acteur influent dans le processus de prise de décisions. CHIFFOLEAU Sylvia, *Genèse de la santé publique internationale. De la peste*

d'un conflit qui l'a profondément meurtrie, la France entend réaffirmer son pouvoir et sa capacité à agir sur le plan international. Pour Robert Debré, gaulliste, populationniste et patriote, l'investissement de l'État dans le CIE lui permettrait de rasseoir son autorité à l'intérieur de ses frontières et de garantir son influence au-delà celles-ci. Cette entreprise participerait notamment au renforcement de la « diplomatie médicale » française au moment où s'affirme une OMS marquée par le modèle anglo-saxon¹⁸. Enfin, l'héritage de l'impérialisme européen et l'impact de la domination occidentale scientifique et culturelle dans les pays « déshérités » sont à prendre en compte¹⁹. Dans le contexte de l'après-guerre, l'intérêt de l'État français pour la réussite du centre s'observe aussi à l'aune du fait colonial dès lors qu'il constitue pour lui un moyen de conserver une influence prépondérante dans ses territoires coloniaux²⁰. À la mesure de ces ambitions, il apparaît donc essentiel de prendre en considération la dimension étatique dans l'étude des rapports de forces qui s'exercent autour du CIE.

Le Centre international de l'enfance disparaît en 1997 suite à une décision du gouvernement français. Ses activités se prolongent néanmoins jusqu'en 1999 au sein du Centre international de l'enfance et de la famille (CIDEF), structure née de la fusion avec l'Institut de l'enfance et de la famille (IDEF), mais cessent ensuite définitivement. Si la suppression du centre n'est actée qu'à la fin des années 1990, le poids de son action dans le monde de l'aide à l'enfance se réduit pourtant significativement dès les années 1970. Comme indices de cet affaiblissement sont susceptibles d'être avancés la disparition du fondateur emblématique et premier défenseur du centre Robert Debré en 1978, des divergences accrues entre la direction et l'État français, le contexte de la décolonisation et de l'émancipation des États auparavant dépendants de la France mais aussi et surtout la nette réduction du financement des activités du CIE par l'UNICEF. Alors, à la veille de son trentième anniversaire, dans un contexte difficile lié à des transformations tant internes qu'externes, le centre ne peut que constater l'effacement annoncé de son influence sur le plan international. Au moment où la sphère des acteurs non étatiques s'élargit de manière marquante, il se retrouve mis de côté, s'adaptant avec peine aux changements qui s'opèrent dans le paysage international et sur la scène nationale. Les bornes chronologiques choisies dans le cadre de notre mémoire de recherche se réfèrent directement à ce déclin. Porter la lumière sur les relations qu'a cultivées le centre avec les organisations internationales humanitaires entre 1947 et 1980 permet de cerner clairement les évolutions qu'a connues le CIE, depuis sa création qui fait débat dès 1947 jusqu'au tournant des années 1970, en passant par son âge d'or dans les années 1960.

d'Orient à l'OMS, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 15.

18 D'après l'intervention de Patrice Marcilloux au cours de la conférence « L'apogée de la pédiatrie sociale en France (1949-1997) », donnée le 5 décembre 2016 à l'UFR Santé de la faculté de médecine de l'université d'Angers.

19 Pour reprendre un qualificatif que Robert Debré utilise dans ses mémoires. DEBRÉ Robert, *op. cit.*, p. 327.

20 DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 184.

En histoire, se pencher sur les rapports complexes qu'a entretenus le CIE avec les organisations internationales présente un intérêt particulier. Analyser la nature et les tenants des relations extérieures et des activités du centre implique de se situer au carrefour de plusieurs axes historiographiques. D'abord, d'un point de vue général, cela nécessite de se positionner au chapitre de la recherche récemment initiée sur l'action humanitaire. Dense et composite, ce n'est qu'à la fin du XX^e siècle que ce terrain d'analyse a trouvé une place à l'agenda de la communauté scientifique. De nos jours, les historiens comprennent l'importance d'« appréhender l'objet dans toute sa profondeur historique », et, si l'humanitaire demeure « un phénomène pour le moins mal défini et méconnu », de nombreux chercheurs proposent de situer ce « nouveau paradigme » dans le temps²¹. Envisager l'étude du CIE dans l'historicité de ce phénomène semble essentiel.

Pour le juriste Philippe Ryfman, la chronologie de l'humanitaire peut être scindée en deux. Un « premier siècle de l'humanitaire » s'écoulerait de la création de la Croix-Rouge en 1863 jusqu'aux années 1960, soit une période marquée par le monopole de l'organisation suisse sur la législation et l'organisation des pratiques humanitaires. La guerre du Biafra (1967-1970) inaugurerait ensuite un « second siècle de l'humanitaire »²², caractérisé par la restructuration progressive du paysage humanitaire, l'évolution des pratiques dans le domaine et l'apparition de nouveaux acteurs figurés par les ONG²³. Aussi reste-t-il périlleux d'avancer une définition claire des organisations dites « non gouvernementales ». On peut néanmoins se référer à celle proposée par le sociologue des relations internationales Marcel Merle. Ce dernier reconnaît comme ONG « tout groupement, association, ou mouvement constitué de façon durable par des particuliers appartenant à différents pays en vue de la poursuite d'objectifs non lucratifs ». En 1993, Philippe Ryfman les considérait déjà comme « les éléments moteurs du noyau d'une "société civile internationale" [...], qui viseraient en autre tâches à remplir progressivement le même rôle vis-à-vis de la

21 BORDIEZ Axelle, DUMONS Bruno, « Éditorial. Faire l'histoire de l'humanitaire », *Le Mouvement social*, n° 227, 2009/2, p. 3.

22 L'expression « guerre du Biafra » est aujourd'hui utilisée par les francophones pour désigner la guerre civile nigériane qui a eu lieu entre 1967 et 1970 suite à la tentative de sécession d'un des États de la Fédération du Nigeria, le Biafra. Ce conflit est à l'origine du mythe de la création de l'organisation médicale d'aide d'urgence française Médecins sans frontières et du mouvement sans-frontériste. L'historienne Marie-Luce Desgrandchamps propose une relecture scientifique de ce mythe, un épisode ancré dans l'imaginaire de l'humanitaire et nourri des récits produits par ses protagonistes. DESGRANDCHAMPS Marie-Luce, « Revenir sur le mythe fondateur de Médecins sans frontières : les relations entre les médecins français et le CICR pendant la guerre du Biafra (1967-1970) », *Relations internationales*, n° 146, 2011, pp. 95-108.

23 Ce découpage chronologique est discuté au sein de la communauté historique, le point de départ d'un éventuel « second siècle de l'humanitaire » pouvant être placé dès la fin des années 1950 au moment de la guerre d'Algérie (1954-1962). RYFMAN Philippe, *Une histoire de l'humanitaire*, Paris, La Découverte, 2008.

communauté organisée des États que les "sociétés civiles" à l'intérieur de ceux-ci »²⁴. L'idée selon laquelle les ONG émanent d'une « société civile », c'est-à-dire d'un « espace d'auto-organisation sociétale entre État, marché et sphère privée », fait aujourd'hui toujours consensus²⁵. Les trente premières années du CIE correspondent à la période durant laquelle ces organisations connaissent leur essor le plus notable : comptées au nombre de 973 en 1956, les ONG sont 4265 en 1981²⁶. Cette prolifération remarquable s'accompagne de « l'institutionnalisation [des] contacts [des ONG] avec les organisations internationales ». Elle entraîne également « la professionnalisation et la diversification de leurs activités », ces dernières s'orientant de plus en plus vers l'aide au développement, un champ par ailleurs privilégié du CIE²⁷. Dans la chronologie de l'humanitaire, le centre agit donc au moment où le paysage international se remodèle autour d'une multitude croissante d'acteurs et quand apparaissent de nouvelles pratiques et formes d'action humanitaires.

Notre objet d'étude doit ensuite être replacé dans le contexte de la réflexion lancée sur les organisations à vocation internationale à l'époque contemporaine et, plus récemment, sur les connexions qui s'opèrent entre acteurs d'un monde « globalisé ». Cette réflexion exige une approche qui met à mal les repères des historiens, témoins d'une certaine « dilatation de [leur] espace de référence »²⁸. Dans cette optique, ceux-ci doivent délaisser l'étude de structures traditionnelles pour appréhender des acteurs géographiquement diffus et dynamiques sur l'échiquier international. Aujourd'hui, les chercheurs privilégient une lecture « transnationale », « globale » voire « connectée » de leur histoire en prêtant un rôle majeur aux acteurs non étatiques dans les phénomènes de transferts, de circulations et de réseaux qui transcendent les frontières nationales. Cette approche permet de renouveler le regard porté sur les organisations internationales, trop souvent réduit à l'examen des réussites et des échecs de leurs politiques publiques, en mettant la focale sur leurs interactions et sur « la manière dont [elles] fonctionnent et agissent dans les contextes politiques locaux, nationaux et internationaux »²⁹. Ainsi, l'impact de la Seconde Guerre mondiale dans l'histoire de la construction du système international est à nuancer : on s'attache à montrer non plus une rupture mais plutôt une continuité dans le fonctionnement et les pratiques des acteurs sur le temps long, de la fin du XIX^e siècle lorsque se multiplient les initiatives humanistes et

24 Marcel Merle et Philippe Ryfman sont cités dans ZARKA Jean-Claude, *Institutions internationales*, Paris, Ellipses, 6^e édition, 2014, p. 143.

25 RODOGNO Davide, SCHULZ Matthias, VAÏSSE Maurice, « Introduction », *Relations internationales*, n° 151, 2012, p. 6.

26 DEVIN Guillaume, *op. cit.*, p. 109.

27 RODOGNO Davide, SCHULZ Matthias, VAÏSSE Maurice, « Introduction », *Relations internationales*, *op. cit.*, p. 8.

28 KOTT Sandrine, « Les organisations internationales, terrains d'étude de la globalisation. Jalons pour une approche socio-historique », *Critique internationale*, n° 52, 2011, p. 9.

29 RODOGNO Davide, SCHULZ Matthias, VAÏSSE Maurice, « Introduction », *Relations internationales*, *op. cit.*, p. 6.

philanthropes jusqu'à la période post-1945 dominée par l'ONU, en passant par l'entre-deux-guerres marqué par l'œuvre de la SDN³⁰. Aujourd'hui, les organisations internationales sont envisagées comme des lieux où convergent connaissances, savoir-faire et experts. Elles sont présentées en tant qu' « espaces socio-culturels au sein desquels se fabrique l'international »³¹. Les études font ainsi ressortir les processus de structuration des circuits d'expertises et d'informations. Elles insistent tout autant sur les phénomènes de convergences et de divergences des politiques mises en place que sur les stratégies de subsidiarité, c'est-à-dire de délégation verticale des pouvoirs entre organisations³². C'est dans cette perspective transnationale – « ou globale, ou mondiale, comme on voudra »³³ –, que s'effectuera l'étude des relations du CIE, l'objectif étant de comprendre les enjeux d'une structure qui se situe dès le début des années 1950 au croisement des échelles régionales, nationales et internationales.

Cette approche se justifie d'autant plus que le CIE se consacre entièrement au cours de sa période d'activité à l'aide à destination des enfants. Or, le champ de l'enfance constitue « à la fois un pan de l'action humanitaire et un espace diplomatique et politique pertinent pour analyser les rapports entre les différents acteurs qui l'animent »³⁴. Les historiens ont aujourd'hui démontré l'intérêt d'encourager la recherche dans le domaine de l'enfance³⁵. Joëlle Droux et Yves Denéchère constatent aujourd'hui que les recherches effectuées depuis peu sur l'enfance (et la jeunesse) font la part belle à « l'exploration des perspectives transnationales et globales », celles-ci « visant à dépasser le nationalisme méthodologique qui prévalait de façon massive dans les travaux consacrés

30 TOURNÈS Ludovic, « La philanthropie américaine, la Société des Nations et la coproduction d'un ordre international », *Relations internationales*, *op. cit.*, pp. 25-36.

31 KOTT Sandrine, « Dynamiques de l'internationalisation : l'Allemagne et l'Organisation internationale du travail (1919-1940) », *Critique internationale*, *op. cit.*, p. 70.

32 Damiano Matasci prend l'exemple des politiques publiques menées dans le domaine de l'éducation dans les années 1930 pour montrer comment un réseau d'experts se déploie dans l'espace transnational. MATASCI Damiano, « L'éducation, terrain d'action internationale : le Bureau international de l'enseignement technique dans les années 1930 », *Relations internationales*, *op. cit.*, pp. 37-48. Dans une même perspective, Yann Décorzant se penche la Société des Nations et son Organisation économique et financière (OEF). DÉCORZANT Yann, « La Société des Nations et l'apparition d'un nouveau réseau d'expertise économique et financière (1914-1923) », *Critique internationale*, *op. cit.*, pp. 35-50.

33 Pour reprendre une expression de Thomas David et Ludovic Tournès qui font dans ce cadre communément référence à la diversité des concepts utilisés par les historiens, ces derniers ne se référant finalement qu'à une seule et même approche historiographique. DAVID Thomas, TOURNÈS Ludovic, « Introduction. Les philanthropies : un objet d'histoire transnationale », *Monde(s). Histoire, espaces, relations*, n° 6, 2015, p. 7. Pour approfondir sur l'historiographie de l'histoire « transnationale » et sur le concepts d'histoire « globale », « mondiale » ou « connectée », lire MINARD Philippe, « Globale, connectée ou transnationale : les échelles de l'histoire », *Esprit*, n° 12, 2013, pp. 20-32.

34 DENÉCHÈRE Yves, « Diplomatie privées et autonomisation des ONG humanitaires dans l'espace de la cause des enfants », *Monde(s). Histoire, espaces, relations*, n° 5, 2014, p. 121.

35 À l'université d'Angers, les chercheurs se sont positionnés en faveur de la l'écriture d'une histoire des enfants au sein de l'UMR CNRS 6258 du Centre de recherches historiques de l'ouest (CERHIO). En 2014, le CERHIO a organisé à Angers un colloque international sur le thème « Pour une histoire des droits des enfants au XX^e siècle : approches transnationales ». Ce colloque a débouché sur la publication d'un ouvrage collectif : DENÉCHÈRE Yves, NIGET David (dir.), *Droits des enfants au XX^e siècle. Pour une histoire transnationale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015.

à la genèse des politiques publiques de l'enfance »³⁶. Selon eux, l'approche transnationale prime aujourd'hui dans le domaine tant « le terrain des dispositifs et politiques de l'enfance s'y prête remarquablement bien, tant il est vrai que cette cause a été au cours du XX^e siècle [...] une des causes privilégiées [...] par les activistes philanthropes, [...] par les réseaux d'experts, les gouvernements, les médias et les opinions publiques »³⁷. Les entreprises initiées au long du siècle dernier en faveur des enfants constituent donc pour la communauté historique un prisme à travers lequel les enjeux récents du monde des relations internationales et de l'humanitaire se distinguent avec clarté. Joëlle Droux et Dominique Marshall montrent alors que le champ de l'enfance fait déjà l'objet d'une structuration sur le plan international au temps de la SDN. Ce champ s'organise bien avant qu'apparaisse l'UNICEF, une organisation souvent présentée dans les récits comme pionnière dans le domaine de l'internationalisation de la protection de l'enfance³⁸. Dans une même idée, aucune étude historique n'a jusqu'alors pris pour objet le Centre international de l'enfance, une structure qui présente pourtant une existence longue d'un demi-siècle. Tout en gardant à l'esprit que « l'un des dangers majeurs auxquels doit faire face le chercheur est de donner à son sujet d'études une importance supérieure à ce qu'elle est en réalité »³⁹, il s'agit dans le présent mémoire de recherche de montrer que le CIE, qui propose une vision particulière de l'enfance en promouvant la pédiatrie sociale, occupe une position singulière dans les rapports de force parmi les organisations internationales dédiées au champ de l'enfance.

Un point doit ensuite être fait sur la question de la mise en place d'un système international de santé publique dans la deuxième moitié du XX^e siècle, système chapeauté par les Nations unies dans lequel s'immisce directement le CIE. Il serait à propos de présenter les évolutions qu'ont connues les organisations onusiennes à cette période et de mettre en évidence les crises et les critiques qu'elles ont essuyées. On se limitera, dans un premier temps, à citer Jean-Claude Zarka, pour qui « les institutions spécialisées des Nations Unies sont entrées en crise au début des années 1970 ». Ce dernier avance que « la politisation excessive de ces institutions, qui a pour effet d'affaiblir leur crédibilité, a été critiquée » à cette période⁴⁰. Dans un second temps l'on peut mettre en avant ce qu'affirme Sylvia Chiffoleau sur les nombreux échecs des organisations

36 DENÉCHÈRE Yves, DROUX Joëlle, « Enfants et relations internationales : chantiers de recherche », *Relations internationales*, n° 161, 2015, p. 4

37 *Ibid.*, p. 11.

38 MARSHALL Dominique, « Dimensions transnationales et locales de l'histoire des droits des enfants. La Société des Nations et les cultures politiques canadiennes, 1910-1960 », *Genèses*, n° 71, 2008, pp. 47-63. DROUX Joëlle, « La tectonique des causes humanitaires : concurrences et collaborations autour du Comité international de protection de l'enfance de la Société des Nations (1880-1940) », *Relations internationales*, *op. cit.*, pp. 78-90. Lire aussi DROUX Joëlle, « L'internationalisation de la protection de l'enfance : acteurs, concurrences et projets transnationaux », *Critique internationale*, *op. cit.*, pp. 17-33.

39 STEELE-ORSINI Marie-Antoinette, WÜTHRICH William, « Les ONG dans le système international », *Relations internationales*, n° 40, 1984, pp. 505-522.

40 ZARKA Jean-Claude, *op. cit.*, p. 57.

internationales : « La liste est longue des échecs de coopération sanitaire, des constats désabusés d'inadéquation entre les décisions prises, souvent à vocation universaliste, au niveau abstrait des instances internationales, et les réalités vécues sur des terrains extrêmement divers ». Ceci étant, elle ajoute : « Plus que jamais sans doute, il convient de faire le lien entre mondialisation et santé en articulant les mécanismes politiques, qui se jouent de plus en plus fréquemment au niveau international, aux réalités locales »⁴¹. Il s'agit ici d'appuyer une démarche méthodologique qui peut se révéler riche en enseignements. Saisir plusieurs échelles d'analyse dans la recherche conduirait à mieux comprendre les rouages de la mise en place des politiques de santé publique dans le second XX^e siècle. Composer ainsi avec différentes mesures porterait au jour des réalités que la « dichotomie stérile succès/échec » laisserait dans l'ombre⁴².

On trouvera donc opportun d'insister ici davantage sur les relations qui ont cours entre les acteurs en présence, ainsi que sur la marge de manœuvre dont ces derniers disposent. Les études ont aujourd'hui démontré que les rapports qui se structurent entre organisations internationales (intergouvernementales et non gouvernementales) conduisent ces dernières à se situer entre coopération et concurrence, en fonction des stratégies et des différences qui les distinguent. Les analyses font remarquer que les enjeux de pouvoir ont tendance à se cristalliser dans leur espace, en particulier quand apparaissent les institutions onusiennes. L'exemple des divergences entre les Nations unies et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est particulièrement représentatif, notamment sur la question humanitaire de la prise en charge des réfugiés de la Seconde Guerre mondiale. Dans ce cas précis, l'Organisation internationale des réfugiés (OIR) des Nations unies a imaginé ses rapports avec le CICR « non en termes égalitaires mais en termes pyramidaux », ce qui reflète un certain « jeu de pouvoir »⁴³. Dans une même logique, « les rapports entre ONU et ONG [apparaissent] chroniquement conflictuels, les secondes acceptant mal que la première veuille leur imposer une tutelle et un contrôle tatillon ». Cela figure d'importants rapports de force et reflète, d'un point de vue plus large, la volonté sous-jacente présente chez les différentes organisations « d'assurer une position dominante dans le système [...] international »⁴⁴.

Des rapports de force analogues se manifestent dans les espaces de la santé publique internationale et de la protection de l'enfance, au sein même du système onusien. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'OMS s'est positionnée « en tant qu'autorité directrice et

41 CHIFFOLEAU Sylvia, *op. cit.*, p. 11.

42 Pour reprendre l'opinion des historiens internationalistes. RODOGNO Davide, SCHULZ Matthias, VAÏSSE Maurice, « Introduction », *Relations internationales*, n° 151, 2012, p. 9.

43 PALMIERI Daniel, « Le CICR et les organisations pour les réfugiés, 1943-1948 », *Relations internationales*, n° 152, 2012, p. 27. Pour approfondir sur les divergences entre le CICR et l'ONU, lire BUIGNON François, « Le CICR et les Nations Unies de 1945 à nos jours : oppositions, complémentarités, partenariats », *Relations internationales*, *op. cit.*, pp. 17-28.

44 RYFMAN Philippe, *op. cit.*, p. 102.

coordinatrice, dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international », comme le stipule sa constitution. Ce positionnement n'a qu'étroitement autorisé les initiatives lancées par les autres organisations dans le domaine. Bien qu'une nécessaire coordination soit reconnue, des désaccords ont pu surgir dans la définition des programmes ou dans leur mise en œuvre sur le terrain. Ainsi, l'OMS s'est opposée à l'initiative du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) destinée à regrouper l'ensemble des activités internationales dédiées au développement sous sa direction à la fin des années 1970. De même, dans le champ qui nous intéresse, une forte concurrence s'est instaurée entre l'OMS et l'UNICEF dans la mesure où « les objectifs [des deux organisations], en ce concerne la promotion et la protection de la santé de l'enfant, sont les mêmes, dans le cadre des soins de santé primaire »⁴⁵. Cette rivalité fait écho aux questionnements posés quant au partage des pouvoirs et des compétences au sein de la famille onusienne et quant aux hiérarchies qui s'y dessinent progressivement⁴⁶. Toutefois, si des frictions s'observent régulièrement dans leurs rapports, les nombreux partenariats que nouent à cette période les organisations internationales confirment l'existence d'une réelle complémentarité, notamment dans le domaine de la santé publique. Des lieux d'échanges sont institués entre les différentes organisations pour discuter coordination et collaboration. De cette façon, l'OMS et l'UNICEF coopèrent étroitement au sein d'un Comité mixte, créé à titre temporaire en 1948, puis permanent en 1951. Dans les années 1950, ils s'engagent ensemble dans la lutte contre les épidémies (notamment contre la tuberculose), dans le développement de programmes de vaccination et dans l'organisation de campagnes de médecine préventive. Au final, les relations entre l'OMS et l'UNICEF illustrent tout à fait la dialectique qui s'observe généralement dans les rapports entretenus entre organisations internationales, entre nécessité de coopérer et volonté de se démarquer.

Enfin, pour clore ce panorama historiographique et achever de replacer notre objet dans son contexte, il convient évidemment de mettre l'accent sur les travaux réalisés sur le Centre international de l'enfance. Au-delà de la documentation qu'a produite le CIE au cours de sa période d'activité, documentation que l'on peut envisager comme source historique, on ne trouve quasiment aucune étude le concernant. Il y est fait mention dans certains ouvrages consacrés à l'histoire des organisations onusiennes. Néanmoins, c'est principalement à travers la figure de Robert Debré que son existence resurgit. Spécialiste de l'UNICEF, Maggie Black présente ce dernier comme « l'architecte de la philosophie du CIE », et le désigne comme « l'un des fondateurs clés de la

45 BEIGBEDER Yves, *L'Organisation mondiale de la santé*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 1997, p. 91.

46 Des questionnements mis en avant dans WOEBSE Anna-Katharina, « L'UNESCO et l'Union internationale pour la protection de la nature . Une impossible transmission de valeurs ? », *Relations internationales*, op. cit., pp. 29-38.

pédiatrie sociale », discipline qu'a encouragée le Fonds à travers sa coopération avec le centre⁴⁷. Dans ses mémoires publiées en 1975, Robert Debré lui-même ne dédie que quelques pages au CIE⁴⁸. Alors, si l'histoire du CIE n'est pas totalement tombée dans l'oubli, c'est en partie grâce à ses anciens membres. La publication en l'an 2000 d'un recueil de témoignages composé par Nicole Guérin et Colette Fillastre, deux anciennes employées du centre, s'inscrit essentiellement dans une démarche de mémoire⁴⁹. Dans ce très riche ouvrage, les « anciens » évoquent le « patron » Robert Debré, la vie au château de Longchamp, les différentes activités qui y ont été menées, les opérations à l'international, les succès et les échecs, leurs opinions personnelles, la colère quand est annoncée la suppression du CIE⁵⁰. Aucune dimension du travail réalisé au centre n'est omise, entre la formation et l'enseignement, les recherches médico-sociales, les avancées dans la vaccination par le BCG contre la tuberculose ou bien l'intervention régulière des équipes en Afrique, en Asie ou en Amérique latine. Les dernières pages brossent le portrait de certaines personnalités qui ont marqué l'histoire du CIE, dans des témoignages personnels, parfois intimes. Pour les chercheurs qui s'intéressent à l'histoire de la fondation, cet ouvrage constitue une somme d'informations et de détails indispensable.

C'est seulement très récemment que le CIE a trouvé une place dans le cadre de la recherche en histoire. Jusque-là ignorée, c'est dans l'objectif d'encourager l'étude du CIE que les historiens de l'université d'Angers publient en 2016 *Le Centre international de l'enfance (1949-1997). Des archives à l'histoire*. Dès les premières lignes, c'est en ces termes que le centre est présenté :

« De 1949 à 1997 [...], le CIE a promu la pédiatrie sociale, a dispensé des formations sanitaires et sociales à des milliers de personnes, a soutenu des recherches dont certaines demeurent encore aujourd'hui des références, a développé le caractère transdisciplinaire des études sur les enfants. Il a ainsi été un opérateur de formations professionnelles, de campagnes de sensibilisation à destination des populations et un centre-ressource à l'initiative de projets de recherche et de manifestations scientifiques (études de terrain, séminaires, colloques). C'est ce croisement des approches qui a été la marque du CIE dans l'espace transnational de la cause des enfants construit au niveau mondial après la Seconde Guerre mondiale »⁵¹.

L'ouvrage démontre qu'il est possible d'aller au-delà de la mémoire portée par les ex-membres du CIE – la publication propose un entretien réalisé avec Michel Manciaux (1928-2014), directeur général du centre de 1974 à 1984, ainsi que plusieurs témoignages – et de construire une

47 BLACK Maggie, *The Children and the Nations. The Story of Unicef*, New York, UNICEF, 1986, p. 170.

48 Huit pages très exactement. DEBRÉ Robert, *op. cit.*, pp. 335-343.

49 GUÉRIN Nicole, FILLASTRE Colette (dir.), *Centre International de l'Enfance. Le Château de Longchamp*, Paris, L'Harmattan, 2000.

50 Nicole Guérin parle en fin d'ouvrage de « peine de mort » pour évoquer la décision de supprimer le CIE. *Ibid.*, p. 254. L'ouvrage publie également un éditorial paru en 1998 dans le périodique *Santé Publique*, intitulé « Pourquoi a-t-on assassiné le Centre international de l'enfance ? ». *Ibid.*, p. 237.

51 DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 9. Dans notre mémoire, nous écrivons toutes les citations longues d'au moins deux phrases sous cette forme compactée.

réflexion historique sur le centre, vingt ans après sa suppression. Tout en valorisant les archives du CIE conservées dans les locaux de la bibliothèque l'université d'Angers, les auteurs nous orientent vers différents sentiers d'investigation. Parmi eux, l'identité même du CIE, les évolutions qu'il a connues, son adaptation face aux changements qui s'opèrent sur le plan international et face au développement des politiques publiques en France, son attachement au concept de santé communautaire, l'originalité de la pédagogie qu'il propose, l'importance qu'il accorde à la documentation ou encore la pluridisciplinarité de ses activités. Pour ouvrir la voie, Pascale Quincy-Lefebvre pose un point de vue historien sur le cours de pédiatrie sociale donné au centre⁵², Gaëtan Thomas étudie les essais vaccinaux effectués par le CIE dans les années 1970 en les replaçant dans l'histoire des rapports France/Afrique⁵³, Yves Denéchère inscrit l'action du CIE en Afrique dans le contexte de la décolonisation française entre 1949 et 1960⁵⁴. Le présent mémoire de recherche répond à sa manière à l'appel lancé dans cet ouvrage. Il entend explorer quelques-unes de ces pistes de recherche en proposant une réflexion centrée sur le CIE et élargie au monde des organisations internationales dédiées à l'enfance. Il prend ainsi sa place au croisement des historiographies des organisations internationales, de l'humanitaire et de l'enfance.

PROBLÉMATIQUE ET QUESTIONNEMENT

Le questionnement entrepris dans ce mémoire de recherche s'inscrit directement dans la démarche historiographique précédemment développée. Nous savons que le CIE a entretenu au cours de ses trente premières années d'activité des relations fournies avec l'UNICEF, l'OMS ou encore l'UNESCO, et a collaboré dans le cadre de leurs programmes. Dans le même temps, il a mené ses propres opérations en France comme à l'étranger. La fondation a développé de façon significative ses activités de formation, de recherche et de publication, et cultivé une approche singulière de la prise en charge de l'enfance en mêlant compétences médicales et sociales, tout en diffusant les concepts de la pédiatrie sociale.

Aussi, quelle place a occupé le Centre international de l'enfance dans l'espace des organisations internationales dédiées à la protection à l'enfance entre 1947 et 1980 ? À travers cette

52 QUINCY LEFEBVRE Pascale, « "L'enfant est un tout". Le cours international de pédiatrie sociale dans l'histoire du Centre international de l'enfance », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, pp. 89-112.

53 THOMAS Gaëtan, « La France et l'Afrique, en parallèle. Les essais vaccinaux de la station pilote du Centre international de l'enfance dans les années 1970 », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, pp. 155-170.

54 DENÉCHÈRE Yves, « L'action du Centre international de l'enfance dans l'espace colonial français en Afrique (1949-1960) », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, pp. 141-154.

problématique, nous sommes amenés à nous interroger sur la marge de manœuvre dont dispose le CIE dans le monde des organisations internationales humanitaires, sur les rapports de force qui s'exercent sur lui, et sur son identité même au carrefour des échelles internationales, nationales et locales. Aussi, dans quels cadres le centre a-t-il pu collaborer avec ces organisations ? Quels enjeux de concurrence peut-on déceler dans leurs relations ? De manière concrète, les activités du CIE illustrent-elles ou relativisent-elles la réalité de ces rapports ? Quels ont été les points divergents et convergents quant à son fonctionnement, ses programmes, lors d'opérations menées en partenariat ? Dans une optique plus large, dans quel mesure le CIE a-t-il constitué un lieu privilégié d'interactions entre les différentes structures dédiées à la protection de l'enfance ? En quoi a-t-il créé un espace transnational propice à la circulation des idées ? En étudiant les nombreuses évolutions qui touchent le CIE au cours de ses trente premières années, on peut enfin s'interroger sur les facteurs qui annoncent son effacement de la scène internationale au tournant des années 1970, au moment où l'on observe un certain recul des organismes onusiens par rapport au CIE, à la période où se développent de nouvelles pratiques et formes d'action humanitaires, mais aussi dans le contexte de l'après décolonisation française. L'exploitation des archives du CIDEF présentes à Angers peut permettre de mener à bien ces réflexions.

LES ARCHIVES DU CIDEF POUR MATÉRIAU PRINCIPAL

Le fonds d'archives du CIDEF constitue le matériau principal de notre mémoire de recherche. Depuis 1999, il est conservé dans les locaux de l'université d'Angers, au sein de la bibliothèque universitaire de Belle-Beille⁵⁵. C'est un fonds d'archives conséquent : il est composé de 909 boîtes, soit 91 mètres linéaires de documents. Divisé en trois sous-fonds selon la structure concernée (CIE, IDEF, CIDEF), il contient l'ensemble des documents relatifs à l'administration, au financement, à la correspondance et aux activités du CIE sur la période 1949-1997.

La communauté historique commence tout juste à connaître – ou reconnaître – l'intérêt que présentent les archives du Centre international de l'enfance. Outre la possibilité qu'elles offrent de faire l'histoire du CIE, elles permettent d'après les chercheurs angevins de « faire l'histoire des

55 Le site internet de la bibliothèque de l'université d'Angers indique que l'inventaire du fonds présenté sous le titre « Les archives du Centre international de l'enfance et de la famille (CIDEF) (1947-1999) » est consultable en ligne via le Catalogue des manuscrits de l'enseignement supérieur (Calames). Lien direct : <http://www.calames.abes.fr/pub/#details?id=FileId-1154>. Damien Hamard et Maxime Szczepanski-Huillery reviennent notamment sur l'histoire de ce fonds en mentionnant son arrivée en 1999 à l'université d'Angers, les difficultés rencontrées quant à son traitement et son classement archivistiques, sa mise en valeur récente dans les locaux de l'université. HAMARD Damien, SCZCEPANSKI-HUILLERY Maxime, « Les archives et la bibliothèque du Centre international de l'enfance à l'université d'Angers », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, pp. 27-33.

grandes questions sanitaires et sociales relatives à l'enfance et à la famille au second XX^e siècle » et de « saisir les types de rapports entre les organisations internationales, les États et les associations – ONG notamment – c'est-à-dire tous les acteurs mobilisés pour la cause des enfants »⁵⁶. Dans ce fonds extrêmement dense se trouvent en effet des documents inédits portant non seulement sur le CIE mais aussi et plus largement sur l'action internationale menée en faveur de l'enfance ainsi que sur les acteurs qui la conduisent. À titre d'exemple, la correspondance échangée entre le CIE et les organismes qui s'intéressent à la question de l'enfance constitue une source d'informations unique et abondante, impliquant une multitude d'acteurs issus des milieux nationaux, internationaux et non gouvernementaux. Cette correspondance tient de la littérature « grise », évoquant tant le point de vue du CIE que celui de ses interlocuteurs, ce qui permet de croiser les regards et de cerner avec clarté la réalité des rapports noués entre les structures. Nous tentons entre autres de faire parler ces documents dans le cadre de notre mémoire de recherche.

Ceux-ci ne constituent néanmoins qu'une partie des sources que nous utilisons. Une quinzaine de boîtes d'archives a été entièrement dépouillée et analysée. Leur sélection a bien sûr fait l'objet d'un choix. Nous avons laissé de côté toute idée d'exhaustivité au vu du contenu extraordinairement fourni du fonds d'archives du CIDEF. Nous avons visé les éléments les plus essentiels afin de nourrir notre réflexion portée sur la place qu'occupe le CIE dans le monde des organisations internationales entre 1947 et 1980. Les bornes chronologiques que nous nous sommes fixées ont dans un premier temps permis d'éclaircir le nombre d'archives à traiter. Cependant, puisque notre sujet se développe sur plus de trente ans, et que le fonds du CIDEF traite cinquante ans d'histoire, cela s'est avéré insuffisant. Quatre grands types de sources ont alors été retenues.

D'abord, nous avons décidé de dépouiller les boîtes d'archives qui contiennent des documents « généraux » relatifs à l'historique, au fonctionnement et à l'administration du CIE. Dans ces documents se trouvent notamment les statuts officiels de la fondation, modifiés à plusieurs reprises. Des organigrammes et des documents de présentation générale (rédigés pour la plupart par Étienne Berthet, directeur général du CIE de 1954 à 1974) sont également présents, ce qui aide à la compréhension du fonctionnement du CIE, de son organisation en conseils et comités, de son positionnement sur le plan national et international.

Ensuite, et là se présente le plus gros de nos sources, nous avons choisi d'utiliser la totalité des rapports d'activités rédigés annuellement par le CIE au cours de la période 1950-1980 ainsi que les 55 retranscriptions en procès-verbal des réunions du Comité consultatif technique du centre rédigés durant la période 1950-1978⁵⁷. Les rapports d'activités présentent, comme leur intitulé

56 DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 10.

57 Les procès-verbaux des réunions du Comité consultatif technique du CIE tenues en 1979 et 1980 sont absents des archives.

l'indique, les activités réalisées par le CIE en l'espace d'une année. Tous les détails des activités d'enseignement, de recherche, de publication, etc, sont inscrits dans ces rapports, ce qui permet d'envisager avec exactitude la réalité de l'action conduite par le centre, en particulier sur le terrain. Ils présentent aussi de nombreuses précisions sur la situation financière ainsi que sur le personnel du CIE. Ces rapports sont extrêmement fournis, pouvant facilement dépasser les 200 pages. Bien que nous les ayons lu en totalité, nous nous sommes autorisé à nous pencher avec plus d'attention sur certains aspects spécifiques. Nous avons ainsi privilégié les précisions relatives à la collaboration internationale aux détails techniques qui fourmillent dans les pages dédiées aux recherches médicales, passages écrits qui feraient le bonheur des historiens de la médecine.

En ce qui concerne les procès-verbaux des réunions du CCT, nous ne nous sommes que rarement permis ce genre de liberté, puisque ces documents font essentiellement parler les membres des organisations internationales, acteurs qui se trouvent au cœur de notre objet d'étude. Très imposants (parfois plus de 100 pages), les procès-verbaux des séances du CCT sont d'une extrême richesse. Leurs retranscriptions ont été effectuées à l'époque par des secrétaires de séance. Ceux-ci ont résumé leurs notes sténographiques prises au cours des sessions du comité, rapportant souvent mot pour mot les interventions des membres du CCT. Les procès-verbaux sont donc écrits dans un registre très spontané et tout à fait objectif. Ils rendent vivants les débats du comité et reflètent la réalité des discussions qui y ont été menées. C'est une source d'informations indispensable. Elle nous permet de nourrir en profondeur notre réflexion. En croisant les informations contenues dans les rapports d'activités annuels du CIE avec celles présentes dans les procès-verbaux du CCT, nous pouvons alors proposer une analyse au croisement du siège et du terrain. Notre idée est d'articuler les échelles et de proposer une approche scientifique originale, porteuse de conclusions nouvelles.

Le troisième type de sources utilisé est la correspondance que nous avons déjà mentionnée. Il s'agit pour nous traiter essentiellement la correspondance échangée entre la direction du CIE et les représentants d'organisations internationales siégeant au Comité consultatif technique, ces derniers faisant généralement office d'intermédiaire entre la fondation et leur organisation. Nous avons privilégié la correspondance échangée avec l'OMS et avec l'UNICEF puisque ces deux organismes sont les principaux collaborateurs du centre. Nous avons également pris en considération la correspondance échangée entre le CIE et le gouvernement français, afin de comprendre toute la mécanique d'une fondation placée au croisement des échelles nationales et internationales et d'intégrer une perspective réaliste à notre sujet. À l'évidence, étudier cette correspondance est primordial dans la mesure où le cœur de notre réflexion porte sur les relations entretenues entre les structures.

Enfin, nous nous sommes penchés sur les documents relatifs aux budgets et au subventionnement du CIE. Ceux-ci complètent les informations contenues dans les rapports d'activités et permettent de porter la focale sur l'aspect financier. Il s'agit d'un aspect que l'on ne peut laisser de côté dans le cadre de notre étude. Analyser le financement du CIE est indispensable pour cerner la place qu'occupe la fondation dans le milieu des organisations internationales ainsi que les rapports de force qui existent dans cet espace. Utiliser ces documents permet aussi de faire parler les chiffres dans un mémoire qui présente majoritairement des éléments qualitatifs. Croiser des sources administratives, des documents « généraux », les rapports d'activités annuels du CIE, les procès-verbaux des réunions du CCT, une importante correspondance et des sources faisant la part belle à l'aspect financier, voilà donc comment nous exploitons le fonds d'archives du CIDEF dans le cadre de notre travail de recherche. Lorsque nous nous y référons en note de bas de page, nous mentionnons les documents issus du fonds sous la forme : BUA (Bibliothèque Universitaire d'Angers), suivi de la cote de l'archive et d'un descriptif. Exemple : BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1970, p. 10.

Nous sommes également amenés à utiliser dans notre travail des sources extérieures aux archives du CIDEF. Parmi elles, le dossier d'archives publié dans l'ouvrage consacré au CIE écrit à l'initiative des chercheurs du CERHIO. L'archiviste Patrice Marcilloux y présente 21 éléments de correspondance issus des archives diplomatiques du ministère des Affaires Étrangères français⁵⁸. Les documents affichés sur tous retranscrits, sans modification, et annotés par l'auteur. Cette correspondance porte sur la création du Centre international de l'enfance à Paris. Il s'agit de celle échangée entre 1947 et 1950 entre les promoteurs du CIE et le ministère des Affaires Étrangères. Ces documents nous sont essentiels pour comprendre les négociations menées auprès des instances internationales à la fin des années 1940. Nous nous y référons en note de bas de page en citant directement la cote ainsi qu'un descriptif. Exemple : Arch. dipl., 372 QO 441, Télégramme rédigé par Georges Boris, membre de la délégation française au Conseil économique et social de l'ONU, à destination du ministère des Affaires Étrangères du gouvernement français, le 1^{er} mars 1949. Lorsque que nous faisons mention de ces sources, nous nous référons donc au dossier d'archives composé par Patrice Marcilloux et non aux documents originaux conservés aux archives diplomatiques du ministère des Affaires Étrangères.

Enfin, nous nous rapportons dans notre mémoire à un certain nombre de publications qui nous pouvons utiliser comme sources historiques. Il s'agit de documents qui donnent la parole aux anciens membres du CIE, autrement dit, de témoignages. Nous utilisons ainsi l'ouvrage de mémoire

58 MARCILLOUX Patrice, « La création du Centre international de l'enfance. Dossier d'archives », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, pp. 35-72.

sur le CIE publié en 2000 et codirigé par Colette Fillastre et Nicole Guérin, deux ex-employées de la fondation⁵⁹. Nous utilisons également l'interview de Michel Manciaux, réalisée par David Niget et Angélique Martin peu avant la mort de l'ancien directeur général du CIE en 2014 et retranscrite dans l'ouvrage publié par le CERHIO⁶⁰. Puis, nous prenons les mémoires de Robert Debré, parus initialement en 1974, comme un témoignage écrit porteur de détails essentiels et d'une pensée contemporaine de la période que nous étudions⁶¹. Enfin, bien qu'il ne s'agisse pas d'un témoignage à proprement parler, nous considérons le travail de présentation générale du CIE rédigé par Étienne Berthet et Michel Manciaux et publié en 1979 dans la collection « Notes et études documentaires » de l'éditeur La Documentation Française comme une source pouvant être exploitée⁶².

Le croisement de l'ensemble de ces sources nous permet de répondre à notre problématique au travers d'une approche originale, au carrefour des échelles d'analyse. Aussi, le plan que nous développons suit une ligne chronologique. Compte tenu de la longueur de la période étudiée (plus de trente ans) et dans la mesure où le second XX^e siècle a connu d'importantes évolutions (politiques, économiques, sociales, scientifiques, etc), nous ne pouvons passer à côté d'une approche chronologique. Néanmoins, cela ne nous empêche pas de proposer des éléments thématiques au fil de notre mémoire. Pour cette raison, nous nous autorisons souvent à jongler avec les dates, revenant parfois en arrière dans la chronologie.

Notre mémoire de recherche est divisé en trois grandes parties. Notre première partie est dédiée aux premiers temps de l'existence du Centre international de l'enfance. Nous porterons d'abord notre intérêt sur le contexte dans lequel est décidée sa fondation à la fin des années 1940, sur les négociations qui ont eu lieu pour sa création ainsi que sur ses premières années d'activité. L'enjeu est de montrer que le CIE est une fondation originale, soumise au débat dans ses premières années. Dans une seconde grande partie, nous traiterons de la période qui s'écoule de la fin des années 1950 au début des années 1970, soit une quinzaine d'années environ. L'idée est de proposer une réflexion sur le rôle joué par le CIE dans le milieu des organisations internationales au moment où la fondation connaît un certain âge d'or. Nous porterons d'abord l'analyse sur la fonction qu'il occupe dans ce milieu, puis sur son activité dans les pays dits « en voie de développement », et enfin sur la question des interactions qui s'opèrent entre les individus dans l'espace transnational. L'enjeu est ici de questionner la collaboration du CIE avec les organisations internationales, du siège au terrain. Enfin, dans une dernière partie, nous nous attacherons à analyser la situation du CIE dans les années 1970. Il s'avère que cette période constitue un tournant dans l'histoire de la

59 FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*

60 Entretien avec Michel Manciaux, directeur général du CIE de 1974 à 1984, par David Niget et Angélique Martin, dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, pp. 73-86.

61 DEBRÉ Robert, *op. cit.*

62 BERTHET Étienne, MANCIAUX Michel, *op. cit.*

fondation. À ce moment, le CIE affiche clairement ses limites. Dans ce point, notre réflexion portera en grande partie sur la nouvelle donne qui s'esquisse au CIE et dans le monde des organisations internationales, une nouvelle donne qui annonce le déclin de la fondation sur le plan international. Ainsi, nous souhaitons fournir un travail d'histoire qui éclaire la communauté scientifique sur l'action d'une organisation quelque peu oubliée. Ce mémoire ambitionne aussi de constituer une clé de lecture de l'histoire des organisations internationales et de contribuer à la compréhension historique des relations entretenues entre ces organisations dans l'espace transnational au second XX^e siècle.

————— **PREMIÈRE PARTIE** —————

**LE CIE : UNE FONDATION ORIGINALE, SOUMISE AU DÉBAT DANS SES
PREMIÈRES ANNÉES**

Chapitre I : Un projet discuté au lendemain de la Seconde Guerre mondiale

L'idée d'inscrire sur le territoire français un organisme à portée internationale dédié à la protection de l'enfance ne peut être qu'une idée française. Elle naît au moment où la jeune ONU, héritière de la SDN et produit des États sortis vainqueurs du second conflit mondial, étend son influence dans le monde par l'intermédiaire de ses différents organismes subsidiaires. Elle fait surface alors que la France, qui éprouve de grosses difficultés à se relever d'une guerre qui l'a profondément touchée, entend retrouver la place dominante qu'elle occupait avant 1939 sur la scène internationale. Elle vient d'un homme, Robert Debré, médecin, pédiatre, représentant de la France au Conseil d'administration de l'UNICEF. Dans les pas de son ami Ludwik Rajchman, celui-ci donne l'impulsion nécessaire pour que voit le jour le Centre international de l'enfance, non sans avoir mené de longues et difficiles négociations aux Nations unies. Ces tractations initiales à la table des puissants sont l'occasion pour les personnalités qui encouragent la fondation du centre de constater la résistance des structures onusiennes autant qu'elles offrent l'opportunité d'envisager le poids des débats qu'un tel projet génère.

1. Une initiative française à visée internationale

Dans un tout premier point, il apparaît nécessaire de souligner, avec une épaisseur nécessaire, le contexte de la création du CIE. Nous nous autoriserons dans les prochaines lignes à faire un pas de recul sur la ligne du temps, retranchant quelques années aux bornes chronologiques que nous avons indiquées, permettant ainsi une prise de distance que l'on juge essentielle à la compréhension des enjeux en cours et de l'esprit qui anime les acteurs en présence. Dans notre démarche, cela signifie mettre l'accent sur les circonstances d'après-guerre et placer la France, l'UNICEF et Robert Debré aux fondements de l'inspiration du CIE.

a) Un État soucieux de réaffirmer son autorité sur la scène internationale

La Seconde Guerre mondiale a fait perdre à la France son statut de grande puissance internationale. La défaite de 1940 et l'issue du conflit ont engendré la redistribution des rapports de force globaux, positionnant les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) en premières puissances mondiales. En conséquence, pour la France, il s'agit d'envisager la reconquête d'un haut degré d'influence auprès des États. C'est tout l'objectif que se

fixent ses dirigeants, qui comprennent que leur ambition doit aller de pair avec le raffermissement de leur autorité à l'intérieur même des frontières nationales, et plus spécifiquement dans les régions colonisées d'Afrique⁶³.

Comme l'indiquent Yves Denéchère et Patrice Marcilloux, la France, « soucieuse [suite au conflit] de reprendre son rang dans le concert des nations », s'inquiète, « en premier lieu, de demeurer une référence au sein de son propre empire colonial »⁶⁴. En effet, la question du gouvernement des colonies est fondamentale pour l'État. Il faut rappeler que « dans son combat pour libérer la France du joug allemand, le général de Gaulle [a fait] de nombreuses promesses aux populations des colonies et des protectorats français pour leur participation à la victoire des Alliés ». On peut aussi insister sur le fait que la fragilité de la posture de la France d'après-guerre peut inciter d'aucuns à remettre en cause le pouvoir établi. Dans ces conditions, et au vu de la conjoncture internationale, l'État est dans l'obligation de relancer sa politique coloniale, alors restée « en porte-à-faux »⁶⁵.

On peut voir en la conférence de Brazzaville, tenue en février 1944, une opportunité pour l'État français de comprimer les doutes que sa situation suscite. C'est l'occasion pour la France de rendre à nouveau compte de son pouvoir sur le sol africain. C'est aussi le moyen de repousser toute idée de contrôle international sur ces territoires. Car l'arbitrage de la communauté internationale est à craindre, en sachant que dès le mois d' « août 1941, dans la charte de l'Atlantique, Churchill et Roosevelt avaient affirmé le "droit de libre disposition des peuples" et si pour les Anglais et les Français ce droit se limitait aux peuples de l'Europe, il en allait différemment pour leur allié américain et plus encore pour les colonisés »⁶⁶. L'esprit mis en avant au cours de cette réunion – « véritable tournant dans la politique coloniale française »⁶⁷ – est celui d'une France désireuse de répondre de ses responsabilités et d'accomplir son devoir auprès des peuples du continent africain, en témoignent les discours prononcés par le général de Gaulle et le commissaire aux Colonies René Pleven pour son ouverture :

« En Afrique française, comme dans tous les autres territoires où des hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès qui soit un progrès, si les hommes, sur leur terre natale, n'en profitaient pas moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires. C'est le devoir de la France de faire en sorte qu'il en soit ainsi »⁶⁸.

63 À ce moment, l'empire colonial français en Afrique est partagé entre l'AFN (Afrique française du Nord), l'AOF (Afrique occidentale française) et l'AEF (Afrique équatoriale française).

64 DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 184.

65 BADO Jean-Paul, *Médecine coloniale et grandes endémies en Afrique, 1900-1960*, Paris, Karthala, 1996, pp. 349-350.

66 YACONO Xavier, *Les étapes de la décolonisation française*, Paris, Presses Universitaires de France, 6^e édition, 1994, p. 52.

67 BADO Jean-Paul, *op. cit.*, p. 349.

« C'est l'homme, c'est l'Africain, ce sont ses aspirations, ses besoins et n'hésitons pas à le dire ses faiblesses [...], à évoluer profondément sous l'effet de la technique et de l'idéologie contemporaine, l'incorporation des masses indigènes dans le monde français [...], c'est l'ascension des populations africaines vers la personnalité qui retiendront une partie très importante et peut-être la plus longue du temps de la conférence, en un mot, l'homme et la société humaine auront à Brazzaville la primauté »⁶⁹.

Après Brazzaville, l'action perpétuée par la France dans ses colonies d'Afrique noire est figurée par une politique d'assistance en faveur de territoires « sous-développés ». Nés outre-Atlantique, les termes « sous-développés » ou « en voie de développement » sont caractéristiques des circonstances d'après-guerre⁷⁰. L'utilisation, dans une politique extérieure, de l'expression « sous-développement [...] s'agissait [à l'origine] de justifier une politique d'aide impliquée dans une stratégie économique ». Elle caractérisait « les pays dont les habitants n'avaient pas le nécessaire et souffraient de la faim ». Ces pays « étaient peu ou pas équipés », leur économie « était dépendante, extravertie », et « il était évident que si les pays sous-développés n'étaient pas tous des colonies, en revanche tous les pays colonisés étaient sous-développés, et l'Afrique était particulièrement concernée »⁷¹. L'action menée par la France pour le « développement » des populations dans ses régions colonisées sous-entend donc d'importants enjeux politiques, économiques, scientifiques. Elle présente d'autant plus d'intérêt que la France cherche à s'affirmer après 1945 auprès des « vainqueurs », de l'ONU et des organisations qui lui sont reliées – UNICEF, OMS, UNESCO, FAO, OIT –, celles-ci même s'affairant à coordonner l'action internationale en direction des pays « sous-équipés », action fortement marquée par le tropisme anglo-saxon. À cette période, les acteurs de la galaxie onusienne se réclament d'une conscience empreinte de grandeur, au service de la paix et des populations du monde, conscience inscrite dans la Charte des Nations unies, « vaste entente internationale ayant deux buts essentiels : faire tous les efforts nécessaires pour le maintien de la paix et de la sécurité, contribuer dans tous les domaines à l'amélioration de la vie des peuples »⁷².

Pour la France, saluée pour ces précédents en matière d'action internationale, il semble donc indispensable de ne pas rater le coche de la nouvelle donne qui s'esquisse. Cela doit passer par une participation au mouvement international conduit par les Nations unies et par la collaboration avec

68 Charles de Gaulle cité dans DENÉCHÈRE Yves, « L'action du Centre international de l'enfance dans l'espace colonial français en Afrique (1949-1960) », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 143.

69 René Pleven cité dans BADO Jean-Paul, *op. cit.*, p. 350.

70 On retrouvera ces expressions dans de nombreuses pages de ce mémoire. Elles seront comprises au sens où l'envisageaient les contemporains de la période que nous étudions.

71 D'ALMEIDA-TOPOR Hélène, *L'Afrique du 20^e siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 4^e édition, 2013, p. 173.

72 BUA, 1 CIDEF 02, BERTHET Étienne, *Grandeurs et misères de l'Organisation des Nations unies*, extrait de la conférence donnée à Damas à l'occasion de la journée mondiale des Nations unies le 24 octobre 1952. À cette date, Étienne Berthet est fonctionnaire au Bureau pour la Méditerranée orientale de l'OMS.

ses différents organes, encore dans leur période de structuration à la fin des années 1940. C'est le cas de l'UNICEF, entité responsable de l'ONU dans le domaine de l'action en faveur de l'enfance dans le monde. Auprès de cette organisation, la France compte faire parler ses intérêts. C'est au travers d'un homme, Robert Debré, qu'elle s'y emploie. Personnalité respectée, celui-ci jouit vite d'un statut dominant dans les rangs du Conseil d'administration du Fonds, où il présente les fondements de son projet pour l'enfance et pour la France.

b) L'instigateur : Robert Debré, pédiatre, patriote, philanthrope

L'objectif de cette sous-partie n'est pas de fournir un exposé biographique du personnage. Les différentes étapes de la vie et de l'œuvre de Robert Debré sont particulièrement bien détaillées dans les nombreux écrits dont il fait l'objet⁷³. À l'évidence, l'enjeu est plutôt ici de se pencher sur les aspects qui peuvent éclairer nos réflexions. Dans notre cas, il s'agit de mettre en exergue le fait que Robert Debré, dont l'engagement personnel en France se conforme à la conscience d'après-guerre, est une figure reconnue à l'international, influente aux Nations unies, doté d'un important réseau de relations. Surtout, il porte à la fin des années 1940 un projet singulier en faveur de l'enfance, prônant une vision particulière des problèmes qui lui sont liés et pouvant servir les intérêts de son pays.

Les mémoires de Robert Debré contiennent une somme d'informations particulièrement utile pour identifier la stature que l'homme tenait à cette période. Ils témoignent de la position de pouvoir qu'il occupait aux Nations unies au sortir de la guerre. En atteste cette référence à la première réunion du Conseil d'administration de l'UNICEF, qui s'est tenue le 11 décembre 1946 dans les environs de New York, à Lake Success. À cette occasion, Robert Debré se présente en tant que premier délégué officiel de la France à l'UNICEF. Sa présence à ce rendez-vous fondamental a été suggérée par Ludwik Rajchman. Il se voit alors accorder une confiance absolue de la part de son gouvernement, pour qui aucune autre personnalité ne se trouve être mieux placée pour le représenter. Debré raconte :

« M. Georges Bidault, alors ministre des Affaires Étrangères, me fit confiance et, ne me donnant aucune instruction précise, me pria d'agir suivant mon inspiration conformément aux principes de solidarité qui imposaient aux pays les moins meurtris le devoir d'aider les plus miséreux. Il

73 Lire DEBRÉ Robert, *Ce que je crois*, Paris, Grasset, 1976 ; DEBRÉ Robert, *L'honneur de vivre. Mémoires*, op. cit. ; FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *Le Centre International de l'Enfance. Le Château de Longchamp*, op. cit. ; MARTINEAUD Jean-Paul, *De Vincent de Paul à Robert Debré. Des enfants abandonnés et des enfants malades à Paris*, Paris, L'Harmattan, 2006 ; DEBRÉ Patrice, « Témoignage. Robert Debré et le rayonnement de la médecine française » dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *Le Centre international de l'enfance (1949-1997). Des archives à l'histoire*, op. cit., pp. 15-23.

recommanda que, tout en tenant compte des possibilités de notre pays, je fisse sentir que nous ferions un grand effort »⁷⁴.

Au vu des preuves de confiance que Rajchman et Bidault manifestent en sa faveur en 1946, il semble que l'autorité et les qualités de Robert Debré sont déjà unanimement reconnues à ce moment-là. L'homme agit en membre éminent du Conseil, assurant par là même à la France un solide point d'amarrage de l'autre côté de l'Atlantique. En effet, il garantit à l'UNICEF un important soutien financier de la part de son gouvernement. L'État français, par l'intermédiaire Debré et par sa participation au Fonds, ambitionne ainsi clairement de peser, dès la fin de la guerre, au sein de la sphère onusienne.

Les liens forts que Robert Debré tisse avec Ludwik Rajchman renforcent aussi la position de la France à l'UNICEF et, par extension, à l'ONU. Ce médecin bactériologiste polonais est alors une des figures les plus marquantes de la scène internationale. Il est à l'origine en 1923 de l'Organisation d'hygiène de la SDN – « première œuvre de médecine préventive consacrée à l'humanité entière »⁷⁵ – puis de l'UNICEF en 1946. C'est auprès de lui que Debré défend ses idées aux réunions du Conseil d'administration de l'organisation, « dont les finances [finissent] par devenir celles d'un petit État ». Ces rendez-vous sont pour Debré l'opportunité de soutenir les « thèses françaises ». Épaulé à leur occasion par le représentant de l'ambassade de France auprès des Nations unies, il entend y « [assurer] la délégation française de l'autorité » qui doit, à ses yeux, lui être imputée.

Ces rencontres internationales sont d'extraordinaires tribunes pour le pédiatre, qui entend aussi donner un écho à ses convictions personnelles. Ces dernières rejoignent celles de son ami polonais : tous deux philanthropes, ils sont d'ardents défenseurs de la cause de l'enfance. Dans leur quête d'un meilleur sort pour celle-ci, ils tiennent à développer de nouveaux moyens d'action, une fois « les temps d'extrême urgence passés ». Auprès de l'Américain Maurice Pate, premier directeur général de l'UNICEF, qui partage leurs aspirations, les deux médecins encouragent la réalisation de campagnes internationales de vaccination antituberculeuse, menées en partenariat avec l'OMS et les Croix Rouge scandinaves. Ils promeuvent la diffusion d'une médecine préventive plutôt que curative dans les pays « en voie de développement ». Surtout, ils expriment leur volonté que se concrétise une action internationale en direction des personnels de santé publique, envisageant en premier lieu la formation du personnel dédié à la maternité et à l'enfance⁷⁶. C'est en ce temps-là que se matérialise dans l'esprit de Robert Debré l'idée de fonder une structure qui pourrait se consacrer

74 DEBRÉ Robert, *op. cit.*, p. 328.

75 *Ibid.*, p. 327.

76 *Ibid.*, pp. 329-333.

à cette tâche, idée qui accouchera de la proposition du Français de bâtir un organisme adéquat à Paris.

L'initiative de la création du CIE, lancée dès 1947, est motivée par deux ambitions. L'une est nationale, l'autre humaniste, voire humanitaire. La première s'entend clairement à la lecture des mémoires de Robert Debré, qui revient sur les prémices du projet :

« Je souhaitais pour mon pays une participation active à l'accomplissement de la tâche du FISE qui lui permettrait d'assurer une place à la langue française, à sa pensée, à sa manière d'envisager les problèmes de coopération. Pareille institution devait permettre dans ce domaine une reprise du prestige de la France et participer au renouveau de son influence intellectuelle dans le monde »⁷⁷.

Rappelons qu'après la guerre, Robert Debré, véritable patriote, se consacre à la défense des intérêts français, et notamment à son redressement démographique sur le plan national⁷⁸. En poste au gouvernement à partir de 1944, il est un « fervent militant de la cause de la population ». Il est à l'origine, en 1946, de la fusion du ministère de la Santé Publique et du ministère de la Population. Le pédiatre a jugé ce regroupement ministériel indispensable pour couvrir « l'ensemble des problèmes humains du pays ». Debré se dévoile en conciliateur, son projet au gouvernement faisant « la synthèse originale de plusieurs conceptions de la population prégnantes dans la première moitié du XX^e siècle »⁷⁹. Protecteur des intérêts nationaux, Robert Debré est évidemment inquiet au vu de la situation de la France à l'international après 1945. L'action qu'il envisage dans les pays « en voie de développement », et notamment dans les territoires colonisés d'Afrique noire francophone, a alors pour enjeu de garantir à l'État une position de force sur la scène internationale.

La seconde ambition qui motive la création du CIE répond au souci posé par « un Fonds dont la mission est pensée comme ponctuelle puisque née de la guerre »⁸⁰. L'idée est de dépasser l'urgence de l'après-guerre et d'agir en propageant une vision particulière des problèmes liés à l'enfance. Cette vision, c'est celle de la pédiatrie dite sociale. Il est difficile d'avancer une définition claire de la pédiatrie sociale, concept qui rompt avec la tradition des disciplines médicales académiques tournées vers l'apprentissage de connaissances fondamentales. Néanmoins, il apparaît essentiel d'en proposer une dès à présent, dans la mesure où la pédiatrie sociale se trouve au cœur

77 DEBRÉ Robert, *op. cit.*, p. 335.

78 DENÉCHÈRE Yves, « Des adoptions d'État : les enfants de l'occupation française en Allemagne, 1945-1952 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 57, 2010, pp. 159-179.

79 ROSENTAL Paul-André, *L'intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris, Odile Jacob, 2003, p. 85. Pour approfondir sur l'œuvre de Robert Debré dans la politique populationniste de la France d'après-guerre, lire la partie que Paul-André Rosental lui consacre dans son ouvrage, intitulée « Le projet Debré ». *Ibid.*, pp. 84-91.

80 QUINCY-LEFEBVRE Pascale, « "L'enfant est un tout". Le cours international de pédiatrie sociale dans l'histoire du Centre international de l'enfance », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 90.

du dessein voulu par Robert Debré pour son œuvre pour l'enfance. À l'occasion d'une conférence donnée à Lisbonne en 1961, Étienne Berthet l'exposait en quatre points :

« La pédiatrie sociale n'est pas une discipline particulière mais une attitude d'esprit, un mode de pensée et d'action. Elle fait appel à toutes les données des sciences sociales et médicales qui peuvent nous aider à mieux connaître l'enfant, objet permanent de ses réflexions, et de ses recherches [...].

L'unité profonde de la personnalité de l'enfant est le souci dominant de la pédiatrie sociale. L'enfant doit être considéré dans toute sa complexité et sous tous les aspects que revêt sa personnalité, biologiques, psychologiques et sociaux, aucun ne devant être négligé au profit des autres [...].

La pédiatrie sociale accorde toujours une particulière attention au milieu familial et social dans lequel vit et ce développe l'enfant [...].

La pédiatrie sociale doit intervenir à tous les stades de la vie de l'enfant [...] »⁸¹.

Cette définition, donnée en 1961, reflète bien la perception que Robert Debré se fait de l'enfance et des problèmes qui lui sont inhérents dès le moment de la création du CIE. Il déclare à la fin des années 1940 :

« L'enfant est un problème moderne. Les hommes ont mis longtemps à s'apercevoir que l'enfant avait une sensibilité, une intelligence, une mémoire qui, pour être souvent réfugiées dans le subconscient, sont plus implacables que celles de l'adulte »⁸².

La nécessité de prendre en compte l'ensemble des facettes de la personnalité de l'enfant, de se pencher sur tous les problèmes qui lui sont liés de près ou de loin, en clair, de considérer l'enfant « comme un tout », est aux fondements de son projet. Cette approche globale, imprégnée d'humanisme, Robert Debré souhaite la voir s'appliquer dans tous les pays du monde, et en particulier dans les régions où l'enfance est la plus défavorisée, la plus « déshéritée », ce qui donne à l'entreprise une connotation presque humanitaire. Pour cela, il sollicite l'établissement d'un centre de l'enfance à Paris, mais pouvant agir à l'international. En 1947, appuyé par son gouvernement, Debré soumet une première proposition à l'UNICEF, et constate très vite tout l'intérêt que soulève son idée auprès des institutions internationales.

2. Une proposition débattue, subordonnée à l'approbation de la communauté internationale

Le projet de Robert Debré, que ce dernier veut voir jouir de la faveur du Fonds des Nations unies pour l'enfance, rencontre un grand retentissement auprès de la communauté internationale. Il

81 BUA, 1 CIDEF 02, Extrait de la conférence intitulée « Tâches actuelles et orientations nouvelles de la pédiatrie sociale dans les pays en voie de développement », donnée le 23 novembre 1961 à l'Institut de pathologie tropicale de Lisbonne, à l'occasion d'un séminaire organisé par la Société portugaise de pédiatrie.

82 BERTHET Étienne, MANCIAUX Michel, *op. cit.*, pp. 6-7.

fait d'emblée débat à l'ONU, autorité dirigeante à laquelle est soumise toute initiative à portée internationale menée par ses États membres. Pas moins de trois ans de négociations sont nécessaires auprès des Nations unies, des États et des institutions spécialisées, très partagés à l'idée que se crée un Centre international de l'enfance à Paris. Dans un climat de méfiance, les promoteurs du projet, Robert Debré en première ligne, doivent développer et défendre leurs propositions auprès des grandes instances internationales.

a) Une réception difficile à l'ONU

Si une première proposition est faite aux milieux internationaux le 3 juin 1947⁸³, l'entreprise en est toujours à cet instant à ses premiers tâtonnements. La structure voulue par Robert Debré soulève de nombreuses interrogations au niveau du Secrétariat général des Nations unies. Dans une lettre adressée en septembre 1947 à Georges Bidault, Thierry de Clermont-Tonnerre, premier conseiller de la délégation française à l'ONU, fait part des inquiétudes du Secrétariat qui « a, à plusieurs reprises, demandé [...] des précisions au sujet des propositions françaises concernant la création d'un centre de pédiatrie à Paris »⁸⁴. La principale problématique concerne les modalités de financement de la fondation. Aux yeux de Debré, cette dernière devait être « à la fois dépendante du FISE et du gouvernement français »⁸⁵. Néanmoins, l'ONU peine à cerner de façon précise l'intention du médecin français. Sur ce point, les initiateurs du projet sont peu clairs, voire balbutiants. En effet, le conseiller français déplore qu'« aucun document publié [...] ne donne d'indications précises à cet égard, à l'exception de quelques-unes, qui sont d'ailleurs contradictoires ». On peut alors concevoir que les promoteurs du centre éprouvent eux-mêmes, en ce temps, d'importantes difficultés à formuler explicitement leurs idées. Cela étant, sûrement ont-ils intérêt à prendre rapidement les devants quand d'autres structures, notamment l'OMS, cherchent à développer leurs activités et élargir leur domaine de compétences.

Cette situation donne lieu à un malentendu. Trois éléments particulièrement flous poussent Clermont-Tonnerre à demander des explications plus précises à son ministre. Le premier sous-entend que l'ONU n'envisage en aucun cas de subventionner une organisation française, en dehors de l'utilisation des fonds que l'État lui-même cède à l'UNICEF de manière régulière, à hauteur de 6 % de la contribution américaine : « Le gouvernement français entend-il que le financement partiel ou total du centre de pédiatrie soit assuré par la contribution qu'il a accepté de verser en francs au

83 MARCILLOUX Patrice, « La création du Centre international de l'enfance. Dossier d'archives », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 35.

84 Arch. dipl., 372 QO 441, Lettre rédigée par Thierry de Clermont-Tonnerre, premier conseiller de la délégation française à l'ONU, à destination de Georges Bidault, ministre des Affaires Étrangères du gouvernement français, le 15 septembre 1947.

85 DEBRÉ Robert, *op. cit.*, pp. 335-336.

Fonds international de l'enfance [...] ou accepte-t-il que le centre de pédiatrie soit considéré indépendamment du Fonds international de l'enfance, c'est-à-dire que la contribution française au centre soit distincte de la contribution au Fonds telle qu'elle a déjà été fixée ? ». Dans les deux cas de figure, il n'est donc pas question pour l'ONU d'allouer une quelconque somme d'argent.

Le second élément prêtant à confusion concerne la portée internationale du centre : « Le gouvernement français entend-il créer, en tout état de cause, à ses propres frais le centre de pédiatrie à Paris, pour en faire ultérieurement don aux Nations unies ou à une institution spécialisée de celles-ci, ou entend-il seulement participer, dans une mesure à déterminer, aux dépenses d'établissement et de fonctionnement d'un centre de pédiatrie que les Nations unies, ou une agence spécialisée, envisagerait de créer à Paris ? ». Pour l'ONU, si la structure présente une visée internationale, celle-ci ne peut qu'être placée sous son contrôle. Le conseiller français indique bien que si le centre désire se doter d'un « caractère véritablement international », il doit faire l'objet d'un don aux Nations unies. Dans le cas contraire, le centre présenterait « seulement une apparence internationale », le gouvernement français conservant le contrôle et devant n'accepter « qu'une participation de certains autres gouvernements ». L'idée qu'une structure puisse indépendamment agir sur le plan international rencontre donc l'opposition des Nations unies. Cela en dit long sur la volonté de l'ONU de garder le monopole de l'action internationale et sur la marge de manœuvre dont disposent les États dans ce domaine. Le dernier élément confus soulevé par Clermont-Tonnerre est lié au second. Il touche à la fonction du gouvernement français dans l'administration du centre, et à son rôle dans les négociations que le centre initierait avec les pays désireux de prendre part à son œuvre, deux aspects encore totalement opaques aux yeux de l'ONU.

Nous relevons par ailleurs les annotations manuscrites présentes sur le document original. Le ministre Georges Bidault en est *a priori* l'auteur, à en juger par les réponses succinctes qu'il donne à chaque question soulevée par le conseiller français. Il est intéressant de constater qu'un « oui » est écrit là où Clermont-Tonnerre demande si les Nations unies créeraient eux-même le centre, tandis qu'un « non » répond à l'interrogation relative au contrôle de l'organisme par le gouvernement français. Pour le ministre, le centre doit donc être un produit de l'ONU, ou d'un de ses organes. Pourtant, le conseiller de la France aux Nations unies souligne que « le Secrétariat général [...] ne paraît pas envisager de prendre l'initiative de la création du centre [...]. Clermont-Tonnerre rapporte qu'« il ne croit pas que le Fonds international de l'enfance, ou l'Organisation mondiale de la santé, aient véritablement l'intention ou la possibilité d'une telle initiative ».

Un quiproquo apparaît donc, le Secrétariat général comprenant que la France s'engage à couvrir l'ensemble des frais du centre, tandis que l'État n'entend pas en assumer seul la charge. Clermont-Tonnerre explique que « dans ce dernier cas, le projet risque de ne pas voir le jour, et le

gouvernement français apparaîtra comme ayant fait des promesses qu'il n'avait pas l'intention ou la possibilité de tenir ». Deux jours plus tard, à la vue de cette situation périlleuse et dans des circonstances délicates, l'ambassadeur de France auprès de l'ONU presse lui-même le gouvernement français de fournir des éclairages, « de demander au plus tôt des précisions au professeur Debré et d'obtenir de l'[administration] de la Santé et des Finances des instructions exactes »⁸⁶. Le diplomate s'inquiète clairement de la fragilité du projet que la France porte au milieu onusien, épice centre des enjeux de pouvoir internationaux : « Il me semble qu'on cherche à gagner la main, et nous risquons de nous trouver dans une situation inextricable ».

Dans le télégramme qu'il envisage d'adresser en retour, le gouvernement français clarifie les choses de façon très concise⁸⁷. Il déclare : « Le financement sera assuré pendant la durée du Fonds de l'enfance, par prélèvement sur la cotisation française du Fonds ; après la disparition du Fonds, par une contribution du gouvernement français, qui serait fixée à 51 % des dépenses du fonctionnement du centre ». Outre cette précision, aucune autre information n'est donnée quant au centre, le reste du télégramme étant entièrement consacré aux subventions françaises destinées à l'UNICEF, l'État s'inquiétant des sommes engagées. Si brève soit-elle, cette précision montre néanmoins que le projet de Robert Debré est initialement pensé comme tributaire de la disparition programmée de l'UNICEF. Dans l'esprit de ses fondateurs, la pérennisation du centre devait dépendre de la nature temporaire du Fonds. La fondation devait en quelques sortes reprendre le flambeau, et bénéficier d'une partie du capital que l'UNICEF aurait laissé. Cela renforce l'idée selon laquelle le CIE est « profondément et durablement marquée par les circonstances de sa création »⁸⁸. Son initiative répond d'un contexte bien particulier, clairement identifié, celui de l'immédiat après-guerre.

Il faut attendre les mois de février-mars 1949 pour que le ministère des Affaires Étrangères soumette une nouvelle proposition. Dans un projet de lettre destinée au Secrétariat général de l'ONU, la mission première du centre est lisible : « Le but principal de ce centre est de dispenser aux médecins et à leurs collaborateurs un enseignement spécialisé, de procéder à des recherches scientifiques et d'effectuer des enquêtes sur les problèmes de l'enfance, de faire connaître les réalisations effectuées dans ce domaine par les différents pays participants et de renseigner le plus largement possible l'opinion publique sur l'hygiène et la médecine préventive du jeune âge »⁸⁹. La

86 Arch. dipl., 372 QO 441, Télégramme rédigé par Alexandre Parodi, ambassadeur de France auprès de l'ONU, à destination du ministère des Finances du gouvernement français, le 17 septembre 1947.

87 Arch. dipl., 372 QO 441, Note du secrétariat des conférences du ministère des Affaires Étrangères du gouvernement français, le 22 septembre 1947.

88 DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 184.

89 Arch. dipl., 372 QO 441, Projet de lettre rédigé par Robert Schuman, ministre des Affaires Étrangères du gouvernement français, à destination de secrétaire général de l'ONU, le 21 février 1949.

France demande à ce que le centre soit chargé de reprendre les cours internationaux de pédiatrie donnés par l'UNICEF à Paris, et de garantir le fonctionnement la Station pilote BCG du Fonds, « unité chargée de tester les vaccins et les tuberculines tant sur le plan clinique que sur le plan bactériologique », opérant elle-aussi dans le capitale⁹⁰. Le discours utilisé est évidemment diplomatique. Le ministre positionne le centre dans une construction hiérarchique voulue par l'ONU : en étroite collaboration avec sa Division des Affaires Sociales, l'organisme travaillerait « sous la haute autorité » de son Conseil économique et social.

Cependant, malgré les nombreux éléments objectifs avancés, l'inquiétude est toujours palpable dans les rangs français, et la lettre n'est finalement pas communiquée au Secrétariat général des Nations unies, sur la recommandation de Georges Boris, membre de la délégation française au Conseil économique et social⁹¹. Ce dernier conseille de revoir le projet de lettre « afin d'éviter un échec » à l'ONU, car « il est apparu très rapidement que [si] le FISE envisageait favorablement la proposition française [...], le Conseil économique et social pourrait lui réserver un accueil moins favorable ». En cause, le financement de la structure, « que les instructions et recommandations passent sous silence ». La situation sur ce point n'a que peu évolué en l'espace de deux ans, ce qui souligne toute la complexité de la question. En conséquence, Georges Boris recommande de botter en touche, en « insérant un paragraphe relatif au financement immédiat du Centre international selon les méthodes employées pour le financement du cours de pédiatrie et de la station permanente BCG ». L'objectif est clair : « éviter la discussion de la situation du centre après la fin du FISE », un débat que le délégué juge « prématuré ».

Devant la résistance de l'ONU et les risques encourus auprès du Conseil économique et social, une nouvelle stratégie est décidée : différer la demande à l'UNICEF, où une éclaircie peut être trouvée. Le 5 mars 1949, « dans une lettre adressée au président du Conseil exécutif de l'UNICEF, le gouvernement français précise les conditions de son offre et les facilités qu'il propose de mettre à la disposition du CIE à Paris »⁹². Une demande officielle est formulée. À partir de là s'engagent d'intenses tractations, « pénibles » pour les personnalités favorables au lancement du centre⁹³. Car les différents États membres et les organisations internationales réagissent avec virulence à l'initiative française. Pendant de longues semaines, l'œuvre imaginée par Robert Debré concentre toute l'attention de la communauté internationale. Au cours de cette période, la lumière

90 GUÉRIN Nicole, « Témoignage. Les activités relatives au BCG et aux vaccinations au Centre international de l'enfance », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 122.

91 Arch. dipl., 372 QO 441, Télégramme rédigé par Georges Boris, membre de la délégation française au Conseil économique et social de l'ONU, à destination du ministère des Affaires Étrangères du gouvernement français, le 1^{er} mars 1949.

92 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1959, p. 7.

93 DEBRÉ Robert, *op. cit.*, p. 336.

est momentanément portée sur les enjeux de pouvoir qui ont cours sur l'échiquier international ainsi que sur la mécanique des rapports entre acteurs du monde onusien.

b) Des premiers rapports contrastés avec les États et les organisations internationales

À partir du mois de mars 1949 et de la 51^e séance du Conseil d'administration de l'UNICEF, les négociations s'accroissent dans les milieux internationaux. L'initiative française se retrouve au cœur d'intenses délibérations entre ses défenseurs, les États membres et les institutions spécialisées de l'ONU. Des points de vues plus ou moins tranchés sont adoptés par chacun sur la question, jusqu'à ce que la fondation du CIE soit officielle en novembre 1949. Les discussions menées mettent en évidence les rapports de force qui s'articulent dans l'espace des Nations unies. Elles dévoilent même des rouages inédits du jeu diplomatique onusien.

Le débat prend de l'ampleur en mars 1949 suite à une résolution adoptée le 10 du mois au cours de la séance du Conseil d'administration de l'UNICEF⁹⁴. Cette résolution confirme la réception officielle au Fonds de la proposition du gouvernement français et indique la « vive satisfaction » de l'organisation à cet égard. La résolution certifie aussi que l'État français est prêt à offrir les « facilités » requises au projet : celui-ci propose de mettre à disposition du Fonds le château de Longchamp, à Paris, pour que s'y établisse le centre. À ce propos, lors de la séance, les représentants français invoquent pour justifier le retard qu'a pu prendre le projet les difficultés que leur gouvernement a rencontré pour trouver des locaux adéquats, éludant de ce fait les autres facteurs qui ont pu joué en leur défaveur (la question du financement sur le long terme par exemple). Mais la résolution n'expose aucune issue, bien que l'UNICEF se montre plutôt favorable au projet. On estime « qu'il est impossible de prendre une décision immédiate et définitive en la matière ». Il s'agit seulement « de remercier la France de son offre », et d'« [inviter] les organes intéressés à faire des recommandations ». L'organisation préfère donc s'en remettre aux institutions spécialisées des Nations unies, sans réellement prendre position. Mais comment expliquer cette incapacité à prendre une décision dans le milieu de l'ONU ? La raison tient de l'apparition, suite à la résolution de l'UNICEF, d'importantes divergences d'opinion entre les différents acteurs.

Dans ses mémoires, Robert Debré revient sur cet épisode et confie :

« Dans les milieux des Nations unies, on se méfiait de toute "déviation nationale", et à cet égard la France était particulièrement suspecte [...]. On hésitait à refuser l'offre généreuse du gouvernement français qui prenait l'engagement, après une installation gratuite, de verser chaque année la moitié du budget de l'institution projetée. Mais comment réserver les droits de chaque organisation ? Comment limiter dans le temps un contrat dont on redoutait les conséquences tout en voulant profiter de ses avantages ? Comment maintenir une autorité

94 Arch. dipl., 372 QO 441, Compte-rendu analytique de la 51^e séance du Conseil d'administration de l'UNICEF, résolution sur le projet de création d'un Centre international de l'enfance à Paris, le 10 mars 1949.

nationale sur ces Français épris de leur liberté, toujours désireux de garder leur indépendance ? »⁹⁵.

La méfiance, la suspicion, la défiance envers la France, auraient été, selon Robert Debré, d'importants motifs de réserve aux Nations unies. Cette proposition, qui intervient au lendemain de la Seconde Guerre mondiale dans le contexte que nous connaissons désormais, aurait placé les institutions internationales sur leurs gardes. Pour Debré, la crainte d'une œuvre impériale orientée en faveur d'intérêts nationaux s'est fait sentir. Mais ces sentiments sont-ils bien ceux qui ont motivé les détracteurs du projet à l'ONU ? À en juger par la correspondance conservée aux archives diplomatiques, cette thèse est largement soutenue du côté français.

Le premier et principal détracteur du projet est l'OMS. On peut affirmer que l'organisme y voit une tentative d'usurpation de ses attributions dans le domaine de la santé publique internationale. Au Conseil d'administration de l'UNICEF, le représentant de l'OMS exprimait très tôt des doutes quant aux « risques de chevauchement et de double emploi avec les activités de l'OMS ». L'organisation voit d'un mauvais œil le lancement d'une structure internationale qui pourrait elle aussi traiter de sujets d'ordre médical. Autorité directrice dans le domaine, l'organisme, « dont le budget a été porté [en 1949] de 5 à 18 millions de dollars », cherche au même moment à développer ses activités et à asseoir sa légitimité.

La correspondance française souligne bien l'opposition de cette institution. Une note du secrétariat des conférences du ministère des Affaires Étrangères mentionne l'existence d'une lettre interne à l'OMS, écrite par Brock Chisholm, directeur général de l'organisation de 1948 à 1953, à l'attention de Jacques Parisot. Ce dernier est un médecin français très célèbre, « initiateur de la médecine préventive et sociale en France, directeur de l'Organisation d'hygiène de la SDN en 1937, et un des fondateurs de l'OMS en 1945-1946 »⁹⁶. Il représente la France à l'OMS. Les objections de l'organisme sont formulées dans la lettre qui lui est adressée. Elles sont indiquées au secrétaire aux Affaires Étrangères détaché à l'OMS. Les propos échangés sont informels, d'ordre privé. Ils sont retranscrits avec force au gouvernement :

« Les objections de l'OMS se résument de la façon suivante : il n'y a aucune nécessité de créer pour l'instant un centre international de pédiatrie ; l'enseignement pédiatrique est en effet généralement satisfaisant ; le choix de Paris serait mauvais car la France serait, en matière de pédiatrie, particulièrement en retard, notamment par rapport aux États-Unis, à l'Angleterre, au Canada... ; il est intolérable que le Fonds, organisme provisoire, crée à travers le centre, un

95 DEBRÉ Robert, *op. cit.*, p. 336.

96 Entretien avec Michel Manciaux, directeur général du CIE de 1974 à 1984, par David Niget et Angélique Martin, dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 76.

organisme permanent. La France ne devrait pas s'associer à une telle violation des attributions de l'OMS »⁹⁷.

La position de l'organisation apparaît nette, sans concessions. Pour les défenseurs du centre, elle témoigne de la volonté de domination de l'OMS et d'une certaine « jalousie » envers l'UNICEF. L'opposition de l'OMS illustrerait, d'une part, « la rivalité OMS-FISE » : « l'OMS est jalouse des moyens dont dispose le Fonds ». Ce jugement renvoie à l'idée selon laquelle une forte concurrence existe entre l'OMS et l'UNICEF dans le milieu des Nations unies. Le terme de « jalousie » est souvent repris pour parler de leurs relations, entre une OMS « généralement confinée dans son rôle d'expert et de conseiller » et un UNICEF « qui bénéficie d'une meilleure visibilité médiatique grâce à ses appels publics et à un financement privé et grâce à son aide opérationnelle directe et concrète »⁹⁸. On peut alors concevoir pourquoi le projet d'un centre international opérant sous les auspices de l'UNICEF provoque une réaction sans équivoque à l'OMS.

D'autre part, d'après le gouvernement français, « sans doute [les objections de l'OMS] sont-elles aussi une manifestation indirecte de l'hostilité britannique à l'égard du projet d'installation en France de ce centre, qui favorise [le] rayonnement [de l'État français] ». Les liens de proximité entre l'OMS et le Royaume-Uni sont clairement pointés du doigt. Dans une note de Robert Debré à l'intention du ministère des Affaires Étrangères, on constate d'ailleurs qu'« il est très difficile [pour la France] d'obtenir que des experts français soient désignés par [l'OMS] ». On observe que « la plupart des postes [dans cette organisation] sont occupés par des anglo-saxons ». Il serait donc dans l'intérêt du Royaume-Uni que l'idée du CIE soit abandonnée. Plus encore, « une contre-proposition britannique d'établir le centre à Londres » serait à l'ordre du jour. La critique de l'orientation politique des institutions onusiennes est ici bien mise en avant. Les rapports de force qu'ils soutiennent sont aussi soulignés. Mais, si grandes soient les divergences, Robert Debré comprend que « toutes concessions de forme et toutes les promesses d'accord doivent être faites en faveur de l'OMS ». Le médecin avise alors son gouvernement d'informer l'État britannique que l'« établissement du [centre] devrait comporter un centre d'études à Londres, lié au siège à Paris »⁹⁹. La prudence diplomatique est donc de mise au vu des enjeux de pouvoirs qui se dessinent autour de la question de la création du centre.

Le mois de mai 1949 est un mois particulièrement difficile pour les promoteurs du CIE. Ces derniers doivent faire face à l'hostilité de plusieurs États. Deux télégrammes de René Massigli,

97 Arch. dipl., 372 QO 441, Note du secrétariat des conférences, du ministère des Affaires Étrangères du gouvernement français, le 30 mars 1949.

98 BEIGBEDER Yves, *op. cit.*, p. 91.

99 Arch. dipl., 372 QO 441, Note rédigée par Robert Debré, à destination du ministère des Affaires Étrangères du gouvernement français, en juin 1949.

ambassadeur de France en Grande-Bretagne, nous renseignent sur le fait que le Royaume-Uni est toujours très réticent à l'idée d'approuver le projet. Massigli euphémise dans le premier en affirmant qu'« on montre au *Foreign Office* une certaine tiédeur à l'égard de [la] proposition ». La problématique du financement du centre refait surface : « On se demande [...] comment cette institution serait financée une fois que les crédits du FISE auraient été épuisés »¹⁰⁰. Dans le second télégramme, les arguments du gouvernement britannique sont énoncés :

« Le Fonds international, organisme temporaire, ne doit pas entreprendre de projets à long terme [...]. Le Fonds ne dispose pas de ressources lui permettant de poursuivre son activité au-delà de la fin de l'année 1949 [...]. Les buts que se propose le Centre international de l'enfance semblent tous rentrer dans les attributions de l'Organisation mondiale de la santé [...] »¹⁰¹.

En outre, en prenant la défense de l'OMS, le ministre des Affaires Étrangères du gouvernement britannique refuse d'appuyer la proposition au Conseil d'administration de l'UNICEF, et « espère que [l'État français renoncera] à soulever la question dans le cadre du Fonds international de secours à l'enfance ». D'après les échanges de lettres des diplomates français, ce positionnement s'inscrit dans une stratégie « anti-CIE » soutenue par les fonctionnaires de l'OMS. Ceux-ci « [mèneraient] une campagne active contre la création [du centre] à Paris »¹⁰². Le Royaume-Uni mais aussi les États-Unis et le Canada partageraient à ce moment la position de l'organisation¹⁰³. L'Italie, la Suisse, la Belgique, ou encore « les pays situés de l'autre côté du "rideau de fer" » seraient quant à eux en faveur de la création du centre¹⁰⁴. La géographie des prises de position reflète sans doute ici le jeu de pouvoir qui se déploie sur la scène internationale, au moment où l'opposition entre les blocs de l'Ouest et de l'Est s'accroît dans un climat de tension latente. Les négociations relatives à la création du CIE peuvent alors être vues comme un vecteur de l'affrontement idéologique propre aux à la Guerre froide.

Si les États sont divisés sur le sujet, les organisations internationales, porteuses de considérations politiques, manifestent pour la plupart de grandes réserves. Elles expriment leur position lors de réunions publiques (conseils d'administration, comités consultatifs, comités mixtes) mais également lors de rencontres informelles. Le 25 mai 1949 se réunissent ainsi des représentants de l'ONU, de l'UNICEF et de l'UNESCO, pour discuter du sujet¹⁰⁵. Au cours de leurs échanges

100 Arch. dipl., 372 QO 441, Télégramme rédigé par René Massigli, ambassadeur de France en Grande-Bretagne, à destination du ministère des Affaires Étrangères du gouvernement français, le 9 mai 1949.

101 Arch. dipl., 372 QO 441, Télégramme rédigé par René Massigli, ambassadeur de France en Grande-Bretagne, à destination du ministère des Affaires Étrangères du gouvernement français, le 21 mai 1949.

102 Arch. dipl., 372 QO 441, Télégramme rédigé par Henri Bonnet, ambassadeur de France aux États-Unis, à destination du ministère des Affaires Étrangères du gouvernement français, le 10 mai 1949.

103 Arch. dipl., 372 QO 441, Télégramme rédigé par Henri Bonnet, ambassadeur de France aux États-Unis, à destination du ministère des Affaires Étrangères du gouvernement français, le 14 mai 1949.

104 DEBRÉ Robert, *op. cit.*, p. 336.

105 Arch. dipl. 372 QO 441, Lettre de Jean Chauvel, ambassadeur de France à l'ONU, à destination du ministère des Affaires Étrangères du gouvernement français, le 26 mai 1949.

officieux, ceux-ci concèdent que la grande majorité des institutions onusiennes s'est prononcée en défaveur de la création du centre : « Les institutions spécialisées ont marqué assez nettement leur intention, sinon de former un front commun contre la création du centre, au moins de se refuser à prendre position en faveur du projet auquel l'Organisation mondiale de la santé ferait opposition ». L'OIT et la FAO sont également enclines à suivre l'OMS, tout comme le Secrétariat général de l'ONU, bien qu'une certaine « inimitié syndicale » soit dénoncée. Au final, seuls l'UNICEF de Ludwik Rajchman et l'UNESCO de James Torrès Bodet appuient le projet. C'est une véritable « coalition » inter-organisations qui s'organise à cet instant, emmenée par les fonctionnaires de l'OMS. Le phénomène est pour le moins inédit. Il expose une certaine déviance de la structure onusienne. Pour le Secrétaire général adjoint, cette entente à peine masquée « risque de ruiner complètement le mécanisme des Nations unies ». La tâche est donc extrêmement périlleuse pour l'État français, qui doit faire face à l'opposition d'institutions et d'États résistants. Pourtant, à l'été 1949, la proposition de création d'un Centre international de l'enfance est acceptée aux Nations unies. Comment l'expliquer, au vu des circonstances que nous venons d'évoquer ? En grande partie, par l'engagement de l'homme providentiel, de l'instigateur, Robert Debré. Car ce sont bien sa personnalité, son autorité, son aura sur la scène internationale qui ont rendu possible la réussite du projet.

Dans les pages de ses mémoires, Robert Debré écrit : « Devant le comité de programme du FISE, le conseil d'administration du FISE, le Conseil économique et social des Nations Unies, le Conseil d'administration de l'OMS, de l'UNESCO, le Secrétariat général des Nations Unies, l'Assemblée générale des Nations Unies [...], je dus défendre notre projet »¹⁰⁶. Ces propos témoignent de l'investissement dont fait preuve le pédiatre français pour que puisse se concrétiser son projet. À l'heure des négociations, il est celui qui incarne assurément les intérêts de la France. Dans un contexte qui lui est plutôt défavorable, il se déplace à toutes les grandes rencontres internationales pour soutenir avec vigueur la création du centre. En juin 1949, il détaille avec soin dans un rapport à son gouvernement les différents problèmes que pose la question du centre et convainc son gouvernement de faire un « effort financier et diplomatique »¹⁰⁷. Il souligne la nécessité de faire savoir que le centre entend agir au-delà du domaine médical, et que ses membres promouvraient une conception plus globale de l'action en faveur de l'enfance, ce que ne peut se charger d'accomplir les organisations internationales, en particulier l'OMS. Il juge aussi primordial de fournir des garanties budgétaires. Selon lui, l'État français doit s'engager à soutenir financièrement le centre pour une période de trois ans après la suppression de l'UNICEF. Suggéré

106 DEBRÉ Robert, *op. cit.*, p. 336.

107 Arch., dipl., 372 QO 441, Note écrite par Robert Debré, à l'attention du ministère des Affaires Étrangères du gouvernement français, en juin 1949.

par un représentant des États-Unis, ce laps de temps suffirait pour qu'un jugement définitif soit prononcé quant à la poursuite de l'action du CIE, qui pourrait alors bénéficier de nouvelles ressources extérieures.

C'est avec une proposition plus construite et suffisamment aboutie que Robert Debré triomphe au Comité exécutif de l'UNICEF, le 30 juin 1949. Par vote, son projet est accepté. Dans une lettre à son gouvernement, le médecin français revient sur ce moment. Il parle d'un débat « très long et très sévère », d'un « combat [dont l'issue] a été des plus douteuses », « d'une bataille pour un territoire spirituel que les États-Unis voulaient conserver »¹⁰⁸. L'issue du vote, favorable à la France, a surtout dépendu de la position du Royaume-Uni, qui s'est abstenu « au dernier moment ». Pour Debré, cette première victoire en appelle d'autres. Le 14 juillet, il « [livre] une nouvelle bataille » dans les quartiers de l'OMS à Genève¹⁰⁹. Il y est notamment épaulé par Jacques Parisot et Pierre Mendès-France, alors délégué de la France au Conseil économique et social de l'ONU. Une résolution est votée à l'unanimité en Suisse, indiquant les termes d'une collaboration entre le CIE et l'OMS, et plaçant l'administration du centre sous la responsabilité du gouvernement français. Ce dernier point déçoit Robert Debré. Celui-ci imaginait une double administration France/UNICEF, jugée à la fois inappropriée et irréalisable par la plupart des acteurs en présence. Le statut juridique du centre devient à cet instant problématique, étant donné qu'une telle structure, entre autres amenée à employer un personnel étranger, n'a encore jamais existé en France. Un projet de loi est envisagé en conséquence, considérant les futurs employés étrangers du centre comme des fonctionnaires internationaux, exemptés d'impôts.

Après avoir reçu l'approbation de l'UNICEF et de l'OMS, les fondateurs du centre se retrouvent dans une situation très favorable. La suite des négociations s'effectue sans grande complication. Le 28 juillet 1949, c'est l'aboutissement du projet à l'international : une résolution du Conseil économique et social de l'ONU « enregistre la décision prise par le Conseil exécutif de l'UNICEF au sujet de l'offre généreuse du gouvernement français tendant à créer à Paris un centre de l'enfance qui fournirait des possibilités d'enseignement, de démonstrations et de recherches de caractère international et se déclare satisfait de voir que le Conseil exécutif de l'OMS accepte de coopérer à la création du centre ». Suite à cette résolution, le gouvernement français s'attelle à définir les limites juridiques du CIE et, finalement, le 10 novembre 1949, « le président du Conseil des ministres français décrète officiellement la fondation du Centre international de l'enfance à

108 Arch. dipl., 371 QO 441, Lettre rédigée par Robert Debré, à destination du gouvernement français, la 1^{er} juillet 1949.

109 Arch. dipl., 371 QO 441, Lettre rédigée par Robert Debré, à destination du ministère des Affaires Étrangères du gouvernement français, le 15 juillet 1949.

Paris et lui donne la qualité d'«établissement reconnu d'utilité publique»¹¹⁰. À la veille des années 1950, le CIE est né.

Que faut-il retenir des négociations menées à la fin des années 1940 par la France dans les milieux internationaux pour la création du Centre international de l'enfance ? Deux points essentiels peuvent être mis en avant. D'abord, on retient que le CIE a vu le jour dans des circonstances pour le moins compliquées. Il a grandement fait débat avant même que ses activités soient lancées. Une chronologie des négociations relatives à sa création, issue des archives du CIE, est présentée en annexe 1. Elle liste avec concision les principaux moments qui ont marqué cette longue période d'intenses tractations. Nous pouvons ensuite souligner que les débats ont dévoilé le jeu politique des institutions internationales. Celui-ci se lit particulièrement bien dans les stratégies adoptées par l'OMS d'un côté, par les fondateurs du centre, sous l'aile de l'UNICEF, de l'autre. Les négociations ont fait ressortir les rapports de force qui s'exercent avec puissance aux Nations unies, la question du CIE semblant avoir été un véritable vecteur des enjeux de pouvoir qui s'y articulent. C'est ainsi qu'à la tribune de l'ONU la France s'est opposée aux États-Unis et au Royaume-Uni, désireuse de s'imposer sur la scène internationale face aux « anglo-saxons », au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et tout autant soucieuse de défendre ses intérêts, sa renommée, ou son « prestige » cher à Robert Debré.

110 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1959, p. 8.

Chapitre II : Une construction singulière, au croisement des échelles internationales, nationales et locales

Après avoir obtenu les autorisations nécessaires à sa création, le Centre international de l'enfance est inauguré en grande pompe le 18 janvier 1950, à Paris, dans le salon de l'Horloge du ministère des Affaires étrangères, en présence de personnalités de l'UNICEF, de l'OMS et de l'UNESCO¹¹¹. Inscrite dans la loi française, la fondation manifeste dès sa première année d'activité un caractère éminemment international. Les statuts qui la définissent font d'elle une structure originale, liée à la fois aux organisations internationales onusiennes et au gouvernement français. Son financement est tout aussi particulier. Le CIE fonctionne en majeure partie grâce aux subventions accordées par l'UNICEF et l'État. Ce financement autorise la réalisation de programmes d'activités très larges, faisant la part belle à la pluridisciplinarité. Alors, dans les premières années, tout l'enjeu est pour le CIE de se faire reconnaître auprès des institutions nationales et internationales, ce qui s'avère en premier lieu compliqué. L'objectif : s'affirmer parmi les acteurs de la protection de l'enfance.

1. Une œuvre originale

Pour comprendre en quoi le CIE est une fondation unique en son genre, il faut d'abord se pencher sur ce qui fait de lui ce qu'il est : ses statuts officiels. Rédigés en concertation avec le gouvernement français et les organisations internationales, ceux-ci le positionnent dans une situation atypique, au carrefour des milieux nationaux et internationaux. Cette sous-partie est l'occasion de donner des détails indispensables pour mieux comprendre la position initiale du CIE, sa construction, son financement, ainsi que la réalité de son action.

a) Une fondation française liée aux organisations internationales

La première indication que l'on doit fournir est la suivante : la fondation dite « Centre international de l'enfance » est une fondation française. Ses statuts, divisés en 19 articles et annexés au décret ministériel du 10 novembre 1949 « portant reconnaissance d'une fondation comme établissement d'utilité publique », placent l'organisme sous le contrôle du gouvernement français¹¹².

111 BERTHET Étienne, MANCIAUX Michel, *op. cit.*, p. 6.

112 BUA, 1 CIDEF 01, Statuts du Centre international de l'enfance. L'exemplaire des statuts officiels du CIE conservé aux archives du CIDEF est celui qui a été annexé au décret ministériel du 19 novembre 1970, et non à celui du 10 novembre 1949. Il s'agit de la 4^e et dernière mouture des statuts de l'organisme. Les trois modifications dont ils ont fait l'œuvre datent du 28 décembre 1950, du 16 novembre 1959 et du 19 novembre 1970. Ces décrets ont modifié le

Son siège, le château de Longchamp, situé en périphérie de Paris, est la propriété de l'État. Son objectif fondamental est indiqué dans l'article premier de ses statuts : « [Le CIE] a pour objet de favoriser dans les différents pays du monde l'étude des problèmes qui touchent à l'enfance, la diffusion des notions d'hygiène et de puériculture, la formation technique du personnel spécialisé ». Il s'agit donc d'un centre lié à l'État français, « soumis aux règles du droit français »¹¹³, destiné à agir pour la protection de l'enfance. À première vue, rien de très singulier. Outre l'UNICEF qui dépend de l'ONU, on compte au début des années 1950 de nombreuses structures se proposant à cette mission, éparpillées à travers le monde, notamment dans les pays anglo-saxons. En 1952, Ludwik Rajchman « évalue à 20 le nombre des institutions de l'espèce existant aux États-Unis, en signale la présence d'un certain nombre en Grande-Bretagne, l'absence totale en Europe occidentale, et l'existence d'un nombre important en Europe centrale et orientale ». À l'échelle mondiale, les organismes spécialisés dans le domaine de la pédiatrie, de la médecine sociale, de la psychologie ou encore de la nutrition, ne manquent donc pas¹¹⁴.

C'est son caractère international qui fait la première originalité du CIE. D'après ses statuts, la fondation « est placée à la disposition des organisations spécialisées et des services des Nations unies, ainsi que des différentes institutions nationales de protection maternelle et infantile ». Par cette indication, le centre est associé de façon très proche à l'ONU, à ses États membres, ainsi qu'aux organisations nationales et internationales dédiées à l'enfance. Cela se traduit par des organes administratifs très tournés vers l'international. En annexe 2 est proposé un organigramme du CIE présentant ces différents organes et précisant leurs attributions. Cet organigramme a été élaboré à partir des statuts du centre et de son règlement intérieur, établi par son Conseil d'administration, le 21 juin 1950. Nous nous y rapporterons à plusieurs reprises dans la suite de nos développements.

Le Conseil d'administration du CIE est constitué, à l'origine, de neuf membres, dont six sont « désignés par arrêté conjoint du ministère des Affaires Étrangères et du ministère de la Santé Publique et de la Population », et trois sont « cooptés par les six premiers ». Parmi ces neuf personnes, seules trois sont de nationalité française, dont Robert Debré, élu président à la première séance du Conseil, les 18 et 19 janvier 1950. Un dixième membre, coopté, est ajouté en juin 1950, ce qui engendre une première modification des statuts du CIE, le 28 décembre 1950. Parmi les premiers membres, l'éminent Britannique Lord John Boyd Orr of Brechin, directeur de la FAO de 1945 à 1948, prix Nobel de la paix en 1949, cède rapidement son siège, tout comme l'Australien Ronald Walker, remplacés en 1951 par la Marquise de Reading, de nationalité britannique, et Arthur

nombre de membres du Conseil d'administration, le faisant passer de 9 à 10, puis à 14, et enfin à 17.

113 BERTHET Étienne, MANCIAUX Michel, *op. cit.*, p. 9.

114 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 5^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue le 24 mars 1952.

Wauters. Ce dernier arrive au Conseil d'administration après avoir été pendant un an le premier directeur général du CIE. Wauters est un diplomate belge qui occupait la fonction d'ambassadeur en Pologne. Le gouvernement français le présente comme un « "vieux socialiste de nuance modérée", spécialiste des questions sociales, très sincère ami de la France »¹¹⁵. En 1951, il cède sa place à la direction du centre au Français Maurice Gaud. En annexe 3 est présenté un tableau listant les différents directeurs généraux et présidents du CIE de sa création en 1949 jusqu'à sa disparition en 1997.

Composition du Conseil d'administration du CIE de 1951 à 1959

Président élu :	M. Robert Debré (France)
Membres nommés :	M. Eugène Aujaleu (France) M. Louis Bugnard (France) Mme la Marquise de Reading (Royaume-Uni) M. Ludwik Rajchman (Pologne) M. Arvid Wallgren (Suède)
Membres cooptés :	M. Paulo de Berredo Carneiro (Brésil) M. Guido Fanconi (Suisse) M. George Guest (États-Unis) M. Arthur Wauters (Belgique)

S'il ressort du premier aperçu de la composition des organes administratifs du CIE que la structure est résolument orientée vers l'international, elle demeure sous le contrôle direct du gouvernement français. Comme il a déjà été précisé, six membres du Conseil sont désignés par l'État. Parmi eux, Robert Debré bien sûr, qui préside l'Institut national d'hygiène (INH) depuis 1946¹¹⁶, mais aussi deux de ses proches, Eugène Aujaleu (1903-1990), épidémiologiste, en poste au ministère de la Santé Publique et de la Population en tant que directeur de l'Hygiène sociale depuis 1944, délégué de la France à l'OMS depuis 1948, et Louis Bugnard (1901-1978), directeur l'INH depuis 1946, représentant de la délégation française aux Nations unies. Les trois hommes font partie du premier bureau du CIE, organe chapeautant la structure, composé de cinq membres nommés par le Conseil. Les trois Français sont donc les personnalités les plus influentes au CIE aux côtés des deux vice-présidents, Ludwik Rajchman, dont on connaît la proximité idéologique avec Robert Debré, et le Brésilien Paulo de Berredo Carneiro, délégué permanent à l'UNESCO, qu'ils décident de coopter. Ils détiennent aussi de par leur statut au sein du Conseil d'administration davantage de pouvoir que le directeur général et le secrétaire général, autorités spécialement chargées des questions administratives, sur lesquels il ont pouvoir de nomination. Enfin, l'article 9 des statuts du

115 Arch. dipl., 372 QO 441, Note rédigée par le secrétariat des conférences du ministère des Affaires Étrangères du gouvernement français, le 12 décembre 1949.

116 L'Institut national d'hygiène (INH), créé en 1941, deviendra par décret, le 18 juillet 1964, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). Source : <http://histoire.inserm.fr/de-l-inh-a-l-inserm/l-institut-national-d-hygiene/de-l-inh-a-l-inserm>.

CIE prévoit que « le rapport annuel sur la situation de l'établissement, ainsi que les budgets et comptes [soient] adressés, chaque année, au ministère des Affaires Étrangères, au ministère de l'Intérieur, au ministère des Finances et au ministère de la Santé Publique et de la Population ».

Ainsi l'on constate que l'autorité de la France est assurée au CIE. La diffusion des « thèses françaises » est garantie au sein de la structure, notamment auprès des membres étrangers du Conseil, tous liés de près ou de loin à la pédiatrie. Cette diffusion est d'autant plus sûre que l'engagement de Robert Debré dans la défense des intérêts français ne faiblit pas. Il n'entend pas le tempérer suite à sa première grande victoire, celle que constitue la création du centre. En effet, dans le passage suivant, extrait d'un courrier du 23 mars 1950, le médecin évoque le profit que tireraient la France et le CIE s'ils soutenaient à l'ONU la création d'une structure permanente dans le domaine de la protection de l'enfance¹¹⁷. L'ambition, toujours, est de contre-balancer le pouvoir de l'OMS :

« J'ai été très intéressé par les indications rapportées par le professeur Bugnard concernant la création d'un possible organisme permanent de protection de l'enfance. Comme vous l'imaginez, une pareille création est tout à fait dans l'intérêt de notre pays car elle permettrait, dans toute la mesure où la chose reste vaguement possible, quelques liens avec les pays situés de l'autre côté du "rideau de fer", ce qui, pour le milieu médical au moins, est bien précieux et d'autre part empêcherait une influence excessive de l'Organisation mondiale de la santé où, vous le savez, malgré tous nos efforts de collaboration et de bonne volonté, nous sommes loin d'avoir toute satisfaction [...]. Notre politique doit donc être de nous intéresser à son œuvre, de collaborer avec le plus d'activité possible, mais de souhaiter l'existence d'un organisme indépendant où notre influence serait plus grande »¹¹⁸.

En considérant ces éléments, on peut se demander quel poids peuvent avoir les différentes organisations internationales au CIE. Plusieurs facteurs permettent d'affirmer que ces dernières y possèdent un certain pouvoir. D'abord, suite à l'examen des délibérations des conseils d'administration de l'UNICEF et de l'OMS antérieures à la création du CIE, on décide d'un commun accord que les programmes du centre soient soumis à l'approbation du Comité mixte UNICEF/OMS¹¹⁹. Cette consigne permet aux deux organisations de bénéficier d'un important droit de regard sur l'action du CIE. Ensuite, et surtout, il est prévu que les programmes que le centre envisage d'exécuter fassent l'objet d'une recommandation de son Comité consultatif technique (CCT). Ce comité est un organe très spécifique du CIE. Il est le lieu essentiel, central, où peuvent se faire entendre les différentes organisations internationales.

Selon une lettre de Debré, c'est le Conseil exécutif de l'OMS qui a en premier suggéré la création d'un tel comité. Lors de sa session de juillet 1949, les participants ont déclaré :

117 Un tel organisme ne verra pas le jour puisque c'est l'UNICEF qui obtiendra un statut permanent en 1953.

118 Arch. dipl., 372 QO 442, Lettre rédigée par Robert Debré, à destination du gouvernement français, le 23 mars 1950.

119 BUA, 1 CIDEF 20, Lettre rédigée par Charles Egger (UNICEF), à destination d'Arthur Wauters, le 9 mai 1950.

« Il y aura lieu de rechercher s'il est opportun de créer un Comité consultatif technique. Les membres du tel comité seraient nommés par le directeur du centre, après consultation du directeur exécutif du FISE, du directeur général de l'OMS, du secrétaire général des Nations unies et des directeurs généraux des autres institutions spécialisées intéressées, et seraient choisis pour leur compétence technique en matière d'hygiène et de protection de la maternité et de l'enfance [...]. Le CCT formulerait des directives générales et donnerait des avis concernant le programme d'exécution »¹²⁰.

Cette proposition, qui convient à Robert Debré puisqu'elle donne au CIE une certaine légitimité internationale, a été retenue. L'article 7 des statuts du CIE précise alors qu' « un Comité consultatif technique pourra être créé auprès du Conseil d'administration par accord avec le gouvernement français et les organisations spécialisées des Nations unies intéressées au problème de l'enfance ». Il est ajouté : « Ce comité sera chargé de proposer les principes généraux relatifs à l'orientation du centre et de donner son avis sur son programme de travail ». Le règlement intérieur précise que les membres du CCT doivent être des « experts » désignés par les quatre institutions spécialisées des Nations unies « qui s'intéressent à l'enfance », c'est-à-dire l'OMS, l'UNESCO, la FAO et l'OIT, ainsi que par l'UNICEF et la Division des Affaires Sociales de l'ONU. Ces experts ont pour mission de « donner [leur] avis et de faire des suggestions au Conseil d'administration du centre sur l'orientation, son programme de travail, les résultats obtenus et toute question technique ». On remarque au passage que les termes utilisés sont généraux, voire vagues. Ils indiquent des attributions très larges, ouvertes à toute interprétation. Ainsi construit, le Comité consultatif technique permet toutefois à chaque organisation internationale de faire valoir ses intérêts au sein du CIE.

Les premières réunions du CCT sont l'occasion pour les organisations internationales de nouer un premier contact officiel avec le CIE. On observe qu'au moment de la préparation de la première session du CCT, le directeur général de l'OMS, le Canadien Brock Chisholm, affiche une certaine mauvaise foi, synonyme de rancœur portée à l'intention des fondateurs du CIE. Celui-ci fait part au gouvernement français et au CIE de son refus d'envoyer un des membres de son organisation au comité technique du centre. Il rappelle que « les principes généraux de [l'OMS] ne le permettent pas ». Considérant ou feignant de considérer le CIE comme une structure sanitaire nationale, Chisholm indique que « la deuxième Assemblée mondiale de la Santé a voté le 21 juin 1949 une résolution aux termes de laquelle l'OMS ne peut accepter d'invitation tendant à la désignation des membres des organes directeurs d'institutions sanitaires ou d'organisations sanitaires nationales »¹²¹. Ce passage est révélateur des sentiments du directeur à l'encontre du

120 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Robert Debré, à destination de Brock Chisholm, directeur général de l'OMS, le 10 mars 1950.

121 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Brock Chisholm à destination du ministre des Affaires Étrangères du gouvernement français et de la direction générale du CIE, le 21 avril 1950.

centre. Ceux-là sont d'autant plus flagrants que l'OMS a elle-même suggéré l'existence du CCT et approuvé les statuts officiels du CIE, ce dont elle informe l'UNICEF dans une lettre signée le 30 janvier 1950¹²². Le gouvernement français lui répond en ces termes :

« Ce que je vous demande ce n'est pas de désigner un de vos collaborateurs pour siéger dans les organismes directeurs du CIE, puisque le CCT, comme son nom l'indique, n'a aucun pouvoir exécutif. Ceux qui sont appelés à y siéger ne donnent que des conseils [...]. Votre assistance, dans les limites ainsi précisées, est conforme par ailleurs au désir que vous nous avez exprimé de fournir des vues d'expert au centre, [et] est de nature à assurer une collaboration précieuse entre l'OMS et le CIE »¹²³.

Le jour d'après, Arthur Wauters invite le directeur à visiter le château de Longchamp et à l'entretenir des projets du centre, lui assurant « qu'ils ont été conçus avec la préoccupation d'éviter les conflits d'attribution et les doubles emplois »¹²⁴. La situation est donc bien gérée du côté des Français, qui se veulent rassurants. Un membre de l'OMS est finalement désigné pour siéger à la première réunion du CCT, qui se tient le 2 mai 1950. Par ailleurs, l'antagonisme partagé entre les fondateurs du centre et Brock Chisholm, nourri depuis le temps des discussions menées à l'ONU – le Canadien a été le meneur de la campagne soutenue par l'OMS contre la création du CIE –, ne se manifeste plus à partir de 1953, puisqu'un nouveau directeur général est nommé à l'OMS, le Brésilien Marcolino Gomes Candau. Cette parenthèse nous permet d'affirmer, une première fois, que les relations qu'entretiennent le CIE et l'OMS, et plus largement les organisations internationales, sont avant tout une affaire de personnalités.

La première réunion du Comité consultatif technique du CIE, présidée par Arthur Wauters, réunit cinq organisations internationales, l'UNICEF, l'OMS, la FAO, l'OIT et l'UNESCO. À noter l'absence d'un représentant de la Division des Affaires Sociales de l'ONU pour ce premier rendez-vous. Robert Debré, le « patron », ne manque pas d'y faire une première intervention. Son objectif : insuffler au comité cet esprit si particulier, englobant, transnational, dont il souhaite qu'il soit imprégné. Le ton est solennel :

« Votre présence ici [...] est le symbole de la multiplicité de notre action. Le problème de l'enfance est un tout. Ce n'est pas seulement son équilibre qui importe. Les représentants des différents organismes ici présents, témoignent de cet esprit et doivent nous aider à accentuer le côté social de notre action [...]. Le centre est une fondation très spéciale. C'est une fondation française, à caractère international, à fonctionnaires de toutes nations. Le statut particulier de ces fonctionnaires non français, est un symbole de leur statut international. Nous tenons à ce que

122 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Martha May Eliot, sous-directrice générale de l'OMS, à destination de Maurice Pate, directeur général de l'UNICEF, le 30 janvier 1950.

123 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par le ministre des Affaires Étrangères du gouvernement français, à destination de Brock Chisholm, le 28 avril 1950.

124 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Arthur Wauters, à destination de Brock Chisholm, le 29 avril 1950.

notre centre ne connaisse ni frontière, ni rideau. Nous désirons que les travailleurs de tous les pays collaborent avec nous [...] »¹²⁵.

C'est par ces mots rassembleurs qu'est inauguré le travail du Comité consultatif technique. Sa mission fondamentale au sein du centre est de fournir des vues d'experts afin de participer au bon développement de la structure. Ses recommandations parviennent au Conseil d'administration, qui décide *a posteriori* des programmes à exécuter pour l'année suivante. Pour les personnalités qui siègent à la table du comité, l'enjeu est avant tout d'assurer la coordination des programmes du centre par rapport aux activités des organismes internationaux.

Prévu à l'origine pour que se tienne au moins une réunion par an, le Comité consultatif technique du CIE ne se réunit pas moins de 55 fois entre 1950 et 1978, au rythme de deux sessions par an¹²⁶. Le tableau ci-dessous donne des précisions quantitatives sur la représentation des organisations onusiennes au CCT au cours de cette période. Si les données de ce tableau montrent que le nombre de représentations de chaque organisation aux sessions du comité dépasse souvent le nombre total de réunions tenues (55), c'est qu'il arrive que plusieurs experts d'une même organisation, souvent deux ou trois, siègent en même temps au CCT. Cela s'explique notamment par le fait que les organisations délèguent souvent des représentants de plusieurs de leurs bureaux régionaux. À l'OMS, cela se traduit la plupart du temps par l'envoi d'un membre de son siège, basé à Copenhague, ainsi que d'un membre de son Bureau européen, basé à Genève. Ce tableau indique également que certains membres du comité ont pu représenter à la fois l'UNICEF et l'OMS, ce qui suscite des interrogations que nous serons amenés à développer par la suite.

Nombre de représentations par organisation aux réunions du CCT entre 1950 et 1978

OMS	103
UNICEF	90
UNESCO	66
OIT	52
FAO	49
Division des Affaires Sociales de l'ONU	46
UNICEF/OMS	8

Analyser la représentation des organisations internationales au CCT permet d'avancer plusieurs certitudes. D'abord, on voit que l'ensemble des organisations onusiennes s'est investi de

125 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la première session du Comité consultatif technique du CIE tenue le 2 mai 1950, p. 3.

126 Entre 1950 et 1977, le comité s'est toujours réuni deux fois dans l'année, sauf en 1954 et en 1956. À partir de 1978, il est décidé que le comité ne se réunisse plus qu'une seule fois par an.

manière importante au CIE. À quelques exceptions près, toutes ont envoyé un de leurs membres à l'occasion des sessions du CCT. Ensuite, on observe que l'OMS est l'organisme qui se sent le plus concerné par l'action du CIE. L'OMS est de toutes les organisations celle qui a été la plus représentée au comité. À plus de cent reprises un membre de l'organisation a pu fournir des recommandations au CIE, entre 1950 et 1978. Cette surreprésentation est peu surprenante, étant donné la proximité des activités de CIE et de celles de l'OMS. Cela démontre toutefois qu'entre les deux structures une collaboration régulière s'est instaurée et le dialogue ne s'est jamais fermé, ce qu'on aurait pu craindre au vu des précédents compliqués qui ont marqué les premiers rapports CIE/OMS. Enfin, on note que, logiquement, l'UNICEF, principal subventionnaire du centre, est très présent au sein du comité, avec 90 représentations.

Après avoir ébauché une vue d'ensemble des deux organes responsables de la définition des programmes d'activités au CIE, le Conseil d'administration et le Comité consultatif technique, nous convenons du fait que le centre puisse à juste titre revendiquer une nature internationale. Nous nous accordons aussi pour dire que, dans le même temps, il est très étroitement lié au gouvernement français. Cette double filiation est autorisée par des statuts officiels qui laissent une place importante à l'interprétation. Le statut du centre, fondation reconnue d'utilité publique, est plutôt ambigu. Pour Yves Denéchère et Patrice Marcilloux, cela signifie que le centre est une « personne morale de droit privé ». En outre, les fondateurs du CIE aiment à dire que le centre est « créé par le gouvernement français par décret ». Cette formulation est « juridiquement imparfaite » selon les historiens¹²⁷. Sur le plan international, il semble également difficile de cerner le rôle du centre auprès des organisations de l'ONU. Le fait qu'il soit « placé à [leur] disposition » reste très vague, ce qui engendre de nombreux questionnements que nous aurons l'occasion de soulever dans la suite de notre travail. Le positionnement du CIE, défini officiellement par des statuts parfois évasifs, lui permet donc d'être lié à la fois à l'ONU et à la France, ce qui inscrit la fondation au carrefour des milieux internationaux et nationaux. Cette situation est essentielle pour le centre. En cause, son financement, principale préoccupation de nos protagonistes. Partagé entre l'UNICEF et l'État français, le financement du CIE lui donne la possibilité de concrétiser des programmes d'activités larges et pluridisciplinaires.

b) Un financement particulier pour une action large

Dans l'article 12 des statuts du CIE, les ressources financières sont ainsi présentées : « Les ressources annuelles du Centre international de l'enfance se composent : 1. du revenu de la dotation ; 2. des subventions qui peuvent lui être accordées ; 3. du produit des ressources créées à

127 DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, pp. 183-184.

titre exceptionnel [...] ». Un fonds de réserve est également constitué. Selon ces éléments, la fondation n'est donc pas amenée à générer d'importants profits. Son financement dépend avant tout des subventions qui lui sont octroyées. Aucun contributeur n'est désigné dans les statuts. D'après les pièces d'archives, les subventions sont surtout accordées par l'UNICEF et l'État français, qui se partagent la quasi totalité du financement du CIE. Nous proposons en annexe 4 deux histogrammes présentant les subventions de l'UNICEF et de l'État français entre 1950 et 1981, en montant en dollars et en pourcentage du financement total du centre. Ces deux graphiques ont été élaborés à partir des informations contenues dans les rapports d'activités et dans les documents présents dans les boîtes d'archives consacrées aux budgets et aux subventions accordées au centre¹²⁸.

Dans le cadre du financement des premières activités du CIE, l'État français et l'UNICEF s'entendent initialement sur des « accords de principe ». Il est décidé en 1949, au Conseil d'administration de l'UNICEF, qu'une somme d'un million de dollars serait accordée par le Fonds au CIE pour ses exercices 1950, 1951 et 1952¹²⁹. Aussi, « lors de la réunion à Paris, au mois d'octobre 1951, du Comité du programme et du Conseil d'administration de l'UNICEF, il [est] décidé que, en principe, une somme de 660 000 dollars serait allouée au Centre à titre complémentaire dans le courant de l'année 1952 », ces crédits devant garantir le fonctionnement « normal » du centre jusqu'en 1953¹³⁰. Entre 1950 et 1953, l'UNICEF subventionne donc le CIE à hauteur de 1 660 000 dollars. Les documents d'archives relatifs aux finances montrent qu'il faut attendre l'année 1953 pour que l'État français accorde une première subvention, d'environ 72 000 dollars. Entre 1950 et 1953, l'UNICEF finance donc à 96 % le fonctionnement du CIE, l'État seulement à 4 %. Au premier examen, il apparaît donc sans conteste que le Fonds ait soutenu de manière presque exclusive le CIE au cours de cette période. Il semble aussi que l'investissement du gouvernement français ait été très tardif. Un élément nous permet de nuancer cet état de fait. Dans la note que Robert Debré a envoyée en juin 1949 au gouvernement français, le financement du CIE avait été présenté comme suit :

« D'après les évaluations budgétaires faites, on peut envisager le plan suivant : tant que le Fonds international de l'enfance continuera à fonctionner, le gouvernement français renouvelera son engagement de verser au Fonds [...] la somme allouée au cours de l'année 1949, soit 175 millions de francs français. Sur cette subvention le Fonds international de secours à l'enfance prélèverait pour le centre la somme nécessaire, soit 75 millions qui constitue le quart du budget du centre. Mais, comme on le sait, le Fonds international de secours à l'enfance, destiné à des secours d'urgence, doit disparaître [...]. Que se passerait-il donc à ce moment si le centre est

128 BUA, 1 CIDEF 123, Budgets du CIE (1977-1989) ; BUA, 1 CIDEF 123/8, Subventions et participations (1973-1984).

129 BUA, 1 CIDEF 11, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1951, pp. 1-2.

130 BUA, 1 CIDEF 11, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1952, pp. 3-4.

créé en 1950 ? Le gouvernement français devrait s'engager à fournir les 75 millions après la disparition du Fonds international de secours à l'enfance encore pendant deux ans »¹³¹.

D'après ce plan initial de financement, les subventions de l'UNICEF devaient être issues, en grande partie, de la dotation annuelle de la France au Fonds. Il se peut donc que l'aide financière apportée au début des années 1950 par l'UNICEF au CIE soit en fait une partie du support financier temporaire assuré par la France au Fonds international de secours à l'enfance, alors destiné à disparaître. Entre 1950 et 1953, il est donc très probable que la participation française au CIE ait été, en réalité, diluée dans celle de l'UNICEF, bien qu'aucun document officiel ne puisse le confirmer aux archives. Par ailleurs, nous signalons ici l'importante contribution de la ville de Paris qui a mis en 1950 le château de Longchamp à la disposition du CIE, pour une durée initiale de 30 ans. Les fonds publics ont financé l'ensemble des travaux d'aménagement et d'installation dans le bâtiment en 1950 et 1951.

En 1953, lorsque l'UNICEF obtient un statut permanent, une nouvelle politique de financement est discutée. Ce tournant imprévu remet en cause les plans du CIE, dans la mesure où, à la création du centre, les fondateurs « espéraient recueillir les fonds qui resteraient encore disponibles à la cessation d'activités de l'UNICEF ». « En l'absence d'héritage », le CIE doit alors compter exclusivement sur les aides financières¹³². Dans le rapport d'activités de 1953, il est précisé que « des tractations avaient été engagées entre l'UNICEF et le gouvernement français pour établir les programmes d'activités du centre pendant la période triennale 1954-55-56 et fixer en principe la quote part qui pourrait être fournie par chacune des parties pour le financement de ses programmes ». On voit que la répartition du financement du centre fait l'œuvre de négociations poussées entre le Fonds et le gouvernement français, ces derniers devant s'accorder « en principe » sur le sujet. En 1953 sont déterminés avec clarté et de manière différenciée les apports réels de l'organisation et du gouvernement français. Pour trois ans est instauré « un rapport de six dixièmes pour l'UNICEF et de quatre dixièmes pour le gouvernement français »¹³³. Ce rapport évolue par la suite au gré des décisions conjointement prises par l'État et l'UNICEF. À partir de 1957, un modèle de mandat quinquennal de financement est retenu. Les différents mandats qui se succèdent (1957-1961 ; 1962-1966 ; 1967-1971 ; 1972-1976 ; 1977-1981) définissent chacun un rapport UNICEF/État français dans la répartition du financement du CIE et un montant plafond par année à respecter.

131 Arch., dipl., 372 QO 441, Note rédigée par Robert Debré, à l'attention du ministère des Affaires Étrangères du gouvernement français, en juin 1949.

132 FILLASTRE Colette, « Historique du Centre international de l'enfance », dans FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, p. 36.

133 BUA, 1 CIDEF 12, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1953, p. 3.

Les subventions ainsi accordées au CIE lui permettent de développer d'importants programmes d'action et de promouvoir une approche globale de la prise en charge de l'enfance. Arrêtons-nous avec attention sur ce point, puisqu'il s'agit sûrement de la plus grande originalité du CIE, celle qui caractérise avec le plus d'acuité une action que nous avons encore peu détaillée. Après avoir insisté sur le fait que le centre se positionne aux croisements des milieux internationaux et nationaux, de par une construction et un financement particuliers, affichant par là même un caractère transnational, nous pouvons mettre l'accent sur le fait qu'il propose une palette d'activités extrêmement composite, dévoilant une essence pluridisciplinaire, voire transdisciplinaire.

Dans les statuts officiels du centre, les moyens d'action envisagés sont très nombreux. Ils sont exposés dans l'article 2 :

« Cours de perfectionnement de pédiatrie sociale pour médecins, fonctionnaires sanitaires, éducateurs, diffusion des notions d'hygiène spéciales à l'enfance, attribution de bourses collectives ou individuelles à des médecins, infirmiers ou infirmières, assistantes sociales, fonctionnaires sanitaires, administrateurs, architectes, professeurs, pour l'étude des différents aspects de l'hygiène et de la protection de l'enfance, recherches scientifiques, expositions et démonstrations publiques »¹³⁴.

Tous les acteurs reliés de près ou de loin au domaine de la protection de l'enfance sont donc concernés et considérés dans l'action du centre. Les dirigeants du CIE précisent l'idée : « prendre une vue globale des problèmes de l'enfance, [analyser] l'ensemble de ses besoins (affectifs, nutritionnels, sanitaires, éducatifs et sociaux), [en] faire la synthèse et [déterminer] les priorités d'action »¹³⁵. La réalisation de cette politique implique des orientations d'activités extrêmement variées. Divisé en plusieurs services techniques, le CIE propose alors un éventail d'action très large. En 1954, les services du CIE sont répartis comme tels : « services administratifs et financiers », « enseignement », « recherches médico-biologiques », « Station-Pilote BCG », « publications », « bibliothèque et centre de documentation », « relations extérieures », « section sociale »¹³⁶. Trois branches d'activités sont donc privilégiées : l'enseignement, la recherche et l'information. Dans les lignes qui suivent, nous détaillerons ces trois grands domaines d'action, champs extrêmement denses, avec une concision que l'on estime nécessaire.

On peut déclarer avec certitude que l'enseignement constitue l'activité essentielle du CIE. En 1957 sont rappelés les trois objectifs dans ce domaine : « Aider les gouvernements à résoudre les difficultés qu'ils rencontrent dans le fonctionnement de leurs services de protection de l'enfance en organisant pour le personnel médical et social des cours de perfectionnement portant sur des sujets d'intérêt et d'application pratiques ; réunir dans des séminaires internationaux des personnalités de

134 BERTHET Étienne, MANCIAUX Michel, *op. cit.*, p. 7.

135 *Ibid.*

136 BUA, 1 CIDEF 12, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1954, p. 32.

différentes régions pour faire le point sur certains problèmes actuels de la pédiatrie sociale ; faciliter les contacts entre travailleurs sanitaires et sociaux en multipliant les rencontres et les échanges au cours de colloques, de réunions de travail et de journées d'études »¹³⁷. Auparavant assurée par l'UNICEF, la formation des cadres et personnels de la santé publique à la pédiatrie sociale, en France et à l'étranger, a d'emblée constitué le cœur de de l'action du centre. « Dans l'histoire du CIE, le cours de pédiatrie sociale fait fonction de matrice » affirme Pascale Quincy-Lefebvre¹³⁸. Le premier cours de pédiatrie sociale, donné au CIE en 1950, rassemble 69 auditeurs venus de 28 pays différents. Au Comité consultatif technique, on salue le succès précoce de cette activité, que l'on souhaite voir se répéter chaque année¹³⁹. La structure du cours de pédiatrie sociale est rapidement définie. Pascale Quincy-Lefebvre y fait référence en ces termes :

« En plus des conférences suivies de discussions, des cercles d'études ou séminaires, les auditeurs ont à effectuer un programme de visites en France ou à l'étranger dans des établissements hospitaliers, des centres médico-sociaux, divers établissements pour enfant et des stages collectifs ou individuels. Ceux-ci sont conçus pour être des moments interdisciplinaires et pluri-professionnels dominés par l'autorité du savoir médical mais ouverts sur les sciences humaines et sociales »¹⁴⁰.

Nous ne nous appesantissons ici pas davantage sur l'organisation et le fonctionnement du cours international de pédiatrie sociale¹⁴¹. Selon nous, il est seulement essentiel dans l'optique de cette sous-partie de rappeler que ce cours s'adresse à des individus issus de pays différents et de milieux professionnels variés (médical, administratif, social, juridique). On peut alors affirmer que le cours de pédiatrie sociale constitue un lieu de convergence à deux dimensions : géographique car international, scientifique car interdisciplinaire. Dans cet espace sont levées les frontières nationales et académiques. Cette caractéristique se retrouve par ailleurs dans la quasi totalité des cours organisés par le CIE, qu'il s'agisse du cours sur la protection maternelle et infantile, de celui sur la prévention et le traitement de la tuberculose, ou encore de l'enseignement dédié au comportement et au développement de l'enfant.

Il faut maintenant préciser que les auditeurs de ces différents cours bénéficient de bourses de la part du CIE. Néanmoins, le choix des boursiers n'est pas du ressort du centre. Ces derniers sont désignés par le gouvernement de leur pays d'origine, ce qui démontre que le pouvoir des États reste fort et que la marge de manœuvre du centre peut être réduite. Cette méthode est jugée avec réalisme

137 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1957, p. 7.

138 QUINCY-LEFEBVRE Pascale, « "L'enfant est un tout". Le cours international de pédiatrie sociale dans l'histoire du Centre international de l'enfance », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 90.

139 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 3^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue le 19 avril 1951, p. 2.

140 QUINCY-LEFEBVRE Pascale, « "L'enfant est un tout". Le cours international de pédiatrie sociale dans l'histoire du Centre international de l'enfance », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 96.

141 Pour plus de détails, nous vous renvoyons au travail de Pascale Quincy-Lefebvre ci-dessus référencé.

comme étant la seule applicable. En effet, Eugène Aujaleu estime « qu'il serait souvent fort difficile de trouver une autre voie de contact pour le recrutement des boursiers que par la voie des ministères intéressés et que, d'autre part, le CIE, s'il choisissait lui-même ses boursiers, risquerait d'influencer défavorablement des pays dont il est dépendant pour les fonds qui lui sont alloués »¹⁴². Enfin, on note que, d'abord cantonnée à l'Europe, l'activité d'enseignement du CIE, qui se présente également sous forme de séminaires et de colloques, se développe très rapidement et se délocalise à la fin des années 1950, en Afrique et en Amérique Latine. Sur ces terrains, le centre agit « avec la triple collaboration des organisations internationales et nationales intéressées, des gouvernements et des universités locales », ce qui souligne le rôle de la structure dans l'espace transnational¹⁴³. Nous aurons l'occasion d'avancer plus de précisions quant à l'enseignement donné par le centre dans les pays « en voie de développement » dans un chapitre ultérieur.

La seconde branche d'activité privilégiée par le CIE est la recherche. Il s'agit d'abord pour le personnel de mener à bien des études dites médico-sociales, souvent en lien avec les organisations internationales. Au Comité consultatif technique, on estime que ces études « [doivent] occuper une place de premier plan ». La méthode est « l'observation directe dans les milieux sociaux [...] et dans les laboratoires sociaux que le centre [suscite], [oriente], et dont il [coordonne] l'action »¹⁴⁴. La recherche porte sur tous les aspects des problèmes liés à l'enfance. En une année, jusqu'à dix études on pu être poursuivies en parallèle, parfois même coordonnées dans différents pays en Europe, en Afrique, en Amérique ou en Asie. On peut caractériser en grande partie l'activité de recherche du CIE par l'œuvre d'un service en particulier : la Station pilote du centre ou Station pilote BCG¹⁴⁵. Il s'agit d'un centre d'étude et de recherche spécialisé dans le domaine de la vaccination antituberculeuse. Cette structure avait été mise en place par l'UNICEF en juin 1948, avec la collaboration de l'Institut Pasteur de Paris, dans le contexte de la réalisation de la campagne internationale contre la tuberculose menée conjointement par l'UNICEF, l'OMS et les Croix Rouges scandinaves, entre 1945 et 1952. En 1950, la Station pilote est rattachée au CIE, à qui l'on accorde la responsabilité de son fonctionnement¹⁴⁶. Sa mission consiste originellement en

142 BUA, 1 CIDEF 11, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1952. Cette phrase d'Aujaleu a été prononcée à l'occasion de la réunion du groupe de travail dédié à l'évaluation de l'enseignement du CIE, le 16 février 1952.

143 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1955, p. 6.

144 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 12^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 19 et 20 avril 1956, pp. 2-3.

145 Dans l'ouvrage collectif sur le CIE dirigé par Colette Fillastre et Nicole Guérin, il est précisé l'origine du nom « Station pilote » : « Le nom "Pilot Station" donnait une signification particulière à ce service : à la fois "station", gare, centre de renseignements et aussi "abri" pour toute information concernant le BCG, établissements de recherches, et "Pilote" bateau qui part au large pour trouver et indiquer la bonne voie de la vaccination, et aussi un professionnel chargé de la conduite des opérations ». FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, p. 26.

146 BUA, 1 CIDEF 11, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1951, p. 129.

« l'examen périodique des vaccins utilisés dans la campagne internationale »¹⁴⁷, les techniques de vaccination et les vaccins BCG « [posant] encore beaucoup de problèmes » et nécessitant d'être étudiés¹⁴⁸. La Station pilote, dont l'action est coordonnée avec celle des laboratoires mis en place au CIE, développe par la suite ses activités en étroite liaison avec le bureau de recherche contre la tuberculose de l'OMS à Copenhague, ainsi qu'avec les laboratoires de recherche nationaux, l'INSERM et le CNRS en France par exemple, ou encore les Instituts Pasteur de Prague, de Varsovie et même de Tokyo.

Enfin, la troisième grande branche d'activités du CIE est l'information. La structure souhaite être un lieu où se concentre l'essentiel de la documentation, essentiellement francophone, relative à la prise en charge et à la protection de l'enfance. Un tel lieu n'avait encore jamais existé sur le territoire. Cette orientation s'inscrit parfaitement dans la volonté des responsables du centre de faire connaître universellement les problèmes médicaux et sociaux liés à l'enfance. Deux publications emblématiques du CIE caractérisent cette ambition : le « Courrier du CIE », revue médico-sociale publiée dès 1950, et la revue titrée « L'enfant en milieu tropical », diffusée à partir de 1961 à destination des pays « en voie de développement ». La publication d'ouvrages, de mémoires et de divers documents de travail est également assurée¹⁴⁹. Le service des relations internationales du CIE joue un rôle primordial dans le domaine de l'information. Initialement, il s'agit pour ce service créé en 1952 de faire connaître à l'UNICEF les différentes activités en cours. Mais la mission de ce service évolue vite. Rapidement, il assure la liaison du centre avec tous les acteurs du monde de la protection de l'enfance : « Les Nations unies et leurs institutions spécialisées ; les instituts de l'enfance en voie de création dans le monde sous les auspices du FISE ; les organismes s'occupant des questions de l'enfance sur le plan social, en France et hors de France ; les auditeurs des cours organisés par le CIE ; les individus, groupements ou associations ayant été en rapport de travail avec le CIE ou désirant être informés de ses activités »¹⁵⁰. Enfin, le centre participe à la réalisation de nombreuses conférences, de réunions internationales ainsi que d'expositions. Au final, on peut résumer le projet du CIE dans le domaine de l'information par sa revendication première à constituer une « plaque tournante » dans le monde en matière de connaissance de l'enfance, comme il l'entend déjà devenir en 1954 : « Étant donné la multiplicité des organismes qui se consacrent à un aspect ou à un autre des problèmes de l'enfance, il semble souhaitable que le CIE qui se voue à "l'enfant tout entier" devienne l'organisme auquel les spécialistes de l'enfant et même le grand

147 BUA, 1 CIDEF 11, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1951, p. 46.

148 FILLASTRE Colette, « Historique du Centre international de l'enfance », dans FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, p. 26.

149 BERTHET Étienne, MANCIAUX Michel, *op. cit.*, p. 8.

150 BUA, 1 CIDEF 11, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1952, p. 173.

public prennent l'habitude de se référer chaque fois qu'il s'agit de connaître ou protéger l'enfant »¹⁵¹.

Alors, pour les membres du CIE, il est clair que la fondation doit constituer un « centre de synthèse consacré à l'étude des problèmes de l'enfance », agissant au travers d'une action large, transnationale et pluridisciplinaire¹⁵². Car le positionnement juridique du CIE défini par ses statuts officiels le lui permettent. Néanmoins, au regard des acteurs qui investissent l'espace de la protection de l'enfance, cette situation apparaît souvent floue, en particulier dans les premières années. Le CIE est parfois considéré comme une organisation internationale à part entière, ou comme une institution nationale vouée à l'enfance, ou bien seulement en tant qu'organisme régional. Dans les années 1950, alors qu'il est encore en rodage, il éprouve certaines difficultés à être reconnu. La fondation entend néanmoins se démarquer, tout en préservant une forte relation de proximité avec les organisations internationales. Cette période d'activité expose à la lumière les fondements du conflit identitaire que le CIE portera tout au long de son existence.

2. Un organisme en quête d'identité dans ses premières années

Les premières années sont compliquées pour le CIE. La fondation souhaite faire reconnaître son action auprès des organisations onusiennes, mais la tâche s'avère difficile. En plein essor, ces dernières monopolisent le champ de la santé publique internationale. Elles peinent surtout à identifier la structure créée par Robert Debré. Leur représentation au sein de cette nouvelle structure pose aussi question. Pour les membres du centre, la quête d'identité s'annonce délicate, la marge de manœuvre, réduite. Le CIE est alors dans l'obligation de coopérer et d'inscrire son action dans la lignée des politiques menées par les institutions des Nations unies.

a) Des difficultés à acquérir une certaine reconnaissance

De nombreux éléments nous permettent d'affirmer que les différentes institutions peinent initialement à cerner l'identité du CIE et le projet que celui-ci entend porter. La sphère onusienne est la première concernée. La structure du CIE, encore en construction dans les années 1950, et ses méthodes d'action, font débat chez les organisations internationales. Pour l'UNICEF, il s'agit de reconnaître, mais aussi de faire reconnaître aux Nations unies, l'action d'un organisme qu'il finance. Au mois de juin 1950, le Fonds international demande alors de la main du directeur général du CIE une confirmation officielle, en bonne et due forme, du fait que le centre utilise ses

151 BUA, 1 CIDEF 12, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1954, p. 12.

152 BUA, 1 CIDEF 01, Centre international de l'enfance, 1950-1955.

subventions pour la réalisation d'activités à visée internationale, et du fait que les auditeurs des cours donnés par le centre ne sont pas français¹⁵³. Les dirigeants du Fonds doivent prouver aux Nations unies que le CIE n'est pas un simple organisme d'intérêt national et qu'il est justifiable de le financer. Car ce que l'on sait, c'est que le CIE n'est qu'un élément parmi d'autres dans le large cercle des bénéficiaires de l'UNICEF : en 1952, le Conseil économique et social de l'ONU « approuve la participation du [Fonds] à 53 projets de protection de l'enfance intéressant 39 pays » dans l'une de ses résolutions. Cette année-là, quand les moyens du Fonds sont revus à la baisse en raison de la non réalisation du programme 1951-1952 – le programme optimum de l'organisation passe de 30 millions de dollars en 1951-1952 à 20 millions de dollars en 1952-1953 –, on peut émettre l'hypothèse que l'UNICEF ait encore été appelée à prouver la nature internationale des activités du CIE¹⁵⁴.

Une correspondance entre l'UNICEF et le CIE nous fournit un autre exemple du fait que le centre manifeste en ce temps-là le souci d'être reconnu à sa juste valeur. Lorsque le *Bulletin d'information de l'UNICEF* publie en 1952 le budget du CIE dans le montant des allocations faites à l'État français, Robert Debré s'offusque que l'on puisse faire un raccourci grossier entre l'État et le CIE, et demande à ce que l'on remédie à cette erreur. Celle-ci risque, selon Debré, « d'influencer l'opinion »¹⁵⁵. Deux mois plus tard, pas moins de trois pages sont rédigées par le directeur général Maurice Gaud et envoyées à l'UNICEF dans le but de démontrer que le CIE est une structure internationale qui s'inscrit dans la droite lignée de l'action des Nations unies. En somme, on retient que le Fonds n'éprouve aucun malaise à rapprocher le CIE de l'État français. Maurice Pate a notamment répondu à Debré que « l'inscription au budget correspondait à une nécessité de localisation géographique sans rapport avec l'aspect international du travail du Centre »¹⁵⁶. Chez l'UNICEF, le CIE connaît donc quelque difficulté à être considéré comme il le souhaite.

Ensuite, sur le territoire national, on remarque que certaines institutions sont également très réticentes à reconnaître le caractère international du CIE. La relation entre le centre et la préfecture de la Seine l'illustre parfaitement. Entre 1952 et 1959, c'est un véritable bras de fer qui se joue entre les deux parties pour le contrôle des comptes du CIE. Leur correspondance, si elle n'impliquait pas de sérieux intérêts personnels, tiendrait du comique de répétition. À l'origine, en 1952, Maurice Gaud rejetait tout contrôle de la ville de Paris en refusant de participer aux élections du Conseil départemental de l'assistance publique et privée. Le préfet de la Seine demandait alors au centre de

153 BUA, 1 CIDEF 20, Télégramme rédigé par A.E. Davidson (UNICEF), à destination d'Arthur Wauters, le 9 juin 1950.

154 BUA, 1 CIDEF 20, Résolution du 25 juillet 1952 du Conseil économique et social de l'ONU.

155 BUA, 1 CIDEF 20, Correspondance échangée entre Charles Egger (UNICEF) et Robert Debré, les 31 janvier et 8 février 1952.

156 BUA, 1 CIDEF 20, Lettre rédigée par Maurice Gaud, à destination de Charles Egger (UNICEF), le 4 avril 1952.

s’y présenter, le considérant comme une « œuvre de bienfaisance »¹⁵⁷. En 1956, le préfecture se manifeste à nouveau en demandant l’envoi du rapport moral et financier, d’un état détaillé des recettes et des dépenses, d’un état de l’actif mobilier et immobilier et du passif concernant les exercices 1953-1954-1955, « dans le cadre du contrôle des comptes de gestion du CIE »¹⁵⁸. Le nouveau directeur général Étienne Berthet s’en réfère alors à Eugène Aujaleu dans un memorandum interne, indiquant qu’aucun contrôle du CIE par la préfecture de la Seine n’est prévu par les statuts. Il suit sa recommandation – « Agir comme l’a fait M. Gaud et avec les mêmes termes »¹⁵⁹ – en envoyant une lettre quasiment identique à celle expédiée par son prédécesseur¹⁶⁰. Lorsque la préfecture insiste à nouveau quelques jours plus tard¹⁶¹, le directeur général se tient au silence sur l’avis d’Eugène Aujaleu, lui ayant suggéré de « faire le mort »¹⁶². Enfin, le 2 janvier 1959, la préfecture revient à la charge, usant des mêmes termes¹⁶³. Étienne Berthet lui répond, usant des mêmes termes¹⁶⁴. Plus tard, lorsque la préfecture rétorque, menaçante et visiblement irritée, qu’elle a le pouvoir de s’en référer au ministre de l’Intérieur¹⁶⁵, Eugène Aujaleu conseille à nouveau Étienne Berthet de laisser faire : « À votre place je le laisserai "en référer au ministre de l’Intérieur". On verra bien »¹⁶⁶. Par la suite, aucune correspondance sur le sujet n’est de nouveau échangée entre le CIE et la préfecture. Néanmoins, un nouveau memorandum nous informe que la « joute » est remportée plusieurs années après par la préfecture de la Seine, le papier indiquant qu’ « à partir de 1963, l’envoi du rapport d’activités et du rapport financier est fait par le Secrétaire Général au Bureau des Dons et legs et associations, Préfecture de la Seine, 4 rue Lobeau, 4^e (Chef de bureau : Mlle Gizolme) »¹⁶⁷. Cet exemple prouve une chose. Au-delà de l’ambiguïté qu’il présente, le statut du CIE peut être interprété de plusieurs façons par les institutions, en fonction des intérêts qu’il suscite.

Auprès des autres organisations internationales la tâche s’avère aussi ardue. Elle prend une dimension importante au Comité consultatif technique du centre, lieu où trouvent écho les interrogations des différents organismes. La quête d’identité du CIE prend tout son sens dans les discussions qui rythment les premières réunions de cet organe si particulier. Au cours de celles-ci, les membres du comité signalent d’emblée l’opacité de la mission qu’on leur confie. Le premier

157 BUA, 1 CIDEF 71, Correspondance échangée entre Maurice Gaud et le préfet de la Seine, les 8 et 9 janvier 1952.

158 BUA, 1 CIDEF 71, Lettre rédigée par la préfecture de la Seine, à destination d’Étienne Berthet, le 26 juin 1956.

159 BUA, 1 CIDEF 71, Memorandum interne du CIE échangé entre Étienne Berthet et Eugène Aujaleu, le 28 juin 1956.

160 BUA, 1 CIDEF 71, Lettre rédigée par Étienne Berthet, à destination de la préfecture de la Seine, le 6 juillet 1956.

161 BUA, 1 CIDEF 71, Lettre rédigée par la préfecture de la Seine, à destination d’Étienne Berthet, le 21 juillet 1956.

162 BUA, 1 CIDEF 71, Memorandum interne du CIE échangé entre Étienne Berthet et Eugène Aujaleu, le 26 juillet 1956.

163 BUA, 1 CIDEF 71, Lettre rédigée par la préfecture de la Seine, à destination d’Étienne Berthet, le 2 janvier 1959.

164 BUA, 1 CIDEF 71, Lettre rédigée par Étienne Berthet, à destination de la préfecture de la Seine, le 13 juillet 1959.

165 BUA, 1 CIDEF 71, Lettre rédigée par la préfecture de la Seine, à destination d’Étienne Berthet, le 24 janvier 1959.

166 BUA, 1 CIDEF 71, Correspondance échangée entre Étienne Berthet et Eugène Aujaleu, les 9 et 10 février 1959.

167 BUA, 1 CIDEF 71, Memorandum interne du CIE, 1963.

problème qu'ils soulèvent concerne leur statut. Il tire son origine du fait qu'à l'occasion de la première réunion du comité, Robert Debré avait déclaré : « Les membres de cette commission ont pour tâche d'examiner le programme du centre et de faire des suggestions, sans jamais engager l'organisation qu'ils représentent ». Il avait ajouté : « Il est bien entendu cependant que les organismes intéressés ne [sont] pas engagés par les décisions de leurs représentants »¹⁶⁸. En juin 1951, Lady Allen se retire cependant elle-même du comité après avoir quitté son poste à l'UNICEF. Cela met en évidence une certaine ambiguïté sur le statut des personnes qui y participent : « I regret very much making this break with the centre but it would be unrealistic to remain a member of the Technical Advisory Committee when i was no longer associated with the UN »¹⁶⁹. Effectivement, dans le cas de l'UNICEF, les représentants viennent en qualité de « représentants du Conseil exécutif de [leur] organisation, donc à titre officiel et non pas personnel », ce qui n'est pas le cas de tout le monde¹⁷⁰. Les membres du comité font alors remarquer qu'ils « ne [siègent] pas tous au même titre : les uns [représentent] leur organisation, les autres [sont] désignés à titre d'experts ».

L'ambiguïté semble disparaître lorsque la situation est normalisée au printemps 1954 après que des démarches aient été effectuées par le CIE auprès du gouvernement français pour que les membres du CCT se présentent aux réunions en tant que représentants officiels de leur organisation¹⁷¹. Pourtant, en juillet 1954, suite à la première réunion du comité au cours de laquelle les représentants ont tous siégé à titre officiel pour leur organisation, l'UNICEF se permet de préciser au CIE que Mme Sinclair-Loutit, qui a participé la séance, devait être présentée dans le procès-verbal sous la double étiquette UNICEF/OMS. L'organisation souhaite qu'elle soit désignée par son statut de conseillère technique médicale et en sa qualité d'agent de liaison entre le bureau européen de l'UNICEF et l'OMS¹⁷². En 1957, le chef du Bureau de l'UNICEF pour l'Afrique et l'Europe réitère sa requête auprès du directeur général Étienne Berthet¹⁷³. Au vu de ces éléments, on peut affirmer qu'une certaine ambiguïté est toujours présente, puisque Mme Sinclair-Loutit ne participe pas au CCT en tant que représentant officiel d'une seule et même organisation. En juin 1954, le représentant de l'UNICEF précise lui aussi que son rôle au comité est différent de celui des autres membres. Il se justifie en mentionnant les rapports particuliers qu'entretiennent le Fonds et le CIE : « M. Hamilton fait remarquer que le représentant de l'UNICEF a un rôle plus complexe que

168 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la première session du Comité consultatif technique du CIE tenue le 2 mai 1950, pp. 1-2.

169 BUA, 1 CIDEF 20, Lettre rédigée par Lady Allen (UNICEF), à destination de Maurice Gaud, le 29 juin 1951.

170 BUA, 1 CIDEF 20, Lettre rédigée par Charles Egger (UNICEF), à destination de Maurice Gaud, le 6 janvier 1954.

171 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Maurice Gaud, à destination de Jerome Peterson (OMS), le 7 mai 1954.

172 BUA, 1 CIDEF 20, Lettre rédigée par Charles Egger (UNICEF), à destination d'Étienne Berthet, le 21 juillet 1954.

173 BUA, 1 CIDEF 20, Lettre rédigée par Gordon Carter (UNICEF), à destination d'Étienne Berthet, le 19 mars 1957.

celui des autres membres du comité ; il est un observateur chargé de la liaison avec le Conseil d'administration et ne peut se désintéresser des aspects financiers du fonctionnement du centre »¹⁷⁴.

Ces différents éléments relevés dans la correspondance du CIE et dans les procès-verbaux du CCT nous apportent des informations extrêmement utiles pour souligner la complexité des rouages du comité. Nous pouvons avant tout confirmer que « les frontières entre les institutions ne sont jamais claires »¹⁷⁵. Dans notre cas, la circulation des acteurs individuels dans l'espace des organisations internationales nous déstabilise car elle ne nous autorise pas à identifier un cadre de référence formel. Le fait qu'un représentant siège au comité à la fois pour l'UNICEF et l'OMS n'est pas anodin, et aucune information contenue dans les archives ne nous permet d'affirmer que Mme Sinclair-Loutit travaille pour l'UNICEF ou pour l'OMS. Cette situation est d'autant plus complexe que la représentativité des acteurs au sein d'une organisation internationale soulève en règle générale de nombreux questionnements. Pour Philippe Braud, la représentativité est « une notion aussi fondamentale que fuyante » ; pour Ann Florini, c'est « l'une des notions les plus problématiques pour fonder une quelconque légitimité »¹⁷⁶. Si dans le cadre de l'ONU, de l'UNICEF, ou encore de l'OIT, ce sont avant tout des États membres qui sont représentés, ce qui pour les deux auteurs donne déjà matière à réflexion, dans le cas du CIE seuls des représentants d'organisations internationales siègent au CCT. Certains sont même membres du Conseil d'administration. On comprend alors toute la complexité de la situation dans la mesure où nos acteurs circulent de façon dynamique sur le plan international et où des intérêts communs sont en jeu. La relation spécifique entre le CIE et l'UNICEF témoigne d'une certaine limite puisque les deux organismes présentent des intérêts financiers qui se rejoignent. Le Comité consultatif technique nous apparaît alors comme un espace de confluence, ouvert à des acteurs en mouvement constant dans le milieu international : entre 1950 et 1978, pas moins de 106 personnes, liées à seulement 6 organisations internationales y ont pris place. Cette importante représentation n'aide pas à la compréhension du rôle du comité. Dès les premières années, ses membres s'interrogent sur leur utilité dans le cadre du CIE.

174 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 9^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 9 et 10 juin 1954, p. 3.

175 C'est ce qu'a affirmé l'historien Pascal Bastien au cours du séminaire de recherche d'histoire intitulé « Voix d'outre-tombe. Circulation et valeurs des dénonciations des condamnés à mort », donné le 8 février 2017 à la Maison de la recherche Germaine Tillon (MRGT) de l'Université d'Angers.

176 Ces deux auteurs sont cités par Marieke Louis dans LOUIS Marieke, *Qu'est-ce qu'une bonne représentation ? L'Organisation internationale du travail de 1919 à nos jours*, Paris, Dalloz, 2016, p. 2. Cet ouvrage nous offre de nombreuses clés pour comprendre, à travers l'expérience de l'OIT, comment les organisations internationales ont « conçu, codifié, et réformé [leur] représentativité [dans le temps] [...], dans des contextes socio-historiques divers et à partir d'acteurs qui s'inscrivent dans des traditions de représentation différentes : diplomatique, politique, professionnelles, syndicale, patronale » (p. 3).

Nombre de représentants différents envoyés aux réunions du CCT entre 1950 et 1978

OMS	28
UNICEF	26
UNESCO	24
FAO	10
OIT	9
Division des Affaires Sociales de l'ONU	7
UNICEF/OMS	2

Au CIE, on s'attache dès le début à légitimer son action auprès des organisations internationales. Mais pour les membres du Comité consultatif technique, on s'inquiète de la prise en considération des opinions de chacun. La mission demandée aux représentants semble toujours floue. Des questionnements récurrents se manifestent, illustrant les tâtonnements des premières séances :

« Les suggestions que l'on attend du comité sont-elles des suggestions générales ? Les membres du comité peuvent-ils faire des propositions pratiques basées sur leur expérience et concernant soit la localisation des activités suggérées, soit les personnes qui pourraient contribuer à leur exécution ? »¹⁷⁷.

Le directeur général du centre ne peut pas avancer d'éléments concrets et se contente d'affirmer : « Quant au rôle tenu par le comité, et qui est défini par les statuts du centre, il n'a jamais été question de le restreindre, mais au contraire de l'accroître en sollicitant toujours davantage ses avis et ses conseils »¹⁷⁸. Les méthodes de travail mises en place par le CIE semblent aussi difficiles à cerner. Le représentant de l'OMS se soucie notamment des doubles emplois qui peuvent exister entre le CCT et les différents lieux de réunion instaurés par le CIE (conférences, séminaires, groupes de travail), espaces créés spécifiquement dans son cadre, dont la nature requiert des précisions. Ils sont définis comme suit par le directeur général :

« Au CIE on parle de "groupe de travail" pour des réunions très limitées quant au nombre de participants, réunions ayant essentiellement pour tâche l'orientation de telle ou telle des activités du centre (par exemple : groupe de travail sur la croissance de l'enfant, la coqueluche). Par contre, on entend par "séminaire" une réunion plus large, groupant les spécialistes les plus qualifiés sur telle ou telle question, avec pour tâche la mise au point d'un problème particulier (par exemple réunion sur les gamma globulines, le traitement de la tuberculose chez l'enfant). Mais contrairement aux "conférences", les "séminaires" ne sont pas librement ouverts, mais limités aux personnalités invitées par le Conseil d'administration »¹⁷⁹.

177 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 9^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 9 et 10 juin 1954, pp. 5-6.

178 *Ibid.*

179 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 10^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 14 et 15 février 1955, p. 5.

Enfin, et là se manifeste un problème qui touche directement à l'identité de l'action du CIE, les représentants s'interrogent sur la logique de discuter au comité de questions spécifiques sur lesquelles se penche seule d'ordinaire l'organisation qui se veut responsable en la matière. L'expérience et le domaine de compétences des représentants étant très éloignés les uns des autres, il est parfois difficile d'accepter que des remarques soient faites dans le cadre du CCT. D'emblée, le représentant de la FAO s'en inquiète :

« En ce qui concerne le procès-verbal proprement dit de la réunion, je suis frappé par le point suivant. Le comité devait traiter beaucoup de sujets et il était relativement peu nombreux. De sorte que nous avons tous cherché à suggérer des expressions d'opinion appropriées même sur des sujets qui ne relevaient pas de notre compétence technique. [...] Les autorités de l'OMS pourraient s'émouvoir de constater qu'un représentant d'une organisation s'occupant d'alimentation et d'agriculture a fait une déclaration sur un sujet qui relève essentiellement de la santé »¹⁸⁰.

On peut voir à travers cette inquiétude une certaine négation de l'esprit que veut transmettre le CIE au comité. Le partage d'expériences et l'échange d'expertises constituent le cœur de la mission du CCT. En se souciant ainsi, le représentant de la FAO quitte en quelque sorte la ligne de conduite voulue par les dirigeants du centre, ceux-là souhaitant une approche pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle des problèmes liés à l'enfance.

Néanmoins, il faut rappeler le contexte du début des années 1950. À cette période, les organisations internationales onusiennes, encore récentes, cherchent à s'approprier le monopole du domaine d'activités qu'elles investissent. Dans ces circonstances, difficile pour le CIE de faire valoir une approche globale et une identité singulière. Difficile pour lui de légitimer sa situation dans le milieu international. Dès les premières années, les activités conduites par le centre et les stratégies concrètes que ses dirigeants adoptent témoignent bien de cette situation.

b) Entre volonté de se démarquer et nécessité de collaborer

Le CIE entame précocement la réalisation d'activités internationales dans la droite lignée de l'action des organismes liés aux Nations unies. L'enjeu est pour le centre de se faire une place dans le monde des organisations internationales. L'ambition affichée par ses dirigeants est de proposer une action singulière, qui se démarque dans cet espace. La marge de manœuvre dont dispose le centre face aux autres organismes, au moment où il souhaite se développer, pose alors question. Nous nous penchons dans le cadre de cette sous-partie qui vient conclure notre chapitre sur des aspects très concrets des premières activités du centre, une fondation partagée entre volonté de se démarquer et nécessité de collaborer.

180 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par W.R. Aykroyd (FAO), à destination de Maurice Gaud, le 30 mai 1951.

Le CIE noue d'entrée de nombreuses relations à l'international. Dans le cadre de la recherche dite « appliquée », l'une des initiatives qui marque avec force les premiers temps du CIE est le lancement de l'étude internationale sur la croissance et le développement physique de l'enfant. Cette étude permet au centre de tisser des liens forts avec le Royaume-Uni, avec lequel il entreprend initialement les opérations. À l'origine de la recherche, cette suggestion de la FAO au CCT, lors de sa toute première réunion :

« [Le représentant de la FAO] voudrait voir entreprendre une étude sur l'évolution physiologique de l'enfant et de ses besoins qui sont différents de ceux de l'adulte. La croissance est un phénomène mal connu. La courbe de croissance de l'enfant n'a pas été établie de façon satisfaisante et c'est pourtant la base même de son développement »¹⁸¹.

Approuvée par le Conseil d'administration, l'étude débute en 1953, sous l'impulsion de Robert Debré et de son confrère britannique Alan Moncrieff. Elle fait collaborer le CIE à Paris avec le Child Study Centre à Londres. La croissance de l'enfant dit « normal » est examinée parallèlement dans les deux capitales. La collaboration s'étend par la suite à d'autres capitales (Bruxelles, Dakar, Kampala, Stockholm et Zurich), des chercheurs de différentes nationalités se réunissant annuellement en groupe de travail pour assurer une coopération efficace, aux frais du CIE. On relève alors que c'est le centre qui supporte ici financièrement l'ouverture d'un lieu d'échanges¹⁸². Du reste, on peut dire que l'étude sur la croissance de l'enfant, initiée dès la genèse du CIE, symbolise le succès précoce d'une liaison internationale. Autre succès international en lien avec le Royaume-Uni : l'enseignement annuel sur la tuberculose donné par le CIE à des médecins de l'université de Cardiff, entre 1954 et 1960. L'opportunité est donc saisie très tôt, en 1953 et en 1954, de renforcer les contacts avec les pays anglo-saxons du Commonwealth.

Dans le domaine de l'étude du traitement et de la prévention de la tuberculose justement, c'est avec l'OMS que la collaboration s'instaure. L'organisation s'intéresse dès 1950 aux recherches faites et envisagées par la Station pilote BCG, « héritage de l'UNICEF »¹⁸³. La campagne internationale contre la tuberculose s'achevant, la Station pilote cherche un nouvel élan : « La Station pilote se trouve [...] à un tournant de sa route ; si elle veut remplir son rôle et s'affirmer, il lui faut étendre son champ d'action et mener à bien l'étude de nouveaux problèmes »¹⁸⁴. En collaboration avec l'OMS sont alors lancés l'étude et les tests de vaccins antituberculeux. Aussi, des recherches sur le vaccin contre la coqueluche sont entreprises, « dans la lignée des *desiderata* de

181 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la première session du Comité consultatif technique du CIE tenue le 2 mai 1950, p. 4.

182 BUA, 1 CIDEF 12, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1953, p. 22.

183 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 2^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue le 17 octobre 1950, p. 6.

184 BUA, 1 CIDEF 11, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1951, p. 129.

l’OMS »¹⁸⁵. De même, il est décidé que les résultats des recherches menées par l’OMS et par différents centres d’étude durant la campagne internationale feraient l’objet d’un cours au CIE, dont le contenu doit être « [élaboré] en étroite collaboration avec l’OMS, le FISE et le Comité mixte FISE/OMS »¹⁸⁶. En parallèle, l’enseignement de pédiatrie sociale se développe sous l’égide de l’UNICEF.

Ainsi, la stratégie choisie dès les premiers jours par le CIE est de se rendre utile auprès des organisations onusiennes, de se placer « à leur disposition », en respectant le positionnement qui lui est officiellement attribué. C’est d’abord essentiellement auprès de l’OMS et de l’UNICEF qu’il s’investit. Les différents aspects des programmes de la fondation se situent dans le sens de leurs directives, prises dans le cadre du Comité mixte UNICEF/OMS et rapportées au CCT. Une discussion au comité témoigne d’ailleurs de la volonté des organismes de l’ONU de voir le CIE garder cette ligne de conduite. À la septième session du comité, en juillet 1953, les représentants de l’OMS et de la Division des Affaires Sociales des Nations unies ne manquent pas de faire remarquer une « erreur de tactique » commise par le centre :

« M. Milhaud s’inquiète de l’absence [de l’enseignement sur l’adaptation de l’enfant infirmo-moteur] dans le programme 1954 [...]. Il estime que ce serait une erreur de tactique, de la part du centre, que d’abandonner ce projet au moment où les Nations unies et l’OMS accordent une place importante aux problèmes de l’adaptation »¹⁸⁷.

On suggère alors de reconduire le cours dédié aux enfants handicapés, cours qui a de grandes chances de bénéficier du support des organisations internationales (organisation, participation, bourses)¹⁸⁸. Le CIE s’exécute rapidement. Il est donc lucide quand il s’agit de donner suite aux incitations des organisations internationales, se sachant tributaire de leurs aides financières.

Néanmoins, si l’OMS et l’UNICEF développent très vite leurs activités de recherche et d’enseignement avec le CIE, d’autres organismes, présents à la table du comité technique, font part de leur insatisfaction à propos de la politique du centre. En première position, l’UNESCO. Dès le début, le CIE prend de la distance avec l’institution spécialisée dans l’éducation : « À la demande du représentant de l’UNESCO que soient élargies les études du CIE dirigées vers les questions éducatives, il est répondu que, quel que soit l’intérêt de ces questions, il ne peut y être donné suite

185 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 2^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue le 17 octobre 1950, p. 6.

186 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 5^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue le 24 mars 1952, p. 3.

187 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 7^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue le 7 juillet 1953, pp. 10-11.

188 *Ibid.*

pour l'instant, faute d'un budget suffisant »¹⁸⁹. Le comité se rend vite compte que les activités du CIE, imaginées à l'origine pour que soient pris en compte tous les sujets concernant l'enfance, sont déséquilibrées. À la cinquième session du comité, « les représentants des Nations unies, du BIT et de l'UNESCO insistent sur le désir, qu'ils ont déjà exprimé à plusieurs reprises, que les problèmes ne soient pas étudiés sous un aspect strictement médical, mais que les questions sociales soient aussi envisagées : problèmes éducatifs, problèmes d'orientation professionnelle etc... »¹⁹⁰. L'année suivante, le représentant de l'UNESCO insiste plus fermement pour que des réponses soient formulées. Il se soucie de son rôle au CCT et de la logique même de sa représentation, estimant ne pas être suffisamment considéré. Le représentant de l'OIT le soutient, faisant part d'un sentiment similaire et de son souhait « que s'élargisse progressivement le champ d'action du centre »¹⁹¹. En effet, les activités programmées au CIE ne reflètent pas l'ambition qu'affiche ses dirigeants :

« Dans leur grande majorité, les enquêtes, cours et colloques proposés à l'avis des membres du comité, sont orientés vers des problèmes pathologiques. Sur les 17 activités projetées pour 1955-56, 11 sont purement médicales, 4 ont un contenu en grande partie social bien que certains aspects de l'éducation y soient inclus, une s'adresse à la plupart des disciplines et une seulement a une portée essentiellement éducationnelle »¹⁹².

Les membres du comité prennent alors la décision de rédiger une motion à l'attention du Conseil d'administration du CIE, usant du pouvoir d'influence que leur statut leur attribue. Dans cette motion, il est demandé que soient reconsidérées les orientations du CIE en matière d'enseignement et de recherche, et qu'un certain équilibre s'instaure dans le cadre des programmes du centre, « de manière à couvrir un terrain plus "authentique" ». Est notamment suggérée l'intégration d'un ou de plusieurs spécialiste-s en matière d'éducation et de psychologie dans l'effectif du CIE, composé en 1953-1954 de 72 personnes¹⁹³. La rédaction d'une motion constitue pour le CCT le moyen le plus efficace de se faire entendre auprès du Conseil d'administration. Mais les possibilités d'action des membres du comité ne vont pas au-delà. Dans une lettre faisant suite à cette motion, le directeur général, Maurice Gaud, rappelle au représentant de l'OMS, Jerome Peterson, la hiérarchie des prises de décision au CIE :

« Le Conseil d'administration a bien marqué qu'il examinera toujours avec grand intérêt les avis techniques qui lui seront donnés par le CCT et les suggestions qu'il voudra bien lui faire. Il se

189 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 4^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue le 27 septembre 1951, pp. 4-5.

190 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 5^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue le 24 mars 1952, p. 2.

191 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 7^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue le 7 juillet 1953, p. 2.

192 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 8^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 26 et 27 octobre 1953, p. 6.

193 *Ibid.*

réserve toutefois, comme le prescrivent ses statuts, de prendre toutes les décisions qu'il jugera les meilleures pour remplir suivant ses possibilités les tâches qui ont été confiées au CIE »¹⁹⁴.

Les rapports de force sont donc bien définis au sein du CIE. En somme, l'unique moyen d'action mis à la disposition des organisations internationales consiste pour ces dernières à faire peser au CIE la « pression de leurs besoins »¹⁹⁵.

À l'OMS, cette pression porte précocement ses fruits. En 1953, certains aspects du programme que le CIE présente à son comité technique ne sont pas approuvés par l'organisation. Parmi eux, un stage d'études supérieures de pédiatrie sociale, dont la durée est jugée trop longue (deux mois) et dont le niveau est estimé trop élevé. C'est ce qu'avance l'OMS au Comité de programme de l'UNICEF du 14 septembre 1954 :

« Des administrateurs haut placés ne peuvent se permettre d'être absents de leur travail pendant deux mois ou plus. Si un tel cours était limité à un mois, il ferait double emploi avec des cours similaires de l'OMS »¹⁹⁶.

L'idée de ce stage, discutée entre le CIE et l'OMS, est abandonnée par le centre à l'occasion de la huitième réunion du CCT en octobre 1953. C'est une petite victoire pour l'OMS, qui réussit à contrecarrer les ambitions montantes du CIE. D'ailleurs, l'UNICEF constate que « le centre est en train d'acquiescer une indépendance », ses cours traitant de sujets plus étendus que les travaux spécialisés du Fonds. Cela témoigne bien du désir éprouvé par le CIE de s'affirmer dès les premières années face aux organismes onusiens.

La pression imposée par l'OMS au CIE est à nouveau palpable en 1956, quand Jerome Peterson se fait le vecteur des craintes de son organisation. Ce dernier juge les activités du CIE trop tournées vers le domaine médical, secteur privilégié de l'OMS. Dans le retour d'impressions qu'il envoie au CIE après la lecture du procès-verbal de la douzième réunion du CCT, il s'exprime en ces termes :

« I do not feel that my point of view about medical research is adequately represented in these minutes. I questioned the value of some of the medical research to be carried on by the ICC and suggested that in general, purely medical research might better be carried out in a medical research institution or a university setting. I believe it was a consensus of the committee that the centre might better concentrate its attention to areas of medical-social research of a type not being carried on by any other institution and for which the centre might be admirably suited »¹⁹⁷.

194 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Maurice Gaud, à destination de Jerome Peterson (OMS), le 7 mai 1954.

195 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 11^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 15 et 16 novembre 1955, p. 3.

196 BUA, 1 CIDEF 20, Délibérations sur le CIE au Comité de programme de l'UNICEF du 14 septembre 1953, présentées en annexe d'une lettre rédigée par le bureau du directeur général de l'UNICEF, à destination de Maurice Gaud, le 23 septembre 1953.

197 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Jerome Peterson (OMS), à destination d'Étienne Berthet, le 4 juin 1956.

Pour l’OMS, il n’est pas question que le CIE entreprenne des recherches pouvant être du ressort d’institutions nationales ou d’universités de médecine compétentes. Ces dernières doivent être les premières investies quand il s’agit de conduire des études à caractère purement médical. Pour citer un exemple précis, le centre doit renoncer à organiser un cours sur les glandes endocrines chez l’enfant en 1957 en raison de sa non approbation par l’OMS, car il avait été convenu entre les deux parties que l’organisation de ce cours serait attribuée à l’université de Paris¹⁹⁸. Il est dans l’intérêt de l’OMS que cet engagement soit respecté, dans la mesure où elle est l’organisation de référence vers laquelle doivent se tourner les institutions et les structures nationales telles que les universités si celles-ci souhaitent bénéficier d’un support ou de vues d’experts en matière de santé publique.

Enfin, pour achever d’illustrer la réalité des premiers rapports entre le CIE et les organisations internationales, nous pouvons faire appel à un exemple très représentatif : l’utilisation de la langue française dans les activités du CIE. Nous connaissons l’intérêt que portent Robert Debré et ses confrères du CIE dans la diffusion d’enseignements en français. C’est un trait constitutif du CIE que de privilégier l’utilisation du français dans ses programmes. Cette caractéristique lui est propre ; elle le fait se démarquer avec netteté des institutions spécialisées de l’ONU. Cependant, elle ne lui permet pas, à l’échelle mondiale, de s’adresser à un public très large. Un certain paradoxe peut être mis en évidence, entre la volonté de CIE de promouvoir la langue française et son ambition de diffuser une perspective globale et universelle des problèmes liés à l’enfance. En 1952, la question est mise en avant par le CCT, qui fait « observer que le centre pourrait avantageusement élargir son public si ses documents de base étaient diffusés à la fois en français et en anglais ». Le directeur général répond que « pour la traduction des documents, le centre s’efforce de pratiquer la bilinguisme dans la limite de ses moyens »¹⁹⁹. Pour les membres du CIE, le centre n’est ni compétent, ni destiné à user de l’anglais dans une mesure plus importante. L’OMS n’y fait pas objection, puisque c’est aussi dans son intérêt. En 1953, son représentant souligne d’ailleurs au CCT « l’importance qu’attache l’OMS à pouvoir confier au centre l’enseignement en langue française »²⁰⁰. Soucieuse de ne pas voir le CIE marcher sur ses plates-bandes et désireuse de sauvegarder un certain monopole auprès de la communauté anglophone, l’OMS s’accorde alors avec le centre sur la langue à favoriser dans leurs diverses activités. Néanmoins, cela ne veut pas dire qu’aucun cours n’est donné en anglais au CIE. L’enseignement sur la tuberculose fourni aux médecins gallois du Commonwealth est en anglais, par exemple. Dans un

198 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Jerome Peterson (OMS), à destination d’Étienne Berthet, le 4 juin 1956.

199 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 6^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue le 24 octobre 1952, p. 10.

200 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 7^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue le 6 juillet 1953, p. 7.

autre registre, la langue espagnole prend aussi une place de plus en plus grande au CIE avec l'extension des activités d'enseignement en Amérique latine au tournant des années 1960.

Tous ces éléments nous permettent donc d'avancer que le CIE entend dès les premiers temps s'affirmer avec ambition auprès des institutions internationales. Ses dirigeants comprennent toutefois qu'il est nécessaire de suivre leurs directives, émises dans le cadre des grandes réunions internationales, du fait qu'elles sont les premières actrices du mouvement international mené en faveur de l'enfance. Surtout, leur budget est bien supérieur. En 1949, celui de l'OMS s'élevait déjà à 18 millions de dollars ; en 1953, celui de l'UNICEF s'affiche à hauteur de 20 millions de dollars. Le CIE présente en 1953 un budget d'environ 153 millions de francs, soit environ 437 000 dollars. Le rapport est d'environ 1 à 40. Ce simple calcul nous éclaire sur la réalité des rapports de force qui s'exercent entre nos différents protagonistes. Tout en sachant que l'UNICEF est le contributeur financier majoritaire du CIE à ses débuts, on peut alors se représenter la marge de manœuvre extrêmement étroite du centre. Malgré tout, l'ambition du CIE est toujours présente. Le projet pour l'enfance porté par Robert Debré n'a jamais trouvé autant d'écho. La pédiatrie sociale est progressivement reconnue sous l'impulsion du CIE, comme en témoigne la création en 1953 d'une chaire universitaire de pédiatrie sociale à l'université de Paris, dont le siège est à Longchamp²⁰¹. Dans les années qui suivent, la dialectique mesurée du CIE, qui jongle entre l'obligation de coopérer avec les institutions des Nations unies et le désir de proposer une action à part, universelle, globale, devient en quelque sorte une marque de fabrique. Cette réalité, qui lui vaut souvent de ne pas être reconnu dans le milieu international, empreint toute l'action du CIE jusqu'à la fin des années 1970.

201 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 7^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue le 6 juillet 1953, p. 7.

Notre première partie, centrée chronologiquement sur les années qui ont précédé et suivi la création du Centre international de l'enfance, a posé les fondements de l'étude des relations nouées entre la fondation et les organisations internationales. En faisant appel à la diversité des sources en présence (documents officiels, correspondances, rapports, etc), nous avons montré que le CIE est une structure originale, unique en son genre. Son apparition dans le milieu international à la fin des années 1940 a provoqué une vive réaction aux Nations unies, dans une mesure considérable. Positionné au carrefour de différentes échelles, dans une situation parfois difficile à apprécier, souvent soumis au débat mais supporté par l'UNICEF, le CIE a donné à Robert Debré et à ses confrères le moyen de diffuser une perspective singulière de la prise en charge de l'enfance dans le monde, une approche incarnée par la pédiatrie sociale. Sa création a aussi permis d'engager la France dans la reconquête d'un prestige international au moment où le modèle médical anglo-saxon se diffuse au travers de l'action de l'OMS.

Nous pouvons insister ici davantage sur le fait que le CIE ouvre au début des années 1950 un nouveau champ dans l'espace transnational. Au moment où les organismes reliés aux Nations unies – l'OMS, l'UNICEF, l'UNESCO, l'OIT, la FAO, la Division des Affaires Sociales de l'ONU –, chacun doté d'importants moyens, bousculent les hiérarchies et conviennent de s'octroyer le monopole de leur domaine de compétences, le centre offre un cadre rassembleur, où peuvent être discutées des orientations communes. À l'image des comités mixtes qui se créent bilatéralement entre les organisations, des lieux d'échanges sont institués au CIE. Les différents groupes de travail qu'il constitue en fournissent un témoignage. Mais l'exemple qui en est le plus représentatif est son Comité consultatif technique. S'il est initialement imaginé pour que les représentants des différentes organisations internationales puissent faire part de leur expertise au CIE, ce comité est également un lieu où interagit l'ensemble des acteurs onusiens. Dans ses limites s'observe un glissement transnational de la représentation, car si d'ordinaire des États membres sont représentés au sein des organisations internationales, le CCT rassemble uniquement des représentants d'organismes non étatiques. Il fournit alors des occasions uniques aux structures intéressées aux problèmes de l'enfance de se rencontrer. Le centre se dévoile ainsi en tant que structure centralisante dans un espace ouvert et dynamique.

Quelle place cependant pour sa propre ambition ? Les premières années, difficiles, ont fait apparaître une dialectique dans la stratégie du centre. Cette dialectique s'articule entre volonté de se

démarquer et nécessité de collaborer. Les rapports de force ayant été établis dès les premiers temps, les dirigeants inscrivent initialement l'action du CIE en étroite relation avec celle des organisations internationales. Dans les premières années, cette collaboration n'autorise pas la fondation, encore hésitante, à prendre d'importantes initiatives. Mais à partir du milieu des années 1950, ses moyens augmentent, son activité s'intensifie, ses possibilités d'action se multiplient. À cet instant et ce jusqu'aux années 1970, le centre est en plein essor. Il occupe alors une place de choix dans le milieu des organisations internationales, toujours au croisement des échelles internationales, nationales et régionales. Le CIE devient à cette période complémentaire des institutions liées aux Nations unies, en particulier de l'UNICEF et de l'OMS, jouant avec succès un rôle de « laboratoire d'essai ». Dans les années 1960, la fondation, alors considérée comme avant-gardiste, connaît un véritable âge d'or.

La prochaine partie sera l'occasion pour nous d'interroger les relations entretenues entre le CIE et les organisations internationales au moment où le centre atteint un certain apogée. Nous porterons d'abord l'analyse sur sa fonction dans le milieu international, « au service » des organisations, ainsi que sur les possibilités d'action et sur sa marge de manœuvre. Ensuite, nous traiterons de activités du centre dans les pays dits « en voie de développement », activités qui connaissent une certaine réussite et témoignent des rapports singuliers que la fondation entretient avec les institutions internationales. Enfin, nous prendrons un peu de distance pour étudier le rôle des individus ainsi que leurs interactions dans l'espace transnational à travers l'activité du CIE. L'idée est de jouer avec plusieurs échelles d'analyse pour proposer une réflexion pluridimensionnelle, au croisement du siège et du terrain.

————— **DEUXIÈME PARTIE** —————

**DU SIÈGE AU TERRAIN, UNE COLLABORATION EN QUESTION À
L'ÂGE D'OR DU CIE**

Chapitre III : Le CIE : un « laboratoire d'essai » pour les organisations internationales

Entre la fin des années 1950 et le début des années 1970, le CIE connaît la période la plus faste de son existence. Alors qu'il voit son influence s'accroître dans le milieu international, il prend position en tant qu'acteur majeur du mouvement international mené en faveur de l'enfance. Le CIE, qui propose une approche unique de la prise en charge de l'enfance, constitue alors un véritable « laboratoire d'essai » dans l'espace international, complémentaire des organisations onusiennes. Dans les années 1960, il apparaît comme une structure pionnière, bénéficiant d'une situation privilégiée et de moyens importants. Le positionnement du centre, toujours « au service » des organismes internationaux, pose néanmoins question dans la mesure où la fondation défend toujours à cette période une ambition propre et des intérêts particuliers. Ce chapitre est l'occasion de dérouler notre réflexion sur le sujet, en prenant pour objet d'étude les relations entretenues entre le CIE et les organisations internationales au moment où le centre connaît un grand succès. Dans un premier temps, nous montrerons en quoi cette période constitue un âge d'or pour le CIE. Dans un second temps, nous porterons notre regard sur la nature complémentaire du centre par rapport aux institutions internationales ainsi que sur sa liberté d'action.

1. Un centre en plein essor dans l'espace des organisations internationales

Clairement, la période qui s'écoule de la fin des années 1950 jusqu'aux années 1970, soit une quinzaine d'années environ, constitue l'âge d'or du CIE. En 1957 débute le premier mandat quinquennal de financement décidé en concertation entre le gouvernement français et l'UNICEF. Les moyens du centre augmentent, les budgets s'accroissent, le personnel s'étoffe et se spécialise, les services se développent. Alors, et ce jusqu'en 1970, date à laquelle sont renégociés les accords financiers, le CIE peut densifier et étendre ses activités. Dans ces circonstances, les membres du CIE sont dans la capacité de mener à bien le dessein des fondateurs : œuvrer pour l'enfance en considérant tous les aspects des problèmes qui lui sont liés.

a) Des moyens plus importants

De nombreux éléments objectifs nous permettent d'affirmer que l'action du CIE atteint son apogée dans les années 1960. Les évolutions qu'il connaît peuvent être quantifiées. Les chiffres feront donc office de fil rouge dans le cadre de cette sous-partie. Le centre possède davantage de

moyens à cette période, notamment sur le plan financier. Assurément, le montant des subventions est révélateur. En 1956, les dirigeants du CIE se félicitent de la tournure que prennent les événements sur ce plan. Dans la mesure où les premières activités menées en relation avec les organisations internationales ont porté leurs fruits, les négociations engagées auprès des institutions nationales et internationales aboutissent à ce moment :

« L'année 1956 a marqué une nouvelle et importante étape dans la vie du Centre international de l'enfance. Le Fonds des Nations unies pour l'enfance et le gouvernement français ont en effet décidé de continuer pour une nouvelle période de cinq ans (1957-1961) leur participation au financement des activités du CIE, chacune des parties prenant à sa charge 50 % d'un budget dont le plafond annuel a été fixé à 600 000 dollars, soit 210 millions de francs »²⁰².

Les modalités de l'accord montrent que l'État s'investit de façon bien plus importante qu'auparavant dans l'œuvre du centre. Manifestement, 1957 est l'année où le gouvernement affiche pour la première fois un engagement solide. Certes, entre 1954 et 1956, il subventionnait déjà le centre à 40 %, lui accordant une somme totale de 587 205 dollars, mais, dans le même temps, l'UNICEF prenait en charge le centre à hauteur de 60 %, lui offrant près de 900 000 dollars d'aides financières²⁰³. À partir de 1957, c'est du 50/50. L'apport financier de l'État n'est plus mineur. Ce dernier profite même d'une dynamique qui le place dans une position de force. En témoigne l'évolution des subventions octroyées par chacun entre 1956 et 1957 : la part de l'État augmente d'environ 16 %, en passant de 208 920 dollars à 250 000 dollars, alors que celle de l'UNICEF diminue d'environ 16 %, en passant de 300 000 dollars à 250 000 dollars. Ces évolutions sont d'une grande aide pour le CIE, qui voit ses capacités financières s'accroître. Pour l'exercice 1958, ses deux contributeurs lui accordent chacun 300 000 dollars, soit le plafond annuel à respecter, ce qui fait croître le budget de 33 % par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit d'un véritable bond en avant dans la mesure où, jusque-là, les budgets définis annuellement stagnaient, comme l'illustre ce tableau :

Budgets annuels de CIE de 1954 à 1958²⁰⁴

<i>Années</i>	<i>Montant en francs</i>	<i>Montant en dollars</i>
1954	183 151 565	523 290
1955	172 020 449	491 487
1956	186 672 978	533 351, 36
1957	182 505 808	521 445, 16
1958	242 970 780	694 202, 23

202 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1956, p. 2.

203 Voir annexe 4.

204 BUA, 1 CIDEF 13, Tableau « Budgets du CIE depuis 1950 », Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1958, p. 183.

En 1957 s'ouvre donc une période de synergie entre l'État français et l'UNICEF, qui se partagent à parts égales le financement du CIE. Cet accord de répartition se renouvelle deux fois, en 1962 et en 1967. Il est effectif jusqu'en 1971. Aussi, d'après les données que nous avons recueillies et indiquées en annexe 4, on observe une hausse progressive et régulière du montant des subventions sur quinze ans. Entre 1957 et 1961, le CIE reçoit près de 3 millions de dollars de la part de l'État français et de l'UNICEF ; entre 1962 et 1966, environ 3,8 millions de dollars ; entre 1967 et 1971, autour de 4,7 millions de dollars. Les moyens financiers dont dispose la fondation sont toujours donc plus importants d'année en année. Les mesures prises par les deux parties apparaissent cohérentes sur cette période. Se conciliant de manière juste dans les années 1960, l'État et le Fonds œuvrent véritablement de concert, assurant l'équilibre budgétaire et la pérennisation de la structure.

Les activités peuvent alors se développer de façon harmonieuse, d'autant plus que des aides supplémentaires sont apportées dans le même temps. Sur le plan national, l'INSERM, tout juste créé, et le CNRS, assurent dès 1964 un support aux recherches menées au CIE. Ceux-ci prennent notamment à leur charge les facilités matérielles des laboratoires²⁰⁵. Ils offrent également un certain nombre de subventions dans le cadre de recherches qu'ils poursuivent en collaboration avec le centre. À titre d'exemple, l'INSERM subventionne toute une série de recherches sur le rhumatisme articulaire aigu au milieu des années 1960. L'institut est amené par la suite à assumer le paiement des salaires d'une partie du personnel du CIE ainsi que la gestion des laboratoires, comme l'illustrent ces deux passages extraits des procès-verbaux du Comité consultatif technique : « Le professeur Mozziconacci, qui dirige les recherches sur le rhumatisme articulaire aigu et ses complications, rappelle que la totalité des frais de personnel de ce laboratoire doivent être pris en charge par l'INSERM au cours des prochains mois »²⁰⁶ ; « En 1966, deux chercheurs et trois techniciennes de laboratoire ont été pris en charge par cet institut et, à la fin de 1967, trois postes supplémentaires seront accordés »²⁰⁷. Une forte liaison est donc nouée avec l'INSERM dans le courant des années 1960. Ce n'est pas une surprise quand on sait que les dirigeants du CIE ont œuvré pour l'INH, l'ancêtre de l'INSERM. Il faut aussi préciser qu'Eugène Aujaleu, membre du Conseil d'administration du CIE, dirige lui-même l'institut national de 1964 à 1969. Cela témoigne des liens de proximité qui peuvent exister entre les organismes. Ces liens facilitent assurément la

205 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 32^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 21 et 22 octobre 1966, p. 19.

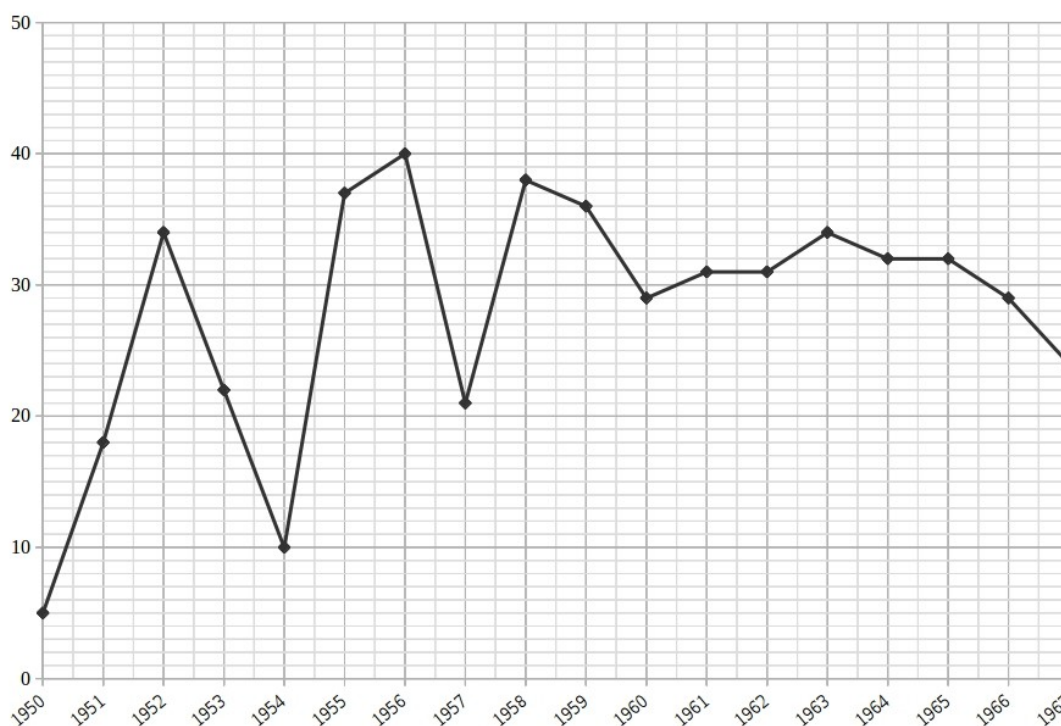
206 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 34^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 6 et 7 novembre 1967, p. 19.

207 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 33^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 8 et 9 novembre 1967, p. 7.

conclusion d'accords financiers. Ils suscitent également un certain nombre d'interrogations que nous serons amenés à développer dans un chapitre ultérieur.

Si le CIE trouve des sources de financement auprès des institutions françaises – certains ministères lui offrent aussi des aides inscrites au montant des « recettes diverses »²⁰⁸ –, il bénéficie également de subventions d'organismes internationaux. Qui sont-ils ? L'UNICEF, évidemment. Mais aussi l'OMS, surtout. L'organisation s'investit particulièrement dans le domaine de la recherche sur la tuberculose et sur les vaccins BCG. Ainsi, en 1967, une importante subvention est accordée dans cette branche. Au passage, on remarque que la division scientifique de l'OTAN apporte la même année un soutien financier au CIE pour ses études sur la croissance et le développement de l'enfant²⁰⁹. On note ensuite que l'aide de l'OMS se caractérise aussi par l'envoi de boursiers aux enseignements du CIE. Ces boursiers sont désignés par l'OMS en concertation avec le centre. Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre de boursiers de l'OMS envoyés aux enseignements du CIE entre 1950 et 1967²¹⁰.

Évolution du nombre de boursiers de l'OMS envoyés aux enseignements du CIE entre 1950 et 1967



En les additionnant, on remarque qu'entre 1950 et 1955, les boursiers de l'OMS sont 126 ; entre 1956 et 1960, on les compte au nombre de 164 ; entre 1961 et 1965, ils sont 160. Les chiffres les plus élevés s'observent à la fin des années 1950. S'il sont plutôt irréguliers dans les années 1950, les chiffres se stabilisent dans la première moitié des années 1960. Un peu plus de trente

208 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1964, p. 47.

209 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1967, p. 21.

210 Après 1967, les rapports d'activités n'indiquent plus de données précises quant au nombre de boursiers de l'OMS.

bourses sont alors offertes chaque année par l’OMS, tandis que le CIE en offre environ 160 dans le même temps²¹¹. Il est difficile d’interpréter la diminution du nombre de boursiers de l’OMS observée en 1966 et en 1967. On peut croire au retour d’une évolution irrégulière. La baisse peut toutefois s’expliquer par le fait que l’OMS développe elle-même, à cet instant, des activités d’enseignement, notamment en Amérique Latine, ce dont nous aurons l’occasion de reparler.

Somme toute, les bourses accordées par l’OMS constituent une forme d’aide particulièrement précieuse pour le CIE. Elles permettent de pérenniser certains enseignements – le cours annuel de pédiatrie sociale accueille souvent plus de dix boursiers de l’OMS – tandis qu’elles favorisent la liaison entre les deux organisations. À partir de 1955, les programmes d’activités du centre sont envoyés annuellement aux bureaux régionaux de l’OMS afin que ceux-ci soient informés des dates retenues pour les cours et puissent décider du nombre de bourses à accorder : « I think that this procedure would be preferable for coordinating the replies of our different Regional Offices »²¹². Enfin, le support financier de l’OMS se caractérise par sa participation à l’organisation de réunions scientifiques. Pour avoir une idée de ce que cela représente concrètement, prenons l’exemple de cette lettre rédigée en 1967 par H. Møller, représentant de l’OMS au CCT, à l’attention d’Étienne Berthet. Cette lettre précise les chiffres du financement d’un séminaire prévu pour 1969 : « Provision [for the seminar "Prevention of Congenital and Perinatal Conditions"] : a consultant \$1800 ; temporary advisers \$2790 ; participants \$6280 ; temporary staff \$5850 ; supplies and equipment \$750 »²¹³. Il s’agit donc d’aides financières conséquentes.

La participation financière des autres organisations internationales est plus réduite. Celles-ci ne prévoient pas l’envoi régulier de boursiers aux enseignements du centre. L’UNICEF et l’ONU s’y refusent formellement compte tenu, disent-ils en 1964, de « la tendance actuelle de confier aux gouvernement le soin de déterminer les priorités dans l’emploi des fonds de coopération technique accordés par les organisations internationales ». À cet instant, la FAO est aussi réservée à l’idée d’offrir des bourses pour l’enseignement, jugeant la « partie nutrition » dans les activités du centre « un peu négligée ». Au final, seule l’OMS s’investit considérablement dans le domaine, prévoyant chaque année à son budget un crédit global pour « la participation aux cours du CIE »²¹⁴. Notons cependant l’engagement ponctuel de l’UNESCO à partir des années 1960 : des bourses sont accordées par l’organisation pour certains cours dédiés aux problèmes de l’éducation. Ainsi, quand le premier cours sur l’éducation de l’adolescent est organisé au CIE en 1964, réunissant 25 auditeurs, l’UNESCO y envoie six boursiers. Toutes les organisations participent cependant à

211 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l’année 1962, p. 62.

212 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Jerome Peterson (OMS), à destination d’Étienne Berthet, 22 juin 1955.

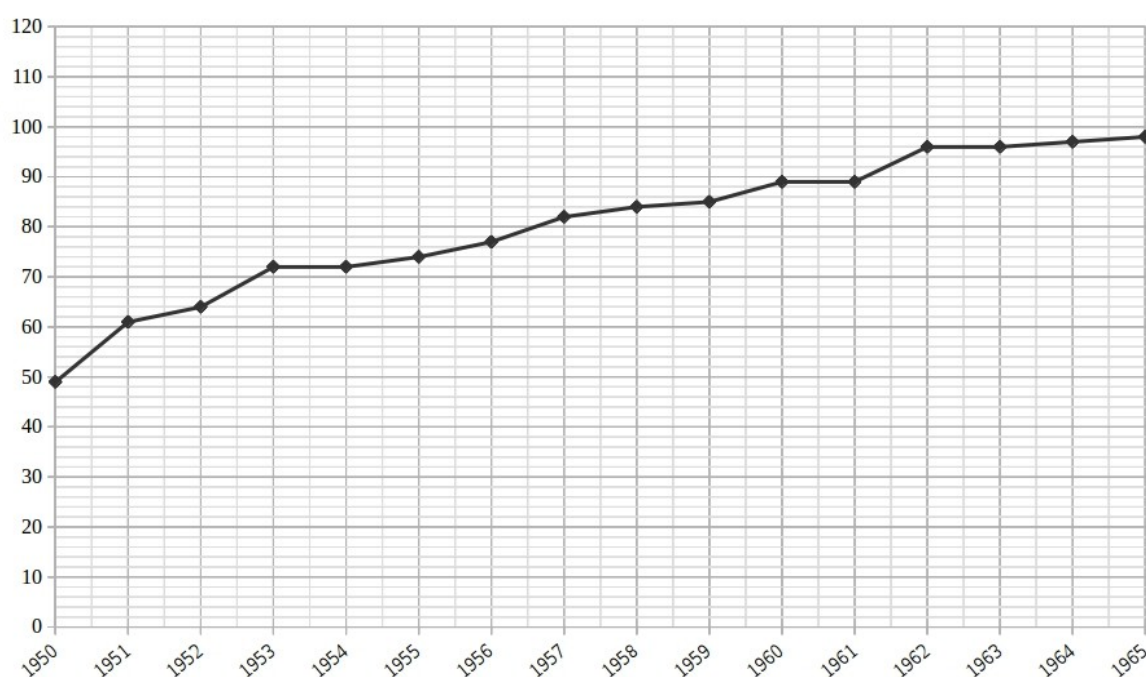
213 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par H. Møller (OMS), à destination d’Étienne Berthet, 26 avril 1967.

214 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 28^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 5 et 6 octobre 1964, p. 7.

l'organisation de séminaires, de colloques et de rencontres internationales en collaboration avec le centre. Elles dépêchent par ailleurs bon nombre d'intervenants aux cours donnés par le CIE. Ainsi, la FAO « intervient très activement dans les sessions de perfectionnement pour le personnel médical, para-médical et social des républiques africaines »²¹⁵. Le soutien des organisations internationales est donc garanti.

Grâce aux institutions nationales et internationales, les moyens financiers du CIE s'accroissent donc progressivement dans les années 1960. Cela se traduit par d'importantes évolutions en interne. Le premier indicateur est l'évolution de l'effectif du CIE, présentée dans le graphique ci-dessous sur la période 1950-1965²¹⁶.

Évolution de l'effectif du CIE entre 1950 et 1965



En 1950, seules 49 personnes composaient le CIE ; en 1965, le CIE emploie 98 personnes, soit exactement le double. Les ressources humaines augmentent donc fortement sur ces quinze années. Néanmoins, l'accroissement du personnel est mesuré. Il présente, on le remarque, une régularité étonnante sur cette période. On peut estimer qu'avec les ressources considérables dont il dispose, le centre aurait pu faire croître de manière plus importante son effectif. Pourquoi n'en a-t-il pas pris la décision ? Cela s'explique par la poursuite d'une politique financière traditionnellement prudente. En 1953, le rapport d'activités y faisait déjà mention : « Sur le plan administratif, la situation est excellente et la politique de sagesse prudente du Conseil d'administration à porté ses

215 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1963, p. 37.

216 Là aussi, on ne dispose pas de données après 1965, les rapports d'activités ne présentant plus les chiffres qui pourraient permettre de quantifier l'évolution du personnel du centre.

fruits »²¹⁷. En 1957, on fait référence à une « politique d'économie », tout en précisant que le budget a été voté « avec beaucoup de prudence », l'année précédente, par le Conseil d'administration²¹⁸. Enfin, en 1969, on annonce au Comité consultatif technique que l'administration du centre a été soumise en 1968 « à l'inspection d'un conseiller à la Cour des comptes, institution chargée, en France, du contrôle des dépenses publiques ». Ce conseiller a souligné « la parfaite régularité de [la] gestion [du CIE] »²¹⁹. Une gestion prudente donc, mais remarquable. Ce principe de précaution est respecté à la lettre en 1966 lorsque le Conseil d'administration, composé de 14 membres à partir de 1959, décide de diminuer l'effectif du centre, étant donné les difficultés qui se présentent à ce moment, difficultés liées à la conjoncture économique internationale. Le rapport d'activités de 1974 revient sur cet épisode : « Le Conseil d'administration décidait, en 1966, de ramener l'effectif du personnel de 100 à 74, soit une réduction de 26 % »²²⁰. Cette évolution est inédite dans l'histoire de la fondation. Comme le montre notre graphique, jamais son effectif n'avait encore baissé. Ce tournant augure assurément un avenir moins radieux au CIE. Néanmoins, gardons ces événements pour plus tard. Ce que l'on retient ici, c'est que l'effectif n'a jamais retrouvé le poids qu'il avait en 1965, ne dépassant plus la barre des 100 personnes. Colette Fillastre nous le confirme dans le témoignage qu'elle livre en 2000, avec des chiffres plus ou moins proches : « Nous avons été au maximum 94 en service en une année »²²¹. En conséquence, on peut dire qu'entre 1950 et 1965, les moyens humains augmentent progressivement mais sûrement, ce qui permet aux différents services techniques de se développer.

Les services techniques qui composent le CIE sont en pleine expansion. Les services administratifs et financiers, ainsi que les services de l'enseignement, de la recherche et de l'information intensifient fortement leur travail à la fin des années 1950, sous la direction des différents « chefs ». Le service des relations internationales continue de jouer son rôle de plaque tournante dans l'espace des organismes de protection de l'enfance. S'il ne subit que peu de modifications au fil des années, son action gagne progressivement en intensité. Il se place à la disposition de l'ensemble des acteurs extérieurs et organise, en particulier, des visites individuelles et de groupe au centre²²². De même, de nouveaux services voient le jour. C'est le cas du service des activités dans les pays « en voie de développement », créé en 1955, renommé service de

217 BUA, 1 CIDEF 12, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1953, p. 8.

218 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1957, p. 60.

219 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 37^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 5 et 6 mars 1969, p. 4.

220 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1974, p. 5.

221 FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, p. 11.

222 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1958, p. 175.

coordination des activités en Afrique et en Asie en 1960. Comme son nom l'indique, sa mission est d'organiser des opérations à l'extérieur de l'Europe, notamment en Afrique.

Aussi, un autre service est mis en fonctionnement en 1958 : le service de l'orientation. Dans le rapport d'activités de 1958, on précise sa tâche : « Orienter et guider le personnel médical et social s'occupant de l'enfance, au cours des séjours, voyages d'études et stages de perfectionnement individuels faits par ce personnel hors de son propre pays ». Il s'agit par exemple de guider les différents boursiers et chercheurs du CIE, de les documenter et de préparer leurs rencontres²²³. Sa mission consiste aussi en la préparation de programmes individuels destinés aux différents acteurs du monde de la protection de l'enfance (médecins, sociologues, psychologues, administrateurs, éducateurs) : « Ce service, qui est en étroite collaboration avec les organisations internationales (l'OMS en particulier), les universités, les écoles de santé publique et les organisations privées, évite aux travailleurs beaucoup de perte de temps et d'efficacité en organisant les programmes de stage, les visites et les contacts dans les domaines qui les intéressent »²²⁴. La structure interne du fondation se solidifie donc et se développe à travers ses services techniques, en se déployant dans des domaines d'action très larges. Doté de moyens plus importants, le CIE peut alors densifier son activité et rassembler l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance autour de sujets très diverses.

b) Une activité plus dense

En 1969, les représentants des organisations internationales qui siègent au Comité consultatif technique sont impressionnés par le travail effectué par le centre, en France comme à l'international :

« Le docteur Manciaux est très frappé par la qualité et la quantité des activités du CIE ainsi que par leur degré d'efficacité dû essentiellement à l'esprit dans lequel elles sont réalisées [...]. Monsieur Guibbert remarque [...] la décentralisation de plus en plus marquée vers les pays en voie de développement [...]. Monsieur Hercik est très frappé par le volume de travail accompli par le CIE »²²⁵.

Ces interventions mettent un point d'orgue à la reconnaissance de l'action réalisée depuis presque vingt ans au CIE. Elle montrent toute sa densité et prouvent que les années 1960 sont une période d'intense activité. Étienne Berthet montre effectivement en 1968 que le centre connaît une

223 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1958, p. 51.

224 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1960, p. 15.

225 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 37^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 5 et 6 mars 1969, p. 5. Michel Manciaux est à cet instant fonctionnaire de l'OMS et siège au CCT en tant que représentant de cette organisation. J. Guibbert est quant à lui le représentant de l'UNICEF et V. Hercik celui de l'UNESCO.

progression remarquable au cours de cette période. Il compare l'exercice 1967 à celui de 1958 à travers trois aspects spécifiques :

« La décentralisation croissante des activités dans les pays en voie de développement : alors qu'en 1958, 8 activités d'enseignement (cours, séminaires et colloques) ont été organisées en Europe et 2 en Afrique, en 1967 le chiffre est passé à 18 dont 10 en Europe et 6 en Afrique et 2 en Amérique Latine et aux Caraïbes.

L'extension des activités aux diverses disciplines responsables de la protection et de la formation des enfants et des adolescents. Alors qu'en 1958, sur 8 cours de perfectionnement organisés par le CIE, 6 étaient destinés aux médecins, 2 au personnel para-médical et social, en 1967, sur 8 cours de perfectionnement, 3 étaient destinés aux médecins, 5 à d'autres disciplines (travailleurs sociaux, pédagogues, éducateurs d'enfants inadaptés, personnel responsable de l'enfant de trois à six ans, cadres de l'animation rurale).

Les demandes de plus en plus nombreuses faites au personnel du CIE pour participer à l'enseignement de perfectionnement organisé par diverses organisations internationales et nationales. Alors qu'en 1958, le CIE a collaboré à 9 enseignements de perfectionnement organisés par d'autres institutions, en 1967 sa participation est passée à 22 (en Argentine, au Brésil, au Canada, en France, en Hollande, en Italie, à Panama, au Royaume-Uni, en Turquie) »²²⁶.

En 1961, on mettait déjà en évidence la complexification des activités et la nécessité de les faire connaître au plus grand nombre : « Le président souligne que la connaissance profonde du travail du CIE devient de plus en plus difficile, étant donné sa complexité et sa diversité »²²⁷. Cette complexité est surtout due à l'élargissement des activités vers d'autres disciplines, élargissement initié dès la fin des années 1950, bien que, comme on l'a vu, les cours s'ouvrent à un éventail de disciplines assez réduit en 1958. En 1957, le comité technique salue le fait que le CIE ait donné une dimension plus sociale à ses activités :

« Madame Jouhaux souligne l'impression très favorable du BIT devant l'effort accompli par le centre pour améliorer l'équilibre de ses programmes et devant la place faite maintenant à l'aspect social des problèmes de protection de l'enfance. Tous les membres du comité s'associent à l'appréciation de Madame Jouhaux »²²⁸.

Ce rééquilibrage des activités, exigé, on se souvient, par les membres du comité, est un pas en avant pour le CIE. Il lui permet de se conformer au dessein originel de Robert Debré pour l'enfance.

De nombreux exemples peuvent être avancés pour montrer l'ouverture des activités du centre au tournant des années 1960. Cette ouverture s'observe d'abord dans le domaine de la

226 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 35^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 6 et 7 mars 1968, pp. 2-3.

227 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 21^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 27 et 28 avril 1961, p. 1.

228 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 14^e session du Comité consultatif technique du CIE tenus les 21 et 22 octobre 1957, p. 5.

recherche. D'abord cantonnée à l'étude des vaccins BCG, la Station pilote multiplie ses attributions au fil des années. En 1964, il est précisé que « le BCG n'est plus le sujet principal de recherches des laboratoires ». Ces derniers peuvent alors « poursuivre d'autres recherches »²²⁹. Dans le rapport d'activités de 1975, qui revient sur dix ans d'activités de la Station pilote, on montre sur quels aspects ces nouvelles recherches ont porté. En épidémiologie, les études se sont par exemple penchées sur de nombreuses maladies. La tuberculose et la coqueluche bien sûr, mais aussi la variole, la poliomyélite, la rougeole et la rubéole. En parallèle des recherches épidémiologiques, la Station pilote a dispensé des enseignements techniques et méthodologiques destinés aux chercheurs de tous horizons²³⁰.

Les recherches de pédiatrie appliquée et les études médico-sociales sont également en expansion à cette période. Elles font se croiser les disciplines et les nations : « Les études entreprises par le CIE sont choisies parmi celles qui ont une portée internationale et qui nécessitent, pour être menées à bien, un travail multidisciplinaire », précise le rapport d'activités de 1964²³¹. Étienne Berthet, auteur du rapport, nous fait part de sa foi en la méthode, une méthode qui empreint toute la recherche au CIE : « Les progrès réalisés dans les différentes disciplines sont conditionnés par les progrès parallèles des autres, les idées les plus originales naissant toujours au carrefour de diverses disciplines »²³². Cette transversalité est bien appliquée dans les études médico-sociales, comme en témoignent les intitulés de celles menées en 1963 :

« Croissance et développement de l'enfant normal ;
Avenir des enfants atteints d'infirmités motrices ;
Problèmes psycho-sociaux posés par les enfants de mère seules ;
Causes médico-sociales des défaillances de la lutte antituberculeuse chez l'enfant ;
Prévention de la tuberculose de l'enfant par le vaccin BCG et études des bacilles isoniazido résistants ;
Calendrier des vaccinations chez l'enfant ;
Prévention du rhumatisme articulaire aigu et de ses rechutes chez l'enfant »²³³.

Quant à l'information et à la documentation, elles se développent aussi de façon remarquable. Ce champ d'activités connaît d'ailleurs un grand succès. À l'occasion d'un colloque sur la documentation médico-sociale tenu en juillet 1966, on fait observer que « rares sont les services, comme celui du CIE, en mesure de fournir des documents, les autres étant presque uniquement des "utilisateurs" de documents ». La plupart des intervenants présents à ce rendez-vous

229 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 27^e session du Comité consultatif technique du CIE tenues les 1^{er} et 2 juin 1964, p. 16.

230 BUA, 1 CIDEF 14, Chapitre « Dix années d'activités de la Station pilote épidémiologique », Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1975, pp. 36-43.

231 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1964, p. 24.

232 *Ibid.*, p. 43.

233 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1963, pp. 7-8.

international se sont d'ailleurs « plaints du manque de personnel et de documentation » dans le domaine²³⁴. En effet, les organisations internationales sont encore peu avancées en la matière, chacune présentant un degré d'intérêt différent quant au sujet. Toutes déplorent cependant l'absence de coordination. En 1962, les membres du CCT « s'accordent à dire que les bibliographies du centre sont excellentes ». Ils posent aussi un jugement contrasté sur les services qu'offrent leurs organisations :

« L'OMS ne fait que des bibliographies sommaires. Divers départements de l'UNESCO ont leur propre centre de documentation où il est possible de trouver des renseignements bibliographiques, notamment sur des matières se rapportant aux programmes de l'UNESCO. Quant aux bibliographies publiées par l'UNESCO, elles sont préparées fréquemment avec l'aide des organisations non gouvernementales spécialisées [...]. Le service de documentation du BIT à Genève fait des bibliographies très complètes en six mois. La FAO n'a pas de service spécialisé, chaque division a sa documentation »²³⁵.

On note que c'est l'une des premières fois que les ONG sont mentionnées au comité. Ces nouveaux acteurs commencent alors à se multiplier sur la scène internationale. On apprend que certains d'entre eux se proposent de sous-traiter une partie de l'activité de documentation des organisations internationales, l'exemple de l'UNESCO étant ici mis en avant. On observe aussi que la documentation est un secteur dans lequel les méthodes choisies diffèrent grandement en fonction des organisations. Le CIE est le seul à ambitionner de rassembler toute la documentation médicale, sociale, médico-sociale, relative à l'enfance. Les institutions onusiennes font donc appel à lui pour avoir accès à tout type d'informations. Le centre joue de ce fait un rôle capital dans la circulation des savoirs, rôle que ne peuvent pas endosser les autres organisations internationales. Le CIE ouvre donc un véritable champ où convergent connaissances et informations dans l'espace transnational.

L'exemple qui en est le plus significatif est la constitution d'un grand fichier central, fichier regroupant notices bibliographiques et fiches individuelles. En 1962, cette base de donnée totalise 987 500 références « matières » et 314 700 noms d'auteurs, d'articles et d'ouvrages²³⁶. Dans les années 1960, le fichier grossit de façon fulgurante : en 1970, il ne propose pas moins de 2,3 millions de références (1,9 millions de fiches « matières », 432 000 fiches « auteurs »)²³⁷. Cette base de donnée est donc colossale. Elle permet à toutes les personnes qui s'y réfèrent d'acquérir une connaissance globale de l'enfance et leur donne la possibilité de se mettre en relation avec la plupart des acteurs qui s'y consacrent dans le monde. Enfin, pour en terminer avec les activités de

234 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 32^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 21 et 22 octobre 1966, p. 22.

235 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 25^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 25 et 26 mars 1963, p. 22.

236 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1962, p. 146.

237 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1970, p. 12.

documentation au CIE, on remarque que la fondation s'ouvre aux activités de formation de bibliothécaires à partir de 1968. Un cours de perfectionnement leur étant destiné est proposé par les membres du CCT. Par ailleurs, ceux-ci estiment qu'il est indispensable que le travail du centre soit inséré « dans les réseaux de documentation mis au point par d'autres organismes »²³⁸. Cela montre toute la reconnaissance apportée pour une activité qui s'est densifiée, étendue, ouverte, et qui a fait, assurément, la réussite du CIE.

Dans l'enseignement enfin, l'ouverture est flagrante quand viennent les années 1960. Chaque année, un nouvel aspect est traité ; chaque année, un nouveau public est visé. En 1958, le CIE organise son tout premier cours sur la nutrition ; pas moins de 40 auditeurs y prennent part. La même année, dans le cadre d'un des enseignements de base du CIE – le cours sur les problèmes de la mère et de l'enfant –, on réfléchit à l'idée d'inclure des administrateurs dans les rangs des participants, ce qui est fait l'année suivante. En 1959, le cours sur le développement et le comportement de l'enfant est donné à des enseignants. En 1960, on étudie les statistiques en pédiatrie sociale. C'est le premier cours de ce type jamais organisé. En 1962, le tout premier enseignement d'obstétrique sociale est donné par le CIE en France et en Belgique. L'année d'après, des magistrats et des juristes sont conviés pour un cours inédit sur la connaissance de l'enfant et de l'adolescent, cours qui se répétera tous les ans. Au-delà de l'enfance, l'enseignement s'étend à la période de l'adolescence, de la « jeunesse », avec le premier cours sur l'éducation de l'adolescent en 1964. Dans le même temps est organisé le premier cours sur l'adoption au CIE, un cours en partie dispensé par des représentants du bureau des Affaires Sociales de l'Office européen des Nations unies. Bref, le domaine de l'enseignement connaît un véritable boom pluridisciplinaire. Les perspectives sociales, elles, sont au cœur de l'action.

Si celles-ci sont dorénavant privilégiées, c'est en partie grâce aux suggestions faites par les membres du CCT, qui avaient alerté le Conseil d'administration à la fin des années 1950 sur le nécessaire rééquilibrage des activités du CIE. Cela montre le poids que peuvent avoir les discussions menées par les représentants d'organisations internationales au sein du comité. Au fil des années, l'organe prend effectivement une certaine envergure. Il devient le premier appareil critique de la structure et un centre d'échanges privilégié des organisations. Au début des années 1960, son fonctionnement est bien rôdé. Le comité peut alors remplir entièrement son rôle constructif. C'est ce qu'affirme Charles Egger, de l'UNICEF, dans une lettre adressée au directeur général à l'occasion de son départ du CCT en 1962 :

238 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 36^e session du Comité consultatif du CIE tenue les 4 et 5 novembre 1968, p. 21.

« You yourself know how much [the committee] has grown over years and how the atmosphere around the table in our bi-annual meetings have developed, improved and become so much more constructive, critical in the right sense and fruitful. I think every committee of this nature has to go through a certain cycle until it reaches the level at which it begins to be really productive. I have been fortunate in lasting sufficiently long on this committee to see it coming to full fruition »²³⁹.

Pour Egger donc, plus de dix ans ont été nécessaires pour que le comité, fort d'une expérience suffisante, ait pu remplir avec la meilleure efficacité la mission pour laquelle il avait été créé. À son départ, le représentant de l'UNICEF précise d'ailleurs que les réunions du comité sont des lieux d'interactions qui vont au-delà des simples discussions sur les programmes d'activités du CIE : « It was certainly a two-way traffic »²⁴⁰. Pour autant, ces rendez-vous sont d'une influence réelle sur les programmes décidés par le Conseil d'administration. En 1967, il est indiqué que « [la collaboration avec les Nations unies et ses institutions spécialisées] s'est intensifiée au cours de la dernière décennie et se situe sur deux plans, celui de l'élaboration des programmes du Centre international de l'enfance, et celui de leur exécution ». Le CCT joue donc un rôle primordial dans la définition des programmes annuels en participant activement aux différentes phases de leur préparation. Celles-ci sont détaillées en 1967 :

« Les diverses phases de préparation des programmes annuels sont les suivantes :

1. Au cours de l'été et de l'automne de l'année qui précède la réunion du Conseil d'administration, un avant-projet de programme d'activités est étudié par le directeur général et ses collaborateurs et présenté, pour avis, à une réunion du Comité consultatif technique qui a lieu en novembre au CIE. En décembre, le bureau du Conseil d'administration examine cet avant-projet et retient un certain nombre d'activités qui seront soumises au Conseil d'administration l'année suivante.
2. Dans le courant du mois de mars qui précède l'année d'exécution du programme, se tient une nouvelle réunion du Comité consultatif technique au cours de laquelle est organisée une réunion commune des membres du Conseil d'administration et du Comité consultatif technique.
3. Le Conseil d'administration, composé de 14 membres, l'un d'eux étant désigné par le Conseil d'administration du FISE, adopte définitivement le projet de programme et de budget pour l'année suivante qui sera soumis au gouvernement français et au FISE »²⁴¹.

Le Comité consultatif technique est donc placé au centre de l'activité de la fondation. Nul doute qu'il contribue à l'essor que connaît le CIE dans les années 1960. Cet essor, cet âge d'or comme nous l'appelons, nous l'avons justifié dans le cadre de cette sous-partie en avançant de nombreux éléments objectifs. Nous avons mis en perspective des chiffres sur les moyens financiers,

239 BUA, 1 CIDEF 20, Lettre rédigée par Charles Egger (UNICEF), à destination d'Étienne Berthet, le 22 novembre 1962.

240 *Ibid.*

241 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1967, p. 38.

les ressources humaines, des indicateurs de développement des services, des activités, montrant une action à la fois dense, ouverte et en expansion. L'objectif était de dresser un panorama général de du centre entre 1955 et 1970. Le CIE se développe donc remarquablement. Mais quelle influence son action présente-t-elle véritablement ? Dans les circonstances que l'on connaît désormais se pose la question du poids pris par le CIE sur la scène internationale. Quelle place occupe-t-il, en réalité, auprès des organisations internationales, tandis qu'il connaît, comme ses membres l'affirment, un certain « rayonnement » ? Selon nous, le CIE reste très lié aux institutions des Nations unies. Il semble complémentaire de ces dernières, se positionnant explicitement à leur disposition, répondant avec rapidité à leurs nécessités, bien que, dans le même temps, il aspire, encore, toujours, à constituer une organisation à part entière, dotée d'une ambition individuelle et d'une volonté propre.

2. Être complémentaire des organisations onusiennes : une condition de la réussite ?

En 1955, pour sa première réunion en tant que président du Comité consultatif technique, Étienne Berthet rappelle aux représentants des organisations internationales les trois missions fondamentales du CIE : formation d'un personnel technique, réalisation d'études nouvelles, diffusion des informations. D'après lui, si la fondation constitue « un centre de synthèse consacré à l'étude des problèmes de l'enfance », elle doit aussi être « un laboratoire d'essai à la disposition des organisations internationales et nationales »²⁴². Dix ans plus tard, en 1964, le directeur général use des mêmes termes dans son rapport : « Comme le souhaite le Conseil d'administration, le CIE s'efforcera de constituer pour les organisations internationales comme pour les gouvernements, non seulement un centre de formation et de perfectionnement du personnel technique, mais un véritable laboratoire d'essai où seront constamment mises au point des méthodes d'action et envisagées des idées nouvelles »²⁴³. Un « laboratoire d'essai ». Voilà comment se considère le CIE. La fondation se veut être un moyen, un appareil, un dispositif, un outil favorisant la mécanique des actions des Nations unies. Mais que signifie véritablement ce positionnement ? Quels sont ses ressorts ? Peut-on dire qu'il s'agit d'une condition pour que puisse prospérer le centre ? Quelle marge de manœuvre, alors, pour ce dernier ? L'étude des rapports entretenus au cours de cette période entre le CIE et les organisations internationales nous permet d'éclaircir notre réflexion.

242 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 10^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 14 et 15 février 1955, pp. 1-2.

243 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1964, p. 43.

a) De la flexibilité et de l'adaptation du centre aux nécessités des institutions de l'ONU

Que signifie être un « laboratoire d'essai » au service des organismes nationaux et internationaux ? Selon nous, cette expression sous-entend un rapport hiérarchique entre les acteurs. Les interactions qui s'opèrent entre le CIE et les organisations internationales nous interpellent alors. Il s'agit d'un questionnement « classique » en histoire des relations internationales que d'interroger les rapports de force qui existent entre les acteurs. Prenons l'exemple du Bureau international de l'enseignement technique (BIET). Ce réseau d'experts entamait dans les années 1930 une collaboration proche avec le BIT dans le domaine de l'éducation. Les politiques de subsidiarité menées par les deux organismes, c'est-à-dire, on le rappelle, de délégation verticale des pouvoirs, sont aujourd'hui bien comprises. Pour légitimer son action, le BIET s'est directement intégré dans la structure du BIT, se désignant en tant que « commission consultative » de l'organisation, cette dernière lui déléguant des tâches qu'elle ne pouvait assumer « faute de ressources financières et de personnel »²⁴⁴.

Un parallèle peut être fait avec notre objet d'étude. À vingt-cinq ans d'intervalle, les stratégies de nos protagonistes apparaissent similaires. Même si l'expertise n'est pas la première des attributions du CIE, celui-ci a bien développé ses activités au service des institutions onusiennes. Il a légitimé son action en se présentant comme un « laboratoire » des organisations internationales, en suivant les directives que ces dernières lui indiquaient, tout en recevant le support financier de l'UNICEF. Ce positionnement impose un certain degré de flexibilité. Le centre doit être capable de répondre rapidement aux nécessités des organisations. Dans les années 1950 et 1960, le CIE est suffisamment réactif pour s'adapter tant aux changements de leurs politiques qu'aux évolutions sociales et aux avancées scientifiques. C'est ce que soutient le président du CCT en 1957, alors qu'il déclare que « l'originalité du travail accompli au centre est l'adaptation continue des méthodes et des objectifs aux conditions sociales d'un monde en pleine évolution, et que les résultats obtenus sont essentiellement dus à l'esprit d'équipe qui règne parmi ses collaborateurs et au concours que tous les membres de ce comité ne cessent de lui apporter »²⁴⁵.

En effet, le CIE est une organisation flexible et réactive. L'exemple de l'orientation de sa politique dans le champ de la nutrition à la fin des années 1950 est assez parlant. En 1957, « le Conseil exécutif de l'UNICEF [décide] de développer ses activités dans le domaine de la nutrition et un programme d'ensemble [est] mis au point avec le concours de l'OMS, de l'OAA et de la direction des Affaires Sociales des Nations unies ». Le centre intègre alors aussitôt « certaines de

244 MATASCI Damiano, « L'éducation, terrain d'action internationale : le Bureau international de l'enseignement technique dans les années 1930 », *Relations internationales*, n° 151, 2012, p. 42.

245 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 14^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 21 et 22 octobre 1957, p. 5.

ses activités dans le cadre de ce programme international, sous la direction du professeur agrégé Pierre Royer²⁴⁶ »²⁴⁷. Cette flexibilité est rendue possible par le modèle économique de la fondation. En plus des subventions accordées par l'UNICEF et l'État français, la structure bénéficie d'aides extérieures de façon régulière, ce qui nourrit le dynamisme de son action. Ainsi, en 1957, « deux sociétés, Guigoz et Nestlé, [mettent] à la disposition du centre une somme de deux millions de francs », somme répartie « entre trois chercheurs qui travaillent [...] sous la direction du Pr. Royer dans un laboratoire de l'Hôpital des Enfants Malades ». La même année, le CCT est informé de la « création d'une section de la nutrition [au CIE] [...] pour répondre au désir exprimé par le Conseil exécutif du FISE ». Cela témoigne bien d'une certaine volonté d'adaptation. Pourtant, à cet instant, les organismes présents à la table du comité présentent quelques réserves. Le projet de mise en fonctionnement d'un nouveau laboratoire à Paris fait notamment débat, l'OMS et la FAO s'inquiétant d'éventuels « doubles emplois »²⁴⁸. Le fait que la FAO souhaite à la fois que se développent les activités de nutrition du centre et que soient évités les conflits d'intérêts illustre toute la complexité et l'ambiguïté des rapports entretenus entre le CIE et les organisations internationales.

La capacité d'adaptation du centre s'observe également dans les autres secteurs d'activités. En recherche, par exemple, les activités sont « temporaires » et se succèdent à un rythme important : en 1961, il est indiqué que « les études sur la coqueluche sont achevées », et que « lorsque les études sur le BCG et sur le rhumatisme articulaire aigu seront elles aussi terminées, les membres du comité seront consultés sur les activités susceptibles de les remplacer »²⁴⁹. Dans le domaine de l'enseignement, le CIE répond également avec réactivité aux besoins des organismes des Nations unies. Dès 1962, il s'intéresse aux problèmes des enfants de migrants en Europe. Le sujet est alors d'actualité. On souligne en effet au sein du comité les « efforts de la Communauté économique européenne pour favoriser la libre circulation des travailleurs dans les pays du Marché commun ». L'ONU souhaite alors vivement que le CIE s'associe à l'action menée par les organisations internationales sur le sujet des migrants²⁵⁰. La forme des enseignements de pédiatrie sociale favorise aussi la flexibilité du centre. La durée des cours étant relativement courte (trois mois maximum), un personnel peut être rapidement formé. L'enjeu est de préparer les individus pour qu'il puissent, par exemple, « continuer la tâche de l'OMS dans les centres de

246 Pierre Royer présidera par la suite le Conseil d'administration du CIE de 1982 à 1993.

247 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1957, p. 45.

248 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 13^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 4 et 5 février 1957, p. 2.

249 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 21^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 27 et 28 avril 1961, p. 13.

250 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 24^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 2 et 3 novembre 1962, p. 16.

démonstration ». Néanmoins, cette méthode a toujours fait s’interroger les dirigeants du CIE. Ces derniers s’en souciaient dès 1954 : « On ne peut en trois mois [faire des participants au cours de pédiatrie sociale] des médecins sociaux ». Dans ce cadre, la stratégie choisie pose effectivement question dans la mesure où la fondation ne peut que s’efforcer d’offrir à ces personnes « des ouvertures intellectuelles sur certains problèmes »²⁵¹.

On remarque alors qu’être flexible n’est pas qu’un avantage pour le CIE. Si son modèle économique lui permet d’orienter facilement ses activités en fonction des demandes qui lui parviennent, l’absence d’un capital propre lui est préjudiciable. Car être tributaire de subventions extérieures, c’est être condamné à l’incertitude des jours futurs. La situation financière du CIE est véritablement soumise aux fluctuations de la conjoncture économique. Notre exemple sur les activités menées dans le domaine de la nutrition en témoigne. En 1958, dans un contexte économique difficile, le CIE décide d’abandonner le projet de création du service de la nutrition. On explique que « les frais entraînés par une telle organisation [sont] trop lourds dans les conditions budgétaires actuelles »²⁵². Lorsque Berthet prévient Peterson de la nouvelle, il invoque des circonstances économiques défavorables²⁵³.

On voit alors que, d’une manière générale, le CIE ne peut envisager de plans sur le long terme. En 1960, la FAO, qui prévoit ses programmes d’activités trois ans à l’avance, fait part au CCT de sa difficulté à coordonner son action avec celle du centre. En réponse, le directeur général explique que « l’un des soucis du CIE est d’avoir la possibilité d’adapter immédiatement son action aux nécessités qui se présentent, ce qui ne [permet pas] l’établissement de plans à longue échéance »²⁵⁴. Les crédits n’arrivant qu’au compte-gouttes, il est impossible pour le centre d’envisager des projets sur plus de deux ans. Alors, celui-ci doit chaque année s’efforcer de faire parvenir ses programmes aux sièges des organisations internationales afin que de nouvelles aides soient débloquées. Les organisations, elles, ne se pressent pas d’ordinaire d’informer les dirigeants du centre des avancées de leurs opérations, leur calendrier différant fortement du leur. Le président du comité en fait la remarque en 1961 : « Si le CIE, suivant le désir du comité, prévient les organisations internationales des programmes prévus par le Conseil d’administration dès qu’ils sont décidés, il n’en est pas toujours de même pour ces organisations »²⁵⁵. On observe que les rapports

251 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 9^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 9 et 10 juin 1954, p. 9.

252 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 15^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 28 février et 1^{er} mars 1958, p. 2.

253 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Étienne Berthet, à destination de Jerome Peterson (OMS), le 3 janvier 1958.

254 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 19^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 4 et 5 avril 1960, p. 8.

255 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 22^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 30 et 31 octobre 1961, p. 5.

entre les deux parties sont souvent complexes, les organisations internationales ne considérant parfois pas le CIE sur un pied d'égalité.

À cette période, tantôt les institutions onusiennes accordent du crédit au CIE, traitant avec lui en termes égaux, tantôt elles lui remettent en mémoire son devoir premier qui consiste à rester « à leur disposition ». C'est ainsi qu'en 1961 l'OMS fait part de son mécontentement lorsque le CIE discute au comité de ses propres méthodes :

« On page 8 [of the minutes] there is a statement in which the chairman expresses his regrets that ICC is not informed systematically about joint WHO/UNESCO meetings on which the centre has gained experience. If you agree, I would request you to delete this paragraph, since it is not relevant to the discussion and it is doubtful whether rules of procedure of WHO should be discussed in such a context »²⁵⁶.

Difficile alors de parler d'un rapport hiérarchique bien défini et arrêté. Juridiquement, les organisations internationales n'ont aucun pouvoir de décision au CIE. Elles n'ont pas la force de contraindre les membres du Conseil d'administration. Ces derniers gardent le pouvoir d'orienter la politique du centre selon leurs souhaits. Néanmoins, il s'agit d'une réalité construite. Il en est autrement de la réalité vécue. Même si les moyens sont plus importants et que la fondation est en plein essor dans les années 1960, il demeure compliqué pour le CIE de s'émanciper de la volonté des organisations internationales. En ce temps-là, l'OMS entretient une pression constante sur le CIE, ne lui laissant aucune marge de manœuvre. L'organisation porte notamment une extrême attention à la retranscription en procès-verbal des remarques qu'elle fait au CCT, soucieuse qu'aucune de ses objections ne soit omise. Par exemple, lorsqu'un cours sur le cancer est envisagé en 1959, le représentant de l'OMS insiste pour qu'il soit déprogrammé, l'estimant trop médical et hors des attributions du centre :

« Under "Specialised courses" reference is made to the course on cancer, but no mention is made of my comments. I should like the following added : "The WHO representative raised objections to have a course so clinically oriented and felt that while the course itself was undoubtedly of high calibre, it would have been better to have been given by a university or cancer unit" »²⁵⁷.

Après avoir consulté les différents bureaux régionaux de l'OMS, Peterson insiste à nouveau en 1961 pour que le CIE se cantonne à la poursuite d'actions sociales et respecte les attributions de l'organisation dans le domaine médical : « [The action must be] related to and planned to support training activities »²⁵⁸. Le sachant flexible, l'OMS sait d'ailleurs que le centre peut être prompt à suivre ses recommandations. Alors, parce qu'il a besoin de son appui et de sa collaboration, le CIE

256 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Jerome Peterson (OMS), à destination d'Étienne Berthet, le 16 janvier 1961.

257 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Jerome Peterson (OMS), à destination d'Étienne Berthet, le 2 juin 1959.

258 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Jerome Peterson (OMS), à destination d'Étienne Berthet, le 10 février 1961.

n'a souvent pas d'autres options que de se plier aux directives de l'organisation. C'est une condition pour que puisse se développer ses activités. Tout au long de sa période d'existence, et même si ceci n'est pas explicitement admis, le CIE maintient un réel lien de dépendance avec l'OMS et les autres organismes internationaux, ne pouvant évoluer à contre-courant de leurs revendications, étant donné les rapports de force établis.

Flexibilité et adaptation. Deux maîtres-mots donc de la politique du CIE. Deux conditions à respecter pour exister sur l'échiquier international. Alors, en développant ses compétences, et tout en s'efforçant de garder les faveurs des organisations internationales, le CIE parvient à pérenniser ses activités. Ses qualités d'adaptation lui donnent la possibilité d'occuper une place de choix auprès des institutions qui agissent dans la sphère des Nations unies. Cette place, c'est celle d'une structure utile pour les organisations. Parce qu'elle ouvre des perspectives singulières sur les problèmes qui concernent l'enfance, le CIE est reconnue comme une fondation pionnière. Alors, les organisations internationales profitent de l'opportunité. La fondation étant mise à leur disposition, ils en font véritablement le « commando d'avant-garde » de leurs programmes.

b) Le « commando d'avant-garde » de l'UNICEF, l'OMS et l'UNESCO

Le CIE s'est souvent vu comme avant-gardiste dans le domaine de la protection de l'enfance. En effet, les activités qu'il a menées présentaient des caractères originaux, pionniers sur des aspects encore peu connus des problèmes de l'enfance. Alors, lorsqu'en 1959 est proclamée la Déclaration des droits de l'enfant, les dirigeants du CIE font un parallèle entre le texte, qui témoigne de « la pensée de [l']époque », et l'action réalisée depuis dix ans pour la diffusion de pensée :

« Le dixième anniversaire de la fondation du Centre international de l'enfance coïncide avec la proclamation de la Déclaration des droits de l'enfant, votée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies au cours de sa XIV^e session, le 20 novembre 1959. Cette déclaration qui situe la pensée d'une époque devant les problèmes de l'enfance n'aura de portée qu'autant qu'une préparation des esprits et un immense effort de coopération internationale seront réalisés. À cet effort le Centre international de l'enfance a apporté sa contribution avec la volonté de la poursuivre, de l'approfondir, de l'intensifier et de l'adapter aux exigences des prochaines années »²⁵⁹.

En 1966, dans un article scientifique qui revient sur la déclaration du 20 novembre 1959, Étienne Berthet concède que « toute la difficulté est de faire passer dans les esprits et dans les faits, les conséquences pratiques de cette nouvelle politique pour l'enfance qui doit faire l'objet, non seulement de déclaration d'intentions, mais d'études précises et de réalisations ». C'est précisément

259 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1959, pp. 37-38.

ce que s'efforce de faire le CIE depuis l'année 1950. Les trois dimensions relatives à l'enfance que le centre respecte depuis sa création, c'est-à-dire « unité de la personnalité de l'enfant », « unité de l'action sociale, médicale et éducative » et « unité de développement économique et social des communautés », font directement écho à la déclaration de 1959²⁶⁰. On constate alors que le CIE, dont on a eu l'opportunité de détailler les actions, est tout à fait empreint de l'esprit que porte le texte. Au tournant des années 1960, il apparaît comme un organisme précurseur qui devance les canons de son temps. D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si le rôle pionnier du centre est à ce moment souligné au CCT, tandis qu'est discutée l'organisation d'un nouveau cours en Afrique :

« Madame Winnicka [de l'OMS] pense que [le cours sur les problèmes de néphrologie infantile] ne peut intéresser que les médecins de pays européens, mais en aucune façon ceux de pays sous-développés. Le président répond qu'il s'agit plutôt d'un colloque que d'un véritable cours de perfectionnement, que ce problème intéresse actuellement de nombreux pédiatres et qu'il n'est pas sans intérêt pour le CIE de faire de temps à autre un cours "d'avant-garde" »²⁶¹.

Dans les années 1960, l'ensemble des organisations internationales reconnaissent la nature avant-gardiste des activités du CIE. Pour l'UNICEF, l'OMS et l'UNESCO, le centre constitue bien ce « laboratoire d'essai » qui prépare plus ou moins la voie à leurs réalisations sur le plan international. Les mots choisis en 1970 par le représentant de l'UNICEF au comité technique, tandis qu'il revient sur la décennie passée, sont révélateurs : « [Monsieur Guibbert] insiste sur [...] la complémentarité des programmes du FISE et du CIE, le centre devant être un peu un "commando d'avant-garde" des projets du FISE »²⁶². Pour le Fonds, le CIE est la structure qui lui est complémentaire. Le centre permet la diffusion des méthodes préventives qu'il développe et encourage, à travers des enseignements dispensés à tous publics par un personnel compétent dans le domaine. Au début des années 1970, certains membres de l'UNICEF bénéficient même directement des enseignements du centre dans le cadre de cours de perfectionnement annuels. Pour l'UNICEF, le centre est donc un « commando d'avant-garde », un défricheur de champs, une entité pionnière.

Qu'en est-il des autres institutions ? Au regard de l'OMS, même si cette dernière ne parle pas explicitement d'œuvre précurseur, le CIE a joué un rôle essentiel dans la progression des recherches et des méthodes scientifiques. La collaboration dans le champ de la recherche antituberculeuse a été pour l'OMS une nécessité. La Station pilote et les laboratoires du CIE ont aidé tant aux programmes de vaccination coordonnés par l'OMS qu'à l'étude directe des vaccins BCG. Le test de ces vaccins et leur analyse comparée ont permis des avancées scientifiques

260 BUA, 1 CIDEF 02, BERTHET Étienne, « Regards nouveaux sur une politique de l'enfance dans le monde », *Médecine et Hygiène*, n°723, 1966.

261 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 19^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 4 et 5 avril 1960, p. 14.

262 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 39^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 11 et 12 mars 1970, p. 7.

considérables, qui ont bénéficié à l’OMS. Dans le rapport d’activités de 1959, les ressorts de la collaboration entre les deux organismes sont mis en avant :

« Les méthodes mises au point au laboratoire et permettant de tester comparativement l’activité du BCG de sources variées ont été appliquées à des recherches poursuivies en commun avec d’autres laboratoires dans le cadre d’une étude internationale coordonnée par l’OMS et l’Union internationale contre la tuberculose [...]. L’objectif de cette étude commune a consisté avant tout dans une tentative de mise au point de techniques simples et standardisées dont l’OMS pourrait éventuellement recommander l’emploi à tous les laboratoires producteurs »²⁶³.

Les techniques et les méthodes produites au CIE sont donc destinées à être remployées dans par l’OMS puis diffusées. On peut donc dire que l’OMS est une consommatrice de la production du CIE. Ce point de vue est soutenu par Jerome Peterson, pour qui les différents bureaux régionaux de l’OMS sont les « ultimes consommateurs » des programmes du centre (« the ultimate consumers of [the ICC] programmes »)²⁶⁴. En conséquence, pour l’OMS, considérer le CIE comme un « laboratoire d’essai » prend tout son sens : le centre lui permet d’accomplir des tâches en amont de sa propre action ; le CIE développe des recherches exploratoires dont elle tire réellement profit.

Sur un plan chronologique, on remarque que la collaboration entre le CIE et l’OMS, déjà solide dans les années 1950, s’est renforcée dans les années 1960. En 1964, les rapports entre les deux organisations s’intensifient « tant pour la préparation que pour la réalisation [des] programmes d’enseignement et de recherches »²⁶⁵. En recherche, le CIE fait par exemple de l’année 1965 une année importante pour ses activités de lutte antituberculeuse, travaillant en étroite liaison avec l’OMS. Ce redoublement d’efforts s’inscrit dans la lignée de la politique poursuivie par l’OMS qui affichait ce slogan en 1964 à l’occasion de la Journée mondiale de la santé²⁶⁶ : « Pas de trêve pour la tuberculose »²⁶⁷. Dans les années 1960, la collaboration s’est aussi intensifiée dans le secteur de l’enseignement. À partir de 1966, le CIE et l’OMS travaillent quasiment en synergie dans le cadre d’un enseignement coorganisé annuellement. En 1966, ce cours, premier d’une longue liste, est un cours de perfectionnement en physiothérapie infantile. Dans les années 1970, un nouveau thème est retenu : la santé et la planification familiales. Cela étant, l’OMS ne laisse que peu de marge de manœuvre au CIE sur ce point puisque, par la suite, l’organisation entend avoir la mainmise sur cet enseignement, comme l’affirme ce courrier interne à l’OMS : « Up to 1975 we would very much

263 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l’année 1959, p. 191.

264 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Jerome Peterson (OMS), à destination d’Étienne Berthet, le 18 janvier 1961.

265 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l’année 1964, p. 41.

266 La Journée mondiale de la santé commémore chaque année, le 7 avril, l’anniversaire de la création de l’OMS. D’après le site internet de l’organisation, cette journée « offre une occasion unique de mobiliser l’action autour d’un thème de santé spécifique qui concerne le monde entier ». URL : <http://www.who.int/campaigns/world-health-day/2017/campaign-essentials/fr/>.

267 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 28^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 5 et 6 octobre 1964, p. 2.

like ICC to arrange these courses on a "contractual basis" : we buy the course and pay a rather good price in the form of tuition fees »²⁶⁸. Enfin, pour avancer un dernier exemple, le bureau européen de l’OMS propose au centre, en 1969, de prendre en charge le cours sur la tuberculose que son personnel dispensait jusque-là lui-même à Genève. Au comité technique, Étienne Berthet fait part des suites positives que le centre souhaite donner à cette proposition tout en se félicitant de « cette nouvelle forme de collaboration possible entre le CIE et l’OMS »²⁶⁹. Alors, au vu des différents aspects que peut présenter la collaboration entre les deux organisations, il est intéressant de constater que le centre peut tout autant se muer en laboratoire technique de l’OMS qu’en organisme de sous-traitance de ses activités de formation.

L’UNESCO, quant à elle, reconnaît ouvertement le caractère avant-gardiste du CIE à cette période. En 1969, V. Hercik, représentant de l’organisation au CCT, « rappelle que le centre a souvent joué un rôle de "pionnier" en entreprenant des études ou des enseignements qui paraissent particulièrement difficiles ou en abordant des sujets très spéciaux, tels que par exemple l’enfance handicapée »²⁷⁰. Le CIE est un support qui compte dans la diffusion des méthodes éducatives de l’UNESCO. Il peut être d’une « aide précieuse » pour l’organisation, d’autant plus que l’OMS se refuse d’accorder des bourses pour le personnel enseignant, comme l’indiquent ces deux extraits issus du procès-verbal de la 37^e réunion du CCT tenue en 1968 :

« M. Hercik souligne en particulier l’originalité des réalisations du CIE en faveur du personnel enseignant. Il pense que l’UNESCO pourrait faire appel à la collaboration du CIE pour certaines activités qu’entreprend cette organisation [...]. Le centre pourrait apporter à l’UNESCO une aide précieuse par l’expérience qu’il a acquise au cours de ces dernières années dans le perfectionnement de la connaissance de l’enfant que doivent avoir les enseignants »²⁷¹.

« La question de la collaboration du bureau régional de l’OMS est alors évoquée, le docteur Winnicka signalant qu’en règle générale l’OMS n’accorde pas de bourses pour le personnel enseignant. Le président se demande si cette politique ne pourrait pas être reconsidérée étant donnée l’importance des connaissances sanitaires et sociales que doivent avoir les enseignants dans tous les pays du monde »²⁷².

Cela étant, la collaboration entre l’UNESCO et le CIE n’a pas toujours eu le lustre qu’elle présentait à la fin des années 1960. Entre 1950 et 1963, le centre a préféré porter le gros de ses efforts sur des questions bien éloignées des problèmes que posent l’éducation, ce qui n’a pas facilité

268 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par P. O. Petersson (OMS), à destination de Michel Manciaux (OMS), le 23 mai 1972.

269 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 38^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 3 et 4 novembre 1969, p. 5.

270 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 37^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 5 et 6 mars 1969, p. 10.

271 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 35^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 6 et 7 mars 1968, p. 4.

272 *Ibid*, p. 11.

les contacts entre les deux organisations. En 1963, Étienne Berthet s'en inquiétait et souhaitait qu'un rapprochement soit initié : « Le président a pris contact avec M. Maheu, directeur général de l'UNESCO, qui doit faire étudier par ses services techniques les possibilités d'une collaboration plus étroite entre cette organisation et le CIE »²⁷³. Toutefois, on peut nourrir notre réflexion sur le rôle joué par le centre auprès des organisations internationales au vu des quelques activités que la fondation a menées en partenariat avec l'UNESCO dans les années 1950. On relève notamment qu'en 1956, l'UNESCO a profité du CIE pour tester des méthodes d'enseignement inédites :

« Un essai pédagogique d'enseignement international a été fait en 1956 pour le cours sur les problèmes de santé et de psychologie de l'enfant destiné au personnel enseignant [...]. Le professeur Wall, de l'UNESCO, a bien voulu prendre la direction de ce cours [...]. Le principe essentiel de cette tentative était de limiter au maximum le nombre des conférences théoriques et de les remplacer par des discussions de groupes et de visites d'institutions »²⁷⁴.

L'essai pédagogique voulu par l'UNESCO avait été préalablement exposé au CCT selon les termes suivants :

« Le professeur Wall suggère que le CIE introduise à titre d'expérience pilote pour son enseignement la méthode connue sous le nom de "dynamique des groupes" qui, naturellement, devrait être adaptée au caractère particulier des cours du centre. Cette méthode permet d'augmenter l'efficacité de la formation des participants en les amenant à prendre une part active à l'enseignement, notamment par de larges échanges de vues sur les sujets exposés »²⁷⁵.

Alors que prévalaient à cette période les méthodes traditionnelles d'éducation marquées par l'enseignement magistral, le CIE a donc favorisé le déploiement de techniques modernes basées sur le travail de groupe et l'expérience interactive, en se positionnant en tant que centre pilote de l'UNESCO dans ce domaine. Le CIE a alors été, dès les années 1950, en France, une plateforme de développement des méthodes de l'organisation spécialisée dans le champ de l'éducation. Ceci rend hommage à Maurice Gaud qui, lorsqu'il dirigeait le centre en 1953, pensait déjà que lui et ses confrères devaient « faire confiance aux possibilités d'adaptation de l'enseignement français », et qu' « [il] était possible, sans révolution précipitée, de modifier peu à peu la structure des cours [donnés au CIE] »²⁷⁶.

À cette période, le CIE constitue donc bien un véritable « laboratoire d'essai » pour l'UNICEF, l'OMS et l'UNESCO. La FAO et l'OIT sont elles plus réticentes à l'idée de collaborer avec le centre, à en croire la distance qu'elles gardent avec la fondation. La FAO reconnaît

273 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 25^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 25 et 26 mars 1963, p. 5.

274 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE pendant l'année 1956, p. 11.

275 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 11^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 15 et 16 novembre 1955, p. 6.

276 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 7^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue le 6 juillet 1953, p. 8.

cependant la nature pionnière des activités qu'il mène. En 1968, son représentant au CCT « insiste sur le rôle de précurseur que doit jouer le CIE dans le domaine de la jeunesse, comme il l'a joué dans beaucoup d'autres domaines tels que l'enfant d'âge scolaire, et d'âge préscolaire »²⁷⁷. Certaines institutions de la sphère onusienne ne souhaitent toutefois pas recourir aux faveurs du CIE. Toujours est-il que pour chacune d'entre elles, le CIE constitue une extraordinaire vitrine sur le plan international. Car à la fin des années 1950, la plupart des participants aux cours ignorent les réalisations des organisations internationales. Alors, sur recommandation de l'UNICEF, le CIE intègre dans ses enseignements des discussions relatives à l'action des institutions onusiennes :

« Le docteur Egger demande si l'action des organisations internationales ne pourrait être présentée de façon différente et plus vivante, par exemple sous forme d'un colloque où l'effort de chacune en faveur des pays en voie de développement serait mis en lumière. Cette action pourrait être exposée par des experts qui ont travaillé dans ces pays. Le président remercie le docteur Egger de cette intéressante suggestion, tout en estimant que les exposés sur l'action des organisations internationales ne sont pas inutiles, les auditeurs étant souvent d'une ignorance complète à ce sujet. Il donne son accord pour que les cours concernant les organisations internationales soient suivis de discussions de groupe »²⁷⁸.

À partir de 1968, des tables rondes sont même réunies dans différents pays. Instaurées, par exemple, « à la fin des sessions de perfectionnement organisées en Afrique du Nord et dans l'océan Indien », elles « [permettent] aux experts régionaux des Nations unies (FISE, OIT, FAO, UNESCO, OMS), d'exposer les programmes de leurs institutions devant les participants ». Le rapport d'activité de 1968 souligne que ces tables rondes suscitent « un grand intérêt chez les participants, [celles-ci] leur permettant d'être mieux informés sur les objectifs et les méthodes de la politique internationale en faveur de l'enfance et de l'adolescence »²⁷⁹. La diffusion des connaissances au CIE s'avère donc être un atout pour les organisations internationales. De plus, les enseignements prévoient régulièrement des visites de groupe dans leurs installations. Enfin, n'oublions pas l'activité du CIE dans le champ de la documentation et de l'information, qui profite à l'ensemble des acteurs du monde de la protection de l'enfance. Pour les institutions, le CIE est donc une structure précieuse sur de nombreux plans.

Dans ce chapitre, nous avons mis en évidence l'intensification progressive des rapports entre le centre et les organisations internationales. L'exemple de l'UNESCO qui, à l'origine, n'affichait pas de liens marqués avec le centre et qui, ensuite, a développé d'importantes relations avec lui, est significatif. Dans les années 1960, le CIE collabore étroitement avec l'ensemble des institutions

277 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 36^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 4 et 5 novembre 1968, p. 31.

278 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 17^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 13 et 14 avril 1959, p. 5.

279 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1968, p. 18.

internationales tandis qu'il connaît un âge d'or et poursuit une action reconnue comme pionnière. Il se place en tant qu'organisme complémentaire des organisations liées aux Nations unies, constituant aussi bien un support pour leurs programmes qu'une vitrine de leurs actions. On peut affirmer qu'à ce moment, le centre est plutôt tributaire de leur volonté. Néanmoins, la situation est à relativiser dans la mesure où aucun rapport hiérarchique n'est défini entre les parties. Aucune limite n'est tracée pour restreindre l'action du CIE, si ce ne sont les limites qu'imposent les dispositions financières de la fondation. À cette période alors, parce qu'il bénéficie d'une certaine autonomie et de ressources croissantes, le centre décide d'étendre ses activités sur tous les continents. Porteur d'une ambition propre, il entend participer à sa manière à l'amélioration des conditions de vie des enfants et, plus largement, des populations, dans les pays « déshérités ». Dans les années 1960, les pays dits « en voie de développement » deviennent ses terrains d'intervention privilégiés. Le CIE y conduit des opérations tout aussi fructueuses que controversées. Analyser l'action qu'il mène sur ces territoires fait sortir de l'ombre les relations proches mais surtout concurrentes qu'il noue avec les organisations internationales, tant au niveau du siège que du terrain.

Chapitre IV : Les pays « en voie de développement » : terrains d'intervention privilégiés et controversés du CIE

Dès les premiers temps de son existence, le CIE a souhaité donner à son action un caractère international, universel. Dans les années 1950, les premières politiques qu'il mène sont empreintes de la volonté profonde de Robert Debré d'œuvrer pour l'enfance du monde et de se mobiliser dans les régions où elle est la plus en peine. L'Afrique est aussitôt ciblée. Dès 1952, le centre organise un colloque international en collaboration avec les institutions des Nations unies en Afrique équatoriale française, à Brazzaville, ville hautement symbolique, dans l'objectif de « faire un inventaire général des problèmes spécifiques de l'enfance en milieu tropical africain »²⁸⁰. Cette rencontre pose la première pierre de l'action du CIE hors d'Europe.

En 1955, le service des activités dans les pays en voie de développement est créé ; la délocalisation géographique des opérations du centre est lancée. Rapidement, le processus d'extension territoriale des activités s'accroît. Dans les années 1960, celles-ci couvrent une aire extrêmement large. L'Afrique mais aussi l'Europe de l'Est, l'Amérique Latine, le Moyen Orient et l'Asie sont autant de théâtres d'intervention différents à travers le monde²⁸¹. Durant cette décennie, le centre occupe de fait une place privilégiée sur la scène internationale aux côtés des institutions de l'ONU, qui poursuivent en ce temps une politique dite d'assistance aux pays « en voie de développement ». Pour le CIE, qui s'inscrit dans la lignée de cette politique, le but est de répondre aux besoins des pays « déshérités » dans le domaine de la protection de l'enfance. Ces besoins se font surtout sentir dans le champ de la formation des personnels de la santé publique et de l'enfance, champ dans lequel le centre s'investit considérablement.

À cette période, les activités du CIE sont fécondes. Elles touchent un nombre élevé d'individus sur tous les continents. Deux « filiales » se développent particulièrement bien²⁸² : la filiale africaine, dirigée par Jean Sénécal, et la filiale latino-américaine, supervisée par Luis Torres Barbosa. Cependant, du côté des organisations internationales, il arrive que l'on se méfie de l'influence grandissante du CIE en Afrique et en Amérique Latine. Les politiques décidées au siège par le Conseil d'administration se heurtent à plusieurs reprises à l'opposition de certaines institutions. Dans les pays africains et latino-américains, l'OMS et la FAO voient notamment en la

280 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 6^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue le 24 octobre 1952, p. 3.

281 En annexe 5, nous affichons une carte des activités d'enseignement et de recherche du CIE dans le monde entre 1950 et 1968. Cette carte est une réalisation du CIE, tirée du rapport d'activités de 1968.

282 Pour reprendre le terme utilisé par le directeur général du CIE en 1958. BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 15^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 28 février et 1^{er} mars 1958, p. 2.

fondation un vrai concurrent, voire un rival. Aussi, ce chapitre est l'occasion de mettre l'accent sur les stratégies menées par le CIE et les organisations internationales dans les territoires « en voie de développement » et de souligner, une fois encore, toute la complexité de leurs relations.

1. Répondre aux besoins des pays « déshérités » dans le domaine de la protection de l'enfance

L'action du CIE en Afrique et plus largement dans les pays « en voie de développement » répond au désir originel de Robert Debré de venir en aide aux enfants des pays « déshérités ». Appuyé par Ludwik Rajchman à l'UNICEF, le pédiatre français comprend très tôt la nécessité de développer une action en faveur de la médecine préventive et pour la formation et l'information des personnels voués à la santé publique et à l'enfance. Cette volonté est parfaitement conforme à la conscience de l'époque ainsi qu'aux politiques menées par les États et les organisations internationales. Aux Nations unies, l'idée selon laquelle il est nécessaire de porter assistance aux populations démunies dans les régions reculées du monde fait l'unanimité. L'enjeu est de favoriser le « développement » de ces territoires et y acheminant des méthodes et des techniques modernes. Au tournant des années 1960, lorsque de nombreux États africains accèdent à l'indépendance, la demande s'accroît fortement. Pour la France, l'action du CIE constitue alors un enjeu important. À cette période, le centre se démène en Afrique comme sur les autres continents pour mener à bien sa mission. Nous nous concentrerons dans cette partie sur l'action du CIE en Afrique et en Amérique Latine, deux espaces où s'articulent, on peut le dire, d'importants enjeux de domination.

a) La formation des personnels compétents dans les champs de la santé publique et de l'enfance au temps de la décolonisation française

En 1955, Étienne Berthet témoigne en ces termes des problèmes que rencontrent les pays « en voie de développement » et des réponses que le CIE peut y apporter :

« Le problème actuel de la protection de l'enfance est non seulement de faire des découvertes nouvelles mais encore d'en généraliser l'application à tous les pays du monde. Il y a encore actuellement de nombreuses populations qui pour des raisons diverses ne peuvent pas profiter pleinement des acquisitions des sciences médicales et sociales contemporaines. C'est pour parer à cette lacune que le CIE projette d'organiser des cours de perfectionnement dans les pays les moins développés »²⁸³.

À partir de 1955, la mission essentielle que se fixe le CIE dans les pays « en voie de développement » est d'assurer l'enseignement des populations dans les régions isolées, d'y faire parvenir les « acquisitions des sciences médicales et sociales contemporaines », en d'autres termes

283 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1955, p. 6.

d'y apporter les thèses et les techniques occidentales. L'objectif est de former les individus sur place dans le domaine de la pédiatrie, de la puériculture et de la médecine sociale, et de leur transmettre des savoirs indispensables en matière de protection sanitaire. L'idée est la suivante : améliorer les conditions de vie de populations en situation de « sous-développement ». Cette vision des choses transparaît bien quand est menée la toute première expérience du CIE en Afrique, à Dakar, en 1954. Cette expérience prend la forme d'un cours de perfectionnement pour « sages-femmes africaines ». Le rapport d'activités qui s'en réfère en premier révèle les intentions du CIE au sujet de cet enseignement, qui s'est renouvelé quatre fois : « Nous ne prétendons pas pendant ces six mois de stage [...] donner [à ces sages-femmes] une formation suffisante pour résoudre toutes les difficultés qui se présenteront à elles, mais nous allons essayer en augmentant leurs connaissances médicales, d'éveiller leur intérêt pour les grandes problèmes généraux, développer leur initiative et leur donner un sens réel des responsabilités »²⁸⁴.

Le CIE entend donc former des personnes très peu au courant des avancées sociales et médicales. Surtout, il souhaite que ces personnes prennent conscience des responsabilités qui leur incombent. Des cours dits « interafricains » de pédiatrie sociale sont alors mis en place à destination des médecins. L'enjeu est de fournir à ces derniers des connaissances qu'ils peuvent transmettre sur les problèmes liés à l'enfance. Ces cours rassemblent des participants venus de pays différents et désignés par leurs gouvernements respectifs. On peut avancer qu'en organisant ces enseignements, le CIE ouvre encore un champ nouveau. La raison ? Il s'agit d'activités réalisées au croisement des échelles dans l'espace transnational, celles-ci étant organisées, on le rappelle, « avec la triple collaboration des organisations internationales et nationales intéressées, des gouvernements et des universités locales »²⁸⁵. Les cours interafricains se répètent régulièrement à partir de 1956, date à laquelle est délocalisé pour la première fois l'enseignement de pédiatrie sociale en Afrique.

À la même période, le CIE lance ses activités en Amérique Latine. Les pays latino-américains sont alors considérés au même « rang » que les pays africains, c'est-à-dire comme des pays « en voie de développement ». Leurs populations connaissent des problèmes similaires en termes de santé publique et de protection de l'enfance. Alors, parce qu'il en a la possibilité, et dans l'idée de respecter le vœu de Robert Debré, le CIE entreprend l'organisation d'enseignements sur ce terrain. Le premier cours dans « le Nouveau Monde », pour reprendre l'expression du pédiatre français, a lieu en 1959 au Brésil, à Rio de Janeiro²⁸⁶. Il porte sur la prévention et le traitement des maladies infectieuses et parasitaires chez l'enfant. L'événement, qui fait se rassembler pas moins de

284 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1955, p. 6.

285 *Ibid.*

286 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1959, p. 66.

48 personnes, est une réussite. En conséquence, le Conseil d'administration décide d'inclure, chaque année, dans le programme d'activités du centre, un cours dit « interaméricain ».

On remarque cependant qu'à la différence des cours interafricains, les cours interaméricains ne sont pas organisés de manière exclusive par le CIE. En Amérique Latine, les enseignements sont programmés en concertation avec une organisation spécifique : l'Institut interaméricain de l'enfant (IIE). Cet institut, basé à Montevideo, en Uruguay, est un des organismes compétents outre-Atlantique dans le domaine de la protection de l'enfance. Il est responsable de la mise en place d'activités internationales menées sur tout le continent américain. Créé à l'initiative du pédiatre uruguayen Luis Morquio, l'IIE présente une ancienneté bien plus grande que le CIE, et même que l'UNICEF, puisqu'il existe depuis 1924²⁸⁷. Les organismes présidés par Debré et Rajchman n'ont bien sûr pas le monopole mondial de l'action internationale en faveur de l'enfance. Dès le lancement de ses activités en Amérique Latine, le CIE est dans l'obligation de collaborer avec l'IIE. En 1962, les responsables du CIE et de l'IIE se rencontrent au Venezuela pour signer une convention définissant officiellement, en onze articles, les modalités de leur action. L'article premier est clair : « Les projets qu'entreprend le CIE en Amérique Latine seront établis d'un commun accord et avec la collaboration de l'IIE »²⁸⁸. Rapidement, de nombreux pays latino-américains bénéficient de cette collaboration. En effet, à partir de 1959, un nouvel État est choisi chaque année pour accueillir le cours. Jusqu'en 1965 se succèdent alors l'Uruguay, l'Argentine, le Venezuela, le Pérou, le Mexique, le Chili et le Guatemala.

Mais c'est bien en Afrique que se concentre l'essentiel des efforts du CIE. À la fin des années 1950, les cours interafricains se multiplient. On remarque que ceux-ci sont surtout donnés dans les régions colonisées par la France. Si certaines activités dépassent le cadre de l'empire colonial français – en 1959 un cours est organisé à Léopoldville, au Congo belge –, la quasi totalité des enseignements est dispensée à Dakar, en AOF, comme l'indique le tableau suivant :

Cours interafricains du CIE réalisés entre 1954 et 1961²⁸⁹

<i>Années</i>	<i>Villes</i>	<i>Cours</i>
1954	Dakar	Cours de perfectionnement pour sages-femmes
1955	Dakar	Cours de perfectionnement pour sages-femmes
1956	Dakar	Cours de perfectionnement pour sages-femmes
1956	Dakar	Cours de pédiatrie sociale pour médecins

287 Selon le site officiel de l'IIE, l'institut étant aujourd'hui encore en activité. URL : <http://iin.oea.org/en/historia.html>.

288 BUA, 1 CIDEF 13, « Annexe XV - Convention entre l'Institut interaméricain de l'enfant (Montevideo) et le Centre international de l'enfance (Paris), signée le 30 novembre 1962 à Cumuna (Venezuela) », Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1962, p. 63.

289 D'après BUA, 1 CIDEF 14, Tableau « Activités du Centre international de l'enfance en Afrique et à Madagascar, de 1952 à 1964 », Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1964, pp. 30-31.

1957	Dakar	Cours de perfectionnement pour sages-femmes
1958	Dakar	Cours de pédiatrie sociale pour médecins
1959	Léopoldville	Cours de pédiatrie sociale pour médecins
1960	Dakar	Cours de santé publique appliquée à l'enfance pour médecins
1960	Dakar	Cours sur l'alimentation et l'économie familiale pour travailleurs sociaux
1961	Tananarive	Cours sur les problèmes de santé publique appliquée à l'enfance pour médecins
1961	Dakar	Cours sur la nutrition et l'économie familiale pour travailleurs sociaux

Les opérations du CIE dans les colonies françaises posent question compte tenu des liens qui existent entre la fondation de Robert Debré et le gouvernement français. Yves Denéchère explique que « pour le CIE, agir en Afrique c'est [...] d'abord et avant tout s'investir dans l'espace colonial français regroupé dans l'Union française jusqu'en 1958 et développer une œuvre médicale et sanitaire entamée antérieurement »²⁹⁰. En effet, à la veille des années 1960, le centre est un moyen pour l'État français de prolonger son action dans les territoires colonisés. Indubitablement, au travers de l'intensification des activités de formation des personnels locaux du CIE en Afrique, la France entretient une certaine influence dans ses colonies. Malgré tout, les intentions du centre peuvent être nuancées à ce sujet. À l'origine, le CIE est plutôt réservé à l'idée d'accroître ses activités en Afrique. En 1953, le directeur général, Maurice Gaud, estime que « par souci d'équilibre, le centre ne saurait inclure dans ses programmes un nombre trop élevé d'activités orientées sur l'Afrique »²⁹¹. Agir en Afrique n'est donc pas la principale des ambitions affichées par le centre. Et si les activités s'y développent de manière considérable à la fin des années 1950, c'est en grande partie sous l'impulsion de l'UNICEF, qui juge indispensable la délocalisation géographique de l'action du centre. Le Fonds s'oppose sur ce point à l'OMS, très réservée à l'idée que le CIE se développe aussi rapidement et sur un plan aussi large :

« Le Dr. Peterson pose la question du développement des activités du CIE et de leur extension géographique. Il estime que l'action du centre gagnerait peut-être à être plus limitée [...]. Le Dr. Egger souligne que si le CIE prend cette extension dans les pays en voie de développement, c'est sur le désir maintes fois exprimé par le comité que son action ne soit pas restreinte à l'Europe [...]. En ce qui concerne l'Afrique, le Dr. Egger pense que le moment est peut-être venu de décentraliser les activités du CIE »²⁹².

Si les dirigeants du CIE sont initialement prudents, ceux-ci saisissent toutefois bien l'opportunité de développer les activités du centre en Afrique. Comme on l'a vu, les cours se

290 DENÉCHÈRE Yves, « L'action du Centre international de l'enfance dans l'espace colonial français en Afrique (1949-1960) », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 142.

291 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 8^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 26 et 27 octobre 1953, p. 17.

292 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 17^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 13 et 14 avril 1959, p. 4.

multiplient dans les colonies françaises à la fin des années 1950. Cette évolution s'observe au niveau budgétaire. La part du budget consacrée aux activités africaines prend de l'ampleur, comme nous l'explique Yves Denéchère. En 1956, sur les 15,5 millions de francs dédiés au service des activités dans les « pays en voie de développement » – l'un des services les plus coûteux –, environ 13,8 millions sont consacrés aux opérations menées en Afrique. Sur ces 13,8 millions de francs, la quasi totalité est réservée à l'action poursuivie dans les territoires sous influence française²⁹³. L'activité du CIE menée dans les pays « en voie de développement » a donc d'abord été une activité exclusivement menée dans l'empire colonial.

Lorsque les républiques africaines sont créées dans l'espace colonial à l'automne 1958, on pourrait croire à un retournement de situation. À cet instant, Maurice Gaud, conseiller technique du service des activités dans les pays « en voie de développement », partage ses inquiétudes au sein du CCT. Il explique que « du fait des circonstances politiques, des bouleversements importants se produisent dans l'administration sanitaire des territoires africains ». Certain que « les services techniques risquent de perdre de leur activité et de leur efficacité », il estime que « les efforts faits [jusque-là] dans la protection de la santé publique de ces pays » risquent d'être compromis²⁹⁴. En effet, les bouleversements politiques ont un impact direct sur l'organisation des activités. Le rapport du directeur général indique par exemple qu'en 1958, « les transformations politiques et administratives des territoires de l'AOF n'ont pas permis de grouper en un cours unique toutes les sages-femmes en stage de perfectionnement ». Il est précisé que « des stages individuels ont dû être organisés au fur et à mesure de [l']arrivée [des sages-femmes] »²⁹⁵. Alors, on peut penser que le processus d'émancipation des républiques africaines entamé à la fin des années 1950 est un coup d'arrêt pour l'action du CIE en Afrique. Mais il n'en est rien. Dans les années 1960, l'action du CIE en Afrique ne faiblit pas. Les activités s'intensifient même dans les territoires nouvellement indépendants.

Conséquence de la décolonisation française en Afrique, la mission du service des activités dans les pays « en voie de développement » évolue. En 1960, le service est renommé « service de coordination des activités en Afrique et en Asie ». Au comité technique, Étienne Berthet évoque ce changement : « L'évolution rapide des républiques africaines et les problèmes nouveaux qu'elle entraîne ont conduit le Conseil d'administration à décider de la création d'un service spécial de coordination des activités en Afrique et en Asie »²⁹⁶. Il faut savoir que les cours interafricains de pédiatrie sociale connaissent à cette période un succès retentissant. Ils arrivent toutefois à un

293 DENÉCHÈRE Yves, « L'action du Centre international de l'enfance dans l'espace colonial français en Afrique (1949-1960) », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 149.

294 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 16^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 20 et 21 octobre 1958, p. 10.

295 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1958, p. 70.

tournant, faute de nouveaux candidats. Car le CIE affirme avoir réuni « tous les candidats de l’Afrique francophone susceptibles de recevoir cet enseignement », lors des cours donnés successivement à Dakar, Léopoldville et Tananarive (Madagascar), de 1956 à 1961²⁹⁷. Le cours pour sages-femmes arrive aussi à son terme. Preuve de la réussite de l’activité, le gouvernement de l’AOF décide en 1959 que la nouvelle école de sages-femmes de Dakar en intègre les programmes. Il n’est donc plus nécessaire pour le CIE d’organiser le cours²⁹⁸. Qu’il s’agisse du cours interafricain ou du cours pour sages-femmes, les objectifs initiaux en matière de formation sont donc remplis.

Alors, pour relancer des activités qui s’essouffent en Afrique, le CIE profite du contexte politique changeant pour proposer un enseignement d’une nouvelle forme. À partir de 1961, il met en place des sessions nationales de perfectionnement. Concentrées sur deux semaines, ces sessions de formation réunissent les cadres de la santé publique d’un même pays. Selon le directeur général, ces rendez-vous donnent la possibilité aux gouvernements d’envoyer en formation « tout le personnel de [leur] territoire »²⁹⁹. La première de ces sessions a lieu en 1961 en Haute-Volta, à Ouagadougou, et rassemble 110 participants. Comme les cours interafricains, ces enseignements présentent des résultats très positifs. Cependant, ils sont beaucoup plus économiques : les dépenses se limitent à « l’envoi d’une équipe de conférenciers et de moniteurs qui collabore étroitement avec les personnalités locales responsables des services de protection de l’enfance »³⁰⁰. De plus, ces enseignements nationaux ont l’avantage d’être courts, ce qui permet aux personnels de ne pas s’absenter longtemps de leur poste. Alors que l’administration des nouveaux États est en plein bouleversement et que le travail ne manque pas pour les personnels nationaux, c’est une spécificité déterminante³⁰¹. Le CIE tient donc une méthode d’enseignement parfaitement adaptée au contexte politique changeant des régions d’Afrique francophone.

Après 1961, les républiques africaines sollicitent toutes le CIE pour qu’ait lieu sur leur territoire une session nationale de perfectionnement. L’afflux des demandes est tel que dans un premier temps, le CIE ne peut pas donner suite à toutes les requêtes. Si économiques soient les sessions nationales de perfectionnement, le budget est trop limité. La chef du service de coordination des activités en Afrique et en Asie, Ika Paul-Pont, en témoigne dans le rapport

296 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 21^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 27 et 28 avril 1961, p. 9.

297 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 24^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 2 et 3 novembre 1962, pp. 6-7.

298 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 15^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 28 février et 1^{er} mars 1958, p. 4.

299 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 22^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 30 et 31 octobre 1961, p. 6.

300 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 24^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 2 et 3 novembre 1962, p. 6.

301 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 26^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 30 et 31 octobre 1963, p. 9.

d'activités de 1964 : « Les années qui ont suivi l'indépendance politique des pays africains ont été caractérisées par de très nombreuses demandes d'activités d'enseignement, qu'il n'a pas été possible de satisfaire immédiatement »³⁰². Alors, en 1961 et 1962, seules trois sessions sont organisées en Afrique. À partir de 1963, les budgets décidés par le Conseil d'administration autorisent la réalisation de quatre cours nationaux par an, bien que les ressources restent « insuffisantes » pour répondre à l'ensemble des besoins³⁰³. Cela étant, ces enseignements nationaux touchent un nombre particulièrement élevé d'individus. Les trois premières sessions de perfectionnement réunissent à elles seules 320 personnes. En 1965, un pic est atteint au Togo, à Lomé, quand 164 individus sont réunis au cours d'une seule session. Un large auditoire peut donc être regroupé sur une courte durée. Les cours nationaux permettent ainsi au CIE d'être extrêmement réactif et d'avoir prise sur la situation en Afrique. Dans ces circonstances, la quantité de personnes touchées prime néanmoins sur la qualité que peut présenter un enseignement plus long.

Face à cette évolution des activités d'enseignement en Afrique, les critiques ne sont pas inexistantes, loin de là. Elles sont surtout émises par les représentants de l'OMS. Responsable des opérations lorsqu'il s'agit d'apporter une expertise auprès des gouvernements dans le domaine de la santé publique, l'institution spécialisée de l'ONU n'encourage pas le CIE dans le sens de la mise en place de cours à caractère national. Dans une lettre adressée au directeur général, W. Winnicka, représentante de l'OMS au CCT, s'oppose même vivement au développement de ces activités alors que les cours interafricains connaissent une rémission d'intérêt : « Les "semaines de perfectionnement" en Afrique, si utiles et intéressantes qu'elles soient, ne peuvent pas remplacer [le cours de pédiatrie sociale] et ne peuvent surtout pas donner aux participants l'orientation vers la santé publique, si importante pour les pays en voie de développement »³⁰⁴. L'OMS conteste donc la méthode choisie par le CIE, qu'elle juge inefficace. Surtout, il s'agit bien là d'une forme de concurrence pour l'OMS dans la mesure où le CIE s'investit directement auprès des administrations africaines. Alors, quand le CIE envisage d'étendre le cours à un territoire anglophone en 1965, les représentants de l'OMS lui conseillent de « surseoir [au] projet », un projet par la suite abandonné³⁰⁵. Plus largement, on observe que les tensions entre l'OMS et le CIE sont chroniques lorsque les activités et le débat portent sur l'engagement du CIE auprès des gouvernements, ce dont on aura l'occasion de préciser.

Au sein du comité technique, le directeur du bureau européen des Affaires Sociales de l'ONU s'interroge aussi à propos du développement des activités du CIE en Afrique. Plus

302 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1964, p. 101.

303 *Ibid.*, p. 6.

304 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par W. Winnicka (OMS), à destination d'Étienne Berthet, le 23 mai 1962.

305 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 30^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 2 et 3 novembre 1965, p. 3.

particulièrement, celui-ci est soucieux de l'implication du personnel local dans l'organisation des activités d'enseignement. En réponse à sa remarque, Ika Paul-Pont explique « qu'il est assez difficile de trouver des Africains susceptibles d'assurer l'enseignement dans l'esprit du CIE, mais qu'il est fait appel à eux dans toute la mesure du possible »³⁰⁶. Ce constat met en avant le fait que le CIE n'a pas souvent recours aux personnels en poste sur place pour assurer la tenue des cours dans les pays « en voie de développement ». On remarque cependant qu'en règle générale, les organisations internationales telles que le CIE, qui proposent des activités d'enseignement et, plus largement, une action humanitaire en faveur de l'aide au développement, n'impliquent pas les populations locales dans une mesure importante, contrairement aux organisations humanitaires spécialisées dans l'aide d'urgence telles que le CICR ou Médecins sans frontières, qui agit dans les années 1970³⁰⁷. Au CIE, dans le champ de l'enseignement, les responsabilités sont attribuées soit aux membres de la fondation, soit à leurs collaborateurs issus des institutions spécialisées, ou soit à d'anciens participants aux cours préalablement formés par le centre. Cela se justifie étant donné que la fonction requiert un certain niveau de maîtrise et une connaissance des méthodes de formation spécifiques au centre. Le recours à un personnel local et peu qualifié est donc problématique. En Afrique, l'implication des locaux dans la gestion des activités de formation menées sur le terrain est peu envisageable pour le CIE.

On observe dans le même temps une représentation africaine contrastée au niveau du siège. À ce sujet, le Conseil d'administration et le Comité consultatif technique présentent des différences. Au Conseil d'administration, on intègre un membre de nationalité sénégalaise, M. Amadou Babaca Sar, dès 1962, soit seulement deux ans après l'indépendance des républiques africaines. Jusqu'à cette date, le Conseil était essentiellement composé de personnalités européennes, à l'exception du vice-président Paulo de Berredo Carneiro, de nationalité brésilienne, et de l'Américain George Guest. Il faut attendre la révision des statuts du CIE en 1970 et l'élargissement du Conseil à 17 membres pour que soient intégrées de nouvelles personnalités africaines. Nous rappelons cependant que les membres du Conseil d'administration ne siègent pas au titre de représentant officiel de leur État. Ils sont désignés par le gouvernement français pour leur expérience dans le domaine de la protection de l'enfance et sont généralement des pédiatres. Au comité technique, il faut attendre bien plus longtemps longtemps avant que les organisations internationales ne se décident à y

306 BUA, 1 CIDEF 14, Procès-verbal de la 22^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 30 et 31 octobre 1961, p. 7.

307 À partir de 1970, MSF fait de l'utilisation du personnel local une pratique courante lors de ses opérations sur le terrain. Voir GABORIEAU Pierre, « Savoir-faire et faire savoir : l'intervention des membres de MSF sur le terrain pendant le génocide des Tutsi au Rwanda (avril-juillet 1994) » dans GABORIEAU Pierre, « Acteurs humanitaires pendant le génocide des Tutsi au Rwanda (avril-juillet 1994) », mémoire d'histoire, sous la direction de M. Yves Denéchère, Angers, Université d'Angers, 2014, pp. 60-93.

envoyer des représentants de leurs bureaux régionaux d’Afrique. On sait que le bureau régional pour l’Afrique de l’OMS se constituait en 1951³⁰⁸, et que le représentant de la FAO annonçait au CCT la création d’un bureau pour l’Afrique en 1958³⁰⁹. Or, le bureau africain de l’OMS n’est convié à participer au comité qu’en 1978³¹⁰. Quant à celui de la FAO, il n’est jamais représenté entre 1950 et 1980.

Les constats que l’on fait sur l’utilisation du personnel local par le CIE et sur la représentation africaine au sein des organes administratifs du centre nous permettent d’envisager la réalité des relations entre le CIE et l’Afrique dans une perspective plus large³¹¹. Nous pouvons affirmer que, tant à l’échelle du terrain qu’au niveau du siège, les Africains ne disposent pas d’une grande autorité au sein de l’organisation, bien que la nomination d’Amadou Babaca Sar au Conseil d’administration en 1962 puisse nuancer cette thèse. Cela fait écho au fait que les pays africains sont peu audibles dans l’espace des organisations internationales dans les années 1960. Il faut savoir que ceux-ci ont la possibilité, de par le système de représentation, de développer « des relations multilatérales par l’intermédiaire des organisations internationales »³¹². Mais les États d’Afrique jugent généralement insatisfaisante leur représentation au sein des institutions internationales. À l’OIT notamment, les représentants africains deviennent les « porte-paroles [d’une] frustration » partagée des États, frustration qui persistera tout au long du second XX^e siècle³¹³. Les constats de la prépondérance européenne au Conseil d’administration du CIE et de la mise à l’écart des bureaux africains des organismes internationaux au comité technique tendent à confirmer que les États nouvellement indépendants peinent à être considérés par les organisations internationales comme des acteurs émancipés de la tutelle occidentale.

Au CIE, cette situation est d’autant plus marquée que la domination française dans les territoires anciennement colonisés se prolonge à travers l’action de la fondation. Nous pouvons l’affirmer : la poursuite des activités du centre en Afrique participe au maintien d’un lien de dépendance entre les États décolonisés et la France. L’augmentation du nombre des enseignements interafricains et nationaux dans l’Afrique francophone au lendemain des indépendances en

308 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 4^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue le 27 septembre 1951, p. 9.

309 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 15^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 28 février et 1^{er} mars 1958, p. 2.

310 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Michel Manciaux, à destination de C.A. Quenum (OMS), le 8 septembre 1978.

311 Comme l’historien Gaëtan Thomas, nous utilisons ici volontairement la notion générale d’Afrique. Le chercheur explique que ce « terme imprécis [...] témoigne d’un regard métropolitain dont l’un des effets est d’homogénéiser des réalités disparates ». THOMAS Gaëtan, « La France et l’Afrique, en parallèle. Les essais vaccinaux de la station pilote du Centre international de l’enfance dans les années 1970 », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 157.

312 D’ALMEIDA-TOPOR Hélène, *op. cit.*, p. 233.

313 LOUIS Marieke, *op. cit.*, p. 221.

témoigne. Cette évolution va dans le sens de la politique de « coopération » menée par la France à la même période. Gaëtan Thomas nous précise que « le mot de coopération s'est répandu après le changement de nom du ministère de la France d'Outre-Mer en ministère de la Coopération en 1961, pour désigner des relations franco-africaines apaisées, marquées par l'assistance technique et l'aide au développement ». L'historien l'affirme : « la coopération était la reformulation postcoloniale de l'hégémonie française en Afrique »³¹⁴. Concrètement, l'assistance technique française se traduit dans les années 1960 par l'organisation d'activités de formation à destination des cadres de la santé publique et par l'envoi d'enseignants français sur le terrain³¹⁵. On voit donc qu'à cette période, les intentions du CIE et de la France se rejoignent puisqu'ils forment tous deux simultanément les cadres de l'administration de la santé publique des républiques africaines. Surtout, certaines de leurs activités s'effectuent en étroite collaboration, comme l'indique Étienne Berthet au CCT :

« Le Docteur Sicault demandant si le centre travaillait dans les pays d'Afrique en liaison avec les services de coopération technique bilatérale française et en particulier avec le service des grandes endémies, le président donne une réponse positive et signale qu'en particulier pour la session de perfectionnement qui a eu lieu en Haute-Volta en juillet 1965, il a été largement fait appel à la collaboration du service des grandes endémies »³¹⁶.

Le CIE est donc impliqué dans les activités de la coopération technique française et dans celles de l'Organisation de coordination et de coopération pour la lutte contre les grandes endémies (OCCGE), qui intègre le service des Grandes Endémies. Créée en 1958 au moment des indépendances « sous l'impulsion de cadres de la médecine coloniale française », l'OCCGE est une organisation intergouvernementale de coopération sanitaire qui regroupe à ses débuts sept pays d'Afrique occidentale (Côte d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal). Elle est très liée à la France, qui est son principal bailleur de fonds, et à la coopération technique française³¹⁷. Le CIE fait donc appel à elle pour l'organisation de ses sessions nationales de perfectionnement. En outre, l'action du CIE pour la coopération en Afrique va au-delà de la simple collaboration dans le cadre des activités d'enseignement. Le centre entreprend lui-même de former « les médecins français envoyés au titre de la coopération technique bilatérale »³¹⁸. La fondation sert donc les intérêts de l'État français sur les deux plans de la formation des enseignants français et de

314 THOMAS Gaëtan, « La France et l'Afrique, en parallèle. Les essais vaccinaux de la station pilote du Centre international de l'enfance dans les années 1970 », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 156.

315 D'ALMEIDA-TOPOR Hélène, *op. cit.*, p. 229.

316 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 30^e session du Comité consultatif technique du CIE tenues les 21 et 22 octobre 1966, p. 3.

317 THOMAS Gaëtan, « La France et l'Afrique, en parallèle. Les essais vaccinaux de la station pilote du Centre international de l'enfance dans les années 1970 », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, pp. 158-159.

318 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 32^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 21 et 22 octobre 1966, p. 7.

l'enseignement des cadres africains. Aussi l'on peut dire que le CIE constitue un véritable levier pour la France dans le cadre de sa politique en Afrique. Dans un contexte particulier où les enjeux de pouvoir sont sous-jacents et se dissimulent dans des politiques de « coopération », le CIE participe assurément à la sauvegarde de l'autorité française dans les États décolonisés d'Afrique, et plus largement dans les pays « en voie de développement ».

Dans les années 1960, la formation en santé publique des personnels locaux est donc au cœur de l'engagement du CIE, en Afrique comme en Amérique Latine. Le centre parvient à toucher un large éventail de personnes à travers ses activités internationales (cours interafricains et interaméricains) et nationales (sessions nationales de perfectionnement). Néanmoins, les pays « en voie de développement », et plus particulièrement les États africains, ne disposent pas d'une grande marge de manœuvre pour faire valoir leurs intérêts au CIE. En Afrique, les opérations menées par le centre participent même de but en blanc au maintien d'un lien de dépendance entre l'Afrique et la France et, par extension, à la domination française dans ses ex-colonies. Mais si le CIE sert incontestablement les intérêts de l'État français, il s'inscrit aussi plus largement dans la lignée des politiques menées par les organisations internationales, et notamment par l'UNICEF, dans les pays « en voie de développement ». Ces politiques consistent à favoriser le développement économique et social des pays. Pour l'UNICEF, le but est d'encourager les gouvernements à intégrer des programmes de protection de l'enfance dans leurs stratégies de développement. Le CIE est directement appelé à prendre part à ce nouveau mouvement. Alors, pour les dirigeants du centre, la collaboration avec les institutions onusiennes dans le champ de l'aide au « développement » devient une priorité.

b) Une action dans la lignée des politiques conduites par les Nations unies et l'UNICEF

Les années 1960 sont pour les organisations internationales des années particulières. Dans son rapport de 1967, Étienne Berthet en explique la raison principale :

« La carte du monde s'est transformée en dix ans par l'accession à l'indépendance d'un grand nombre d'États, en Afrique en particulier. C'est ainsi qu'entre 1958 et 1967 le nombre de nouveaux États membres de l'ONU est passé de 83 à 123. Cette évolution rapide a posé aux gouvernements et aux organisations internationales de difficiles problèmes sur les plans politiques, économiques et culturels »³¹⁹.

Au début des années 1960, les transformations politiques qui s'opèrent dans de nombreux pays et les difficultés qu'elles entraînent en termes économiques et sociaux poussent les Nations unies à intensifier leur action. Dans les pays « désœuvrés », l'ONU décide de renforcer sa politique

319 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1967, p. 25.

d'aide au « développement ». Le constat est fait que l'amélioration des conditions de vie des populations, en Afrique et en Amérique Latine par exemple, doit passer par le développement économique des États. Ce point de vue est repris par le directeur général du CIE, pour qui « le développement économique d'un pays demeure inséparable de son évolution sociale »³²⁰. C'est en ayant ce principe à l'esprit qu'en décembre 1961, l'Assemblée générale de l'ONU décide le lancement de la « Décennie des Nations unies pour le Développement », « décennie au cours de laquelle les États membres [sont appelés à intensifier] leurs efforts afin de susciter et de renforcer les mesures que doivent prendre tous les pays pour accélérer le progrès social et économique »³²¹. L'objectif est de provoquer « une augmentation sensible du revenu national des pays en voie de développement » en l'espace de dix ans³²². Les organes subsidiaires et les institutions spécialisées des Nations unies adaptent alors leurs programmes de travail selon ce nouveau credo. Pour l'UNICEF, une nouvelle mission est définie. Il s'agit d' « inciter les gouvernements des pays en voie de développement à formuler une politique d'ensemble pour l'enfance susceptible d'être aidée par le Fonds », politique devant s'intégrer dans les plans de développement nationaux voulus par les Nations unies³²³.

Dans ce contexte nouveau, et tandis que l'ONU se positionne en fer de lance du développement économique et social des pays d'Afrique et d'Amérique Latine, quelle place le CIE occupe-t-il ? Au début des années 1960, le centre voit en la « Décennie des Nations unies pour le Développement » un espoir pour l'enfance mais aussi une opportunité pour lui de se rendre utile, voire essentiel, auprès des organisations internationales :

« Dans ce vaste effort collectif, dans l'immense tâche que comporte la réalisation de cet espoir, le CIE peut apporter aux gouvernements et aux organisations internationales une contribution d'autant plus efficace que la doctrine précisée par les Nations Unies à l'occasion de la Décennie pour le Développement est depuis sa création à la base de toutes les activités du centre et la toile de fond de tout son enseignement : la prise de conscience de la personnalité totale de l'enfant, aucun de ses aspects biologiques, psychologiques et sociaux ne devant être négligé »³²⁴.

Les activités de recherche et d'enseignement du centre bénéficient alors grandement aux organisations internationales, notamment à l'UNICEF. À cette période, le CIE joue un rôle majeur auprès du Fonds. Preuve de la situation privilégiée qu'il occupe auprès de l'organisme, les membres du centre sont sollicités, en 1963, pour « préparer une étude définissant les objectifs, le contenu [et] les modalités pratiques d'application » d'une politique susceptible d'être appliquée avec diligence

320 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1967, p. 25.

321 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1962, p. 18.

322 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1964, p. 36.

323 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1963, p. 72.

324 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1962, p. 19.

par les gouvernements des pays « en voie de développement »³²⁵. Il s'agit d'une étude particulièrement importante dans le contexte de la nouvelle orientation des activités du Fonds ; elle s'inscrit totalement dans les stratégies de l'organisme. Le fait que l'UNICEF délègue au CIE la réalisation de cette étude témoigne bien de la nature complémentaire du centre. Au-delà de ça, cela illustre la confiance qu'ont l'UNICEF et les institutions internationales dans le travail de recherche effectué au CIE.

À cette période, le centre est effectivement reconnu pour ses activités de recherche, et notamment pour ses études sur la situation sociale des pays « en voie de développement ». Ces études sont uniques, internationales, pluridisciplinaires, et surtout profitables aux organisations dans le contexte de leur action. Concrètement, elles apportent des réponses devant la critique maintes fois soulevée de l'inadéquation des politiques internationales « aux réalités vécues sur des terrains extrêmement divers »³²⁶. En 1965, le représentant de l'UNICEF au CCT cible l'une des causes principales de cette discordance : « Les échecs qui ont pu être rencontrés dans l'action internationale ont souvent eu pour cause l'absence d'études sociologiques de base sur les motivations de populations, et plus particulièrement des jeunes, les ethnologues étudiant plus les civilisations du passé que les civilisations actuelles »³²⁷. Les activités du CIE tendent à remédier à ce problème. La fondation s'est vouée à la réalisation d'études sociologiques depuis les premiers temps de son action dans les pays « désœuvrés ». Les recherches menées à Dakar en 1955 et 1956 sur « la lactation chez la mère africaine et ses rapports avec l'alimentation » et les études conduites à Tananarive (Madagascar), Abidjan (Côte d'Ivoire) et Douala (Cameroun) sur « les conditions de vie de l'enfant africain » et la délinquance juvénile en fournissent des exemples précis. Les 175 pages de compte rendu publiées par le CIE à l'issue de la recherche sur la délinquance juvénile en Afrique ont certainement pu fournir aux organisations internationales des clés pour mieux comprendre les réalités vécues localement sur le continent africain³²⁸. Enfin, l'engagement du CIE dans l'établissement de méthodes d'études polyvalentes est précieux pour les organisations internationales. C'est une des originalités des recherches menées au centre, où « il s'agit moins d'obtenir des résultats que d'élaborer des méthodes [...] simples et adaptables à d'autres pays »³²⁹. Alors, l'expérience du CIE accumulée dans le domaine de la recherche a sûrement été prise en

325 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1963, p. 72.

326 CHIFFOLEAU Sylvania, *op. cit.*, p. 11.

327 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 30^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 2 et 3 novembre 1965, p. 7.

328 BUA, 1 CIDEF 14, Tableau « Activités du Centre international de l'enfance en Afrique et à Madagascar, de 1952 à 1964 », Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1964, pp. 30-31.

329 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 23^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 22 et 23 mars 1962, p. 3.

compte lorsque l'UNICEF a décidé de confier au centre l'étude sur l'enfance dans les politiques de « planification du développement », en 1963.

L'année suivante, au mois d'avril, Robert Debré est convié à la rencontre internationale de Bellagio, en Italie. Organisée sous les auspices de l'UNICEF, ce rendez-vous fait se réunir les organisations internationales en table ronde pour débattre des politiques à privilégier pour « l'enfance et la jeunesse ». Cette rencontre internationale accouche de résultats concrets, allant de le sens du renforcement de l'action des organisations internationales pour la « planification du développement » dans les pays où elles interviennent. Après 1964, le CIE affirme déterminer ses programmes de travail « dans l'esprit des conclusions » de la table ronde de Bellagio³³⁰. La planification, soit « l'encadrement par les pouvoirs publics du développement économique et social à l'aide d'un plan »³³¹, devient une préoccupation majeure du CIE. Les relations de la fondation s'ouvrent alors à de nouveaux acteurs, investis dans le domaine du développement des pays. Parmi eux se trouvent l'Institut d'étude du développement économique et social (IEDES), créé en 1957 par l'État français, l'Institut de développement économique et de planification (IDEP), fondé en 1962 par l'ONU, l'Institut de recherche des Nations unies pour le développement social (IRDS), ou encore l'Institut de science économique appliquée (ISEA) de Dakar.

Dans ce contexte nouveau, le CIE apporte sa pierre à l'édifice de par les études qu'elle dirige, comme on l'a expliqué, mais il souhaite aussi et surtout participer à l'œuvre entreprise au niveau international par son activité d'enseignement, qui reste sa première et principale spécialité. En 1964, suite à la rencontre de Bellagio, le CIE envisage d'organiser « un enseignement de perfectionnement pour les responsables nationaux de la planification économique et sociale »³³². En mai 1965, il se réunit en groupe de travail avec l'UNICEF et l'IEDES pour préparer un séminaire sur le thème « Enfance, jeunesse et plans de développement », destiné à ouvrir la voie pour une activité régulière de formation dans le domaine, effectuée en collaboration entre le centre et l'IEDES³³³. Deux autres rassemblements sont organisés dans la foulée, à Santiago, au Chili, à la fin de l'année 1965, et à Bangkok, en Thaïlande, en mars 1966. Dans son rapport, Étienne Berthet résume en quelques mots l'esprit dans lequel se sont réalisés ces trois rendez-vous :

« L'idée fondamentale qui s'est dégagée de ces contacts multidisciplinaires est que la croissance économique, si elle est une condition nécessaire du développement, n'en est pas la condition suffisante. L'objectif de tout effort économique doit être la promotion de l'homme, ce qui suppose la prise en considération de ses besoins fondamentaux sanitaires, sociaux, éducatifs, la

330 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1964, p. 36.

331 Cette définition de la planification est extraite des pages de l'encyclopédie Larousse, accessible en ligne. URL : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/planification/80309>.

332 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1964, p. 35.

333 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1966, p. 89.

priorité devant être donnée aux groupes de population les plus nombreux et les plus menacés, l'enfance et la jeunesse »³³⁴.

Le CIE et l'IEDES coorganisent leurs premiers cours à destination des « planificateurs » en 1965. Quatre enseignements sont donnés au cours de l'année, les participants étant exclusivement des boursiers de l'UNICEF³³⁵. À l'occasion de ces séances, comme au cours d'autres enseignements, le CIE se veut diffuseuse d'« une propagande éducative » stimulante et efficace³³⁶. Au même moment, la fondation accueille un autre groupe de travail sur « l'orientation des services sociaux pour l'enfant en Afrique », suivant de nouvelles recommandations venues du siège de l'UNICEF³³⁷. Par ailleurs, on remarque que la collaboration entre l'IEDES et le CIE connaît des débuts réussis. Elle se conforte au cours des expériences communes réalisées dans la seconde moitié des années 1960 dans le champ de la planification, et se poursuit même jusqu'à la fin des années 1970. Tout au long des années 1960, le centre s'adonne donc à la poursuite d'activités dans la droite lignée de la politique des Nations unies et de l'UNICEF. Portant ses efforts auprès des personnels nationaux, il travaille à ce que soient intégrées des mesures de protection de l'enfance dans les plans de développement encouragés par l'ONU.

L'orientation inédite que prend l'action du CIE dans le cadre de la « Décennie des Nations unies pour le développement » dans les pays « déshérités » nous amène à formuler deux conclusions. La première, c'est que le CIE a été capable d'adapter ses activités dans les années 1960. Il s'est senti d'emblée concerné devant le nouvel aiguillage des politiques décidées par l'ONU et l'UNICEF et n'a pas manqué de suivre le mouvement au moment où d'importantes transformations s'opéraient tant dans les pays « en voie de développement » qu'au sein de la sphère des organisations internationales. La seconde conclusion que l'on peut avancer, c'est que le CIE s'est montré essentiel aux yeux de l'UNICEF. Fort de plus de vingt ans d'expérience, le centre a pu mettre en valeur ses compétences dans son entente avec le Fonds. Il a œuvré à ses côtés à la définition de mesures en faveur de la protection de l'enfance et ainsi fait reconnaître sa complémentarité auprès des institutions des Nations unies. Cependant, on observe que toutes les organisations internationales ne partagent pas l'enthousiasme de l'UNICEF à propos de l'action du CIE. Au niveau du siège, de nombreuses oppositions se manifestent. Elles sont majoritairement formulées par l'OMS, qui continue de se méfier des opérations menées par le centre dans les pays d'Afrique et d'Amérique Latine. Aussi, dans la partie suivante, nous nous attacherons à démêler les

334 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1966, p. 5.

335 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1965, p. 46.

336 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1966, p. 23.

337 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1965, p. 83.

relations conflictuelles que le CIE entretient avec l’OMS, mais aussi avec la FAO, au sujet de deux théâtres d’intervention spécifiques : le Sénégal et le continent latino-américain.

2. Des activités fructueuses qui rencontrent oppositions et concurrences

La délocalisation géographique des opérations du CIE a conduit la fondation à réaliser dans les années 1960 des expériences fructueuses dans la plupart des régions du monde, et plus particulièrement dans les pays « en voie de développement ». Les organisations internationales se sont alors intéressées de près aux activités menées par le centre sur le terrain. Deux terrains d’activités, le Sénégal et l’Amérique Latine, sont particulièrement représentatifs de l’action que mène le CIE dans les pays défavorisés. Les rapports qu’y entretient la fondation avec les organisations internationales, notamment avec l’OMS, sont aussi significatifs.

a) Un exemple significatif : les opérations du CIE au Sénégal

Depuis les premiers temps de la délocalisation des activités du CIE dans les pays « en voie de développement », Dakar a constitué l’épicentre des opérations poursuivies par la fondation en Afrique. Capitale de l’AOF jusqu’en 1960, la ville devient presque logiquement le siège du CIE dans les territoires colonisés par la France dans les années 1950. Comme nous l’avons déjà évoqué, c’est à Dakar qu’est menée la première expérience d’enseignement sur le continent africain (enseignement pour sages-femmes) ; c’est à Dakar que se développent originellement les cours interafricains de pédiatrie sociale ; c’est à Dakar que s’esquissent les premiers contours de l’œuvre du CIE en Afrique mais aussi, dans une perspective plus large, dans les pays « en voie de développement ».

À cette période alors, des liens très forts sont tissés sur place avec les responsables de la santé publique et de la protection de l’enfance ainsi qu’avec les institutions nationales et régionales. Lorsque la République du Sénégal est créée en 1960, ces liens perdurent. Le centre est en particulier à l’initiative du lancement de l’Institut de pédiatrie sociale de Dakar en février 1960. S’il n’est pas rattaché administrativement au centre, cet institut est dirigé par des membres de la fondation : en 1961, Pierre Satgé succède à Jean Sénécal à la tête de l’institut quand ce dernier est appelé à Longchamp pour occuper la fonction de conseiller technique du service de coordination des activités en Afrique et en Asie, laissée vacante par Maurice Gaud, décédé cette même année. Le CIE s’investit aussi considérablement auprès des universités sénégalaises et du ministère de la Santé du gouvernement du Sénégal. La proximité qui existe entre le CIE et la République du Sénégal suscite alors la méfiance de certaines organisations internationales, surtout de l’OMS. L’investissement du

CIE au Sénégal cristallise les rapports historiquement conflictuels des deux organisations, portant au jour une rivalité immuable.

La principale objection formulée par l'OMS concerne l'engagement du CIE auprès du gouvernement sénégalais, alors que le centre s'investit dans la planification des politiques de développement, suivant les nouvelles orientations d'action décidées aux Nations unies. Pour l'OMS, il n'est pas dans les attributions de la fondation que d'agir directement auprès des gouvernements. Selon ses représentants, cette action est exclusivement de son ressort. Alors, quand le Conseil d'administration décide d'envoyer en 1960, au Sénégal, un expert du CIE, un certain Dr. Marquézy, la réaction de l'OMS ne se fait pas attendre. L'organisation voit en cette décision une atteinte directe à sa fonction. Au comité technique, le directeur général tente de rassurer les représentants de l'OMS, qui s'interrogent sur les méthodes du CIE :

« En aucun cas, le CIE ne [cherche] à prendre la place des organisations spécialisées des Nations unies pour conseiller les gouvernements dans la planification de leurs projets [...]. Madame Winnicka demandant si l'envoi d'experts est envisagé comme une méthode d'action du CIE, le président répond que c'est la première fois que le CIE envoie un représentant pour une mission de cet ordre »³³⁸.

L'année suivante, Étienne Berthet apporte d'avantage de précisions quant à la mission du Dr. Marquézy. Il tente d'apaiser les tensions et explique que ce dernier est envoyé au Sénégal à titre officiel pour préparer une enquête internationale sur « les besoins de l'enfant africain » :

« [Le président du CCT] rappelle qu'il n'est pas dans la vocation du CIE d'envoyer des experts, et que si le CIE a participé à l'enquête sur les besoins de l'enfant par la mission du Dr. Marquézy au Maroc, au Sénégal et en Côte d'Ivoire, c'est tout à fait exceptionnellement pour répondre à une demande faite au professeur Debré dans le cadre de l'enquête entreprise par le FISE »³³⁹.

Le CIE se protège donc en se positionnant comme tributaire de la volonté de l'UNICEF. Mais l'opposition de l'OMS ne faiblit pas pour autant. L'organisation continue de ne rien vouloir céder au centre, comme l'illustrent ces deux extraits de la correspondance échangée au début de l'année 1961 :

« In the document in which has been distributed it is stated that the centre intends to help countries in preparing plans and in assessing the needs of their children, which in one case has resulted in the recruitment of a medical person to visit Senegal and other countries. This activity is one which lies within the competence of WHO. If the ICC embarks on it, there is a danger of unnecessary duplication in time, place and effort which would be regrettable in a situation where so much has to be done. This matter will possibly be taken up between UNICEF

338 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 20^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 28 et 29 novembre 1960, p. 4.

339 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 21^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 27 et 28 avril 1961, p. 9.

and WHO at a higher level. The same goes for the statement that a "methodology has been defined by the centre which could be useful in every country of Asia and Africa". This too, as far as health problems are concerned, is WHO's job »³⁴⁰.

« We cannot encourage expanding the functions of the centre to encompass other activities such as, for instance, providing advisory services to governments or to international organizations. Such activities, besides adding an unnecessary burden to the already taxed facilities of the centre, would definitely risk duplicating those of international organizations and even encroaching on their constitutional responsibilities »³⁴¹.

L'OMS est donc fermement opposée à ce que l'UNICEF collabore avec le CIE dans le cadre des projets de planification voulus par les Nations unies. Dans ce contexte, le centre apparaît bien comme un concurrent pour l'organisation. À cet instant, l'OMS se retrouve de fait mise de côté et s'estime lésée, bien que la protection de l'enfance ne soit pas la première de ses attributions. Ce sentiment s'explique car, selon les passages exposés ci-dessus, l'OMS considère les politiques conduites en faveur de l'enfance comme une branche des politiques de santé publique, ce qui témoigne d'une certaine ambiguïté. Plus généralement, cette ambiguïté illustre l'inétanchéité des champs de compétences propres aux organisations internationales. Elle est à la base de nombreux conflits d'attribution et est souvent à l'origine de rapports concurrents dans l'espace des organismes onusiens. Dans le cas qui nous intéresse, cette ambiguïté nourrit les liaisons antagoniques persistantes entre l'OMS et l'UNICEF, et entre l'OMS et le CIE. Au niveau du siège, à Paris, deux protestations sont donc clairement portées en avant par l'OMS en ce qui concerne l'action du CIE au Sénégal : d'un côté, l'organisation s'oppose à l'envoi d'un expert du CIE sur le terrain, considérant le conseil aux gouvernements, et même aux autres organisations internationales, comme sa mission exclusive ; d'un autre côté, elle conteste le fait que le centre puisse contribuer à l'élaboration de plans nationaux de développement sous la tutelle de l'UNICEF, ce qui traduit, selon nous, une certaine jalousie.

L'opposition de l'OMS est donc très marquée face à la tournure « nationale » que prennent les activités du CIE au Sénégal. Cette opposition est toute aussi forte lorsque le centre décide de développer ses activités à l'échelle locale, dans l'Ouest africain. L'hostilité de l'OMS se fixe notamment sur l'une des réalisations emblématique du CIE : le centre pilote de santé publique de Khombole. L'établissement de cette structure régionale avait été envisagé en 1956 dans l'idée d'expérimenter localement, en collaboration avec les institutions sénégalaises, les possibilités d'action en matière de protection maternelle et infantile. L'OMS avait alors mis très tôt son veto à l'initiative. Dans le courant de l'année 1956, l'organisation avançait que « le CIE ne [devait] pas organiser lui-même un centre pilote de protection de la mère et de l'enfant en Afrique, mais

340 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Jerome Peterson (OMS), à destination d'Étienne Berthet, le 16 janvier 1961.

341 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Jerome Peterson (OMS), à destination d'Étienne Berthet, le 10 février 1961.

apporter sa collaboration à un centre déjà créé et pris en charge par un territoire africain »³⁴². L'argument était repris dans un échange de courriers : « I considered that it would be unwise and unfortunate for the centre to get into the picture at all until such centres were established and could be used for the centre's teaching programmes ». On remarque une fois encore que l'OMS s'est placée en tant qu'autorité responsable et directrice dans son rapport avec le CIE : « It could well be the role of WHO to assist governments on requests to establish these centres »³⁴³.

Sur le projet de construction d'un centre de santé publique en Afrique, l'OMS ne laisse donc aucune latitude au CIE, dès les premières discussions. Malgré tout, le projet se concrétise rapidement. En 1957, la fondation de Robert Debré obtient les accords des autorités sanitaires de la région de l'AOF ainsi que de l'université de Dakar. À Khombole, petit village de 5000 habitants, « situé en brousse à une centaine de kilomètres en périphérie de Dakar »³⁴⁴, c'est une structure à taille humaine qui est imaginée : le personnel envisagé se limite à « un médecin africain et deux assistantes sociales ». Le paiement de ce personnel est prévu par le CIE. Quant à l'UNICEF, il s'engage à participer au financement des équipements dans le cadre du « plan gouvernemental de protection maternelle et infantile »³⁴⁵. Les accords étant établis, les modalités définies, la structure sort de terre à la fin de l'année 1957. Le 28 octobre, en présence de personnalités nationales et internationales, Robert Debré pose la première pierre du centre pilote sur le sol de Khombole.

Le discours inaugural prononcé à l'occasion par le pédiatre français est solennel. Pour Debré, le centre pilote de Khombole doit être à la fois un centre de santé publique, de protection maternelle et infantile, et un lieu d'enseignements, de démonstrations et de recherches. Le médecin ne doute pas d'initier un mouvement pionnier, destiné à être suivi dans les autres territoires d'Afrique :

« [L']objet essentiel [de ce centre pilote], son objet fondamental est de préparer le personnel, des médecins, des sages-femmes, des assistantes sociales, des infirmières, et de les rendre capables de créer et de développer ailleurs des centres du même ordre. Khombole sera un exemple, qui sera suivi ailleurs, grâce au personnel élevé, éduqué, instruit ici. En effet, rien ne serait plus contraire à notre pensée, que d'élever dans un village un centre modèle supérieur aux autres, qui ne pourrait être imité nulle part, ou difficilement, et à grands frais. Notre idée est tout le contraire »³⁴⁶.

Le CIE souhaite donc mener une œuvre pionnière au cœur de la « brousse » sénégalaise. Aux yeux de Robert Debré et de ses confrères, le centre pilote de Khombole peut devenir un parfait

342 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 12^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 19 et 20 avril 1956, p. 12.

343 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Jerome Peterson (OMS), à destination d'Étienne Berthet, le 4 juin 1956.

344 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1959, p. 144.

345 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1957, p. 20.

346 BUA, 1 CIDEF 13, Allocution prononcée par Robert Debré à l'occasion de la pose de la première pierre du centre pilote de Khombole le 28 octobre 1957, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1958, pp. 77-80.

lieu d'application tant pour les étudiants de la nouvelle faculté de Dakar – « Il n'y aura pas de meilleur terrain d'étude pour ces jeunes étudiants de cette jeune faculté que [ce] centre » – que pour les membres des organisations internationales :

« Dans les organisations internationales, il est question à chaque moment des centres ruraux de protection maternelle et infantile, et l'on manque d'endroits, on manque de lieux, on manque de centres, pour procéder à l'éducation du personnel, pour établir des règles, pour donner des directives, pour conclure sur la manière d'agir. Nous croyons, et nous sommes même sûrs, que le centre de Khombole recevra demain la visite intéressés de médecins, de fonctionnaires sanitaires, d'experts en matière de protection maternelle et infantile [...] »³⁴⁷.

Alors que l'OMS, appuyée par la FAO, continue de formuler ses objections, estimant que « le centre de Khombole ne [remplit] pas son rôle de centre bien intégré dans les services de santé du territoire »³⁴⁸, les activités se développent rapidement dans le milieu rural. À la veille des années 1960, tandis que le pays est dans sa phase d'émancipation politique, le centre pilote ajoute une nouvelle dimension à sa mission. À la demande du nouveau ministère de la Santé du Sénégal, il devient « une zone pilote d'assainissement » du territoire³⁴⁹. Au cœur du village de Khombole, une école d'agents sanitaires est même créée³⁵⁰. Quatre finalités sont alors clairement indiquées : « la connaissance aussi complète que possible des besoins médicaux, sociaux et éducatifs des mères et des enfants », « l'assainissement du milieu », « la formation du personnel technique », « l'éducation sanitaire de la population »³⁵¹.

Incontestablement, l'engagement du CIE sur le terrain porte ses fruits. Le village de Khombole devient « un véritable centre pilote de santé publique »³⁵². Élément notoire, le centre se montre même utile pour les organisations internationales. En 1960, la FAO, organisme spécialisé dans les questions de nutrition, met à la disposition du CIE un ethnologue, M. de Garine, « pour étudier les habitudes alimentaires dans la région de Khombole, ainsi que l'alimentation du jeune enfant pendant et après le sevrage »³⁵³. Khombole se présente donc aussi comme un laboratoire d'étude pour les organismes internationaux de l'ONU. Cela étant, on observe que la mission de l'ethnologue délégué par la FAO dépasse le cadre de l'étude théorique. Sur le plan pratique, M. de Garine est dépêché sur le terrain pour analyser « les problèmes relatifs à l'intégration du centre rural de PMI ». Autrement dit, sa tâche consiste en partie à juger si le centre de Khombole s'inscrit dans

347 BUA, 1 CIDEF 13, Allocution prononcée par Robert Debré à l'occasion de la pose de la première pierre du centre pilote de Khombole le 28 octobre 1957, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1958, pp. 77-80.

348 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par W. Winnicka (OMS), à destination d'Étienne Berthet, le 25 mars 1958.

349 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 18^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 9 et 10 novembre 1959, p. 9.

350 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1960, p. 101.

351 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1959, p. 144.

352 *Ibid.*

353 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1960, p. 102.

le cadre des politiques publiques menées par l'administration sénégalaise, et s'il n'agit pas sous les instances du CIE. L'ethnologue de la FAO ne soumet pas d'avis foncièrement négatif dans le premier rapport qu'il produit. Néanmoins, il se montre sceptique sur le choix de Khombole, un choix qui lui « paraît discutable ». Par ailleurs, la FAO conduit elle-même ses propres opérations de terrain au Sénégal, étudiant sur place au même moment « une communauté Serere³⁵⁴ de brousse »³⁵⁵. Simultanément alors, la FAO et le CIE dirigent des recherches sur les conditions sociales et sanitaires des populations rurales du Sénégal. Cet exemple précis nous montre assez clairement la spécificité des rapports entretenus entre les deux organismes, qui se situent entre collaboration et concurrence. Enfin, on peut émettre l'hypothèse selon laquelle les stratégies de la FAO n'évoluent pas ensuite dans un sens favorable à la coopération, compte tenu des difficultés qui se présentent à Khombole au début des années 1960.

En 1961, Jean Sénécal quitte le Sénégal pour travailler au siège du CIE. Celui qui dirigeait jusque-là l'Institut de pédiatrie sociale de Dakar avait permis au centre de Khombole de connaître des premières années fructueuses. Mais suite à son départ, le centre connaît une certaine décrépitude. Jean Sénécal raconte : « Après mon départ, le centre de Khombole fût abandonné en attendant la venue de mon successeur, le professeur Pierre Satgé et quand j'y retournai deux ans plus tard, le petit dispensaire n'était plus que ruines »³⁵⁶. Lorsque Pierre Satgé arrive finalement à Khombole en 1961, les activités reprennent de la vitesse. En ce temps, le CIE dépêche sur le terrain une nouvelle assistante sociale française, « les efforts pour recruter une assistante sociale africaine ayant [...] échoué »³⁵⁷. Toutefois, dans le rapport d'activités, on explique que « des difficultés d'adaptation [sont] rencontrées par l'assistante sociale et l'infirmière responsables de la bonne marche du centre »³⁵⁸. L'immédiat après-Jean Sénécal constitue donc une période difficile à Khombole.

Toujours est-il que le gouvernement du Sénégal se montre satisfait de l'expérience initiée par le CIE dans ce village. En 1963, au cours d'un colloque organisé au cœur du village à l'occasion des 3^e Journées médicales de Dakar, le ministre de la Santé Publique du Sénégal souligne toute l'importance que revêtent les activités du centre rural dans le développement du pays. Pour l'État, le centre de Khombole est bien un « moyen d'application et de recherches des méthodes de santé et de

354 Les Sérères, ou Serere, sont une ethnie ouest-africaine majoritairement implantée au Sénégal.

355 BUA, 1 CIDEF 106, « 1^{er} rapport de M. Garine, ethnologue, mis à la disposition du CIE par la Division de la Nutrition de la FAO, décembre 1959 ».

356 SÉNÉCAL Jean, « Les activités du Centre international de l'enfance dans les pays sous-équipés de 1951 à 1961 », dans FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, p. 88.

357 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 22^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 30 et 31 octobre 1961, p. 14.

358 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1962, p. 86.

protection de l'enfance »³⁵⁹. D'ailleurs, l'État s'investit en ce temps de manière croissante à Khombole, le centre s'émancipant progressivement de la tutelle du CIE, bien qu'un appui soit toujours fourni. Cette évolution va dans le sens de la volonté du CIE et de l'UNICEF. En 1964, l'UNICEF souhaite être certain que « l'Institut de pédiatrie sociale saura prendre le relais du CIE dans le même esprit et avec les mêmes méthodes ». Lui répondant, Étienne Berthet souligne que la fondation prendra de la distance avec Khombole mais « aidera l'institut [...] dans le développement de ses activités d'enseignement, de recherches et de documentation »³⁶⁰. Le gouvernement sénégalais se réjouit donc de la configuration que prend le centre pilote. Dans une optique plus large, on observe que d'autres gouvernements présentent des requêtes pour que soit établi sur leur territoire un centre rural de santé publique type Khombole. En 1965, le Togo commence notamment sa propre expérience, à Vogon³⁶¹. Pourtant, malgré les résultats obtenus, que l'on peut considérer de façon générale comme positifs, et malgré l'enthousiasme des gouvernements africains, les représentants de l'OMS, porteurs d'un dissentiment tenace, continuent de manifester quelques réserves au sein du CCT, comme pour figurer leur fidèle rivalité :

« Madame le Docteur Winnicka a visité le centre de Khombole au cours de son voyage en Afrique. Elle souligne le travail remarquable réalisé par le professeur Satgé mais exprime quelques doutes sur une expérience centrée exclusivement sur la prévention par la nutrition et l'éducation qui ne fait que peu de place aux vaccinations et au traitement des enfants malades³⁶².

Les remarques chroniques de l'OMS à propos du centre rural de Khombole n'ont plus lieu d'être avancées à partir de 1966, année au cours de laquelle la structure est définitivement placée à la charge du gouvernement du Sénégal³⁶³. Ce que l'on peut affirmer alors, c'est que Khombole a bien constitué une œuvre unique sur le territoire africain. Le CIE a vu en ce petit centre rural, géré par trois ou quatre personnes, un moyen de montrer qu'une action locale pouvait être menée avec réussite et sans grands efforts financiers et matériels, que des activités faisant la part belle à la médecine préventive et sociale pouvaient être développées directement sur le terrain, et qu'il était possible pour les États africains de se doter d'un centre de santé publique de la sorte. Le CIE a donc bien joué son rôle d'éclaireur, de défricheur, d'ouvreur de voie. En 1966, un passage de témoin s'effectue alors, non sans déplaire à l'OMS. Aussi, le CIE porte déjà de nouvelles ambitions. Après avoir réfléchi à la nouvelle affectation de ses crédits, il n'abandonne pas son action au Sénégal et

359 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1963, p. 70.

360 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 28^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 5 et 6 octobre 1964, p. 11.

361 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 30^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 2 et 3 novembre 1965, p. 10.

362 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 31^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 21 et 22 octobre 1966, pp. 9-10.

363 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1966, p. 86.

décide d'établir à Pikine, dans un faubourg de Dakar, un nouvelle structure pilote, pendant urbain du centre de Khombole. Le directeur général du CIE signale que « les objectifs du centre de Pikine sont les mêmes que ceux du centre de Khombole ». Aussi l'on envisage que « médecine préventive et médecine curative y [soient] étroitement associés »³⁶⁴. Le centre d'étude et d'application de Pikine est officiellement inauguré en mars 1971³⁶⁵. Il présentera néanmoins des résultats mitigés, l'aide financière du CIE cessant seulement deux ans après la création du centre³⁶⁶. L'arrêt anticipé du soutien apporté à Pikine fait particulièrement écho aux difficultés que connaît la fondation dans les années 1970, difficultés sur lesquelles nous aurons l'opportunité de revenir longuement dans l'ultime partie de notre mémoire.

Pour conclure cette sous-partie, nous pouvons affirmer que dans les années 1950 et 1960, le Sénégal a constitué un terrain d'intervention privilégié du CIE. Il s'y est investi très tôt, et y a poursuivi son action dans la durée, tant sur le plan national qu'au niveau du terrain. Aussi le cas du Sénégal constitue un exemple qui illustre bien la réalité des rapports entre le CIE et les organisations internationales dans les pays « en voie de développement ». On retient que l'UNICEF a appuyé l'action du centre, alors que l'OMS s'y est souvent opposé. Le contexte postcolonial, le terreau francophone de l'Ouest africain et l'autorité française, prégnante sur le territoire, ont aussi certainement favorisé la pérennisation du CIE au Sénégal. Cela a assurément nourri la défiance de l'OMS ainsi que de la FAO, de façon plus ponctuelle. D'une manière générale, les opérations du CIE au Sénégal ont présenté des résultats positifs. Sur un autre continent, le centre a également mené des activités fructueuses. En Amérique Latine, de nombreuses actions ont été conduites dans le même esprit qu'en Afrique. Cependant, elles ont été moins nombreuses. Le CIE a surtout dû collaboré avec l'IIE, déjà présent dans les pays latino-américains, ainsi qu'avec le bureau régional pour les Amériques de l'OMS, avec lequel les rapports ont souvent été difficiles. Dans les années 1960, les territoires d'Amérique Latine ont concentré d'importants enjeux de concurrence.

b) Les résultats contrastés de la coopération avec les organisations internationales en Amérique Latine

À cette période, l'action du CIE en Amérique Latine n'est pas aussi intense que celle que celle soutenue en Afrique. Le nombre d'activités d'enseignement, de séminaires, de colloques et de journées d'études menées sur le continent hispanophone est nettement moins important. Pour fournir un exemple concret, seules deux actions sont organisées sur le continent latino-américain en

364 BUA, 1 CIDEF 14, « Vingt années d'activités du Centre international de l'enfance, 1950-1969 », p. 33.

365 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1970, p. 44.

366 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 45^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 28 et 29 mai 1973, p. 14.

1963, contre six en Afrique au cours de la même année³⁶⁷. Toujours est-il que le centre dirige chaque année, de l'autre côté l'Atlantique, un cours interaméricain destiné au personnel local travaillant à la protection de l'enfance. Nous indiquons dans le tableau ci-dessous la liste de ces enseignements ainsi que leur localisation, de 1959 à 1969.

Cours interaméricains du CIE réalisés entre 1959 et 1969³⁶⁸

<i>Années</i>	<i>Villes</i>	<i>Cours</i>
1959	Rio de Janeiro	Cours sur la prévention et le traitement des maladies infectieuses et parasitaires chez l'enfant pour médecins
1960	Montevideo	Cours sur les causes et la prévention de de la morbidité et de la mortalité périnatales pour médecins
1961	Buenos Aires	Cours sur les problèmes nutritionnels et digestifs de l'enfant pour médecins
1962	Caracas	Cours sur les problèmes médico-sociaux de l'enfance pour médecins
1963	Lima	Cours sur l'épidémiologie et la prévention des principales maladies nutritionnelles et infectieuses de l'enfant pour médecins
1964	Santiago de Chile	Cours sur les problèmes médicaux-sociaux de l'enfant d'âge préscolaire pour médecins
1965	Ciudad-Guatemala	Cours sur les aspects médicaux-sociaux de la croissance et du développement de l'enfant pour médecins
1966	São Paulo	Cours sur la connaissance de l'enfant pour pédagogues
1967	Panama	Cours sur la tuberculose de l'enfant pour médecins
1968	San Salvador	Cours sur les problèmes de l'adolescence pour médecins
1969	Quito	Cours sur le développement et le comportement de l'enfant pour personnel enseignant

Chacun de ces cours interaméricains est organisé en collaboration avec l'IIE, dans le respect de la Convention du 30 novembre 1962. De fait, la marge de manœuvre du CIE est réduite en Amérique Latine : les programmes d'enseignement doivent être « élaborés d'un commun accord entre les deux organismes » (article 3 de la Convention)³⁶⁹. Le CIE peut toutefois développer des thèmes qui lui sont chers : les cours portent tous sur des sujets régulièrement abordés par les membres de la fondation, d'après leur intitulé. La collaboration s'effectue aussi sans grand accroc, au vu de la régularité des activités d'enseignement. Le partenariat noué entre le CIE et l'IIE – les deux organismes sont véritablement partenaires dans le cadre des cours interaméricains car ils œuvrent sur un pied d'égalité – est donc plutôt une réussite pour le centre.

367 BUA, 1 CIDEF 13, Tableau « Évolution des activités du Centre international de l'enfance (1950 - 1953 – 1963) », Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1963, p. 15.

368 D'après BUA, 1 CIDEF 14, Tableau « Activités du Centre international de l'enfance en Amérique Latine », Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1964, p. 32 ; et d'après les rapports d'activités de 1965 à 1969.

369 BUA, 1 CIDEF 13, « Annexe XV - Convention entre l'Institut interaméricain de l'enfant (Montevideo) et le Centre international de l'enfance (Paris), signée le 30 novembre 1962 à Cumuna (Venezuela) », Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1962, p. 63.

On ne peut pas en dire autant de la coopération entre le centre et l'OMS en Amérique Latine. À propos des activités menées dans les régions sud-américaines, les relations entre les deux parties sont pour le moins laborieuses. Leur coordination est sujette au débat. En 1958, lorsque le CIE prévoit d'organiser son tout premier cours sur les terres sud-américaines, au Brésil, W. Winnicka, membre du siège de l'OMS à Genève, s'inquiète de savoir si le centre a préalablement consulté le bureau pour les Amériques de l'OMS, basé aux États-Unis, à Washington. Winnicka sollicite directement Nathalie Masse, directrice des enseignements au CIE, pour s'en assurer³⁷⁰. C'est Étienne Berthet qui lui répond : « Si vous le désirez j'enverrai [...] [le projet de cours] au directeur du bureau régional de l'OMS pour les Amériques »³⁷¹. La suite de la correspondance nous apprend que le CIE n'a en réalité pas contacté le bureau américain de l'OMS. W. Winnicka déplore alors un « fâcheux malentendu »³⁷². Cela témoigne de la résistance des méthodes du centre qui, jusque-là, ne contactait pas directement les offices régionaux de l'organisation internationale. Dans une autre perspective, ce manque de communication, qu'il soit volontaire ou non, rend compte des rapports délicats qu'entretient le CIE avec les États-Unis. L'absence initiale d'une liaison avec le bureau de Washington l'illustre. En outre, les propos de Winnicka au comité technique du CIE nous informent qu'il a bien existé, à la veille des années 1960, des « tensions » avec le bureau américain³⁷³.

La représentante de l'OMS au CCT affirme cependant que les tensions avec Washington sont ensuite « dissipées ». Pour cause, la liaison est faite avec le bureau américain et il est décidé que ce dernier recevrait toutes les informations concernant les activités du CIE en Amérique Latine³⁷⁴. L'OMS entreprend alors de prendre en charge les bourses de voyage de certains participants au cours interaméricain. Cependant, force est de constater que les points de divergence ne sont pas totalement effacés. Dans les jours qui suivent la réunion du comité, Winnicka se fait l'interprète du mécontentement des représentants du bureau régional de l'OMS pour les Amériques à propos de la réalisation du cours interaméricain de Rio de Janeiro. N'ayant pas été mis au courant de façon suffisamment précoce par le CIE au sujet de cet enseignement, ceux-ci expriment le désir d'« être consulté premièrement et collaborer ensuite », afin d'éviter à nouveau de se retrouver « en face de faits accomplis »³⁷⁵. À l'évidence, des frictions existent toujours. Celles-ci sont observées par le représentant de l'UNICEF au comité qui, au travers du souhait qu'il émet par courrier de ne pas prendre position sur la question, confirme qu'il subsiste, au tournant des années 1960, des

370 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par W. Winnicka (OMS), à destination de Nathalie Masse, le 6 novembre 1958.

371 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Étienne Berthet, à destination de W. Winnicka, le 15 novembre 1958.

372 BUA, 1 CIDEF 19, Correspondance échangée entre Étienne Berthet et W. Winnicka, les 3 et 8 décembre 1958.

373 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 17^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 13 et 14 avril 1959, p. 1.

374 *Ibid.*

375 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par W. Winnicka (OMS), à destination d'Étienne Berthet, le 16 décembre 1959.

divergences d'opinion, et qu' « un manque de coordination entre le bureau des Amériques de l'OMS et le CIE » demeure³⁷⁶. Ces différents éléments nous permettent d'affirmer que la collaboration entre l'OMS et le CIE en Amérique Latine est partie sur de mauvaises bases. Nous connaissons cependant l'antagonisme qui existe historiquement entre le CIE et les États-Unis, antagonisme qui émergeait déjà au temps des négociations pour la création du centre. Il n'est donc pas surprenant de mesurer la raideur des échanges entre les dirigeants de la fondation et le bureau régional de l'OMS pour les Amériques au sujet des activités conduites en Amérique Latine.

Durant la décennie 1960-1970, L'OMS laisse très peu de marge de manœuvre au CIE sur le continent latino-américain. Nous soutenons cette thèse au vu de l'orientation nouvelle que prennent les politiques de l'OMS au milieu des années 1960. En 1964, l'organisation entend clairement marcher sur les plates-bandes du CIE puisqu'elle « projette l'ouverture de cinq centre d'enseignement de pédiatrie sociale » en Amérique Latine. L'OMS précise qu'il envisage d'inviter le centre « à apporter sa collaboration » sur ce projet. Clairement, cette annonce signe la fin des cours interaméricains tels que le CIE les prévoyait jusque-là. Le représentant de l'OMS fait comprendre au comité que le cours de 1965, prévu au Guatemala, serait le dernier à proposer un contenu général sur les aspects médico-sociaux de l'enfance³⁷⁷. Cela se confirme puisqu'en 1966, le cours interaméricain est destiné aux pédagogues. Il bénéficie alors de la collaboration de l'UNESCO, qui assume le paiement de douze bourses de voyage.

La décision de l'OMS d'organiser des cours de pédiatrie sociale en Amérique Latine reflète la réalité des rapports de force existants dans l'espace des organisations internationales. Le CIE doit assumer la position que ses statuts définissent, soit demeurer « à la disposition » des institutions onusiennes et donc suivre leurs directives. Aussi le directeur général ne peut qu'accepter le choix de l'OMS concernant les cours de pédiatrie sociale en Amérique Latine. Celui-ci salue néanmoins l'initiative, qui constitue « une suite heureuse des cours que le CIE a organisés dans les divers pays d'Amérique depuis 1959 »³⁷⁸. À partir de 1966, cet enseignement est donc dispensé par l'OMS, et s'inscrit dans la continuité des activités du centre.

Cet exemple nous montre que le CIE fait bien office d'éclaireur pour les institutions de l'ONU. Il peine cependant à repousser les limites que ce rôle implique. En Amérique Latine, là où l'influence de l'OMS est grande et où le centre n'a pas ses marques, contrairement en Afrique, la mission est ardue. L'OMS y impose une vraie concurrence. Aussi, quand le CIE entreprend en 1965

376 BUA, 1 CIDEF 20, Lettre rédigée par Gordon Carter (UNICEF), à destination d'Étienne Berthet, le 23 décembre 1959.

377 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 28^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 5 et 6 octobre 1964, p. 3.

378 *Ibid.*, p. 4.

d'y mettre en place de nouveaux cours pour médecins, « portant seulement sur des sujets limités »³⁷⁹, l'organisation se réserve à l'idée d'apporter son soutien :

« En ce qui concerne le cours pour médecins prévu en Amérique Latine, Mme Winnicka est au courant de la correspondance échangée entre le centre et le bureau régional de l'OMS pour les Amériques, mais elle ne sait pas dans quelle mesure le bureau régional pourra collaborer aux cours sur des sujets spécialisés que le centre organiserait pour des médecins, étant donné qu'il a lui-même prévu des cours annuels de pédiatrie sociale dans divers centres universitaires, en Amérique Latine, pour lesquels la collaboration du CIE a été demandée. Le bureau a insisté sur la nécessité d'être prévenu le plus rapidement possible des projets du centre en Amérique Latine »³⁸⁰.

Le CIE obtient néanmoins l'accord de mener un cours sur la tuberculose en 1967, au Panama, et un cours sur les problèmes de l'adolescence l'année suivante, au Salvador. Les possibilités en termes de pédiatrie sociale ne sont néanmoins plus à l'ordre du jour, l'OMS s'étant octroyé le monopole de la réalisation d'enseignements en la matière sur le continent latino-américain.

Dans les années 1960, les activités du CIE en Amérique Latine ont donc été productives. En étroite collaboration avec l'IIE, elles ont fait œuvre de précurseur. Cependant, le centre s'est heurté dans une mesure considérable à la concurrence de l'OMS sur le sol latino-américain. Le bureau de l'OMS pour les Amériques a notamment manifesté une grande hostilité envers le CIE. En outre, quand l'organisation a décidé de s'investir elle-même sur le terrain à la fin des années 1960, menant ses propres opérations au détriment du centre, ce dernier n'a pu que constater l'instabilité de sa position en Amérique Latine et s'effacer, renvoyé à son statut défini « au service » des institutions onusiennes.

Après avoir analysé l'action du CIE dans les pays « en voie de développement » au regard des activités menées au Sénégal et en Amérique Latine, nous pouvons maintenant formuler deux conclusions essentielles. La première, c'est que la marge de manœuvre du CIE, qui reste limité dans son rôle de structure placée « au service » des institutions internationales, varie en fonction des territoires dans lesquels il s'engage. On voit bien qu'au Sénégal, dans une région francophone où le CIE est historiquement implanté et où il bénéficie du contexte postcolonial et des rapports privilégiés entre la France et l'Afrique, le centre parvient à se démarquer des autres organismes et à mener une action avec une certaine liberté. Au contraire, en Amérique Latine, dans des pays hispanophones où d'autres organisations telles que l'IIE ont leur marques et où l'influence américaine est palpable, le CIE parvient difficilement à faire valoir ses intérêts. La seconde

379 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 30^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 2 et 3 novembre 1965, p. 9.

380 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 31^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 2 et 3 mars 1966, p. 5.

conclusion que l'on peut avancer, c'est que les territoires dits « en voie de développement », qui ont constitué des terrains d'intervention privilégiés du CIE, ont véritablement catalysé la réalité des rapports entretenus entre le centre et les organisations internationales. Car ces activités ont connu un grand succès sur le terrain. De ce fait, elles ont été complémentaires de celles conduites par les organismes internationaux. Cependant, elles ont aussi constitué une forme de concurrence. Au final, on peut dire c'est toute la complexité du positionnement du CIE qui ressort au travers de activités poursuivies par la fondation dans les « pays en voie de développement ».

Chapitre V : De l'importance des individus dans la dynamique des interactions entre le CIE et les organisations internationales

Le thème que nous abordons maintenant nous inscrit dans une perspective nouvelle. En effet, dans le cadre de ce cinquième chapitre, nous nous plaçons à hauteur d'homme. Nous nous penchons ici sur les relations qui ont cours entre les individus, dans l'optique, toujours, d'interroger la collaboration qui existe entre le CIE et les organisations internationales. Deux approches seront développées : l'une est temporelle, l'autre spatiale. Ainsi, dans un premier point, nous montrerons que la liaison entre le centre et les autres organisations est assurée dans le temps, au travers des liens noués au CIE, fondation à taille humaine, et au travers des trajectoires personnelles des protagonistes. Dans un second point, nous traiterons des connexions établies entre le CIE et les structures et de la circulation des individus dans l'espace transnational. Articuler ces deux approches en prenant les individus comme objets d'étude nous paraît judicieux dans l'idée d'analyser en détail les interactions qui existent entre le CIE et les organisations internationales. Notez que nous nous autoriserons dans ce chapitre à dépasser les bornes chronologiques que nous nous étions fixés dans le cadre de cette deuxième grande partie, mordant quelque peu dans les années 1970.

1. La contiguïté des individus dans le champ du CIE et des organisations internationales

Nous ne pouvons prétendre produire une étude détaillée des trente premières années d'activité du CIE sans attirer l'attention sur l'une de ses spécificités les plus marquantes, sans porter la lumière sur l'une de ses caractéristiques premières, qui, chaque jour, empreint son action : sa taille humaine. Car le CIE est un lieu où travaille un nombre assez restreint d'individus. Sous le regard du « patron », Robert Debré, il est un espace où se développent des rapports personnels étroits et où s'épanouissent des relations cordiales et amicales.

Dans ce cadre, qui favorise la proximité humaine, les rencontres et les échanges sont particulièrement privilégiés. Les organisations internationales sont à même d'en faire le constat lors de leurs passages répétés à Longchamp. Au Conseil d'administration et au Comité consultatif technique, les représentants des institutions internationales nourrissent eux-mêmes d'importantes relations, cultivant dans le temps des rapports de proximité, faisant de la fondation un lieu de réunion original, unique dans l'espace transnational. Ce qui ressort, c'est que le CIE constitue, avant tout, une affaire d'hommes et de femmes, une affaire de personnalités. Selon nous, la contiguïté des

individus, que nous définissons comme le rapprochement des personnes dans le temps, peut être considérée comme une particularité fondamentale du centre. Ce sont bien les individus qui garantissent la liaison entre le CIE et les organisations internationales, tant au travers des liens qu'ils nouent entre eux que de leurs propres trajectoires personnelles.

a) Des liens noués dans le cadre d'une fondation à taille humaine

En 1963, Étienne Berthet, à qui nous nous référons une fois encore, décidait d'apporter dans son rapport annuel une touche personnelle plutôt inhabituelle. L'emblématique directeur général, qui a assuré de son poste la bonne conduite de la fondation durant vingt ans (1954-1974), a cette année-là relevé toute la profondeur humaine du CIE, tandis qu'il présentait un bilan chiffré de son action depuis sa création :

« Ces données quantitatives, pour importantes qu'elles soient, ne donnent qu'un aspect bien incomplet du travail du centre, qui a consisté non seulement à multiplier et à diffuser les activités dans le monde, mais encore à les perfectionner, à les personnaliser et à les adapter toujours mieux aux objectifs visés. Derrière les chiffres se dissimulent tous les faits de la vie quotidienne d'un organisme qui depuis quatorze ans suit une courbe régulièrement ascendante avec tout ce que cela comporte de succès et d'échecs, de difficultés et de soucis, mais aussi avec les joies que donne un travail en commun réalisé par une équipe de collaborateurs dont les qualités techniques, l'efficacité et le dévouement sont unanimement appréciés »³⁸¹.

L'effectif en poste n'atteignant jamais la centaine de personnes, les membres du CIE ont bénéficié d'un cadre propice pour à la construction de solides relations. Les personnalités de la génération des « fondateurs », des « anciens » comme les désignent Colette Fillastre et Nicole Guérin dans l'ouvrage de mémoire qu'elles codirigent en 2000, ont œuvré ensemble pendant près de trente ans. C'est sous leur direction que les membres du personnel ont travaillé. C'est surtout sous les auspices du « patron » qu'il ont œuvré. En effet, le CIE constituait un réseau d'individus tous autant dévoués les uns que les autres à Robert Debré, âgé de 77 ans à la création du centre, personnage alors unanimement admiré et respecté, tant en France qu'à l'étranger. C'est sous la figure paternelle et l'aura bienveillante du pédiatre français que les personnalités du centre, reconnues ou anonymes, ont fait l'histoire de la fondation. Aussi, jusqu'à la fin des années 1970, les responsables du CIE étaient dans leur grande majorité des personnes très proches de Robert Debré. Colette Fillastre en témoigne :

« Pour les médecins de ma génération, le "patron", c'est celui qui nous prenait sous sa responsabilité de père de famille, alors que nous étions stagiaire, externe, interne, chef de clinique ou assistant à l'hôpital. Robert Debré avait ainsi de très nombreux élèves, et la plupart

381 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1963, p. 13.

de ceux qui ont eu des responsabilités au CIE, avaient été à un moment de leurs études sous "sa coupe" »³⁸².

Il est vrai que de nombreuses figures du centre étaient des « élèves » de Debré, en commençant par Colette Fillastre. Médecin de formation, elle est arrivée en 1953 au CIE, puis a été nommée, en 1958, chef du service qui intégrait la Station pilote BCG. Fillastre a travaillé aux côtés de Debré pendant vingt-cinq ans, et au centre pendant trente-trois ans³⁸³. Parmi les autres « élèves » du « patron », Nathalie Masse (1919-1975), « pédiatre, fidèle collaboratrice de Robert Debré à l'hôpital des Enfants Malades », a marqué le centre de son empreinte. Elle a « [participé] à l'aventure du CIE dès ses débuts », et en est devenue un responsable estimé. Directrice des enseignements, elle est « restée fidèle [au centre] jusqu'à sa mort prématurée en 1975 »³⁸⁴. Entre autres, elle a garanti la bonne marche des cours de pédiatrie sociale qui se tenaient chaque année à Longchamp, réunissant des dizaines de participants, venus de tous les pays du monde. Ika Paul-Pont (1922-1977), Franco-indienne native de Pondichéry, était elle aussi une « enfant » de Robert Debré, en qui elle disait avoir trouvé « un maître spirituel ». Après avoir intégré le centre en 1951 en tant que chargée des relations extérieures, elle a été nommée à la tête du service de coordination des activités en Afrique et en Asie, travaillant notamment aux côtés de Maurice Gaud et de Jean Sénécal, avant de quitter la fondation en 1970³⁸⁵. Nous pourrions sans peine continuer cette liste nominative, présentant des personnes qui occupaient toutes une place privilégiée dans la « galaxie debrésienne », mais nous nous limitons à ces quelques exemples. Selon nous, ceux-là soulignent bien la solidité des liens qui ont pu exister entre les personnalités du CIE et le pédiatre français.

Au Conseil d'administration, Robert Debré était également entouré de ses relations proches, souvent éminentes. Ludwik Rajchman, bien sûr, son fidèle ami, y a siégé jusqu'à son décès, en 1965. Eugène Aujaleu (1904-1990), lui, a pris place au Conseil dès les premiers temps du CIE. Le médecin épidémiologiste était un très proche de Debré. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il avait travaillé avec lui au sein du ministère de la Santé Publique et de la Population. En 1978, à la mort du « patron », il est celui qui a pris sa suite à la présidence du Conseil d'administration³⁸⁶. Quant aux directeurs généraux qui se sont succédé du vivant de Robert Debré,

382 FILLASTRE Colette, « Souvenirs », dans FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, p. 221.

383 FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, p. 11.

384 Exposition « L'enfance, ça nous regarde. Regards sur le Centre international de l'enfance (1949-1996) », UFR Santé, Faculté de médecine de l'université d'Angers, décembre 2016. Cette exposition a présenté l'œuvre accomplie par le CIE dans la seconde moitié du XX^e siècle en usant de larges panneaux d'affichage comme supports. Ces panneaux exposaient notamment avec de brefs portraits des personnalités qui ont marqué l'histoire de la fondation.

385 FILLASTRE Colette, « Ika Paul-Pont (1922-1977) », dans FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, pp. 201-202.

386 FILLASTRE Colette, « Professeur Eugène Aujaleu (1909-1990) », dans FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, pp. 171-174.

chacun était apprécié du vieux pédiatre ainsi que de l'ensemble du personnel. En outre, l'importance que les directeurs attachaient à l'œuvre du CIE dépassait le cadre de leur mandat directorial. En témoigne le fait que Maurice Gaud ait continué de travailler au centre après avoir cédé son fauteuil de directeur. Jusqu'à sa disparition en 1961, il a dirigé les opérations en Afrique puis été conseiller technique du service de coordination des activités en Afrique et en Asie³⁸⁷. Quant à Étienne Berthet, lui aussi était un proche de Robert Debré. À son sujet, nous nous contenterons simplement de citer un extrait de l'ouvrage codirigé par Colette Fillastre et Nicole Guérin. Cet extrait met bien en évidence la relation familière qu'entretenaient Debré et Berthet. Il est tout aussi évocateur de l'esprit qui régnait en leur temps au CIE :

« Comme le patron, [Étienne Berthet] savait que l'on ne peut bien travailler que lorsque tout va bien aussi dans la famille. Il connaissait la situation de chaque membre du personnel mais laissait à chaque directeur ou chef de service la responsabilité des opérations, sans jamais refuser ses conseils et son aide si on les lui demandait. De même, chaque semaine, Berthet passait une soirée chez M. Debré. Ils échangeaient ainsi les nouvelles du personnel et prenaient ensemble les décisions pour organiser au mieux les activités et "administrer l'Entreprise" »³⁸⁸.

Nous l'avons compris, dans ses trente premières années, tandis qu'il est présidé par Robert Debré qu'il réunit des personnalités liées par l'affection, le CIE constitue un lieu à taille humaine, propice au développement des relations interpersonnelles. Aussi, si nos derniers paragraphes ont été ponctués d'accents mémoriels, c'était pour mieux illustrer l'authenticité des rapports humains qui s'articulaient au CIE. Par l'évocation de quelques personnalités notoires, nous avons voulu faire sortir de l'ombre quelque réalité vécue³⁸⁹. Dans le cadre de notre réflexion, nous retenons surtout que les liaisons humaines ont été à la base du travail effectué au CIE, et qu'un véritable réseau s'est constitué autour de la personne de Robert Debré.

Ce que l'on observe maintenant, c'est que les membres des organisations internationales qui interagissent avec le centre intègrent eux-aussi la mécanique huilée des rapports d'individu à individu caractéristique de la fondation. Lieu de convergence, le Comité consultatif technique constitue le point névralgique où s'opèrent les interactions entre membres du CIE et membres des organisations internationales. Il s'agit d'un cadre, d'un espace, d'un moment favorable au dialogue et au débat. Aussi, tout comme d'étroites relations sont cultivées entre membres du CIE, des rapports familiers sont forgés au comité.

387 Exposition « L'enfance, ça nous regarde. Regards sur le Centre international de l'enfance (1949-1996) », UFR Santé, Faculté de médecine de l'université d'Angers, décembre 2016.

388 FILLASTRE Colette, « Docteur Étienne Berthet », dans FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, p. 175.

389 Pour en savoir plus sur la mémoire du CIE, nous vous renvoyons bien sûr à l'ouvrage codirigé par Colette Fillastre et Nicole Guérin auquel nous nous sommes référés à de nombreuses reprises.

Les sessions du comité sont, elles aussi, à taille humaine : entre 1950 et 1978, huit représentants d'organisations internationales participent en moyenne à la réunion biannuelle. Les membres du comité issus des organisations internationales ont été, sur cette période, treize au maximum, quatre au minimum. Le CCT est donc un cercle restreint d'individus. On constate aussi que chaque représentant participe en moyenne quatre fois au comité. Il est donc courant que les membres des organisations internationales soient appelés à plusieurs reprises. Certains d'entre eux sont mêmes des participants endurcis, rompus aux discussions et aux affaires de ces rendez-vous. Le tableau ci-dessous présente la liste des représentants d'organisations internationales qui ont siégé au moins dix fois au comité sur cette période :

Représentants d'organisations internationales ayant siégé au moins dix fois au CCT entre 1950 et 1978

<i>Nom</i>	<i>Organisation affiliée</i>	<i>Nombre de participations</i>
A. Jouhaux	OIT	33
J. Iliovici	Division des Affaires Sociales de l'ONU	19
W. Winnicka	OMS	17
G. Sicault	UNICEF	17
V. Hercik	UNESCO	17
G. Carter	UNICEF	16
M. Milhaud	Division des Affaires Sociales de l'ONU	15
C. Egger	UNICEF	14
A. Petros-Barvazian	OMS	13
M. Autret	FAO	13
J. Guibbert	UNICEF	12
W.R. Aykroyd	FAO	11
G. Mettrop	OMS	10

Au vu des données dont nous disposons, on constate que de nombreuses personnalités se sont investies de façon particulièrement importante à Longchamp. Toutes les institutions onusiennes liées à la protection de l'enfance ont dépêché un même représentant au CCT à dix reprises au moins. De toute évidence, si ces derniers ont été rappelés au cours des années, c'est que leur expérience et leur connaissance du CIE assuraient une continuité nécessaire et une certaine efficacité dans les débats. Du reste, cette représentation personnelle, garantie dans la durée, a encouragé la formation d'attaches. Entre les participants habitués aux sessions du comité technique s'est nouée une relation singulière.

A. Jouhaux, représentante du bureau de l'OIT, a notamment participé à 33 des 55 sessions qui se sont tenues au cours de cette période, ce qui fait d'elle le représentant d'organisation le plus investi. Elle s'est présentée au comité de manière assidue pendant plus de vingt-deux ans. En son temps, son travail était unanimement apprécié du reste du comité. En 1969, elle est la première à être félicitée l'année où l'OIT est choisie pour recevoir le prix Nobel de la paix³⁹⁰. On note que deux ans plus tard, Jouhaux quitte son poste de fonctionnaire à l'OIT. Pourtant, elle siège à nouveau au comité en 1972, annonçant « avoir été désignée par cette institution pour continuer à la représenter au CCT »³⁹¹. On voit bien là l'importance que prennent les rapports individuels dans le cadre du comité technique. La relation de confiance qui s'est instituée entre Jouhaux et le CIE a poussé l'OIT à maintenir sa représentation au travers d'une personne qui n'est plus sous sa direction, plutôt que d'en désigner une nouvelle qui travaillerait officiellement sous son autorité. L'originalité des stratégies menées par les institutions internationales ressort ici particulièrement bien. Leurs limites sont parfois poreuses, une personne pouvant représenter un organisme sans en être formellement affiliée. Dans le cadre du CCT, les rapports de confiance qui se construisent au fil des années prendraient donc le pas sur une représentation conventionnelle.

Un autre cas peut être avancé pour caractériser la force des liens qui existent entre les membres du comité : celui de la relation tissée entre Étienne Berthet et Jerome Peterson, de l'OMS. Directeur de la division de l'Organisation des services de santé publique de l'OMS à Genève, ce dernier a participé au comité à neuf reprises, entre 1954 et 1963. Il affichait souvent un comportement strict au cours des réunions présidées par Étienne Berthet. Peterson avait toutefois des sentiments singulièrement affectueux à l'encontre du directeur général. Ceux-ci se distinguent dans la correspondance que les deux hommes ont échangée. Aussi, quand l'épouse d'Étienne Berthet tombe malade en 1959, Peterson adresse une lettre personnelle au directeur. Il s'exprime en ces mots :

« We are greatly concerned about the illness at your home and hope that things are getting under control. Mrs. Peterson will be writing to your wife very shortly. Our best wishes for speedy recovery »³⁹².

Les pages de la correspondance échangée entre Étienne Berthet et Jerome Peterson rendent vivante une franche amitié, partagée de leurs familles :

390 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 38^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 3 et 4 novembre 1969.

391 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 43^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 6 et 7 juin 1972, p. 7.

392 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Jerome Peterson (OMS), à destination d'Étienne Berthet, le 28 octobre 1959.

« On the social side, we should like very much to have you and your wife and the children have lunch with us on Wednesday, 10 August [...]. It was a great pleasure to have you on Sunday and we look forward to seeing you the 10th. Best regards to all the family »³⁹³.

Alors, lorsque Peterson annonce qu'il quitte le CCT en septembre 1963, Berthet lui adresse une lettre personnelle empreinte d'estime et de sympathie³⁹⁴. Quelques jours auparavant, Peterson lui avait écrit de Moscou, par carte postale. Ses premiers mots étaient en français :

« Cher ami [...], I shall miss our personal and working relationships and take this opportunity to wish you all success. My best regards to your family and to my friends at the centre »³⁹⁵.

Ces quelques extraits de correspondance témoignent bien des liens d'amitié qui s'étaient construits entre les deux hommes. Ceux-ci s'étaient assurément renforcés dans le cadre du comité. Par ailleurs, on sait que les réunions du CCT ont été des moments forts de la vie du CIE. Certaines personnalités y ont trouvé matière à s'imposer. C'est le cas de W. Winnicka, de l'OMS, fidèle du comité technique qui a participé à dix-sept sessions entre 1958 et 1968. Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner l'investissement que cette représentante mettait dans son rôle au comité, ainsi que les remarques et les objections qu'elle relayait pour l'OMS, notamment sur la question des activités du CIE dans les pays « en voie de développement ». Étienne Berthet la considérait comme « l'une des personnalités les plus marquantes » du CCT³⁹⁶. Elle s'imposait au cours de discussions animées. Un courrier rédigé par Winnicka, qui revient sur la retranscription en procès-verbal des réunions, évoque précisément la force des débats qui avaient cours à Longchamp, des débats productifs, égayés par des personnalités tranchées, à l'image de la représentante de l'OMS, souvent adroite à la critique :

« Il est encore une petite remarque que vous me permettrez sans doute de vous faire en toute amitié. J'ai suivi avec le plus grand intérêt les débats du comité au cours desquels j'ai pris de nombreuses notes et j'ai le sentiment que le procès-verbal ne donne qu'un reflet un peu pâle des discussions si approfondies et si fructueuses que nous avons eues sous votre présidence. Cette réunion très intéressante et très efficace mériterait vraiment que le procès-verbal lui fît un peu plus justice »³⁹⁷.

D'ordre général, les représentants sont très attentifs à la lecture des procès-verbaux, inquiets de ne pas voir leurs propos déformés. Aussi, on relève qu'il existe autour de la question du CCT un véritable réseau d'échanges, constitué dans l'objectif de préparer et d'évaluer les sessions

393 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Jerome Peterson (OMS), à destination d'Étienne Berthet, le 6 août 1960.

394 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Étienne Berthet, à destination de Jerome Peterson (OMS), le 26 septembre 1963.

395 BUA, 1 CIDEF 19, Carte postale manuscrite rédigée par Jerome Peterson (OMS), à destination d'Étienne Berthet, le 5 septembre 1963.

396 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Étienne Berthet (OMS), à destination de W. Winnicka (OMS), le 4 novembre 1963.

397 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par W. Winnicka (OMS), à destination d'Étienne Berthet, le 16 décembre 1959.

biennuelles. Les membres sont notamment encouragés à faire part de leurs remarques par courrier sur tous les sujets qui tournent autour de la préparation, de l'organisation et du contenu des réunions. En conséquence, une importante correspondance est alimentée. Pour preuve, les archives du CIE conservent 586 éléments de correspondance (télégrammes et lettres) échangés entre 1950 et 1980 entre le centre et le siège de l'OMS à Genève sur des questions qui relèvent de la compétence du CCT. Sont également conservés 273 éléments de correspondance similaires échangés entre 1957 et 1975 entre le centre et le bureau régional de l'OMS pour l'Europe à Copenhague. La correspondance entretenue entre le CIE et l'UNICEF dans le cadre du comité est tout aussi imposante : 563 documents, couvrant la période 1950-1980, sont archivés. Par l'intermédiaire de cette correspondance très nourrie, les représentants des organisations internationales ne manquent pas de donner leur avis et de prendre position sur les questions qui touchent au CIE. Une liaison solide est donc assurée entre les différents interlocuteurs, le centre favorisant la dynamique de leurs interactions. Pour ces raisons, nous pouvons affirmer que le CIE est une structure qui cristallise, dans l'espace des organisations internationales, l'intensité des rapports individuels.

Incontestablement, l'œuvre du CIE a été empreinte d'une certaine proximité humaine. Il est saisissant d'observer que dans ses trente premières années, le centre, malgré les évolutions qu'il connaît et les transformations qui le touchent, malgré le poids des années et le contexte changeant, le centre est resté une fondation à taille humaine. Tout au long de son existence, il a vu se construire en son sein des liens individuels, des rapports d'amitié. Ses membres ont longtemps partagé leur quotidien, leur travail, tissant de fortes relations interpersonnelles sous le regard du « patron », Robert Debré, formant une toile solide de collègues, de proches et d'associés, se retrouvant dans des aspirations communes et un engagement résolu pour l'enfance. L'ouvrage de mémoire publié en l'an 2000 à l'initiative de Colette Fillastre témoigne bien de la solidité de ces liens humains, tout comme de l'investissement des membres de la fondation, ces derniers ayant œuvré en équipe autour de figures marquantes et appréciées.

Cette proximité s'est développée entre membres du personnel du centre, tous composants de la « galaxie debrésienne », mais aussi avec les représentants des organisations internationales invitées à siéger à la table du CCT. C'est au travers de la personnalité et de la capacité à interagir des membres de ce comité que l'action du centre et celle des autres organisations se sont coordonnées. Le CIE a constitué un cadre propice aux rapports personnels et au rapprochement des individus. Nous le rappelons pour conclure, il s'agit bien d'une affaire d'hommes et de femmes, d'une affaire de personnalités. Les relations nouées au centre ont garanti, dans le temps, une liaison physique entre la fondation et les organisations. Maintenant, nous pouvons voir que cette liaison

s'est aussi maintenue dans le temps au travers des trajectoires individuelles propres à certains protagonistes.

b) Des trajectoires individuelles qui favorisent une liaison temporelle entre les structures

L'orientation que prennent les trajectoires professionnelles de certaines personnalités liées au CIE donne matière à réfléchir. En effet, les parcours personnels de certains des protagonistes auxquels nous nous référons sont significatifs. Ils témoignent notamment des ponts qu'il existe entre les structures. Aussi, on peut dire que dans le cadre du CIE, les cheminements individuels assurent dans le temps une liaison étroite avec les organisations internationales, mais aussi avec les structures nationales.

Les deux premières figures que nous pouvons prendre pour exemple sont les deux directeurs généraux du CIE Étienne Berthet et Michel Manciaux. Le parcours personnel de ces deux hommes est parlant. Ces derniers ont tous deux travaillé sous l'autorité de l'OMS avant d'intégrer le centre. Étienne Berthet, d'abord, médecin spécialiste de la tuberculose, occupait un poste de fonctionnaire à l'OMS avant d'investir la fonction de directeur général du CIE. Durant les dix années qui précèdent sa nomination, il a partagé sa connaissance des aspects médico-sociaux de l'enfance au sein du bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée³⁹⁸. On apprend à la lecture des procès-verbaux du CCT que Berthet « a eu l'occasion de travailler avec [Jerome Peterson] dans le Moyen Orient »³⁹⁹. La relation entre les deux hommes remonte donc au temps de leur expérience commune à l'OMS. En 1954, lorsque Robert Debré annonce au comité technique qu'Étienne Berthet succède à Maurice Gaud, les représentants des organisations internationales se réjouissent d'apprendre qu'un ex-membre de l'OMS ait été désigné pour occuper la fonction de directeur général. Ceux-ci jugent le profil de l'homme tout à fait convenant, au vu de son passé : « Sa longue expérience comme expert de l'OMS aux postes de combat contre les fléaux médicaux et sociaux lui a donné la connaissance des problèmes des organisations internationales »⁴⁰⁰. Sans aucun doute, la désignation d'un ancien fonctionnaire de l'OMS à la tête du CIE est perçue à cet instant comme un message clair envoyé à l'organisation, allant dans le sens d'un rapprochement entre les deux structures.

De même, Michel Manciaux, qui succède à Étienne Berthet en 1974, a travaillé sous l'autorité de l'OMS à la fin des années 1960. Pédiatre formé à l'université de Nancy sous la direction de Jacques Parisot, Michel Manciaux s'est retrouvé dans les rangs de l'OMS grâce à

398 Exposition « L'enfance, ça nous regarde. Regards sur le Centre international de l'enfance (1949-1996) », UFR Santé, Faculté de médecine de l'université d'Angers, décembre 2016.

399 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 9^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 9 et 10 juin 1954, p. 2.

400 *Ibid.*

Nathalie Masse, qui l'avait rencontré dans le cadre des cours de pédiatrie sociale du CIE et l'avait mis en relation avec Alfred Eberwein, du bureau européen de l'OMS⁴⁰¹. À la fin de l'année 1967, on apprend que Manciaux, « récemment nommé fonctionnaire régional pour l'hygiène de la maternité et de l'enfance au bureau régional pour l'Europe », est désigné pour participer au comité technique du CIE⁴⁰². L'homme occupe en ce temps un rôle d'expert à Copenhague. En 2014, il revenait dans un entretien sur cette période à la demande des historiens de l'université d'Angers :

« Les gouvernements pouvaient faire appel à nous pour leur législation pour l'enfance, sur les questions scientifiques ou les questions d'équipement [...]. Mon rôle était de prévoir des réunions internationales sur des thématiques d'actualité »⁴⁰³.

En 1968, Manciaux est donc choisi pour siéger au CCT à Longchamp. Il se félicite alors de pouvoir travailler avec les responsables du centre : « J'espère que ce nouveau travail me fournira de nombreuses occasions de collaborer avec le CIE »⁴⁰⁴. L'avenir lui donne raison, puisqu'il siégera six fois au comité technique entre 1968 et 1972. La suite, nous la connaissons. Michel Manciaux est nommé directeur général du CIE en 1974, fonction qu'il ne quittera pas avant l'année 1984.

Entre le CIE et l'OMS, la liaison s'est donc renforcée par l'intermédiaire d'Étienne Berthet et de Michel Manciaux, qui représentent à eux deux une tranche de trente ans d'histoire du centre. Tous deux médecins spécialistes passés de l'OMS au CIE, Berthet et Manciaux ont suivi une trajectoire professionnelle similaire. Leur parcours individuel montre assez nettement que des passerelles peuvent être construites dans le milieu des organisations internationales. Cela s'explique sans difficultés, puisque les individus qui travaillent dans cet espace présentent généralement des compétences analogues et des aspirations communes. Il n'est donc nullement périlleux pour eux de « changer de casquette ». Nous pouvons donc parler d'un réseau qui perdure sur le temps long, dans l'espace transnational. Un autre cas de trajectoire individuelle lié au CIE nous permet de confirmer cet argument : celle d'Ika Paul-Pont.

Le parcours d'Ika Paul-Pont est différent de celui de Berthet ou de Manciaux. Contrairement à eux, son travail au CIE a constitué sa première expérience professionnelle dans le milieu des organisations internationales. En effet, elle a intégré le centre en 1951, directement après avoir achevé ses études de droit et de sociologie, qu'elle a menées à Paris. Sa période au CIE s'avère être la plus longue de ses expériences professionnelles, puisqu'elle œuvre au centre pendant près de

401 Entretien avec Michel Manciaux, directeur général du CIE de 1974 à 1984, par David Niget et Angélique Martin, dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, pp. 79-80.

402 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par L. Kaprio (OMS), à destination d'Étienne Berthet, le 28 décembre 1967.

403 Entretien avec Michel Manciaux, directeur général du CIE de 1974 à 1984, par David Niget et Angélique Martin, dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 81.

404 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Michel Manciaux, alors à l'OMS, à destination d'Étienne Berthet, le 19 février 1968.

vingt ans. Ce n'est qu'au début des années 1970 que Paul-Pont décide de changer de travail, et de structure. En 1972, elle est recrutée par la FAO pour occuper un poste de fonctionnaire au siège de l'organisation, à Rome. À ce propos, Colette Fillastre affirme qu'elle « a [...] été très utile à ce nouveau poste car elle connaissait les conditions et raisons de malnutrition des différents pays du Sud »⁴⁰⁵. Alors qu'elle travaille pour la FAO, Paul-Pont va garder une attache solide avec le CIE. Elle permet de ce fait aux deux organisations d'entretenir un rapport privilégié. Pour preuve, elle rejoint le CCT en 1972 à titre de représentante officielle de la FAO au moment même où l'organisation spécialisée dans l'alimentation et la nutrition prend de la distance avec les autres organismes : « [Ika Paul-Pont ajoute] que, compte tenu des restrictions budgétaires, il avait été décidé que les fonctionnaires de la FAO ne participeraient qu'aux réunions organisées par la FAO elle-même, mais qu'une exception avait été faite pour le CIE »⁴⁰⁶. Cela étant, Ika Paul-Pont ne siègera qu'une seule fois au comité.

Le cheminement personnel d'Ika Paul-Pont témoigne donc lui aussi de l'existence de passerelles entre les structures. Ces passerelles sont à double sens, Berthet et Manciaux ayant intégré le centre après avoir quitté l'OMS, Paul-Pont ayant travaillé au centre avant de rejoindre la FAO. Ce que l'on en conclut, c'est que ces trois figures, qui ont toutes marquées l'histoire du CIE, ont participé à l'affermissement, sur le temps long, de la liaison entre la fondation basée à Longchamp et les organisations internationales. Aussi, dans une même perspective mais à une autre échelle, on peut mettre en évidence une liaison semblable, entretenue entre le centre et les structures nationales, en France : entre le début des années 1950 et la fin des années 1970, le personnel dirigeant du CIE est particulièrement proche de l'Institut national d'hygiène (INH), remplacé par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) en 1964.

Si le CIE bénéficie à la fin des années 1960 de subventions de l'INSERM pour poursuivre ses recherches sur « la prévention de la tuberculose et le rhumatisme articulaire aigu », c'est parce que des liens sont historiquement entretenus entre la fondation et l'institut⁴⁰⁷. Les relations perpétuées entre les deux structures sont très étroites. Une certaine filiation peut même être démontrée. L'emblématique président du CIE, Robert Debré, est le premier concerné. Il est celui-là même aux fondements de l'action de l'INH, action débutée avant que ne soit créé le centre. En 1946, Debré devient le président du Conseil d'administration de l'institut. L'année de sa prise de fonction, un de ses proches, Louis Bugnard, est nommé à la direction du même institut. Bugnard occupera le poste de directeur général de l'INH jusqu'en 1963, année au cours de laquelle

405 FILLASTRE Colette, « Ika Paul-Pont (1922-1977) », dans FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, pp. 201-202.

406 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 43^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 6 et 7 juin 1972, p. 7.

407 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1968, p. 12.

l'organisme sera remplacé par l'INSERM⁴⁰⁸. Pendant dix-sept ans, Louis Bugnard assume donc les plus hautes responsabilités à l'INH. Parallèlement, et sur une période presque aussi longue, il occupe un poste haut placé au CIE, auprès de Robert Debré : Bugnard est membre du Conseil d'administration du centre de 1950 à 1965. La liaison entre les deux structures est donc assurée en premier lieu par son intermédiaire, jusqu'à la disparition de l'INH, en 1964.

Celui qui perpétue cette filiation au temps de l'INSERM n'est autre qu'Eugène Aujaleu. Aux côtés de Debré depuis le premier jour, l'épidémiologiste est, entre 1964 et 1969, à la fois directeur général de l'INSERM et trésorier du bureau du Conseil d'administration du CIE⁴⁰⁹. Cette situation est tout à fait singulière. Aussi pouvons-nous penser, sans hésitation aucune, que la position d'Eugène Aujaleu a favorisé la conclusion des accords financiers envisagés entre le centre et l'institut à la fin des années 1960. À cette période, on pourrait même parler de corrélation entre les deux organisations, qui dirigent leurs recherches en étroite collaboration, presque en synergie. En ce temps, la filiation entre les deux structures est donc particulièrement forte.

Enfin, pour finir d'illustrer notre propos, nous pouvons mettre en avant un dernier parcours professionnel, un autre cheminement personnel qui lie les deux organismes dans le temps, celui de Pierre Royer⁴¹⁰. Lui est aussi un « historique » du CIE : il travaille pour la fondation dès la fin des années 1950. Nous l'avons déjà mentionné, Royer est surtout impliqué dans les activités du CIE portées dans le domaine de la nutrition. Proche collaborateur de Robert Debré, ayant été lui aussi un de ses « élèves », Royer s'est également démarqué dans des fonctions à responsabilités au sein du CIE et de l'INH : président du Conseil scientifique de l'Institut national d'hygiène entre 1968 et 1974⁴¹¹, il devient secrétaire du bureau du Conseil d'administration du CIE en 1978⁴¹². Cette même année, il est notamment à l'origine de l'Institut français pour la nutrition⁴¹³. *A posteriori*, il deviendra président du Conseil d'administration du CIE, en 1982⁴¹⁴.

En somme, qu'il s'agisse de Robert Debré, de Louis Bugnard, d'Eugène Aujaleu ou de Pierre Royer, tous ont concouru à la poursuite de la filiation entre le CIE et l'INSERM, ex-INH. D'autre part, que nous parlons de la trajectoire personnelle d'Étienne Berthet, de celle de Michel

408 Selon le site internet officiel de l'INSERM, qui revient sur l'histoire de l'institut et celle de l'INH. URL : <http://histoire.inserm.fr/de-l-inh-a-l-inserm/l-institut-national-d-hygiene/les-annees-1945-1964>.

409 *Ibid.* URL : <http://histoire.inserm.fr/de-l-inh-a-l-inserm/organisation-de-l-inserm>.

410 Exposition « L'enfance, ça nous regarde. Regards sur le Centre international de l'enfance (1949-1996) », UFR Santé, Faculté de médecine de l'université d'Angers, décembre 2016.

411 Archives en ligne de l'INSERM. URL : <http://histoire.inserm.fr/de-l-inh-a-l-inserm/organisation-de-l-inserm/les-instances-scientifiques/le-conseil-scientifique>.

412 « Composition du Conseil d'administration (1978-1981) », dans BERTHET Étienne, MANCIAUX Michel (dir.), *op. cit.*, p. 104.

413 FILLASTRE Colette, « Pierre Royer (1917-1995) et le Centre international de l'enfance », dans FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, pp. 203-206.

414 Voir annexe 3, « Les directeurs généraux et les présidents du Conseil d'administration du Centre international de l'enfance ».

Manciaux, ou bien de celle d'Ika Paul-Pont, toutes ont favorisé la pérennisation de la liaison établie entre la fondation et les organisations internationales. En définitive, il est permis de dire que les cheminements personnels de ces quelques responsables emblématiques du CIE ont favorisé le rapprochement des structures dans le temps.

2. Des acteurs en interaction dans un milieu connecté

Après avoir analysé les rapports entre les membres du CIE et ceux des organisations internationales dans une perspective temporelle, penchons-nous maintenant sur leurs interactions sur le plan spatial. Dans cette seconde partie, nous posons d'abord notre regard sur le rôle joué par les agents individuels dans les connexions établies entre les structures, notamment dans le cadre du Comité consultatif technique du CIE. Ces connexions garantissent des interactions multiples dans l'espace transnational. Nous portons ensuite la focale sur les phénomènes de circulation des personnes dans l'espace, une circulation dense à l'apogée du CIE. L'enjeu est de réfléchir à la dynamique des échanges entre organisations dans l'espace transnational au prisme de l'activité du CIE.

a) Le rôle des agents individuels dans les connexions établies entre le CIE et les organisations internationales

À l'intersection des échelles internationales, nationales et locales, le CIE est, on l'a vu, un point central où peuvent converger les acteurs du monde de la protection de l'enfance, et notamment les membres des organisations internationales. Leurs représentants se retrouvent régulièrement au CCT pour débattre de l'action du centre, de leur collaboration et de la coordination de leurs activités.

Prévus par les statuts du CIE, les rendez-vous du comité technique sont bien entendu donnés à titre officiel. Or, ces rencontres, organisées deux fois l'année, sont aussi l'occasion pour les envoyés des différents organismes d'échanger de façon informelle, de se renseigner sur les affaires en cours. Les envoyés sont en réalité des acteurs importants de la circulation des informations dans l'espace transnational. Le passage d'une correspondance, échangée en 1955 entre Jerome Peterson et Étienne Berthet en amont d'une réunion du comité technique, nous le confirme : « Je serai heureux à cette occasion de vous mettre au courant des discussions qui ont eu lieu aux Nations unies lors du dernier Conseil exécutif de l'UNICEF auquel j'ai assisté »⁴¹⁵. Les informations qui circulent à propos des diverses rencontres internationales peuvent donc, par exemple, faire l'objet

415 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Jerome Peterson (OMS), à destination d'Étienne Berthet, le 7 octobre 1955.

d'échanges au comité autant que les sujets mis à l'ordre du jour. Les personnalités qui se côtoient au CCT font ainsi office d'intermédiaire, se positionnant à l'intervalle des diverses organisations.

Dans un même ordre d'idée, on remarque que la connexion établie entre le CIE et les autres institutions internationales est principalement garantie par des individualités, c'est-à-dire par une seule et même personne en fonction de la structure concernée. Au CIE, cette personne n'est autre que le directeur général. En effet, sa mission, définie par le règlement intérieur annexé aux statuts de la fondation, consiste entre autres à « diriger les rapports [...] avec les administrations des autres organisations internationales et les administrations nationales intéressées »⁴¹⁶. Chez les organisations en contact régulier avec le centre, cette personne est souvent leur représentant au CCT. Ainsi, en 1957, Gordon Carter, siégeant au comité pour l'UNICEF, se présente en tant que « chargé de liaison avec le CIE »⁴¹⁷. À l'OMS, la première personne désignée à cette tâche est un certain Dr. Sacks, présenté en novembre 1950 comme « chargé du travail de liaison » entre l'institution spécialisée et le CIE⁴¹⁸. En 1954, Jerome Peterson, que l'on ne présente plus, souhaite lui être encore plus au centre de la communication établie entre le CIE et l'OMS. Il veut être l'intermédiaire par lequel transitent tous les échanges dits « techniques » effectués entre les deux organismes. Plus particulièrement, il désire centraliser les informations avant de les relayer lui-même aux bureaux régionaux de l'organisation :

« Ayant été désigné comme le représentant du directeur général [de l'OMS] auprès du Comité consultatif technique, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'adresser personnellement à l'avenir toute correspondance traitant de questions techniques. Cela me permettra d'être pleinement informé de la situation et de consulter les sections intéressées quand le besoin s'en fera sentir »⁴¹⁹.

Ce rôle d'intermédiaire, à l'interface du CIE et des bureaux régionaux de l'OMS, est un rôle que Peterson joue tout au long de sa période d'activité au comité technique. Dans les années 1960, W. Winnicka perpétue cette fonction. Elle va jusqu'à la défendre en 1964, alors qu'Étienne Berthet projette de communiquer directement avec les bureaux régionaux de l'OMS au sujet de questions touchant aux programmes d'activités. Winnicka insiste alors pour que passe par elle, et par le siège de l'organisation à Genève, toute information se référant de près ou de loin à ces questions⁴²⁰.

Dans cette situation, on peut vraiment parler de l'existence d'un agent individuel de liaison, le directeur général du CIE n'étant pas appelé à s'adresser à une personne autre que Winnicka. À l'OMS, la mission de liaison avec le CIE incombe donc à un seul individu, qui filtre toutes les

416 BUA, 1 CIDEF 01, Statuts du Centre international de l'enfance.

417 BUA, 1 CIDEF 20, Lettre rédigée par Gordon Carter (UNICEF), à destination d'Étienne Berthet, le 19 mars 1957.

418 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par le Dr. Sacks (OMS), à destination d'Arthur Wauters, le 18 novembre 1950.

419 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Jerome Peterson (UNICEF), à destination d'Étienne Berthet, le 30 juin 1954.

420 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par W. Winnicka (OMS), à destination d'Étienne Berthet, le 13 juillet 1964.

informations « techniques » en provenance de Longchamp. À l'évidence, l'organisation ne souhaite pas que les informations soient trop largement propagées. Cette stratégie nous rappelle que les bureaux régionaux de l'OMS, disséminés sur tous les continents, restent subordonnés au siège de l'organisation basé à Genève, bien qu'ils soient, structurellement, des entités autonomes. Parmi ces bureaux régionaux, seul celui pour l'Europe a sa place au CCT et est dans la capacité à interagir directement sur place avec les responsables du CIE. Et si le centre mène des opérations dans les territoires où ils sont implantés, les bureaux pour l'Amérique, l'Afrique ou l'Asie, n'ont eux pas la possibilité de se faire entendre au CIE. Cela montre toute l'importance que prend cet agent de liaison, qui seul est chargé de retransmettre les informations qui concernent le fond des politiques décidées par le centre.

Théâtres d'échanges, pôles d'attraction, les rencontres orchestrées au CIE permettent aussi que soit entretenue la dynamique des interactions qui s'opèrent entre les individus œuvrant pour la protection de l'enfance, et plus spécifiquement entre les boursiers qui assistent et/ou ont assisté aux cours de la fondation et les professionnels qui travaillent dans le champ de l'enfance. Les membres du CCT sont ceux qui organisent les prises de contact. À titre d'exemple, en 1960, à la demande des représentants des organismes internationaux, le directeur général fait coïncider les dates d'un voyage d'études programmé en Suisse dans le cadre du cours de pédiatrie sociale avec les dates du congrès des pédiatres de langue française, prévu dans le même pays⁴²¹. Des efforts sont soutenus afin que les participants aux enseignements du centre et les acteurs du monde de la protection de l'enfance puissent se rencontrer, échanger, interagir. Faciliter les connexions entre les différents acteurs, voilà l'une des missions essentielles des membres du Comité consultatif technique.

Nous pouvons mettre en évidence quelques cas particuliers pour montrer que ces derniers font bel et bien œuvre de connecteurs dans cet espace. Le premier cas concerne le Dr. Fabia. En février 1956, cette personne fait l'objet de discussions entre Étienne Berthet et Jerome Peterson, alors qu'elle est sur le point d'être engagée par le CIE. Le Dr. Fabia sort alors d'une expérience à l'Organisation internationale des réfugiés (OIR), où il a travaillé « pendant de nombreuses années », et où « il occupait des fonctions au Comité intergouvernemental des migrations européennes ». Dans son courrier, le directeur général incite clairement Peterson à prendre directement contact avec le médecin. Berthet souhaite que Peterson fournisse à Fabia « des indications qui pourraient l'aider, notamment en matière de relations avec les organisations internationales »⁴²². Les logiques de réseaux sont ici explicitement mises en avant. En jouant de sa fonction et de ses relations, le

421 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 20^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 28 et 29 novembre 1960, p. 9.

422 BUA, 1 CIDEF 19, Lettre rédigée par Étienne Berthet, à destination de Jerome Peterson (OMS), le 21 février 1956.

directeur général du CIE agit bien en tant que connecteur, facilitant les prises de contact entre les individus.

Le second exemple implique le Dr. Halina Hofman. Ancienne auditrice de l'enseignement de pédiatrie sociale, cette dernière bénéficie directement, en 1962, de la bien portance des relations qui ont cours entre membres du comité technique, et plus particulièrement entre les responsables du CIE et les représentants de l'OMS. Au début des années 1960, Winnicka profite de sa position privilégiée auprès du directeur général du centre pour l'encourager à lui « signaler » les individus, ex-participants aux cours de pédiatrie sociale, « qui pourraient éventuellement être [utilisés] par l'OMS ». Il faut savoir qu'un bon nombre des anciens participants aux cours de pédiatrie sociale du CIE trouvent *a posteriori* un travail au sein des organisations internationales. Une enquête réalisée à l'initiative du centre en 1968 montre que certains deviennent « enseignants universitaires, d'autres responsables de service de protection maternelle et infantile, d'autres encore [...] associés au travail du FISE et de l'OMS »⁴²³. En poste en Pologne, Hofman fait alors partie des contacts du CIE ; elle souhaiterait travailler en Afrique, pour l'OMS. Pour son cas personnel, Étienne Berthet joue le rôle d'intermédiaire en transmettant sa demande à l'OMS. Dans la réponse qui parvient au directeur par courrier, Winnicka se dit « heureuse de pouvoir [...] aider [le Dr. Hofman] à trouver un poste correspondant à ses aspirations »⁴²⁴.

Dans les relations entretenues entre les personnalités du CCT se joue donc l'avenir professionnel de certains individus. Les relations interpersonnelles des membres du comité dépassent le cadre formel des réunions. Les échanges, effectués sur place, à Longchamp, ou par correspondance, portent sur des questions plus vastes que les activités du centre, traitant souvent de sujets informels, de contacts personnels, de rencontres individuelles. En réalité, l'action des membres du CCT transcende les limites de leur mission première qui consiste à débattre des programmes envisagés par le CIE. Ils constituent de véritables agents de liaison, des agents qui assurent la connexion des personnes dans l'espace transnational. Au final, de par leur positionnement au croisement des échelles et des structures, ces agents de liaison facilitent considérablement les interactions entre les individus voués à la protection de l'enfance, dans le milieu des organisations internationales.

423 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1968, p. 20.

424 BUA 1 CIDEF 19, Correspondance échangée entre Étienne Berthet et W. Winnicka (OMS), les 26 mai et 12 juin 1962.

b) La circulation des personnes dans l'espace transnational

Dans notre première sous-partie, nous avons montré que les individualités, en particulier les membres du Comité consultatif technique, sont à la base du travail de liaison et des connexions effectuées entre le CIE et les organismes avec lesquels la fondation a affaire. L'espace qu'ils investissent est un espace dynamique, où les interactions, facilitées, sont très répandues. Cela se traduit de façon concrète par une circulation très dense des acteurs dans l'espace. En effet, les membres du CIE ou des institutions spécialisées de l'ONU sont en mouvement constant dans la géographie des organisations. C'est un phénomène qui s'observe tout au long des trente premières années d'activité du CIE, et plus particulièrement à partir des années 1960, quand le centre connaît son essor le plus notable. Porteurs de savoirs et d'expertises, les individus naviguent à cette période de structure en structure, outrepassant les frontières nationales. Ceux-là font alors rimer circulation spatiale avec collaboration internationale.

Dans l'espace transnational s'articule un certain trafic humain, au sens où on l'entend de flux croisés de personnes. Les membres du CIE sont les premiers concernés. Ces derniers se déplacent à l'occasion des enseignements et des voyages d'études, mais aussi dans le cadre de rencontres inter-organisations, de séminaires, de colloques, de congrès. En 1957, au moment où le CIE entame la délocalisation géographique de ses activités, les déplacements commencent à se multiplier de manière considérable. Dans le rapport d'activités, ils sont indiqués sous la mention « Participation du personnel à diverses manifestations internationales »⁴²⁵. En 1957, ces participations sont au nombre de dix. Cette année-là, les deux tiers des déplacements des membres du CIE s'effectuent dans les limites de l'Europe. Aussi, on relève que le directeur général est surtout celui qui voyage. Il participe essentiellement à des rendez-vous internationaux organisés par l'OMS. Le directeur général apporte entre autres une contribution au premier colloque international organisé par l'OMS en Afrique, à Dakar, portant sur l'éducation sanitaire ; il participe au Comité régional de l'Europe de l'OMS, à Copenhague ; il siège à la réunion des consultants régionaux de protection maternelle et infantile de l'OMS, à Genève. Dans le domaine de la formation, la participation des responsables du CIE à des cours dispensés par d'autres organisations reste minoritaire. Une seule contribution est apportée en 1957, celle du directeur général au cours de perfectionnement sur la tuberculose de l'OMS, à Istanbul. On peut dire alors que les déplacements des membres du CIE commencent tout juste à s'intensifier à la fin des années 1950. Ils ne dépassent que rarement les frontières de l'Europe, et sont essentiellement effectués par le directeur général.

425 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1957, pp. 56-57.

Dix ans plus tard, on observe une nette évolution. En 1967, les mouvements du personnel sont bien plus nombreux qu'en 1957. Dans le rapport d'activités, on explique les raisons de cet accroissement : « Le CIE est de plus en plus sollicité de donner son avis sur l'organisation des cours internationaux ou nationaux de perfectionnement dans le domaine de l'enfance, d'envoyer des professeurs pour donner un enseignement dans le cadre de ces cours et à faire des rapports dans divers colloques ou congrès »⁴²⁶. Quinze déplacements à des manifestations internationales sont effectués en 1967. Plus de la moitié sont hors d'Europe, un tiers sur le continent latino-américain. Surtout, le directeur général n'est plus le seul à se mouvoir, puisqu'il n'assure plus qu'un tiers des déplacements. La directrice des enseignements, Nathalie Masse, est particulièrement quémandée. Elle collabore dans le cadre de cinq rencontres internationales, soit autant que le directeur général, et autant que le reste du personnel du CIE appelé à participer à des manifestations extérieures.

Assurément, la multiplication des déplacements du personnel du CIE est une conséquence de l'essor que connaît la fondation dans les années 1960. La délocalisation géographique des activités, l'élargissement de ses contacts, par exemple avec l'IIE, la progression des moyens financiers ont engendré une forte intensification de la circulation des membres du CIE dans l'espace transnational. L'élément qui illustre le mieux cette évolution est demande nouvelle venue des organisations internationales : ces dernières convient les membres du CIE à apporter leur expertise dans le cadre de leurs propres activités d'enseignement. Cette évolution va dans le sens de l'accroissement des contributions du CIE aux enseignements nationaux, donnés à l'initiative des gouvernements de nombreux pays. Au CCT, le directeur général, Étienne Berthet, souligne que « le nombre croissant d'invitations à participer à des enseignements internationaux organisés directement par des institutions nationales ou internationales dans divers pays » constitue « une nouvelle forme de rayonnement du centre »⁴²⁷. On note qu'auprès des institutions internationales, la collaboration prend surtout forme avec l'OMS. Ainsi, en 1967, les effectifs du CIE sont appelés à Rome, à Istanbul, à Zagreb, à Santiago du Chili et à Medellin pour apporter une contribution aux cours de l'OMS.

L'intensification de la circulation du personnel du CIE, fréquemment sollicité par les structures nationales et internationales à la fin des années 1960, témoigne de l'influence que la fondation possède à cette période, et surtout du rôle nouveau que jouent ses membres. Forts de leur expérience, ceux-ci sont de plus en plus amenés à jouer un rôle d' « expert » dans le domaine de la protection de l'enfance, rôle qui jusque-là n'était pas envisagé à grande échelle. Ils se placent de ce fait au niveau des spécialistes des organismes internationaux, dont l'expertise est la première des

426 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1967, p. 48.

427 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 31^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 8 et 9 mars 1967, p. 6.

missions. D'ordinaire, ce sont ces « experts », issus de diverses structures, qui circulent et convergent vers le CIE ou vers les lieux de son action. La figure de l' « expert international » est une figure qui investit très régulièrement le cadre des activités du CIE. Ce personnage qui se distingue par sa mobilité est particulièrement sollicité par la fondation dans le cadre de ses activités menées dans les pays « en voie de développement » dans les années 1960.

En 1961, Étienne Berthet précise à l'occasion d'une réunion du comité technique que pour les enseignements dispensés dans les pays « en voie de développement », « il est fait appel, chaque fois que cela est possible, [...] aux experts auxquels les organisations internationales ont confié des missions temporaires dans [ces pays] »⁴²⁸. En effet, le CIE invite presque systématiquement des spécialistes à se déplacer pour participer à ses cours. Nous pouvons avancer de nombreux exemples. En Afrique, les experts de la FAO sont particulièrement sollicités pour assurer les enseignements pratiques. Plus particulièrement, ils interviennent « très activement dans les sessions de perfectionnement pour le personnel médical, para-médical et social des républiques africaines »⁴²⁹. Concrètement, certains membres de la FAO se retrouvent à diriger les formateurs du CIE, comme c'est le cas au cours des deux sessions nationales de perfectionnement de 1962, tenues en Côte d'Ivoire et au Dahomey (futur Bénin) : « Pour ces deux sessions, il avait été fait appel à quatre monitrices placées sous la direction de Mlle L. Gémeau, expert de la FAO et de Mme M. Touré, monitrice en chef de l'école d'infirmières sociales de Dakar »⁴³⁰. Les experts de la FAO sont donc particulièrement mobiles sur le continent africain. Quant à l'OMS, elle dépêche ses spécialistes sur tous les continents. En 1963, l'organisation envoie Michel Manciaux, alors fonctionnaire de son bureau européen, participer au cours de santé publique appliquée aux problèmes de l'enfance organisé par le CIE au Liban. La même année, elle fournit deux experts américains au cours de pédiatrie sociale organisé par le CIE et l'IIE au Pérou⁴³¹. Certains cours mis en place par le centre réunissent même des experts de toutes les institutions onusiennes spécialisées (OMS, UNICEF, FAO, UNESCO, Division des Affaires Sociales de l'ONU), comme c'est le cas pour le cours interafricain qui se tient en Côte d'Ivoire en 1964. Aussi, à la fin des années 1960, les sessions nationales de perfectionnement organisées par le CIE dans les pays « en voie de développement » réunissent chacune des spécialistes venus de l'ensemble de ces organismes⁴³². Il est donc très courant dans les années 1960 que les experts des organisations internationales se déplacent à l'occasion des enseignements organisés par le CIE dans les pays « en voie de développement ».

428 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 22^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 30 et 31 octobre 1961, p. 4.

429 BUA, 1 CIDEF 13, Rapports sur les activités du CIE au cours de l'année 1963, p. 37.

430 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1962, p. 81.

431 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1963, p. 46.

432 Selon les rapports d'activités relatifs à ces années.

À la fin des années 1960, cette transmission d'expertises n'est donc plus à sens unique, puisque le personnel du centre est lui aussi incité à participer aux activités d'enseignement propres aux autres organismes. À cette période, les membres de la fondation investissent donc encore plus directement ce que l'on peut considérer comme un réseau d'interactions dynamique, réseau qui relie les structures dans l'espace. Aussi, puisque le directeur général n'est plus seul à circuler au sein de ce réseau et que de nombreux membres du personnel du CIE l'investissent eux-aussi, la fondation entre dans une logique d'interactions privilégiée du monde des organisations internationales. Dans cette logique, les interactions entre acteurs impliquent des relations « asymétriques », qui peuvent être à la fois des relations « entre pairs » et/ou des relations entre « partenaires subalternes et partenaires dominants ». Dans cette logique, « la hiérarchie dépend de plusieurs facteurs tels que les moyens à disposition, les réseaux, les statuts et la légitimité, ainsi que l'expertise »⁴³³. C'est bien dans cet esprit qu'interagissent les membres du CIE et ceux des autres organismes à la fin des années 1960, quand le centre connaît son âge d'or, quand son influence est prégnante dans le monde des organisations internationales et quand il peut agir avec une grande légitimité. Ses membres, chefs de service ou non, directeur général et simples spécialistes, ayant tous acquis une expérience considérable, se retrouvent pour bon nombre d'entre eux à arpenter les pays dans le but d'assister aux grandes rencontres internationales et de collaborer dans le cadre d'activités d'enseignement.

Alors, pour conclure, on peut dire que le CIE, en encourageant les connexions entre les structures par l'intermédiaire d'agents de liaison, en faisant se mouvoir ses membres dans l'espace transnational, le CIE intègre une « propension à agir en réseau » partagée des acteurs non étatiques à cette période. La fondation privilégie de ce fait une « diplomatie du réseau »⁴³⁴. Ce mode de fonctionnement souligne toute la complexité des interactions qui s'opèrent entre les organismes dans l'espace transnational. En somme, les connexions établies entre les individus dans le champ spatial assurent une liaison étroite entre le CIE et les autres organismes internationaux. Ainsi, dans le temps comme dans l'espace, les relations entre le centre et les différentes structures travaillant à la protection de l'enfance et plus largement à la santé publique sont particulièrement soutenues.

433 ÉLIE Jérôme, « Interactions et filiations entre organisations internationales autour de la question des réfugiés (1946-1956) », *Relations internationales*, n°152, 2012, p. 40.

434 DAVID Thomas, TOURNÈS Ludovic, « Introduction. Les philanthropies : un objet d'histoire transnationale », *Monde(s). Histoire, espaces, relations*, n° 6, 2015, pp. 7-22.

Axée chronologiquement sur la deuxième moitié des années 1950 ainsi que sur la décennie 1960-1970, notre deuxième partie nous a donné l'occasion de mettre en avant toute l'originalité du positionnement du CIE parmi les organismes internationaux de protection de l'enfance et, plus largement, auprès des organisations internationales reliées aux Nations unies, à une période où les activités de la fondation connaissent un grand succès. Dire que ces années constituent un âge d'or pour le CIE n'est nullement exagéré dans la mesure où le centre connaît en ce temps-là un essor remarquable, en particulier sur le plan des moyens financiers et matériels. Car durant quinze ans (de 1957 à 1961), le gouvernement français et l'UNICEF s'entendent parfaitement au sujet du CIE, partageant à parts égales son subventionnement dans le cadre de mandats quinquennaux de financement. Inscrits dans la durée, les accords noués par les deux parties permettent à la fondation de pleinement s'engager dans ses activités d'enseignement, de recherche et de publication. Elle en profite pour délocaliser ses activités en Europe ainsi que sur les autres continents, en privilégiant particulièrement l'Afrique, renforçant par là même l'influence française dans les territoires anciennement colonisés. Le CIE s'investit aussi, mais dans une moindre mesure, en Amérique Latine. L'objectif est de venir en aide aux populations des pays « déshérités », de soutenir les pays « en voie de développement » au travers d'une action en faveur de l'enfance et ainsi respecter le dessein originel de Robert Debré.

Attardons-nous maintenant quelque peu sur le rôle joué à cette période par le CIE auprès des organisations internationales. Il est clair que dans les années 1960, le centre est une structure complémentaire des institutions internationales. Sa caractéristique la plus marquante est de constituer un véritable laboratoire, un organe d'avant-garde, une fondation pionnière, flexible, capable de s'adapter, reconnue dans le milieu international et mise à la disposition des organismes reliés aux Nations unies. Néanmoins, le CIE garde toujours à cette période une ambition marquée par l'influence française, en particulier lorsqu'il intervient dans les pays « en voie de développement », notamment en Afrique. Présentant une double casquette, il est amené à agir autant en situation de collaboration qu'en situation de concurrence par rapport aux autres organisations internationales. Aussi, sa marge de manœuvre varie en fonction des activités poursuivies, des territoires investis et des moyens mis en œuvre. Dépendante des subventions qui lui sont accordées, la fondation reste toutefois tributaire de la volonté des organisations internationales. On peut alors affirmer que les relations qu'il entretient avec elles illustrent de façon particulièrement marquante la

dialectique qui existe couramment dans les rapports noués entre les organismes. Tandis qu'il connaît une période faste, le centre peut à la fois poursuivre une ambition personnelle, marquée par la défense des intérêts français et le désir de diffuser une approche originale de la protection de l'enfance, et collaborer étroitement avec les institutions onusiennes, constituant pour elles un partenaire unique et précieux. Le CIE est à cette période un organisme qui prend toute sa dimension dans l'espace transnational, favorisant les liaisons entre les structures, autant sur le plan spatial que dans le temps. C'est une situation originale, presque unique, puisqu'aucune autre organisation ne remplit ce rôle au croisement des échelles.

Cette situation assez favorable au CIE est celle qui prévaut dans les années 1960. Elle n'est cependant plus de mise dans les années 1970. Après vingt ans d'activité, le CIE se retrouve à ce moment à un tournant de son histoire. L'entente entre le gouvernement français et l'UNICEF quant à son financement n'est plus aussi forte. Le Fonds commence notamment à prendre de la distance avec la fondation, diminuant ses subventions au moment même où les fluctuations de la conjoncture économique internationale entraînent d'importantes difficultés dans le milieu international. Le CIE est alors confronté à un contexte très difficile et doit trouver un nouvel élan. Notre prochaine et dernière partie sera l'occasion d'étudier les activités menées par le centre au cours de cette période pour le moins compliquée et d'analyser l'évolution de son positionnement sur la scène internationale. Nous expliquerons d'abord en quoi cette décennie constitue un tournant pour le CIE, avant de replacer son action dans le contexte de la nouvelle donne qui se profile tant en interne, à Longchamp, qu'en externe, dans l'espace transnational, là où les rapports de force sont en pleine évolution.

————— **TROISIÈME PARTIE** —————

LES ANNÉES 1970 OU QUAND LE CIE AFFICHE SES LIMITES

Chapitre VI : Au cœur du second XX^e siècle, un tournant dans l'histoire du CIE

Après avoir connu une activité en constante progression durant près de vingt ans, le CIE entre à la veille des années 1970 dans une phase moins rayonnante de son existence. En interne, des changements s'annoncent dès la seconde moitié des années 1960, tandis qu'apparaissent les premiers troubles économiques. Marqué par la mort de son illustre vice-président Ludwik Rajchman en 1965, le Conseil d'administration, jusque-là assez immuable, se modifie peu à peu. Des observateurs haut placés de l'UNICEF sont notamment imposés pour assister aux réunions. Sur le plan financier, les conséquences économiques de la contestation sociale de mai-juin 1968 en France impactent le centre, qui voit ses budgets se déséquilibrer en raison des « majorations des traitements des personnels »⁴³⁵. Ces événements, internes et externes, augurent d'importants bouleversements. À l'aube des années 1970, le fonctionnement même de la fondation est remis en question, tout comme son action. Pour le centre, l'enjeu est alors de trouver un nouvel élan dans le sillage des organisations internationales, tâche ardue compte tenu de l'apparition de complications financières et de l'évolution des rapports de force dans les années 1970. Assurément, cette période est un tournant majeur dans l'histoire du CIE.

1. Un fonctionnement et une action remis en question

Après vingt ans d'existence, soit presque l'équivalent d'une génération en termes sociologiques, le CIE connaît un certain essoufflement. Longtemps ancré dans les circonstances de l'après Seconde Guerre mondiale, la fondation créée par Robert Debré est confrontée aux évolutions du second XX^e siècle. Elle doit faire face à un contexte économique et social changeant, tant en Europe que dans les pays considérés – toujours – comme « en voie de développement ». Les premières restructurations qui s'opèrent en interne à l'aube des années 1970 témoignent de la volonté affichée du centre de s'adapter à ces transformations et de se renouveler. L'objectif est de continuer à œuvrer à l'international en faveur de l'enfance du monde en étroite collaboration avec les institutions onusiennes.

435 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 36^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 4 et 5 novembre 1968, p. 1.

a) Des premières restructurations en interne

L'organe de direction essentiel du CIE, le Conseil d'administration, a connu pendant vingt ans une certaine stabilité et une continuité marquée. Bien que la modification des statuts de novembre 1959 ait entraîné une augmentation du nombre des membres du conseil, les faisant passer de dix à quatorze, et bien que ces derniers aient été partiellement renouvelés au fil du temps, la prédominance européenne est demeurée intacte. En effet, entre 1966 et 1970 par exemple, seules trois personnalités extra-européennes composaient le Conseil d'administration, soit simplement un quart des membres⁴³⁶. Au début des années 1970, cette situation est amenée à changer, les dirigeants du CIE voulant donner à cet organe un aspect plus international.

C'est à la fin de l'année 1970 que Robert Debré, appuyé par les personnalités du Conseil d'administration, entreprend de solliciter le gouvernement français pour que soit élargi le conseil. Cette décision va dans le sens d'une politique d'ouverture poursuivie par le CIE. Le souhait du centre est de s'investir de façon plus directe auprès des organisations internationales mais aussi auprès représentants des pays « en voie de développement ». Selon Robert Debré, la requête faite au gouvernement « est motivée par l'orientation du plus en plus marquée des activités du centre vers les pays en voie de développement et son caractère de plus en plus international ». Le président informe le ministre de l'Intérieur que « conformément à l'article 15 de ses statuts, le Conseil d'administration du Centre international de l'enfance a décidé, par deux votes successifs, de modifier le premier paragraphe de l'article 3 de ses statuts portant à dix-sept le nombre de ses membres qui étaient jusqu'à maintenant de quatorze ». Il lui demande de « donner [son] approbation à cette modification »⁴³⁷. Aussi l'on voit que le CIE reste bien tributaire de la décision du gouvernement français, étant une fondation reconnue d'utilité publique, créé sur le territoire français, et répondant du droit français. Le 19 novembre 1970, la modification des statuts est reconnue officielle par un décret ministériel.

Cette transformation n'entraîne pas une évolution du nombre des membres du Conseil d'administration désignés par arrêté conjoint du ministère des Affaires Étrangères et du ministère de la Santé Publique, qui reste à six. Cependant, onze membres sont désormais cooptés par les six premiers nommés par l'État, contre huit auparavant. Toutefois, il ne s'agit pas quantitativement parlant d'un brusque chamboulement. Le changement le plus notoire réside dans le renouvellement des membres du conseil. Colette Fillastre explique en particulier que « parmi les dix-sept membres, le président du FISE/UNICEF était quasiment coopté d'office, ou au moins invité à participer à la

436 Les données que l'avance quant à la composition du Conseil d'administration sont tirées des différents rapports d'activités annuels du CIE.

437 BUA, 1 CIDEF 71, Lettre rédigée par Robert Debré, à destination de Raymond Marcellin, ministre de l'Intérieur de gouvernement français, le 3 septembre 1970.

séance annuelle du Conseil d'administration ». Le renforcement de la liaison avec l'UNICEF se poursuit donc, après que des observateurs du Fonds pour l'enfance aient participé aux sessions qui ont eu lieu à la fin des années 1960. Fillastre ajoute : « Les membres cooptés du Conseil d'administration l'étaient de façon que chaque continent soit représenté : Europe, Afrique, Asie, Amérique Latine, Moyen et Extrême Orient »⁴³⁸. Une plus grande hétérogénéité, qui correspondrait davantage à l'image du CIE et ferait honneur aux pays « en voie de développement », voilà le principal but recherché.

L'évolution est toutefois progressive. Entre 1970 et 1974, la part des non Européens est toujours très minoritaire, n'atteignant que le tiers des membres du conseil (cinq puis six sur dix-sept membres). En particulier, l'Amérique Latine et l'Extrême Orient ne sont toujours pas représentés. Il faudra attendre 1975 pour qu'une rupture soit réellement envisagée : entre 1975 et 1978, huit personnalités du conseil sont extra-Européennes, les nationalités japonaise et vénézuélienne faisant précisément leur entrée. À cette période, près de la moitié des individus qui participent à la réunion annuelle du Conseil d'administration sont non Européens, dont cinq sont originaires de pays considérés comme « en voie de développement » (Brésil, Côte d'Ivoire, Turquie, Maroc, Venezuela). Cette transformation va dans le sens du souhait affiché par le CIE de s'engager au plus près des régions défavorisées.

Le début des années 1970 est donc une période de transition au Conseil d'administration. Le renouvellement s'y poursuit dans une esprit d'ouverture. Aussi, des changements s'opèrent au niveau du Comité consultatif technique. Entre 1964 et 1969, douze sessions avaient réuni vingt-huit représentants d'organismes différents au comité ; entre 1970 et 1975, les douze réunions ont rassemblé trente-sept noms différents⁴³⁹. Le nombre de représentants différents ayant participé au CCT entre 1970 et 1975 a donc augmenté de 32 % par rapport au chiffre de la période 1964-1969. S'il ne s'agit pas d'une restructuration interne à proprement parler, une modification s'observe bien dans la composition du comité. Aussi peut-on dire que le phénomène de renouvellement des membres du comité technique s'est accentué au tournant des années 1970.

Néanmoins, contrairement aux transformations qui s'exercent au Conseil d'administration, le processus qui touche le CCT n'est sans doute pas dû à une volonté de changement exprimée par les dirigeants du CIE. Au contraire, une certaine continuité des relations est traditionnellement souhaitée par la fondation, continuité qui garantit, comme nous avons déjà pu l'évoquer, une liaison solide avec les organisations internationales en plus d'une plus grande efficacité dans les débats.

438 FILLASTRE Colette, « Historique du Centre International de l'Enfance », dans FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, p. 35.

439 Les informations que l'on présente quant à la composition du Comité consultatif technique sont extraites des différentes procès-verbaux des réunions biannuelles.

Alors, pourquoi autant de nouvelles personnalités font-elles leur apparition au comité au début des années 1970 ? Nous pouvons seulement émettre des hypothèses. Un effet de génération est certainement en cause. Parmi les figures historiques du CCT, un certain nombre d'entre elles se retire à cette période : W. Winnicka (OMS) en 1968, M. Autret (FAO) en 1971, A. Jouhaux (FAO), M. Hercik (UNESCO) et J. Guibert (UNICEF) en 1973. Du reste, il s'agit d'un choix propre aux organismes représentés que de renouveler davantage ses spécialistes, choix qui peut avoir été pris tant pour des raisons structurelles que conjoncturelles. Malgré tout, force est de constater que des transformations sont en cours à cœur du dispositif administratif du CIE.

Dans le même temps, un autre grand bouleversement apparaît en interne. Il concerne directement le personnel employé par le centre et est dû aux premières complications financières. On se souvient, l'effectif du CIE atteignait un pic en 1966, avec un nombre affiché de cent personnes en activité. Le poids quantitatif de l'effectif était alors en croissance constante depuis 1950, année de la fondation du centre. Mais en 1967 s'opère une rupture brutale. Cette année-là, le centre est amputé de plus d'un quart de son personnel, réduit à 74 personnes. En cause, la conjoncture économique, face à laquelle le centre semble désarmé. Le directeur général, qui revient chroniquement dans ses rapports sur l'une des limites inhérentes au modèle économique du CIE, déplore cette situation : « La fixité de nos subventions de fonctionnement, décidées par période quinquennales, rend notre situation bien précaire au fur et à mesure de l'écoulement du quinquennat »⁴⁴⁰. Les complications du printemps 1968 en France et l'inflation annuelle qui touche plus largement les pays au début des années 1970 font que le centre ne se permet plus d'augmenter son personnel à cette période ; ses budgets ne l'autorisent pas. Aussi, la situation ne s'améliore nullement au cours de la décennie 1970-1980. En 1977, l'effectif ira jusqu'à être réduit au nombre de 67 personnes⁴⁴¹. Mais nous aurons l'opportunité de rentrer plus en détail sur les tenants et les aboutissants des difficultés financières que subit le CIE au fil des années 1970 dans la seconde partie de ce chapitre, une partie qui fera un lien direct avec les organisations internationales.

D'importantes transformations marquent donc en ce temps le CIE sur le plan interne. Les organes administratifs de la fondation sont en plein renouvellement. Le Conseil d'administration se modifie structurellement pour se donner une façade encore plus internationale tandis que le Comité consultatif technique connaît un processus de reconstitution au travers de l'apparition de nouveaux représentants désignés par les organisations internationales. Dans le même temps, les premières difficultés financières se font jour. En « première ligne », le personnel est le premier touché, diminuant soudainement en quantité. Ces quelques transformations impactent directement le

440 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1974, p. 5.

441 BUA, 1 CIDEF 123, « Programme et budget pour l'année 1977 », mars 1976.

fonctionnement du centre. Elles témoignent bien du fait que le CIE se trouve à un tournant de son histoire. Aussi, le fait que le fond de l'action du centre soit à cette période questionné est un autre indicateur. Car de nombreuses interrogations apparaissent, en particulier sur le poids véritable de la fondation dans le monde de la protection de l'enfance. Certaines activités de recherche et d'enseignement semblent aussi en fin de cycle. Alors, soucieux de continuer son action dans le sillage des organisations internationales, le CIE cherche à se relancer.

b) À la recherche d'un « second souffle »

En s'exprimant selon ces mots sur la situation du CIE en 1974, le directeur général a conscience que la fondation se trouve à un moment charnière de son existence, ce qui, selon lui, n'a rien d'illogique : « À 25 ans d'âge, n'est-il pas normal que le CIE cherche son second souffle ? »⁴⁴². Si le directeur relativise sur cette perte de progression en invoquant le long passé de la fondation, la nouvelle décennie qui pointe s'annonce être un tournant délicat à négocier. Depuis la fin des années 1960, les dirigeants du centre, lucides quant au fait que l'âge d'or du CIE est terminé, s'interrogent sur leur action. Dans le milieu des organisations internationales, des questionnements apparaissent également. Ainsi, en 1967, à la réunion du Conseil exécutif de l'OMS, « un membre du conseil a demandé quelle était la contribution du CIE de Paris au bien-être de l'enfance de le monde ». Le directeur général de l'OMS, Marcolino Gomes Candau, en poste de 1953 à 1973, a dû se placer en défenseur de la fondation de Robert Debré : « Du point de vue de l'OMS, le centre joue un rôle très utile en matière de protection maternelle et infantile »⁴⁴³. Indéniablement, la nécessité de réaffirmer le rôle du CIE se fait sentir dans le milieu international.

Cette remise en cause du rôle du CIE intervient au moment où, dans la sphère des institutions onusiennes, un bilan en demi-teinte est dressé quant à l'action internationale menée dans les pays « en voie de développement ». Les résultats escomptés des activités poursuivies pour le progrès économique et social des pays et pour l'amélioration des conditions de vie des populations, et des enfants en premier lieu, ne sont pas au rendez-vous. Marcolino Gomes Candau le regrettait déjà en 1966 au Conseil économique et social de l'ONU, pointant notamment du doigt « l'insuffisance de personnel qualifié » dans les territoires défavorisés :

« Si les rapports que vous avez aujourd'hui sous les yeux font apparaître des progrès indéniables et même frappants, le fossé entre les pays développés et les pays en voie de développement continue de s'élargir dans le domaine de la santé comme dans d'autres. Il est en vérité attristant de constater que, d'une façon générale, le niveau de santé des pays en voie de développement ne s'améliore pas. Au contraire, certaines maladies transmissibles sont en

442 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1974, p. 3.

443 BUA, 1 CIDEF 14, « Extrait du rapport sur le projet de programme et de budget de l'OMS pour 1968 – Actes officiels de l'OMS n° 158, mars 1967, pp. 68-69 », Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1967, p. 42.

recrudescence. Ce recul est dû à des déconvenues dans le développement des services de santé, et des signes de retour offensif des maladies qu'on croyait enrayerées... Les raisons de cet état de chose sont nombreuses et diverses, mais il ne fait pas de doute que les facteurs qui y contribuent le plus sont une grave insuffisance de personnel qualifié et d'établissements de formation, une pénurie de moyens financiers et, enfin, une inversion des priorités qui fait que l'action sanitaire n'est pas soutenue comme il le faudrait, ni à l'échelon national, ni sur le plan international... »⁴⁴⁴.

Première des spécialités du CIE, la formation des personnels locaux dans les pays « en voie de développement » apparaît largement insuffisante à grande échelle. Si les activités d'enseignement organisées par le centre sont soutenues, elles ne suffisent pas à répondre à l'ensemble des difficultés auxquelles sont confrontés ces pays. Dans les années qui suivent, cette situation ne va pas en s'améliorant. En 1970, Étienne Berthet est contraint d'observer, à travers une formule imagée, que « malgré les efforts accomplis aux cours des dernières décennies par les gouvernements et les institutions internationales, les carences en personnel restent le goulot d'étranglement qui freine le développement économique et social dans de nombreuses régions du monde »⁴⁴⁵. La formation des personnels de santé publique et de protection de l'enfance reste donc au centre de la réflexion poursuivie dans les milieux internationaux.

Aussi, trois ans plus tard, le directeur général se sert des signalements rapportés à la conférence de Lomé organisée par l'UNICEF en 1972 pour illustrer la situation extrêmement difficile dans laquelle se trouvent toujours les enfants des pays « déshérités » : « 90 % des décès d'enfants de moins de cinq ans étaient dus à des causes qui auraient pu être facilement prévenues par des mesures simples telles que vaccinations, approvisionnement en eau potable, assainissement du milieu, éducation sanitaire et nutritionnelle des populations ». De plus, Étienne Berthet indique que « selon le rapport de la FAO de 1972, 300 à 500 millions d'enfants souffrent de malnutrition » à travers le monde⁴⁴⁶. Les chiffres présentés par les organisations internationales sont à l'origine d'une profonde remise en question vécue en interne au CIE. Pour le directeur, cela ressemble presque à un crève-cœur :

« Pourquoi cette situation ? Pourquoi, malgré les importants efforts accomplis ces dernières décennies par les gouvernements et les organisations internationales, les risques qui menacent les enfants et les familles dans les pays en voie de développement restent-ils toujours aussi grands ? Pourquoi malgré les puissants moyens dont dispose la médecine moderne pour la prévention et le traitement des maladies, les taux de mortalité infantile sont-ils dix fois plus élevés dans les pays les moins favorisés que dans les pays les plus riches et les taux de mortalité des enfants entre un et quatre ans trente fois plus élevés ? »⁴⁴⁷.

444 BUA, 1 CIDEF 14, Allocution de Marcolino Gomes Candau au Conseil économique et social de l'ONU, en juillet 1966, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1966, p. 28.

445 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1970, p. 5.

446 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1973, p. 4.

447 *Ibid.*, p. 5.

Remises en question, interrogations, réflexions. Tels sont les thèmes qui reviennent comme des antiennes dans les pages des rapports d'activités annuels. Ces activités, justement, sont à un virage, notamment dans les pays « en voie de développement ». Au CIE, on se demande comment négocier ce tournant :

« Faut-il se résigner à une concentration d'activités au niveau de quelques pays, de quelques catégories professionnelles, ou chercher au contraire à répondre à toutes les sollicitations intéressantes, au risque de s'exposer aux critiques, justifiées, de dispersion et de superficialité ? Faut-il privilégier un suivi des activités au détriment d'activités nouvelles ? Faut-il aider à aider nos enseignements, répondre à leur désir – si souvent exprimé – de cours de recyclage, d'envoi continu de documentation, ou chercher, en renouvelant notre audience, à toucher un nombre toujours plus grand de professionnels ? »⁴⁴⁸.

La forme des activités est donc discutée, autant que le sont la méthode d'ouverture globale de l'enseignement et la prise en compte de toutes les professions liées à la protection de l'enfance, spécificités caractéristiques et chères au CIE. Les cours de « recyclage », lancés à la fin des années 1960 à destination des anciens boursiers, posent notamment question. Aussi, au Comité consultatif technique, on s'interroge sur la nécessité d'intégrer certains publics aux enseignements. De nombreuses divergences apparaissent entre les représentants des différentes organisations internationales. En 1970, le cours fait aux magistrats sur « la connaissance de l'enfant et de l'adolescent » est notamment débattu. Il sera finalement maintenu dans les pays européens :

« Monsieur Guibbert (UNICEF) n'est pas très favorable à ce cours, car il préfère les enseignements destinés à la prévention. Le docteur Petros-Barvazian (OMS) partage l'opinion de Monsieur Guibbert sur l'intérêt de la prévention, mais pense que ce cours représente une forme de prévention et d'éducation. Le président insiste également sur ce rôle éducatif [...]. Le docteur Masse insiste à nouveau sur le fait qu'il ne porte pas sur le droit mais sur la connaissance de l'enfant normal. Monsieur Hytten (UNESCO) fait remarquer que la situation des juges n'est pas la même dans les pays développés et dans les pays en voie de développement et que l'idée de la fonction préventive des magistrats est certainement plus marquée dans les pays développés que dans les pays en voie de développement »⁴⁴⁹.

Au delà de ces quelques interrogations mises à l'ordre du jour au sein des organes administratifs du centre, des complications venues de l'extérieur émergent dans le même temps. L'une d'entre ces complications concerne la situation politique de certains pays dans lesquels des opérations sont conduites sur le terrain. Sur le plan géopolitique, un certain nombre d'événements n'arrangent en rien les difficultés auxquelles doivent faire face les membres de CIE. Parmi ces événements, la guerre du Viêt Nam (1955-1975), qui se prolonge, contraint le centre à annuler ses activités d'enseignement prévues dans le pays du Sud-Est asiatique en 1975. Autre exemple, les

448 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1974, p. 5.

449 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 40^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 13 et 14 novembre 1970, pp. 25-26.

troubles politiques qui surviennent la même année à Madagascar, troubles qui annoncent le début d'une expérience socialiste inédite dans le pays, empêchent la fondation de mener à bien ses enseignements sur le sol malgache. À cette période enfin, la collaboration avec le gouvernement d'Algérie est un sujet délicat. N'obtenant pas l'approbation des autorités algériennes, un colloque international prévu à Alger est notamment annulé en 1975⁴⁵⁰. En somme, seuls treize des dix-sept activités d'enseignement prévus cette même année ont lieu⁴⁵¹. Les bouleversements politiques qui surviennent à cette période dans de nombreux pays « en voie de développement » sont donc un difficiles à appréhender.

Autre tournant à envisager, la fin de certaines activités de recherche poursuivies depuis de nombreuses années. Menées depuis plus de vingt ans par la Station pilote BCG et les laboratoires, héritages de l'UNICEF, les recherches expérimentales sur la vaccination antituberculeuse sont en fin de cycle. Le rapport d'activités de 1972 en témoigne :

« L'évaluation des vaccins BCG s'est longtemps trouvée au centre de nos recherches . Actuellement des échantillons de vaccin sont encore testés occasionnellement [...]. Les recherches expérimentales sur la tuberculose se poursuivent, quoique leur place dans l'ensemble tende à se réduire »⁴⁵².

De même, l'une des études médico-sociales les plus emblématiques du CIE arrive à son terme. Démarrée en 1953, la recherche sur le développement et la croissance de l'enfant dit « normal » livre ses derniers résultats. Organisée dans l'espace transnational, cette recherche a lié plusieurs pays dans un partenariat solide durant deux décennies. Sept grandes villes internationales (Paris, Londres, Bruxelles, Dakar, Kampala, Stockholm et Zurich) ont été associées. Son arrêt est décidé par le Conseil d'administration en 1975, dans un sentiment de devoir accompli : « Le CIE, qui a investi en vingt-deux ans une somme de 2 500 000 francs dans cette recherche, ne peut plus songer à la financer, même partiellement, tout en estimant que le rendement du travail a été à la mesure de l'effort consenti ». Il est vrai que cette étude a débouché sur des résultats remarquables. Pour preuve, « 349 publications ont été faites [sur le sujet] jusqu'en 1972, auxquelles il faut ajouter 115 publications réalisées après 1972 : les recherches ont donc été à l'origine d'au moins 464 articles et ouvrages sur le développement de l'enfant »⁴⁵³. Cette étude a donc été une vraie réussite, un symbole de ce qu'a pu réaliser le CIE à son âge d'or, alors structure centrale et coordinatrice sur la scène internationale. Si elle continue en partie à Dakar, où l'équipe de chercheurs a été subventionnée à hauteur de 5000 dollars par l'OMS, la recherche sur la croissance coordonnée par

450 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1975, p. 6.

451 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 51^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 22 et 23 avril 1976, p. 2.

452 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1972, p. 94.

453 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1975, p. 35.

le centre prend donc fin. Elle aura tout de même une postérité, puisque l'équipe de chercheurs français qui travaillait à cette étude se constitue en 1976 en association « loi 1901 » (Association internationale pour l'étude de la croissance)⁴⁵⁴. Aussi, le Comité consultatif technique est informé cette même année que « le centre ne finance plus les équipes de croissance, sauf celle du Sénégal (avec l'aide de l'OMS) », et que « l'équipe française travaille avec des fonds propres ; devenue association, le centre lui offre l'hospitalité pour son siège social »⁴⁵⁵. Longchamp continuera donc malgré tout d'être un lieu où sont menées des études portées sur la croissance de l'enfant, des études d'auxologie, si l'on veut employer le terme scientifique approprié⁴⁵⁶.

Repertir de l'avant, trouver un « second souffle », voici donc l'enjeu qui se présente au CIE dans les années 1970. Le centre se trouve bien en fin de cycle : de nombreuses recherches sont terminées, des enseignements sont discutés, certaines méthodes sont mêmes débattues. La fondation doit s'orienter vers de nouveaux horizons. Alors, pour se redonner un nouvel élan, le CIE s'en remet aux organisations internationales. En effet, la stratégie qu'il choisit est de continuer, en redoublant d'efforts, à remplir son rôle de collaborateur pour la protection de l'enfance dans le milieu international. En somme, il entend se placer toujours plus au service des institutions internationales, suivant les orientations que ces dernières veulent bien lui indiquer. Dans les années 1970, c'est dans le cadre de la « Deuxième décennie des Nations unies pour le développement » que s'inscriront les activités du CIE.

En 1972, le rapport d'activités précise que la politique du CIE « se poursuivra pendant la "Deuxième décennie des Nations unies pour le développement (1970-1980)" qui donnera une priorité à la valorisation des ressources humaines, préalable nécessaire à tout progrès économique et social »⁴⁵⁷. Car l'ONU prolonge sa politique internationale pour le développement économique et social des pays défavorisés pour dix ans de plus. Les résultats mitigés de la « première décennie » le poussent en effet à poursuivre son effort. Cet effort se doit même d'être intensifié au début des années 1970 puisque des années tout aussi difficiles, marquées par des problématiques nouvelles, s'annoncent à l'avenir :

« Dans les priorités pour la coopération entre les pays avancés et les pays peu avancés [...], certains problèmes iront en s'aggravant pendant les années 70. L'influence de la croissance de la

454 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 51^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 22 et 23 avril 1976, p. 34.

455 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 52^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 8 et 9 novembre 1976, p. 41.

456 Les courbes de poids et de taille présentées dans les carnets de santé actuels sont l'un des héritages de cette recherche d'auxologie menée au CIE. Dans ces carnets, on peut lire en légende : « Courbes établies d'après M. Sempé - 1965 » pour les courbes de croissance de l'enfant de 0 à 3 ans (en référence au professeur Michel Sempé qui a travaillé avec le CIE), et « CIE - INSERM - 1979 » pour les courbes de croissance des garçons et des filles de 0 à 22 ans.

457 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1972, p. 3.

population et de l'urbanisation ainsi que de l'exode rural se fait déjà sentir dans de nombreux secteurs d'activités... On ne peut dire d'aucun de ces problèmes que devra affronter la deuxième décennie du développement qu'il est véritablement nouveau. Ce qui est nouveau peut-être, c'est leur acuité croissante et la force avec laquelle chaque problème agit sur les autres »⁴⁵⁸.

Le CIE entend bien poursuivre son action dans la lignée de ce mouvement, en mettant encore davantage l'accent sur la formation des personnels locaux dans les pays « en voie de développement ». Des thématiques inédites sont envisagées par la fondation. Le but est de proposer des réponses aux problématiques nouvelles qui se présentent aux populations, problématiques relevées par les organisations internationales dans le cadre de la « Deuxième décennie des Nations unies pour le développement ». Parmi elles, la croissance démographique, les progrès scientifiques et techniques, la faible quantité d'organismes d'accueil, l'urbanisation et l'industrialisation, les migrations de populations, la pollution, les progrès de la connaissance du corps humain⁴⁵⁹. Quatre grandes orientations sont définies dans le courant de la décennie : la santé communautaire et familiale ; l'alimentation, la nutrition et le développement ; les ressources humaines ; l'enfant de la naissance à l'adolescence⁴⁶⁰.

En suivant le rythme du mouvement international aiguillé à l'ONU, le centre met donc les ingrédients qu'il juge nécessaire pour se relancer et démarrer un nouveau cycle. Mais, malgré la volonté que son personnel met à l'ouvrage, malgré le renouvellement qui s'opère en interne, malgré les orientations nouvelles et les bonnes idées, malgré tout, l'issue des programmes d'activités du CIE reste et restera toujours subordonnée aux rentrées financières, et en particulier aux subventions de l'UNICEF. Alors, dans les années 1970, quand la conjoncture économique internationale est défavorable et quand l'UNICEF commence à prendre une certaine distance avec le CIE, ce dernier ne peut que constater l'instabilité de sa position. C'est alors dans un contexte financier particulièrement difficile qu'il doit agir. Au moment où les rapports de force sont en pleine évolution, la marge de manœuvre du centre se réduit plus que jamais.

2. Un nouveau contexte financier difficile

Nous le savons, le modèle économique du CIE repose essentiellement sur les subventions extérieures, la fondation ne possédant pas de capital propre, hormis un fonds de réserve, et ne générant pas d'importantes recettes. Depuis 1957, les mandats quinquennaux de financement partagé entre l'UNICEF et l'État français se sont succédé sur une base solide, garantissant au centre

458 BUA, 1 CIDEF 14, « Les enfants et les adolescents dans la deuxième décennie du développement », document du Conseil économique et social, 5 avril 1973, E/ICEF/627, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1973, p. 15.

459 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1973, p. 15.

460 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1976, p. 2.

une certaine stabilité. Ainsi, entre 1957 et 1971, le montant des allocations accordées au CIE par les deux parties, qui s'entendent pour répartir leurs subventions à parts égales, est en croissance constante. Cependant, une véritable rupture s'observe dans les années 1970. À partir de 1972, un déséquilibre apparaît, la part de l'UNICEF se réduisant progressivement. Cette évolution témoigne de la distance que prend à cet instant l'UNICEF par rapport au CIE, à une période où les organisations internationales subissent les aléas d'une conjoncture économique instable et lorsque de nombreuses critiques voient le jour au sein de la communauté internationale. Pour le centre, qui voit s'amenuiser les subventions venues du Fonds des Nations unies pour l'enfance, cela signifie l'effacement progressif de sa marge de manœuvre. On voit alors toutes les difficultés qu'éprouve la fondation, qui se retrouve dans une situation financière qui lui fait défaut.

a) La prise de distance de l'UNICEF dans une conjoncture économique instable

Entre 1967 et 1971, les subventions accordées par l'UNICEF et l'État français ont atteint un montant historique : les deux contributeurs ont alimenté le CIE à hauteur de 4,7 millions de dollars⁴⁶¹. Ce support a permis à la fondation de faire face aux difficultés économiques qui se présentaient, en particulier aux complications relatives à l'inflation qui progressait et aux événements de mai-juin 1968 survenus en France. Durant ces cinq ans, les conditions financières étaient plutôt favorables. Cette situation n'a pas duré. À la fin du mandat quinquennal 1967-1971, on distingue déjà les prémices d'un déclin. Au début des années 1970, la liberté d'action du centre est notamment amputée lorsque l'UNICEF modifie sa politique de financement. En effet, Colette Fillastre nous explique que « de 1970 à 1972, le FISE [...] a "financé" sur présentation de projets déterminés »⁴⁶². Le fait que le terme « financé » soit écrit entre guillemets, selon la volonté de l'ex-employée du CIE, n'est pas anodin ; la prise de distance de l'UNICEF commençait déjà à être ressentie en interne. À ce moment, le centre doit présenter des projets d'activités bien déterminés, sans partie blanche aucune. En 1970, les conditions financières du nouveau mandat de financement sont indiquées pour la période 1972-1976. Les conditions de ce nouveau mandat tranchent avec celles des précédents. La répartition des subventions entre l'UNICEF et l'État évolue de façon considérable :

« Un accord [est] intervenu en avril 1970 entre le gouvernement français et le Conseil d'administration du FISE qui prolonge pour une nouvelle période quinquennale (1972-1976) l'aide financière apportée au CIE, la participation du gouvernement français étant fixée à 65 pour 100, celle du FISE à 35 pour 100 »⁴⁶³.

461 Voir annexe 4.

462 FILLASTRE Colette, « Historique du Centre International de l'Enfance », dans FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, p. 35.

463 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1970, p. 3.

La part de l'UNICEF en pourcentage est donc sérieusement diminuée, puisqu'elle ne représente plus qu'un tiers du budget ordinaire du CIE. Les subventions du Fonds pour l'enfance diminuent également en valeur absolue, au profit de celles du gouvernement français : les allocations de l'UNICEF sont limitées à un plafond annuel de 350 000 dollars pour la période 1972-1976, alors qu'elles s'élevaient à 470 000 dollars par an entre 1967 et 1971. Mécaniquement, le plafond annuel de la contribution française passe lui de 470 000 dollars à 700 000 dollars. Alors, pourquoi un tel renversement de situation s'opère-t-il sur le plan des subventions ? La conjoncture économique internationale et la situation dans laquelle se trouve les organisations internationales dans les années 1970 en sont pour beaucoup.

La fin des années 1960 a vu l'inflation redoubler d'intensité tandis que les premières crises financières et monétaires apparaissent. Dans les années 1970, la situation économique ne s'améliore nullement. Au contraire, elle empire. L'inflation continue d'augmenter et des épisodes à répercussion mondiale tels que le premier choc pétrolier en 1973, la guerre israélo-arabe du Kippour survenue la même année, et le second choc pétrolier de 1977, engendrent d'importantes complications économiques qui touchent l'ensemble des pays, et plus particulièrement les pays « en voie de développement »⁴⁶⁴. Ces événements viennent aggraver une crise économique mondiale qui leur préexistait⁴⁶⁵. Ce que l'on voit maintenant, c'est que la crise économique a directement touché les organisations internationales en leur sein. D'importantes crises internes secouent les organismes, en particulier l'UNESCO et la FAO. Dès la fin des années 1960, leur personnel a notamment dénoncé la dégradation de leurs traitements, « lesquels ne [suivaient] pas la hausse constante du coût de la vie »⁴⁶⁶. On ajoute ici qu'au tournant des années 1970, certaines organisations reliées aux Nations unies sont en pleine crise de confiance. C'est le cas de l'UNESCO, qui vit en 1970 une « révolte morale et intellectuelle interne »⁴⁶⁷. La politisation de son action et des moyens financiers et humains limités sont notamment visés par la critique.

Remises en cause même en interne, les organisations internationales, dont la situation financière est particulièrement difficile, sont poussées à être prudentes sur les dépenses. Pour prendre un exemple à notre portée qui illustre cet état de fait, tout est fait au Comité consultatif technique du CIE pour réduire les frais de déplacements des représentants des organismes. Ainsi, les

464 AGLIETTA Michel, « Les crises de la globalisation financière », *Macroéconomie financière*, Paris, La Découverte, 5^e édition, 2008, pp. 133-165. ; RAZOUX Pierre, « Une crise régionale aux répercussions mondiales », *La guerre du Kippour d'octobre 1973*, Paris, Economica, 1999, pp. 241-267.

465 DUFAU Didier, *L'étrange désastre. Le saccage de la prospérité*, Paris, Éditions du CEE (Cercle des Économistes E-toile), 2015, p. 106.

466 BEIGBEDER Yves, « Chapitre IV – L'action des associations dans le déroulement et le règlement des crises », *La représentation du personnel à l'Organisation mondiale de la Santé et dans les principales institutions spécialisées des Nations unies ayant leur siège en Europe*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1975, p. 202.

467 *Ibid.*, p. 228.

réunions communes entre membres du Conseil d'administration et représentants du CCT, qui se déroulaient une fois par an depuis 1967 et permettaient « de très fructueux échanges d'idées sur l'orientation de la politique du centre »⁴⁶⁸, sont supprimées en 1974. Elles sont remplacées par des communications sur l'orientation de la politique du centre faites à l'écrit par les représentants des organisations internationales et présentées au cours des réunions du comité⁴⁶⁹. Dans le même ordre d'idées, la question se pose de maintenir le rythme biennuel des sessions du comité technique. Si en 1974, « les membres du conseil sont unanimes à reconnaître l'intérêt de maintenir deux réunions annuelles »⁴⁷⁰, en 1977, les représentants du CCT sont tout aussi « unanimes » pour diminuer la périodicité des rencontres⁴⁷¹. À partir de 1978, le Comité consultatif technique ne se réunit alors plus qu'une seule fois par an. Décidés pour des raisons financières, ces changements illustrent de façon concrète les répercussions de la crise économique qui n'épargne pas les organisations internationales. Ils témoignent du recul que commencent à prendre ces dernières par rapport au CIE.

Pourtant, malgré la conjoncture difficile, on remarque que les fonds de l'UNICEF sont toujours en progression lorsqu'il est décidé que l'organisation modérerait sa participation financière dans l'œuvre du CIE, en avril 1970. Selon le site internet officiel de l'UNICEF, qui retrace dans ses pages les étapes clés de l'histoire de l'organisation, les moyens financiers dépassent même l'objectif de croissance qui avait été préalablement fixé en 1966. Et les fonds continuent d'augmenter par la suite :

« 1966 – Annual income now totals \$35.2 million ; a goal of \$50 million is set to be reached by end of 1969 at the close of the First United Nations Development Decade [...].

1970 – UNICEF's annual income is now \$59.4 million – exceeding the \$50 target set in 1966. A target of \$100 million is set for 1975. Guidelines are established for allocation of UNICEF aid : the purpose is to give more to projects in the neediest countries [...]

1975 – UNICEF annual revenue now reaches a record level of \$141 million »⁴⁷².

Les répercussions de la crise économique sur l'organisation vouée à la protection de l'enfance sont donc assez peu visibles dans les budgets. Il faut savoir que l'UNICEF « présente une particularité curieuse puisque le financement d'une organisation internationale est supposé provenir uniquement des contributions des États membres. Or elle combine argent public et dons privés,

468 BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbal de la 32^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 21 et 22 octobre 1966, p. 2.

469 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 48^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 28 et 29 octobre 1974, p. 65.

470 *Ibid.*, p. 63.

471 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 54^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 14 et 15 novembre 1977, p. 69.

472 URL : https://www.unicef.org/about/history/index_milestones_66_75.html.

résultant de collectes de fonds »⁴⁷³. Les sources de financement de l'UNICEF sont donc à la fois publiques et privées, ce qui accorde à l'organisme une certaine latitude face aux turbulences de la conjoncture économique. Celle-ci n'est donc pas la seule responsable de la baisse des subventions octroyées par l'UNICEF au CIE. Des raisons extérieures au champ économique doivent être données pour expliquer cette prise de distance. Selon nous, une explication de nature politique peut être avancée.

On sait que l'UNICEF, organe subsidiaire des Nations unies, n'est pas exempt d'être influencé par les États. C'est ce qu'affirme Maurice Bertrand, qui soulève les limites inhérentes au modèle de « l'ONU - économique et sociale » :

« Pour les activités économiques, sociales et humanitaires de l'ONU et de ses grands programmes, les ressources provenant de versements volontaires sont beaucoup plus importantes que les contributions obligatoires. Cela confère aux États qui les dispensent le pouvoir de financer les activités qu'ils ont choisies (et donc de renverser par ce moyen l'ordre de priorités que l'Assemblée générale établit à travers le vote du budget). Ce pouvoir sert à influencer le choix des dirigeants, notamment ceux des grands programmes, filiales de l'ONU, comme le PNUD, l'UNICEF, etc »⁴⁷⁴.

Dans les années 1970, on peut se demander quelles sont les influences exercées sur l'UNICEF. C'est une réflexion qui se pose d'ailleurs pour toutes les institutions onusiennes. Pour Jean-Claude Zarka, « la politisation excessive de ces institutions, qui a pour effet d'affaiblir leur crédibilité, a [bien] été critiquée » au début des années 1970⁴⁷⁵. En conséquence, le poids du politique ne peut pas être négligé. Alors, on peut penser que l'UNICEF n'a pas considéré avantageux de renforcer son investissement auprès de la France dans le CIE au début des années 1970. C'est le point de vue avancé par Michel Manciaux, qui prend poste à la direction générale de la fondation en 1974. Selon lui, la confiance que l'UNICEF accorde au centre est à ce moment altérée. Manciaux parle de « méfiance de la part de l'UNICEF ». Dans son témoignage, il affirme : « L'UNICEF a commencé à penser que la France lui coûtait cher, qu'on ne faisait pas assez et qu'il y avait d'autres pays avec lesquels elle pouvait coopérer dans de meilleures conditions ». Manciaux vise particulièrement les pays anglo-saxons, notamment l'Angleterre. C'est un constat qu'il fait aussi avec l'OMS, sur laquelle les États-Unis exercent une forte pression : « Les États-Unis, après l'affaire de l'UNESCO en particulier, ont commencé à dire que leur contribution obligatoire [à l'OMS] serait supprimée au profit de contributions volontaires choisies par eux avec du personnel choisi par eux, pour eux »⁴⁷⁶. Pour résumer alors, et quels que soient les intérêts

473 RYFMAN Philippe, *Une histoire de l'humanitaire*, op. cit., p. 63.

474 BERTRAND Maurice, *L'ONU*, Paris, La Découverte, 6^e édition, 2006, p. 58.

475 ZARKA Jean-Claude, op. cit., p. 57.

476 Entretien avec Michel Manciaux, directeur général du CIE de 1974 à 1984, par David Niget et Angélique Martin, dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), op. cit., pp. 84-85.

économiques et politiques en jeu, l'UNICEF a changé son positionnement de manière assez radicale sur la question du CIE. Assurément, son intérêt pour la fondation s'est affaibli en ce temps-là.

Le CIE subit quant à lui de plein fouet les perturbations de la situation économique. La nouvelle répartition des subventions entre l'UNICEF et le gouvernement français ne fait pas s'améliorer sa situation. Une fois encore, le modèle économique du CIE, basé sur des mandats de financement de cinq ans, est remis en cause. La fixité des conditions sur une période aussi longue ne permet pas à la fondation de réagir face aux circonstances changeantes. De plus, on remarque même que la part de l'UNICEF dans le financement de la structure diminue progressivement entre 1972 et 1976, compte tenu de l'inflation. Elle se réduit de sorte qu'au cours de la dernière année du mandat, le Fonds pour l'enfance n'assume plus que 29 % des subventions, alors que 35 % étaient originellement prévus⁴⁷⁷. C'est donc le gouvernement français qui doit compenser le manque. À la réunion du CCT de mai 1973, on indique que la participation financière de l'État est majorée de 5 % chaque année en raison de l'augmentation du coût de la vie et des charges sociales et de la fixité des subventions de l'UNICEF⁴⁷⁸. Aussi, cet extrait du rapport de 1973 témoigne des difficultés éprouvées par le CIE pour mener à bien ses programmes d'activités, ce qu'il réussit à faire malgré tout :

« Au cours de l'année 1973 le CIE a dû faire face aux difficultés financières qui ont touché tous les pays du monde et toutes les organisations internationales. L'importante augmentation du coût de la vie a été d'autant plus ressentie que le budget régulier du centre a été fixé par un accord passé entre le gouvernement français et le FISE en 1970 pour la période quinquennale 1972-1976. Pour 1973, les subventions allouées au centre ont été fixées à 350 000 dollars pour le FISE (33,3%) et à 701 999 dollars pour le gouvernement français (66,7%), aucune majoration complémentaire n'ayant été envisagée pour composer les augmentations des dépenses survenues pendant les quatre années 1970-1973 qui ont été, du fait de l'instabilité monétaire, particulièrement élevées. Cette situation nous a obligé à gérer avec beaucoup de prudence le budget dont nous disposions (dont 70 % ont été consacrés aux activités dans les pays en voie de développement) et à réduire au maximum les dépenses, sans pour autant gêner le fonctionnement des services et l'exécution du programme fixé par le CIE au cours de sa réunion de mai 1972 »⁴⁷⁹.

Nous avons déjà fait part des conséquences que ce nouveau contexte financier engendre en termes d'effectif au CIE, celui-ci se réduisant de manière drastique. Au niveau de l'organisation même du centre, des transformations s'exercent également au long de la décennie 1970-1980. Pour des raisons économiques, certains services fusionnent. Ainsi, « l'année 1975 a été marquée par le changement dans les services de l'orientation et des relations internationales ; ces services ont été

477 BUA, 1 CIDEF 123, « Cadre budgétaire prévisionnel pour la période quinquennale 1977-1981 ».

478 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 45^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 28 et 29 mai 1973, p. 2.

479 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1973, p. 65.

groupés en un seul qui prend désormais le nom de "service des relations extérieures" »⁴⁸⁰. Ce nouveau service centralisé devient en 1975 le seul responsable en termes de relations avec les boursiers et les représentants d'organisations internationales en visite à Longchamp. De même, un an plus tard, le service de coordination des activités en Afrique et en Asie fusionne avec la direction des enseignements pour former le « département des enseignements ». La raison de cette fusion : « mettre en commun les moyens humains et matériels existants »⁴⁸¹. Ainsi, toutes les activités d'enseignement du CIE, qu'elles prennent place en Europe, en Afrique ou en Amérique Latine, sont désormais dirigées depuis un service unique. Enfin, une autre décision de restructuration, prise en 1974, témoigne une fois de plus que d'importants bouleversements sont en cours au CIE. Néanmoins, cette nouvelle décision nous permet d'apporter un peu de lumière sur le tableau noir de la situation que nous dressons jusque-là. Car un nouveau service voit le jour cette année-là. Il s'agit d'un service d'études et de recherches sur la prévention de la famine et de la malnutrition⁴⁸². La situation en interne n'est donc pas difficile au point d'être catastrophique. Mais malgré cela, on peut toujours affirmer que la marge de manœuvre du centre se réduit d'année en année au cours de la période 1972-1976.

Alors, au cœur de la décennie, les négociations entre le CIE, l'UNICEF et le gouvernement français sont entamées. L'avenir de la fondation est en jeu. À l'issue de tractations compliquées, les dirigeants du centre « espèrent » un nouvel engagement quinquennal⁴⁸³. Leur espoir se réalisera, mais au prix cher. L'UNICEF continuera clairement de prendre de la distance alors que l'État s'investira toujours plus auprès de la structure. À cette période, on peut clairement dire que les rapports de force sont en évolution.

b) Des rapports de force en évolution

Dans les années 1970, les rapports de force qui s'exercent sur le CIE se redessinent. En cause : les subventions extérieures. Dans le contexte que nous connaissons, les organismes nationaux et internationaux sont prudents dans leur politique d'investissement. Ils exigent des orientations d'activités spécifiques. Aussi, c'est bien la liberté de mouvement du CIE qui en pâtit. Alors qu'une nouvelle période de financement quinquennal s'ouvre en 1977, le centre est plus que jamais dépendant de la volonté de l'UNICEF. Cela peut étonner puisque le montant des subventions du Fonds pour l'enfance est, en ce temps, en diminution. Alors, est-ce un paradoxe ? Non, au vu des

480 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1975, p. 22.

481 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 52^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 8 et 9 novembre 1976, p. 13.

482 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1975, p. 2.

483 *Ibid.*, p. 4.

conditions de financement imposées par l'UNICEF. Une politique de subventions par fonds pré-affectés à des activités déterminées est dictée. Mais avant de nous pencher sur cette nouvelle politique, nous pouvons faire un point sur la participation des autres acteurs dans l'œuvre du CIE. Ce que l'on constate, c'est que la fondation est dès le début des années 1970 en situation de dépendance croissante par rapport aux structures nationales et internationales, ce qui modifie la réalité des rapports de force.

Les recherches conduites au CIE sont un exemple parlant d'activités dont la réalisation est soumise à l'investissement financier d'acteurs externes. Les institutions françaises sont particulièrement engagées sur ce chemin. En 1970, le directeur général rappelle dans son rapport d'activités annuel que le financement de la recherche « est presque totalement pris en charge par des institutions françaises, l'INSERM et le CNRS. De plus [...] une contribution française de la Sécurité Sociale française pour les recherches sur les vaccinations a réduit d'autant plus les dépenses du centre »⁴⁸⁴. Cette subordination aux structures françaises n'est pas sans conséquences sur le fond des activités. En effet, il est précisé que « les travaux du laboratoire se sont orientés de plus en plus vers la recherche fondamentale pour laquelle a été obtenue l'aide de l'INSERM et du CNRS », en particulier dans le domaine du rhumatisme articulaire aigu. Ce changement peut toutefois être nuancé dans la mesure où ces travaux « ont conservé un secteur de recherche appliquée pour rester dans la ligne des activités du CIE »⁴⁸⁵. Toujours est-il qu'une certaine contrainte est exercée sur le CIE par les institutions françaises. En 1973, ces dernières sont très investies dans l'œuvre du centre. C'est ce qu'affirme le directeur général devant les spécialistes internationaux du Comité consultatif technique : « Le président [du CCT] signale que les recherches de la Station pilote et du laboratoire sont largement prises en charge par le gouvernement français, par l'intermédiaire de subventions de l'INSERM, de la Sécurité Sociale, de la Direction de l'action sanitaire et sociale d'un département de la région parisienne »⁴⁸⁶. La dépendance financière vis-à-vis des institutions françaises est donc réelle, ce qui ne laisse que peu de flexibilité au CIE.

Puisque nous sommes dans l'analyse de l'influence française au CIE dans les années 1970, nous pouvons prendre ensuite comme objet d'étude l'utilisation de la langue française dans les activités d'enseignement dispensées par les membres de la fondation. Nous savons qu'il s'agit d'un désir cher à Robert Debré que de mettre en valeur le Français dans le cadre des activités du CIE. Dès la genèse du centre, Debré souhaitait un rayonnement international pour sa langue maternelle. Alors, nous pouvons nous demander quelle place est accordée à la langue française dans les années

484 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1970, p. 17.

485 *Ibid.*, p. 82.

486 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 45^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 28 et 29 mai 1973, p. 41.

1970, tandis que la fondation décide d'étendre encore davantage son action dans les pays « en voie de développement ». Le poids croissant que prennent à cette période les subventions du gouvernement français fait presque s'accroître la stratégie de mise en valeur de la langue française. En 1975, en prenant toutes les précautions, le directeur tient à rappeler au CCT que le ministère des Affaires Étrangères a « le droit d'avoir quelques exigences vis-à-vis du CIE qu'il subventionne à 75 %, et [qu']il est assez normal qu'il souhaite que le CIE joue un certain rôle dans l'utilisation de la langue française dans le contexte international »⁴⁸⁷. On voit donc que l'influence française continue de s'exercer au CIE, qu'elle soit acceptée ou non, bien que le directeur général ne la relève pas clairement. En définitive, et compte tenu des subventions françaises qui explosent – l'État alloue près de 4,5 millions de dollars au CIE entre 1972 et 1976 contre un peu plus de 1,9 millions pour l'UNICEF –, compte tenu de la dépendance du centre vis-à-vis des institutions françaises qui va en s'accroissant, compte tenu, en somme, de l'influence nationale toujours prégnante, les rapports de force se modifient peu à peu en faveur de la France, au détriment des organisations internationales. Pourtant, on constate qu'un des organismes onusiens s'investit à cet instant de manière particulièrement importante auprès du CIE. Cet organisme, c'est l'OMS.

En 1972, le rapport d'activités indique que le financement de la fondation « provient, en dehors des subventions régulières du gouvernement français et du FISE, des contributions que lui apportent un certain nombre d'institutions nationales et internationales, l'OMS en particulier »⁴⁸⁸. Le directeur a toutes les raisons d'insister ici sur l'aide de l'OMS. Contrairement à l'UNICEF, l'OMS ne réduit pas sa participation financière dans l'œuvre du CIE dans les années 1970. Avant d'approfondir l'analyse de cette évolution, il faut toutefois rappeler que les montants accordés à cette période par les deux structures sont très éloignés l'un de l'autre : un rapport de 1 à 50 peut être calculé entre les subventions de l'OMS et celles de l'UNICEF en 1973. Les chiffres que nous allons avancer sont donc à remettre dans un contexte plus large qui relativise la participation de l'OMS au CIE. Du reste, la contribution financière de l'OMS tend à augmenter alors que celle de l'UNICEF tend à baisser. En effet, en 1973, 35 000 francs, soit 6 800 dollars selon le taux de change en vigueur cette année-là, sont octroyés par l'OMS⁴⁸⁹ ; en 1976 et 1977, ce sont 10 000 dollars annuels qui sont accordés au centre, selon les « actes officiels » de l'organisation. Cet engagement s'inscrit dans la lignée des directives indiquées en interne à l'OMS, selon lesquelles il s'agit de « poursuivre sur une base large et souple, la collaboration avec le CIE et d'autres institutions internationales afin de permettre à des personnels de santé de la famille d'assister à des réunions et à des cours

487 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 49^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 9 et 10 avril 1975, p. 14.

488 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1972, p. 5.

489 BUA, 1 CIDEF 123/8, « Subventions et participations (1973-1984) ».

organisés par ces institutions, et prendre des dispositions pour l'exécution »⁴⁹⁰. À l'OMS, il n'est donc nullement question de remettre en cause l'investissement au CIE, ce dernier constituant un associé de choix dans le domaine en pleine expansion de la santé communautaire et familiale.

Le maintien de la collaboration de l'OMS avec le CIE est décidé au temps où de nouveaux partenaires financiers apparaissent dans le paysage international. Parmi eux, un nouveau fonds, créé par l'ONU et dédié aux problèmes de population, connaît sa première année d'activité en 1969 : le Fonds des Nations unies pour les activités en matière de population (FNUAP). Dès ses premières années, le FNUAP collabore étroitement avec nombre d'institutions internationales. Les importantes sommes d'argent injectées par l'organisation dans le milieu international font évoluer les rapports entre organismes. Ainsi, le FNUAP contribue très fortement aux activités de l'OMS dans les années 1970. D'après les « actes officiels » de l'OMS, les montants engagés par le fonds dans les opérations de l'organisme dédiées à la « reproduction humaine » sont considérables :

« Formation en matière de santé de la famille et de planification familiale » :

- 1974 : \$6 000 (entièrement financée par la FNUAP) ;
- 1975 : \$39 800 (dont \$24 000 par la FNUAP) ;
- 1976 : \$40 600 (dont \$24 000 par la FNUAP) ;
- 1977 : \$40 600 (dont \$24 000 par la FNUAP) ;

« Santé de la famille et planification familiale » :

- 1974 : \$64 140 (entièrement financée par la FNUAP) ;
- 1975 : \$64 500 (dont \$57 000 par la FNUAP) ;
- 1976 : \$69 000 dont \$57 000 par la FNUAP) ;
- 1977 : \$71 900 (dont \$57 000 par la FNUAP) ;

La conférence sur « les tendances nouvelles en matière de santé maternelle et infantile » a été financée à 100 % par la FNUAP (\$35 000)⁴⁹¹.

L'engagement du Fonds des Nations unies pour la population dans les activités de l'OMS bénéficie également au CIE. En effet, dans le cadre des cours de santé et planification familiales débutés en 1973 et coorganisés par l'OMS et le CIE, le FNUAP fournit un support financier conséquent. En 1976, le fonds subventionne même en totalité l'enseignement qui se tient pour la première fois hors d'Europe, en Algérie⁴⁹². Cette nouvelle organisation, apparue sur la scène internationale à l'aube des années 1970, bouleverse donc le cadre classique du financement du CIE, qui voit son cercle de contributeurs s'élargir de manière indirecte. En proposant son aide pour une action ciblée sur les problèmes de population, le FNUAP, à travers la collaboration de l'OMS, participe à contrebalancer, bien que de façon toute relative, le pouvoir de l'UNICEF et de l'État français sur le CIE.

490 BUA, 1 CIDEF 19, Actes officiels de l'Organisation mondiale de la santé, n° 220, p. 630, document annexé à la correspondance échangée entre le CIE et l'OMS, le 3 avril 1975.

491 *Ibid.*

492 BUA, 1 CIDEF 123, « Programme et budget pour l'année 1977 », mars 1976.

Aussi, cette aide est la bienvenue au centre. Elle arrive à un moment où les nouvelles sources de financement se font rares. Colette Fillastre en témoigne :

« Entre 1974 et 1978, avec René Voguet (successeur du colonel Dujardin et comme lui issu de l'administration militaire) rien n'était possible car il n'y avait pas de subventions !! Combien de fois ce trésorier m'a refusé certaines actions que je voulais entreprendre à moins d'en trouver par moi-même le financement »⁴⁹³.

Car d'ordinaire, il s'agit pour le personnel de la fondation de se démener pour trouver des partenaires enclins à subventionner les activités d'enseignement ou de recherche. Bien sûr, Robert Debré, fort de son aura à l'international, est toujours en déplacement pour parfaire cette mission. Fillastre affirme : « Jusqu'à son décès en avril 1978, Robert Debré improvisait et obtenait des moyens de financement grâce à son prestige personnel et à une exceptionnelle ténacité »⁴⁹⁴. Dans les années 1970, le vieux pédiatre est donc l'acteur essentiel de l'approvisionnement pécuniaire du CIE. Par exemple, il est celui qui s'assure de la collaboration d'une organisation philanthropique américaine, la Josiah Macy Jr. Foundation. Créée en 1930, cet organisme se dit « voué à l'amélioration de la santé publique en faisant avancer l'éducation et la formation des professionnels de santé »⁴⁹⁵. Entre 1972 et 1979, cinq activités menées en partenariat entre le CIE et l'organisation américaine, activités qui prennent la forme de rencontres internationales tenues à Longchamp, sont réalisées. On note que leur premier colloque est organisé « en l'honneur de Robert Debré »⁴⁹⁶.

Collaborations réalisées entre le CIE et la Josiah Macy Jr. Foundation dans les années 1970

Années	Activités
1972	Colloque international sur le développement pré et post-natal du cerveau humain
1974	Colloque international sur la puberté : biologie et aspects psycho-sociaux
1975	Colloque international sur les maladies du foie chez l'enfant
1977	Conférence internationale sur les services de santé et leur influence sur l'enseignement médical
1979	Séminaire international sur la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

L'influence qu'exerce Robert Debré aux États-Unis est précieuse pour le CIE. La liaison créée avec la Josiah Macy Jr. Foundation témoigne du réseau que possède le pédiatre français de l'autre côté de l'Atlantique. Ce réseau prend surtout forme dans l'espace des organisations philanthropiques américaines, avec lesquelles Debré nourrit de nombreux contacts, ce qui profite au CIE. En effet, le centre s'est déjà vu offrir l'aide de la très riche fondation Rockefeller par le passé.

493 FILLASTRE Colette, « Historique du Centre International de l'Enfance », dans FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, p. 36.

494 *Ibid.*, p. 35.

495 D'après le site internet officiel de la Josiah Macy Jr. Foundation, aujourd'hui encore en activité. URL : <http://macyfoundation.org/>.

496 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1972, p. 63.

L'un de ses membres, le Dr. René J. Dubos, a notamment collaboré de manière très étroite avec le personnel du centre dans le cadre de la recherche menée contre la tuberculose dans les années 1950 et 1960. L'homme a plus précisément contribué à la mise au point des programmes d'activités des laboratoires et de la Station pilote⁴⁹⁷. Cette contribution n'aurait certainement pas pu se faire sans l'impulsion de Robert Debré. Aussi, de par ses liens avec la Josiah Macy Jr. Foundation, ce dernier continue de s'inscrire dans le réseau de la philanthropie américaine, un réseau dont les prémices remontent au XIX^e siècle⁴⁹⁸.

Quand vient le temps des négociations à propos du nouvel engagement quinquennal de financement, Robert Debré est encore celui qui fait parler ses relations. Il s'empresse notamment de faire part de ses inquiétudes à Jean-Marie Soutou, alors secrétaire général du ministère des Affaires Étrangères, afin que le gouvernement ne diminue pas le montant des allocations faites au CIE. Manifestement très proche du pédiatre, Jean-Marie Soutou, qui deviendra un an plus tard le président de la Croix-Rouge française, se veut rassurant dans sa réponse concernant le prolongement de l'engagement de la France dans l'œuvre du CIE :

« Monsieur le Professeur et cher ami,

Par lettre du 22 février, vous avez bien voulu me faire part de vos craintes touchant à une éventuelle réduction de la subvention accordée au Centre international de l'enfance.

Il est vrai que les actuelles contraintes budgétaires conduisent souvent à figer ou même à réduire le montant des subventions accordées à diverses organisations.

S'agissant toutefois du Centre international de l'enfance (*entre les lignes, comprendre « de vous [Debré] »*), rien de tel n'est envisagé [...].

Croyez en mes plus fidèles liens d'amitié,

Jean-Marie Soutou »⁴⁹⁹.

Le gouvernement français continue en effet de subventionner le CIE dans une mesure considérable. Les modalités du nouveau mandat de financement partagé avec l'UNICEF le place dans une position de force. Ainsi, sur la période 1977-1981, la France accorde l'équivalent de près de onze millions de dollars au CIE, tandis qu'un peu plus de 1,2 millions de dollars sont offerts par l'UNICEF⁵⁰⁰. Au cours de ces cinq années, les subventions de l'État sont donc presque dix fois plus élevées que celles du Fonds des Nations unies pour l'enfance. Cela signifie que la part de la France dans l'accord conclu avec l'UNICEF s'élève à près de 90 %. Alors, très clairement, on voit qu'investir dans le CIE n'est plus une priorité pour l'UNICEF. Pour preuve, le montant des

497 BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1957, p. 38.

498 TOURNÈS Ludovic, « La philanthropie américaine, la Société des Nations et la coproduction d'un ordre international », *Relations internationales*, n° 151, 2012, pp. 25-36.

499 BUA, 1 CIDEF 123/8, Lettre rédigée par Jean-Marie Soutou, secrétaire général du ministère des Affaires Étrangères, à destination de Robert Debré, le 3 mars 1977.

500 Selon les taux de change en vigueur à cette période. Voir annexe 4.

subventions de l'organisation diminue de 36 % entre le mandat de 1972-1976 et celui de 1977-1981. Une réduction de 47 % se calcule même entre le montant total des subventions accordées en 1967-1971 et la somme des allocations octroyées en 1977-1981. Donc, en l'espace de dix ans, la participation financière de l'UNICEF dans l'œuvre du CIE a baissé de moitié. Cependant, ces subventions restent essentielles pour le centre, qui demeure toujours subordonné aux directives indiquées par le Fonds. La dépendance du CIE envers l'UNICEF s'accroît même en 1977 en raison de la politique de financement par fonds pré-affectés décidée au sortir des négociations. Au vu des conditions établies, les rapports de force basculent encore plus en défaveur de la fondation.

Le nouvel accord de financement décidé en concertation entre les différentes parties pour la période 1977-1981 fixe un plafond annuel de 250 000 dollars pour les subventions de l'UNICEF. Comme auparavant, ce plafond n'est pas amené à changer, même si on anticipe, en 1977, « une augmentation annuelle de 10 % du budget global [du CIE jusqu'en 1981], du seul fait de l'inflation prévisible et pour un même volume d'activités ». En effet, il faut savoir que le budget du CIE passe de 8,96 millions de francs en 1976 à dix millions de francs en 1977⁵⁰¹. Cela étant, il est précisé que les 2/5 des subventions de l'UNICEF, c'est-à-dire 100 000 dollars, seraient intégrés au budget général du CIE, les 3/5 restants, soit 150 000 dollars, étant pré-affectés à des programmes d'action spécifiques. Il est alors prévu que les fonds pré-affectés soient répartis annuellement selon des domaines d'activités déterminés.

Subventions de l'UNICEF pré-affectées annuellement à des programmes d'action du CIE entre 1977 et 1981⁵⁰²

<i>Montant des subventions</i>	<i>Programmes d'action</i>
\$40 000	Recherches appliquées sur « les immunisations de l'enfance »
\$40 000	Activités sur « l'alimentation, la nutrition et le développement »
\$30 000	Activités sur « la santé de la famille et de la communauté »
\$30 000	Formation en « ressources humaines »
\$10 000	Activités sur « la santé et le développement de l'enfant d'âge scolaire »

Des champs bien spécifiques doivent donc être investis par le CIE, qui ne possède plus aucune marge de manœuvre dans le choix de ses activités. On note enfin que les allocations de l'UNICEF intégrées au budget général du centre sont elles aussi sommées d'être investies dans des domaines préalablement définis. Parmi ces domaines, le champ de l'action orientée vers « les besoins du petit enfant » est privilégié⁵⁰³.

501 BUA, 1 CIDEF 123, « Cadre budgétaire prévisionnel pour la période quinquennale 1977-1981 ».

502 D'après BUA, 1 CIDEF 123/8, « Aide du FISE au CIE pour le quinquennal 1977-1981 ».

503 BUA, 1 CIDEF 123/8, « Aide du FISE au CIE pour le quinquennal 1977-1981 ».

Somme toute, le CIE est bien incapable de se démarquer des autres institutions internationales à cette période, les rapports de force évoluant définitivement en sa défaveur. Indubitablement, on peut dire que le nouveau mandat quinquennal de financement décidé en 1977 entérine les espoirs d'expansion de la fondation, voire même sa liberté de choix. Il inscrit le centre dans une situation de dépendance quasi totale, celui-ci se retrouvant soumis aux directives de l'UNICEF. Dans le même temps, l'État français est contraint d'alourdir d'année en année son investissement, étant donné les perturbations que connaît la conjoncture économique et l'absence d'un effort financier attendu du côté de l'UNICEF.

Les années 1970 constituent donc un réel tournant dans l'existence du CIE. Marquée par des transformations internes et une certaine remise en question, la fondation doit agir dans des circonstances pour le moins compliquées et dans un contexte international en pleine évolution. À cette période, les rapports de force se redessinent et les possibilités du centre se réduisent de manière significative. Aussi, ce dernier est sur la pente descendante. Alors, à la recherche d'un nouvel élan, en quête de ce fameux « second souffle », le CIE s'en remet à collaborer toujours plus avec les organisations internationales, tentant de s'adapter au contexte nouveau, cherchant à donner à ses activités des orientations inédites, et soutenant son effort auprès des pays « en voie de développement ». Si ce chapitre nous a permis de comprendre en quoi la décennie 1970-1980 a constitué un tournant dans l'histoire du CIE, le prochain nous donnera l'occasion de porter l'analyse sur l'évolution que connaissent les activités de centre durant ces années, au moment où se profile les contours d'une nouvelle donne dans l'espace international.

Chapitre VII : Vers une nouvelle donne au CIE et dans l'espace international

Dans les années 1970, le CIE est en plein bouleversement : le contexte est délicat, les budgets sont limités, le personnel se renouvelle, la structure se modifie. Dans le champ des organisations internationales compétentes en termes de protection de l'enfance et plus largement en matière de santé publique, les rapports de force évoluent, tandis que la marge de manœuvre du CIE perd en importance. Aussi, pour amorcer au mieux le virage des années 1970, des transformations s'opèrent dans tous les secteurs d'activités du centre. Sur le plan pratique des activités, les possibilités se réduisent mais le centre continue d'être acteur du mouvement international dirigé depuis les Nations unies. Malgré les difficultés, l'action de prolonge sous les auspices des organisations internationales, les activités d'enseignement et de recherche organisées par la fondation participant toujours à l'effort international, en particulier dans les pays « en voie de développement ». Cet ultime chapitre porte l'accent sur les ressorts des activités menées durant la décennie 1970-1980, mais aussi sur les tenants du déclin qui s'amorce à l'aube des années 1980, lorsqu'une page se tourne en interne avec le départ d'un bon nombre d'éminentes personnalités liées au CIE, au premier rang desquelles se trouve Robert Debré, et au moment où la fondation, qui célèbre ses trente ans d'existence, est confrontée à la nouvelle donne qui se dessine dans l'espace international.

1. Des activités qui se prolongent au service des organisations internationales

Si le contexte devient difficile dans les années 1970, le CIE ne s'arrête bien sûr pas pour autant de mener ses opérations en France comme à l'international ni ne cesse de s'investir pour que puisse continuer sa mission première définie en faveur de l'enfance. Seulement, le centre doit s'adapter aux circonstances. Plus que jamais, il se positionne à la disposition des organisations internationales. Attentif aux directives formulées dans le milieu des Nations unies, le CIE axe ses activités dans des directions nouvelles, tout en renforçant sa collaboration avec les institutions onusiennes dans le cadre de la « Deuxième décennie des Nations unies pour le développement ». Il se reconforte aussi dans ce qui a toujours fait le cœur de son action, c'est-à-dire son engagement dans les pays « en voie de développement ».

a) Des orientations nouvelles pour une action conduite au plus près des organisations internationales

Avant tout, rappelons les quatre grandes orientations que le CIE donne à ses activités dans les années 1970 : la santé communautaire et familiale ; l'alimentation, la nutrition et le développement ; les ressources humaines ; l'enfant de la naissance à l'adolescence⁵⁰⁴. Bien qu'ils concernent des champs de compétences bien connus du personnel du CIE, ces quatre grands axes donnent un ton singulier à l'action de la fondation. De nouveaux thèmes sont abordés, qui collent avec l'évolution des problèmes que connaît l'enfance du monde dans le milieu du second XX^e siècle. Surtout, ils sont développés dans le cadre d'une collaboration toujours plus étroite avec les organisations internationales. Alors qu'il demeure à leur service, le CIE, qui se rappelle au souvenir de son savoir-faire en matière d'enseignement et de recherche, peut se targuer de rester à cette période une structure originale dans l'espace transnational.

Malgré le contexte que nous savons désormais délicat, la liaison établie par le centre avec les institutions des Nations unies reste très solide. Les interactions se poursuivent entre les structures, comme les opérations menées en partenariat, à la différence que celles-ci s'orientent dans le sens des nouvelles consignes émises à l'ONU, dans la lignée de la « Deuxième décennie des Nations unies pour le développement ». Ainsi, comme nous avons déjà pu l'évoquer, l'OMS et le CIE continuent de codiriger des enseignements annuels sur la « santé et la planification familiales », aidés par les fonds du FNUAP. D'abord cantonnés en France, ces cours se délocalisent ensuite à travers l'Europe puis au-delà, tandis que l'OMS se déclare « [satisfaite] des résultats obtenus »⁵⁰⁵. La Belgique, le Portugal, l'Espagne mais aussi l'Algérie, la Turquie et le Maroc sont alors autant de pays où la collaboration CIE/OMS porte ses fruits. Ces cours sont le symbole d'une orientation d'activités fructueuse, approuvée par les organisations internationales, ici dans le champ de la santé communautaire et familiale. Les sessions annuelles de formation mises en place au CIE de 1971 à 1975 à destination du personnel de l'UNICEF et menées sous la direction du Dr. G. Sicault, représentant du CCT, sont tout aussi fécondes⁵⁰⁶. Ces sessions sont représentatives d'une action réalisée au service des organisations internationales autant qu'elles illustrent la capacité qu'a la fondation à répondre aux recommandations des Nations unies, en l'occurrence dans le secteur des ressources humaines.

L'OMS et l'UNICEF donc, deux partenaires privilégiés, comme aux premiers temps du CIE. Au comité technique, cette proximité est dépeinte au travers d'une représentation qui penche

504 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1976, p. 2.

505 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 47^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 28 et 29 mai 1974, p. 23.

506 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1972, p. 63.

clairement en faveur de ces deux organisations. Anticipant d'éventuelles remarques, le directeur général se veut rassurant auprès des représentants de la FAO, de l'OIT ou de l'UNESCO. Il assure qu'il n'est pas question de faire du favoritisme : « Le président [du comité] fait allusion aux organismes représentés au comité qui peuvent paraître privilégiés : le FISE et l'OMS, mais déclare qu'en fait toutes les organisations présentes sont précieuses pour le centre »⁵⁰⁷.

Michel Manciaux a raison de le souligner car si dans les années 1970 les liens se consolident sur le terrain avec l'OMS et l'UNICEF, la collaboration avec les autres institutions onusiennes s'accroît aussi en ce temps, en particulier avec la FAO. Historiquement, la relation qu'entretient la fondation avec la FAO est contrastée, si ce n'est difficile. En 1973, le représentant de l'organisation au comité technique s'inquiétait des rapports distants entre les deux organisations : « Monsieur Ganzin [...] souhaiterait savoir comment l'OAA pourrait apporter au CIE une plus étroite collaboration, celle-ci ne lui semblant se concrétiser que par sa présence au CCT »⁵⁰⁸. Un an plus tard, il désirait « une collaboration plus grande entre le CIE et la FAO et, en particulier, au sein de la FAO, avec la Division des politiques alimentaires et de la nutrition mais aussi avec la Division des ressources humaines, institutions et réforme agraire »⁵⁰⁹. Alors, dans l'optique de respecter l'un de ses nouveaux axes prioritaires d'activités, soit l'alimentation, la nutrition et le développement, un rapprochement est envisagé avec la FAO, structure spécialiste des questions d'alimentation et de nutrition. Une certaine complémentarité se profile alors que s'instaure une « précieuse collaboration »⁵¹⁰ :

« Alimentation - Nutrition et développement. La FAO se félicite que ce domaine soit une des priorités d'action du CIE. Un certain nombre d'échanges entre les organisations intéressées par ces problèmes seront utiles d'autant que la vocation première du centre est l'enfance et qu'il ne s'adresse peut-être pas à l'éventail complet des problèmes d'alimentation et de nutrition »⁵¹¹.

Dans le même temps, on peut voir que l'enseignement dispensé par le CIE est en évolution. Les procédés d'enseignement se transforment selon les préceptes voulus par les représentants du CCT, ce dont témoigne le directeur :

507 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 49^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 9 et 10 avril 1975, p. 1.

508 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 45^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 28 et 29 mai 1973, p. 6.

509 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 48^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 28 et 29 octobre 1974, pp. 3-4.

510 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 49^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 9 et 10 avril 1975, p. 38.

511 *Ibid.*, p. 32.

« Dans le domaine de l'enseignement, une orientation plus marquée vers des méthodes pédagogiques actives a été recherchée pour tous nos cours, colloques, sessions de perfectionnement »⁵¹².

« Cette orientation de travail correspond à un vœu exprimé à plusieurs reprises par les représentants des organisations spécialisées des Nations unies, et spécialement du FISE, dans le cadre de notre CCT »⁵¹³.

Les pratiques d'enseignement se modifient ainsi, ce qui montre que le CIE est très attentif aux indications fournies par les représentants des organisations internationales. Cependant, dans le champ de la formation des personnels de la santé publique et de la protection de l'enfance, domaine d'action phare du CIE, les représentants du CCT s'accordent à reconnaître le savoir-faire que la fondation a acquis tout au long de son existence. Les méthodes du centre sont appréciées, comme l'est l'originalité de son approche. Aussi, pour le représentant de la FAO, la différence fondamentale qui existe entre les cours traditionnels couramment donnés par les organisations internationales et ceux organisés par le centre réside dans le rapport à l'humain. Il relève en effet que « la qualité des cours du centre est dans le contact individuel »⁵¹⁴. Il s'agit bien là d'une marque d'estime à l'égard des méthodes de la fondation.

D'ailleurs, le CIE continue d'être très productif dans le secteur de la formation dans les années 1970. En 1978, un chapitre entier du rapport annuel revient sur les activités d'enseignement réalisées au cours des cinq années qui s'écoulent de 1974 à 1978. Malgré les difficultés traversées, un bilan plutôt positif est dressé. Les résultats présentés sont remarquables : 62 cours, colloques ou séminaires ont été dispensés en cinq ans, rassemblant pas moins de 2420 participants venus de 97 pays différents. Michel Manciaux affirme que « la multiplicité des activités réalisées, en dépit du nombre restreint des membres de l'équipe enseignante et de la modicité des moyens mis en œuvre [...] est la première et la plus frappante caractéristique » de l'action dirigée par le département des enseignements⁵¹⁵. En effet, les activités d'enseignement sont plurielles. Elles sont aussi très hétérogènes en matière de contenu. Certaines d'entre elles s'inscrivent dans la continuité des opérations conduites pour favoriser le développement des pays. Les cours internationaux et les sessions nationales de perfectionnement se poursuivent notamment tandis que les publics s'élargissent. Si les « planificateurs » sont toujours ciblés, de nouvelles catégories de personnels bénéficient en ce temps des cours du CIE, tels que les cadres des Écoles Nationales d'Administration (ENA), le perfectionnement de ces derniers ayant été recommandé par le CCT⁵¹⁶.

512 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1974, p. 5.

513 *Ibid.*, p. 51.

514 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 49^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 9 et 10 avril 1975, p. 12.

515 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1978, p. 60.

516 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1976, p. 20.

Des domaines d'étude inédits sont également envisagés, tant dans le secteur de l'enseignement que dans celui de la recherche. La question des enfants de migrants est notamment mise sur la table. L'ONU est particulièrement attachée à traiter ce sujet, de plus en plus problématique. C'est ce que rapporte le représentant de la Division des Affaires Sociales des Nations unies au CCT en 1970, représentant qui s'avère être le chef du programme européen du développement social mené par ce département spécialisé de l'ONU⁵¹⁷. Alors, pour que des connaissances soient diffusées sur ce sujet, il est décidé que le CIE organiserait un colloque international à Paris sur le thème des « enfants de travailleurs migrants », en 1972. La préparation de cette rencontre, qui se tiendra finalement en 1973, se fait en concertation avec l'ensemble des représentants du CCT dans la mesure où il est prévu que l'UNICEF, l'OMS, l'OIT et la Division des Affaires Sociales de l'ONU y apportent une contribution. Il est intéressant d'observer qu'au cours des discussions les organisations internationales entendent chacune s'occuper des domaines dans lesquels elles sont généralement responsables, ce qui ne laisse pas une grande liberté d'action pour le CIE. La fondation doit se cantonner à un remplir un rôle d' « animateur » pour le colloque :

« Nul ne [peut] mieux que le CIE jouer un rôle d'animateur en ce qui concerne les problèmes relatifs aux enfants [...]. L'OIT reste la mieux placée pour les questions de lois et d'élaboration des textes internationaux concernant les travailleurs [...]. La Division des Affaires Sociales des Nations Unies [traitera] les aspects sociaux des problèmes [...]. Le Docteur Petterson estime que l'OMS pourrait prendre la responsabilité des aspects médicaux et en partie sociaux du problème »⁵¹⁸.

On peut dire que la question de ce colloque cristallise les rapports de force, le CIE ne pouvant que suivre les directives des représentants des différentes institutions onusiennes. Aussi, le thème des enfants de migrants est symbolique d'une action en évolution, la fondation souhaitant s'adapter aux problématiques changeantes du second XX^e siècle. Suite au colloque de Paris, un autre rendez-vous international porté sur la question des enfants de travailleurs migrants est organisé en 1977, en Turquie, là où un certain nombre d'enfants connaissent des difficultés d'ordre social en raison des migrations de travail qui les privent de parents : « Ce séminaire est très opportun et correspond à un besoin ressenti en Turquie (un million de travailleurs turcs en Allemagne) »⁵¹⁹. Cet exemple montre que le centre est toujours capable de s'adapter aux besoins des pays, et qu'il continue de jouer un rôle unique dans le milieu international.

517 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 40^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 13 et 14 novembre 1970, p. 37.

518 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 44^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 21 et 22 novembre 1972, p. 12.

519 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 52^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 8 et 9 novembre 1976, p. 30.

Autre exemple qui met en évidence l'hétérogénéité croissante de l'action du CIE : son engagement naissant contre les famines. Le nouveau service d'études et de recherches sur la prévention de la famine et des malnutritions, créé en 1974, en est la matérialisation concrète sur le plan structurel. Dans ce champ néanmoins, le CIE se heurte de façon particulièrement signifiante à la volonté des autres organismes, en particulier de la FAO. Cette dernière se présente sur ce point comme une structure concurrente en 1975, alors que le centre annonce au comité vouloir lancer une étude sur la prévention des famines au Sahel. La FAO fait à cet instant remarquer qu'il existe déjà « un projet conjoint OMS/FAO pour l'installation d'un système global de surveillance nutritionnelle »⁵²⁰. Le centre doit alors se limiter à l'organisation de deux séminaires sur la nutrition au Sahel, au Niger et en Haute-Volta. De plus, un an plus tard, le représentant de l'organisation s'inquiète de savoir « si le problème des famines concerne directement le CIE dont la mission initiale est l'enfance »⁵²¹. Cette remarque peut surprendre étant donné le rapprochement que la FAO entend initier à cette période avec le CIE dans le cadre d'activités portant sur la nutrition. Mais sur la question des activités relatives aux famines, les relations entre les deux organisations sont manifestement tendues. Aussi, cela illustre, de manière plus large, et avec une certaine clarté, toute l'ambiguïté que présentent souvent les rapports entretenus entre les organisations internationales, ici entre le CIE et la FAO, des rapports qui oscillent souvent entre concurrence et complémentarité, en fonction des intérêts en jeu.

Nous pouvons citer deux autres orientations d'activités nouvelles qui témoignent de la multiplication des objets d'étude au CIE. La première concerne un champ tout à fait inédit pour le centre : celui des catastrophes naturelles, et de leurs conséquences sur les populations. Très peu, voire aucun cours n'a été jamais organisé par la fondation sur cette question. Cela peut s'expliquer en raison de la nature éloignée du sujet par rapport aux problèmes liés à l'enfance. Toutefois, un séminaire est donné sur ce thème en 1975, en Belgique, mettant la focale sur l'épidémiologie des désastres. L'année suivante, le CIE commence à se pencher sur un objet de recherche tout aussi original : les accidents, en particulier les accidents liés aux transports et à la circulation sur les routes. En 1976 est envisagée pour la première fois une étude sur ce thème dont la réalisation pourrait favoriser la collaboration avec l'OMS⁵²². En 1977, le rapport d'activités fait mention de cette nouvelle orientation d'activités :

520 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 49^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 9 et 10 avril 1975, p. 23.

521 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 51^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 22 et 23 avril 1976, p. 11.

522 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 52^e session du comité consultatif technique du CIE tenue les 8 et 9 novembre 1976, p. 39.

« Les accidents de circulation ont une place considérable dans cette pathologie ; c'est pourquoi l'OMS met en place un programme de recherche-action pour la prévention des accidents de trafic à tous les âges. Par contre, la compétence du CIE s'arrête certes à l'enfance et à l'adolescence, mais son intérêt en matière d'accidents concerne tous les aspects de la pathologie accidentelle. Il est donc apparu possible d'établir une collaboration avec l'OMS et plus spécialement avec le bureau Europe, chargé de mener cette recherche au plan mondial »⁵²³.

Ainsi, dans les années 1970, les activités du CIE se démarquent autant par leur multiplicité que par l'hétérogénéité des problèmes qu'elles traitent. Aussi nous relevons deux spécificités qui les caractérisent. La première, c'est qu'elles répondent à une demande changeante, tant de la part des organisations internationales que des gouvernements concernés. Disposant d'une liberté d'action réduite, le centre cherche alors à s'inscrire, comme jamais auparavant, au service des institutions des Nations unies. La seconde, c'est que les activités embrassent à cette période un spectre beaucoup plus large d'objets d'étude, délaissant parfois le cœur de l'engagement de la fondation, c'est-à-dire l'enfance, pour se porter sur des problématiques qui touchent indirectement l'enfance. Les phénomènes migratoires, la famine et les malnutritions, les désastres naturels, la pathologie accidentelle, tous ces sujets nouveaux concernent des catégories de populations qui ne se limitent pas à l'enfance et à la jeunesse. Aussi, cette phrase d'un chef de service du centre, prononcée au cours d'une session du Comité consultatif technique, résume la stratégie adoptée par la fondation : « Le Dr. Raimbault ajoute que le CIE, au-delà de la mère et de l'enfant, s'intéresse à la famille, à la communauté »⁵²⁴. En définitive, le centre s'ouvre progressivement à de nouveaux domaines d'activités et à de nouveaux publics. Selon nous, cela est significatif d'une certaine volonté d'adaptation, mais également symptomatique des réflexions qui se posent au sein d'une structure en quête d'un nouvel élan.

Enfin, comment ne pas conclure cette sous-partie consacrée aux orientations d'activités du CIE durant la décennie 1970-1980 sans évoquer la question de la pédiatrie sociale, domaine que le centre porte depuis ses débuts en étendard. La pédiatrie sociale, que nous avons eu l'occasion de définir dans la première partie de notre mémoire, est une discipline, un « esprit », un champ d'action qui subit lui aussi les évolutions du second XX^e siècle. On remarque que la pédiatrie sociale tend à être remise en cause, notamment en ce qui concerne les aspects qui la délimitent. La réflexion porte en particulier sur sa signification. Pour le Dr. Petros-Bravazian, de l'OMS, il serait plus opportun de parler d'« aspects sociaux de la pédiatrie » plutôt que de pédiatrie sociale. Elle propose notamment de renommer le groupe de travail sur l'enseignement dans ce domaine prévu à

523 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1977, p. 23.

524 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 51^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 22 et 23 avril 1976, p. 11.

Copenhague en 1973⁵²⁵. L'année suivante, elle poursuit son idée en proposant de changer le nom du cours de pédiatrie sociale en « cours sur les aspects sociaux de la pédiatrie »⁵²⁶. Les recommandations de la représentante porteront leurs fruits, puisqu'en 1976 un colloque est organisé sur le thème des « aspects sociaux et préventifs de la pédiatrie »⁵²⁷. Pour l'historienne Pascale Quincy-Lefebvre, qui a bien relevé ce changement, « le choix est tactique ». Il s'agit de « souligner que [la pédiatrie sociale] ne doit pas être comprise comme une sur-spécialité parmi d'autres ». De même, le choix est « politique et scientifique : annexer ouvertement la prévention alors que le doute plane sur le social et les frontières ». Ainsi, l'accent est être mis sur la « prévention » plus que sur le « social », afin qu'aucun flou ne puisse être relevé. Si ce changement n'impacte pas de manière directe les activités – les années 1970 restent des années « riches » pour la pédiatrie sociale –⁵²⁸, il témoigne bien des transformations que connaît l'action du CIE, au moment où il cherche un « second souffle ».

Évolution des activités et orientations nouvelles. Clairement, ces changements caractérisent la voie sur laquelle s'engage dans les années 1970 le CIE, qui marche dans les pas des organisations internationales. Dans un contexte difficile, le renouvellement et l'élargissement de l'action du centre sont plutôt positifs, la fondation pouvant se maintenir dans un positionnement relativement favorable au sein de la sphère des institutions dédiées à la protection de l'enfance, et par extension au cœur de la galaxie des organismes internationaux. Il y a un terrain sur lequel le CIE entend plus particulièrement entretenir son autorité, celui des pays « en voie de développement ». Les opérations qu'il y mène sont toujours multiples ; elles continuent même de se développer dans les années 1970 de par l'enseignement, réalisé sous les auspices de l'UNICEF, et la recherche. Ce dernier domaine, qu'investit plus particulièrement la Station pilote, est un champ au travers duquel la collaboration avec l'OMS s'intensifie de façon plus importante, surtout en Afrique, dans le cadre d'activités de vaccination.

b) Un engagement toujours soutenu dans les pays « en voie de développement »

À la veille des années 1970, le CIE précisait l'une de ces principaux objectifs de travail, soit « l'extension des activités [...] dans les pays en voie de développement suivant les programmes

525 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 44^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 21 et 22 novembre 1972, p. 6.

526 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 45^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 28 et 29 mai 1973, p. 6.

527 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 51^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 22 et 23 avril 1976, p. 5.

528 QUINCY LEFEBVRE Pascale, « "L'enfant est un tout". Le cours international de pédiatrie sociale dans l'histoire du Centre international de l'enfance », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, pp. 103-104.

établis par le FISE et les institutions spécialisées des Nations unies ». Cet objectif est envisagé en premier lieu dans le secteur de la formation des personnels locaux, dans le cadre de la « Deuxième décennie des Nations unies pour le développement ». Pour le centre alors, le but est d'insister sur « l'intégration nécessaire de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans les plans de développement économique et social »⁵²⁹. En ce sens, le représentant de l'UNICEF au CCT souligne le rôle complémentaire du CIE et se réjouit des activités mises en place, notamment en Afrique : « Monsieur Guibbert approuve pleinement les sessions de perfectionnement organisées en Afrique par le CIE, sessions qui sont complémentaires du travail réalisé par le FISE »⁵³⁰. Sur le plan des enseignements nationaux, l'action menée par la fondation est donc plutôt satisfaisante aux yeux de l'UNICEF.

C'est donc tout logiquement que cette action se poursuit au long de la décennie, alors que l'engagement du CIE se renforce sur le terrain. Au passage, il faut savoir que les pays dans lesquels le personnel intervient sont ceux « assistés » par les programmes de l'UNICEF. Par conséquent, certaines régions sont privilégiées. Celles qui acceptent le support du Fonds sont les premières bénéficiaires, et non celles dont les besoins sont les plus importants. À ce sujet, quand le représentant de la FAO demande quelle distinction est apportée entre pays en voie de développement et ceux réellement en développement, où les priorités sont différentes, le directeur général botte en touche, indiquant que « seuls sont considérés les pays assistés par le FISE »⁵³¹. Le CIE se positionne donc dans la droite ligne tracée par l'UNICEF, lui servant en quelques sortes de sous-traitant, au moment où le Fonds confirme l'évolution de son action dans le domaine du développement, allant au-delà de sa mission originelle de secours à l'enfance :

« [Le représentant de l'UNICEF au CCT] signale l'évolution du mode de travail du FISE avec les pays : l'aide exceptionnelle est réservée au cas d'urgence, et le FISE n'est plus seulement un fournisseur de dons matériels. Il travaille de façon plus approfondie et durable dans les pays, en cherchant toujours à améliorer la qualité de l'intervention »⁵³².

Ainsi, sous le regard attentif de l'UNICEF qui, on le rappelle, prend à cette période une certaine distance avec le centre sur le plan de la participation financière, le CIE soutient son engagement auprès des pays défavorisés. À propos du programme d'activités de 1976, Michel Manciaux « fait remarquer l'attention apportée aux pays en voie de développement par le centre, mise en évidence par la répartition géographique des programmes : 15 dans les pays en voie de

529 BUA, 1 CIDEF 14, « Vingt années d'activités du Centre international de l'enfance, 1950-1969 », p. 47.

530 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 44^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 21 et 22 novembre 1972, p. 3.

531 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 49^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 9 et 10 avril 1975, p. 19.

532 *Ibid.*, p. 44.

développement, 4 cours en Europe [...], 2 colloques : l'un aura lieu au CIE l'autre aura lieu en Turquie »⁵³³. Cet investissement est très clair en matière financière : la part du budget réservée pour les activités menées dans les pays « en voie de développement » est en croissance jusqu'à atteindre près de 70 % des dépenses totales en 1977. Cette année-là, une enveloppe de près de sept millions de francs est prévue pour ces activités, dans un budget total de dix millions de francs⁵³⁴. En plus de cela, de nouveaux théâtres d'opérations sont envisagés, en particulier en Asie de l'Est, en Indochine par exemple, où les activités débutent en 1973.

Mais c'est en Afrique que le CIE s'investit le plus, comme cela a toujours été le cas. Réalisées en étroite relation avec l'OMS, les recherches y sont particulièrement productives. En Centrafrique, une nouvelle méthode de vaccination antituberculeuse, par aiguille bifurquée, est notamment testée dans la première moitié des années 1970 :

« À la demande de la section de tuberculose de l'OMS, à Genève, des recherches ont été entreprises sur une nouvelle technique simple de vaccination antituberculeuse par aiguille bifurquée, utilisée dans les vaccinations collectives contre la variole en Inde et dans l'Afrique de l'Est. Un programme de travail permettant de comparer son efficacité à celle de la voie intradermique a été mis au point en collaboration avec l'OMS. Son application a commencé en 1972, d'une part dans la région parisienne, d'autre part en Afrique sub-saharienne, en République centrafricaine avec le concours de l'Institut Pasteur de Bangui (1680 enfants ont été examinés en 1972) »⁵³⁵.

L'OMS est également à l'origine d'une étude internationale de grande envergure sur l'allaitement maternel, à laquelle le CIE est appelé à apporter une importante contribution : « Le rôle du CIE dans cette étude sera de préparer avec l'OMS les protocoles, de suivre le travail de certaines équipes de recherche, de fournir une documentation à toutes les équipes et d'étudier plus spécialement les aspects de politique sociale et de formation du personnel »⁵³⁶. Les travaux du centre sur l'allaitement maternel, qui débutent en 1973, toucheront un nombre important de pays d'Afrique. Nicole Guérin, arrivée au CIE en 1970 en tant qu'adjoint pédiatre au service de la Station pilote, estime dans son témoignage que cette étude a « beaucoup contribué à remettre à l'honneur l'allaitement au sein, tant sur le plan de sa pratique que dans les programmes de formation des personnels »⁵³⁷.

C'est d'ailleurs l'occasion de préciser que les recherches menées à exécution par la Station pilote tendent à se concentrer dans un nombre plus limité de pays au début des années 1970. Les

533 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 49^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 9 et 10 avril 1975, p. 32.

534 BUA, 1 CIDEF 123, « Programme et budget pour l'année 1977 », mars 1976.

535 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1972, p. 30.

536 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1973, p. 102.

537 GUÉRIN Nicole, « Alimentation, nutrition. L'approche du problème au CIE », dans FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, p. 69.

enquêtes médico-sociales ainsi que les études poursuivies sur la vaccination, notamment sur l'immunisation des enfants, sont spécifiquement réalisées dans l'Afrique sub-saharienne, en particulier en Centrafrique, au Cameroun, en Côte d'Ivoire ou au Niger. Au Niger, des recherches épidémiologiques sont conduites sur « l'amélioration des conditions de vie de l'enfant africain ». Le CIE se montre positif quant à cette action : « Cette enquête nous a permis d'avoir une connaissance plus approfondie de la population, d'envisager sur cette base une réorientation des programmes de santé publique de la région et de former le personnel à cette approche épidémiologique et communautaire »⁵³⁸. Somme toute, les opérations mises en place sur le terrain africain dans les premières années de la décennie sont fécondes ; elles profitent du support financier des gouvernements et des structures compétentes, notamment de l'OMS, pour se développer au cœur des territoires.

Au milieu des années 1970, un virage s'amorce. Au Comité consultatif technique, on indique que « l'année 1975 verra sans doute la fin des études entreprises sur le terrain en Afrique »⁵³⁹. En effet, hormis les études sur l'allaitement maternel qui se poursuivent avec l'OMS, les activités arrivent en fin de cycle sur le continent, en plein de cœur de la décennie 1970-1980. À cet instant, l'opportunité se présente pour le personnel du CIE, en particulier pour celui de la Station pilote, de faire un bilan de l'action dirigée dans les territoires africains et de se mettre en quête de nouvelles perspectives. Aussi, le directeur général, qui affirme à cette période que la « Station pilote épidémiologique s'est acquise une réputation internationale » dans le champ de la recherche appliquée⁵⁴⁰, souligne que « l'année 1975-1976 a été marquée pour [ce service] par quelques faits saillants qui ont permis de faire un bilan des activités passées et de définir des orientations nouvelles en matière de recherche appliquée et de formation du personnel »⁵⁴¹.

D'abord, de nouveaux projets sont envisagés sur le sol africain. Michel Manciaux précise notamment qu'« à l'issue du séminaire de 1976 à Bamako, sur "Alimentation-Nutrition", les participants avaient demandé dans leurs recommandations le lancement de projets de développement intégré ». C'est dans ce sens que le CIE va poursuivre son action de terrain en faveur du développement des régions africaines. Au Mali, le CIE met en place à la fin de la décennie, « en collaboration avec différents ministères », le projet de développement intégré, dans la région de Goundam⁵⁴². En parallèle, des opérations pour « la promotion de la santé par l'éducation et la participation des populations » sont conduites au Bénin. L'objectif : « améliorer le

538 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1974, p. 28.

539 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 47^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 28 et 29 mai 1974, p. 15.

540 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1975, p. 31.

541 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1976, p. 29.

542 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1979, p. 14.

bien-être des familles par leur prise de conscience des problèmes de développement et de leur permettre ainsi de participer aux actions entreprises par les agents de différents secteurs ». Une zone d'études et de démonstration est notamment érigée dans la province de Tori-Bossito⁵⁴³. Ainsi, au Mali comme au Bénin, le CIE continue de diriger des actions en faveur du développement économique et social. Sur ce point, il ne dévie pas de sa trajectoire, approuvée par les grandes instances internationales, par l'UNICEF en premier lieu. Il peut même continuer à jouer un rôle de précurseur, de « laboratoire d'essai », quand les autres organisations internationales sont en peine dans ce domaine : « Ce type de projet de développement intégré est souhaité par le FISE qui, malheureusement, échoue dans son entreprise actuelle en Turquie. [Le représentant] pense que l'exemple de cette expérience pourrait aider le FISE »⁵⁴⁴.

Ensuite, il est intéressant de constater que les activités menées sur la vaccination BCG repartent de l'avant, bien qu'elles avaient été mises en retrait au cours des années précédentes. Lors du groupe de travail sur les programmes d'immunisation de l'enfant, organisé par le bureau européen de l'OMS à Copenhague en 1976, des « tendances nouvelles ont été précisées [dans ce domaine], compte tenu de l'évolution épidémiologique, de l'apparition de nouveaux vaccins et de l'amélioration des anciens, des possibilités d'associations et des simplifications dans les techniques d'administration »⁵⁴⁵. La poursuite des opérations sur les vaccins, notamment sur le BCG, ainsi que la conduite dans les régions africaines de tests vaccinaux, montrent que les besoins n'ont pas disparu et que les problèmes persistent. Nicole Guérin, qui a participé à l'œuvre de la Station pilote en Afrique, témoigne de ces opérations menées sur place dans les années 1970, dans sa brève contribution à l'ouvrage d'histoire publié à l'initiative des historiens de l'université d'Angers :

« À partir de 1970, les études de nature à faciliter la vaccination des enfants en Afrique ont été menées [...]. Ces études ont été réalisées au Cameroun, en Centrafrique et en Côte d'Ivoire. Leur réalisation pratique sur le terrain n'était pas simple et nous n'avions comme outils que notre bonne volonté et notre inconscience, heureusement les collaborations locales tout à fait amicales et efficaces ne manquaient pas »⁵⁴⁶.

Selon Gaëtan Thomas, cette action menée sur le terrain par la Station pilote du CIE contribuait aussi à renforcer les relations France/Afrique, alors « mélange de liens amicaux et de subordination », dans le contexte postcolonial⁵⁴⁷. L'historien considère notamment les tests

543 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1977, p. 11.

544 BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbal de la 52^e session du Comité consultatif technique du CIE tenue les 8 et 9 novembre 1976, p. 23.

545 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1976, p. 29.

546 GUÉRIN Nicole, « Témoignage. Les activités relatives au BCG et aux vaccinations au Centre international de l'enfance », dans DÉNÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 124.

547 THOMAS Gaëtan, « La France et l'Afrique, en parallèle. Les essais vaccinaux de la station pilote du Centre international de l'enfance dans les années 1970 », dans DÉNÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 164.

vaccinaux effectués à cette période comme « une illustration liminaire du lien, actualisé dans les pratiques expérimentales, entre le terrain français et africain »⁵⁴⁸. En somme, le CIE est à ce moment incité à soutenir son effort dans le domaine de la vaccination, un effort encouragé par les organisations internationales. Le savoir-faire et le rôle de la Station pilote du centre sont alors particulièrement mis en avant dans le milieu international, comme lors de cette rencontre portée sur la question, tenue en 1976 :

« Lors de la V^e conférence régionale africaine de la tuberculose, organisée par la région Afrique de l'Union internationale contre la tuberculose, il est apparu que la Station pilote, en matière de dépistage tuberculinique et de vaccination BCG, jouait les rôles de conseiller technique et de formateur de personnel sur le terrain ; elle peut également apprécier chez les enfants, en liaison avec le laboratoire de référence de l'OMS, les différents vaccins BCG »⁵⁴⁹.

C'est donc dans le secteur de la vaccination, plus particulièrement sur le BCG, et sous les directives de l'UNICEF et de l'OMS, que se prolonge l'activité de la Station pilote. Nous n'omettons pas cependant de préciser que dans le même temps, ce service, polyvalent, poursuit des activités de formation dans les pays « en voie de développement » comme en France. Ainsi, en 1976, « l'équipe de la Station pilote a participé à la formation théorique et pratique de différents personnels de santé tant en France qu'en Côte d'Ivoire (enseignement post-universitaire, écoles d'infirmières, puéricultrices...) »⁵⁵⁰. Mais c'est bien dans le domaine des opérations de terrain que le service s'engage avant tout. De plus, tandis que la décennie arrive à son terme, la Station pilote trouve un nouveau rayonnement auprès de l'UNICEF et de l'OMS, dans le cadre du lancement du Programme élargi des vaccinations (PEV), en 1977.

Dans son témoignage, Nicole Guérin explique que lorsqu' « en 1977, a été lancé par l'OMS le Programme élargi des vaccinations [...], le CIE s'est tout naturellement retrouvé impliqué dans la formation des personnels, la mise en place des programmes et leur évaluation en particulier dans les pays d'Afrique d'expression française (Algérie, Congo, Côte d'Ivoire, Sénégal, Maroc, Tunisie) »⁵⁵¹. Au-delà d'une participation « naturelle », le CIE a surtout été tributaire des directives indiquées par les organisations internationales : une partie des fonds accordés par l'UNICEF dans le cadre du mandat de financement du CIE pour la période 1977-1981 est pré-affectée aux activités menées pour le PEV, programme de vaccination à grande échelle mis au point par l'UNICEF et l'OMS. Grâce à ces fonds, la Station pilote s'est impliquée dans des opérations de terrain en Algérie et en Côte d'Ivoire⁵⁵². Incité à agir dans une direction bien déterminée, le CIE a alors vu ses moyens

548 *Ibid.*, p. 166.

549 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1976, p. 30.

550 *Ibid.*, p. 33.

551 GUÉRIN Nicole, « Témoignage. Les activités relatives au BCG et aux vaccinations au Centre international de l'enfance », dans DÉNÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 124.

552 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1977, p. 26.

s'accroître au fil des années tandis que s'exécutait le PEV. En 1979, la Station pilote a notamment « renforcé son rôle de relais et de coordination entre les divers organismes nationaux et internationaux, certains laboratoires de production et de recherches ou de contrôle des vaccins et des gouvernements désireux de lancer un programme de vaccination »⁵⁵³. En 1979, les efforts fournis par le CIE auprès de l'OMS dans le cadre d'activités de recherche et d'enseignement seront reconnus en bonne et due forme lorsque la fondation obtiendra le titre officiel de « Centre collaborateur de l'OMS pour la santé et la famille ». Ce titre reconnaîtra l'action du CIE dans l'espace international et garantira la poursuite de la collaboration CIE/OMS pour trois ans⁵⁵⁴.

Alors, tandis que la situation évolue sur un continent africain qui s'internationalise et change de statut au moment de la réalisation du PEV⁵⁵⁵, le CIE continue bien d'être acteur du mouvement international et de jouer un rôle singulier dans le sillage de l'OMS et de l'UNICEF. Dans une perspective plus large, on voit clairement que la fondation tente à cet instant de garder sa place dans le concert des organisations internationales. C'est un enjeu auquel elle répond en réorientant ses activités dans des champs où la demande des gouvernements et les attentes des institutions onusiennes est forte, et en soutenant encore davantage son engagement auprès des populations défavorisées, au travers d'une action de formation et de recherche dont elle maîtrise désormais tous les aspects.

À l'évidence, le CIE fait preuve d'initiative pour continuer d'exister, et pour continuer d'attirer des contributeurs financiers. Son principal souci est de faire se prolonger les contrats de financement décidés entre l'État et l'UNICEF, mais le prix à payer est de proposer des programmes pré-déterminés qui rentrent dans le moule des politiques de l'UNICEF et des institutions spécialisées de l'ONU. Le gouvernement français, quant à lui, est contraint d'alourdir son investissement financier afin que subsiste la fondation, structure dont il a ardemment défendu le projet trente ans auparavant, en s'engageant aux côtés de Robert Debré. En 1978, la situation se complique fortement lorsque survient le décès du « patron ». Symbole des bouleversements qui touchent en profondeur la fondation à l'aube des années 1980, cet événement annonce la conclusion d'une époque au CIE. Assurément, il augure l'effacement du CIE dans l'espace des organisations internationales.

553 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1979, p. 23.

554 BUA, 1 CIDEF 72, Lettre rédigée par de L.A. Kaprio (OMS), à destination d'Eugène Aujaleu, le 27 avril 1979.

555 THOMAS Gaëtan, « La France et l'Afrique, en parallèle. Les essais vaccinaux de la station pilote du Centre international de l'enfance dans les années 1970 », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, pp. 164-165.

2. À l'aube des années 1980, l'effacement annoncé du CIE

Malgré quelques hauts faits – la participation du centre au PEV mis en place par l'OMS connaît un certain retentissement –, le CIE est à la fin des années 1970 à la veille de son effacement sur la scène internationale. En cause d'abord, la fin d'une génération à Longchamp. La mort de Robert Debré en 1978 en est le symbole le plus marquant. Cet événement est un coup dur pour le CIE, qui perd son fondateur mais aussi son premier défenseur et représentant historique sur la scène internationale. En cause ensuite, le contexte changeant, notamment dans les pays « en voie de développement », l'évolution des pratiques et des méthodes dans le milieu des organisations internationales, l'apparition de nouveaux acteurs et de nouvelles formes d'action dans l'espace international. Ces transformations sont autant d'évolutions auxquelles le centre peine à s'adapter.

a) À Longchamp, la fin d'une époque

Nous avons eu l'occasion de souligner les nombreuses transformations qui s'opèrent en interne, au sein du CIE, dans les années 1970. Plus particulièrement, le personnel de la fondation est en pleine mutation, de nouveaux noms apparaissant dans l'organigramme, les postes se renouvelant dans le même temps. Néanmoins, à la fin de la décennie, la situation va au-delà d'un simple changement structurel. On assiste véritablement à la fin d'une ère au CIE. En cause, le départ de nombreuses personnalités qui ont fait l'histoire de la fondation, la principale étant Robert Debré. Avec lui s'éteint la génération des fondateurs. Suite à sa disparition, de grosses difficultés apparaissent au centre qui, à cet instant, a perdu la plupart de ses figures emblématiques. Nous n'y verrons aucune coïncidence. Les prochaines lignes porteront sans doute une fois encore quelque tonalité mémorielle, mais l'enjeu est bien de souligner avec une insistance que l'on juge nécessaire le fait qu'une page se tourne au CIE et qu'un déclin est amorcé, le centre perdant peu à peu de son aura sur l'échiquier international.

Plusieurs événements ressentis douloureusement en interne ont marqué le CIE dans la seconde moitié des années 1970. Le premier d'entre eux est le décès de Nathalie Masse, en 1975. La disparition de la directrice des enseignements ébranle fortement le centre. Sa mort est d'autant plus difficile qu'il s'agit d'une disparition « prématurée » : la pédiatre décède à l'âge de 56 ans. Le CIE est touché dans une mesure telle que le directeur général parle de 1975 comme d'une « année noire » :

« L'année 1975 restera, dans les annales du Centre international de l'enfance, une année noire. Les difficultés conjoncturelles, qui n'ont pas épargné le CIE, sont peu de choses à côté de la disparition tragiquement prématurée de celle qui fut, depuis la fondation du centre, à la fois un

des piliers de la maison et le meilleur symbole de son esprit et de son âme : Madame le docteur Nathalie Masse »⁵⁵⁶.

Pour le personnel, Nathalie Masse était donc la personne qui figurait au mieux ce que représentait le CIE. Pour ses pairs, elle était l'incarnation de cet « esprit » dont on parlait souvent et auquel il fallait se rattacher. Auprès des organisations internationales elle faisait aussi forte impression. Son ultime contribution a été donnée au CIE à l'occasion d'une séance de formation du personnel de l'UNICEF, devant des personnalités manifestement touchées : « Cette activité pédagogique a été la dernière effectuée par Madame le docteur Nathalie Masse, déjà très affectée par la maladie qui devait l'emporter moins d'un mois après la fin du séminaire : elle y a donné une ultime leçon de courage et d'engagement personnel, qui a impressionné tous les participants »⁵⁵⁷. Alors, compte tenu de l'influence que possédait Nathalie Masse dans le milieu du CIE et des organismes internationaux, on peut voir dans son décès un tournant, au moment même où sont remis en cause les principes de la fondation dans le contexte que nous connaissons. Il faut ajouter à cela qu'en 1975 le CIE perd un autre de ses membres, Maurice Lamy, chef du service de l'orientation, et que la fondation se remet tout juste du départ de son directeur général, Étienne Berthet, qui a œuvré vingt ans durant à la tête du CIE.

Suite au décès de Nathalie Masse, de nombreux doutes se font jour à Longchamp. Alors que les complications d'ordre financier se multiplient, on a conscience, en interne, que de grands changements sont en cours et que le CIE ainsi que son « esprit » sont en proie à un certain effritement. Colette Fillastre nous rapporte les discussions qu'elle a tenues à cette période avec Robert Debré à propos de ces difficultés, témoignant de l'émergence d'une certaine méfiance portée à l'encontre des nouveaux venus au CIE, notamment à l'encontre de Michel Manciaux :

« Après le départ en retraite d'Étienne Berthet, directeur général de 1954 à 1974, (puis du dramatique décès de Nathalie Masse en 1975), Robert Debré était inquiet. Il faisait confiance encore au secrétaire général qui était un bon financier, mais il m'a souvent demandé ce que je pensais du nouveau directeur général qui venait de l'OMS. Étant sous ses ordres, j'étais mal venue pour juger et il m'a dit : - "Je ne le crois pas malhonnête, mais je n'ai pas confiance. Saura-t-il trouver les fonds nécessaires à la vie du centre ? N'est-il pas trop expert d'organisation onusienne, sans souci des problèmes financiers ? Une entreprise, quelle qu'elle soit, se doit administrée" »⁵⁵⁸.

Bien qu'Étienne Berthet ait été lui aussi employé par l'OMS, et bien que l'engagement de Michel Manciaux au service du CIE n'ait jamais été remis en question, on peut voir dans la prise de fonction de ce dernier un changement important. Car la direction du centre sous Manciaux est

556 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1975, p. 3.

557 Ibid., p. 11.

558 FILLASTRE Colette, « Historique du Centre International de l'Enfance », dans FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, p. 36.

incontestablement différente de celle exercée au temps de Berthet. À cet instant, une certaine bascule est ressentie au sein de la fondation. Alors qu'Étienne Berthet était un directeur très présent à Longchamp et auprès du personnel, comme nous avons déjà pu l'évoquer, Michel Manciaux est un directeur manifestement plus distant, héritier de la conduite itinérante de l'« expert international ». C'est un postulat que l'on déduit du témoignage de Colette Fillastre, qui pose en 2000 un regard assez critique sur les années Manciaux : « Le secrétaire général présent de 1978 à 1981 n'avait personne pour le surveiller ; le directeur général étant toujours parti en voyage pour "porter la bonne parole" »⁵⁵⁹ ; « [...] le directeur général n'était jamais là, toujours en mission à l'étranger (comme beaucoup d'"experts" OMS) »⁵⁶⁰. Des méthodes différentes sont donc exercées et soumises au débat, ce qui renforce la thèse selon laquelle « l'esprit » du CIE s'effrite à cette période.

La seconde moitié des années 1970 est aussi une période au cours de laquelle un bon nombre de personnes employées par le CIE part en retraite. Pour le directeur général, ces mouvements « réduisent temporairement l'équipe active et sont sources de regrets »⁵⁶¹. L'effet de fin de génération dépeint particulièrement bien au travers de la concentration de ces départs individuels. Il est également confirmé par la disparation, en 1977, d'Ika Paul-Pont, qui a travaillé au centre de 1950 à 1970. Pour le personnel, Paul-Pont était « une des figures de proue du CIE, d'abord au service des relations extérieures, puis comme coordinatrice des activités en Afrique et en Asie », et « même si [...] elle avait modifié la trajectoire de sa carrière pour travailler à la division de la nutrition de la FAO, elle était restée proche du centre »⁵⁶². Au vu de ces éléments, il est clair qu'une génération est en passe de s'éteindre.

Aucun doute ne persiste à ce sujet lorsque Robert Debré disparaît l'année suivante, à l'âge de 96 ans. C'est le bouleversement crucial de la décennie 1970-1980, celui qui paraphe la fin d'une époque au CIE. Les premières pages du rapport d'activités de 1978 sont dédiées à sa mémoire. Elles commencent par cette phrase lourde de signification : « Le Centre international de l'enfance est orphelin ». Michel Debré, son fils, Raymond Mandé, membre du Conseil d'administration, trésorier de la fondation de 1978 à 1981 et proche de Debré, Paul de Berredo Carneiro, le vice-président, Eugène Aujaleu et Pierre Royer livrent de vibrants témoignages à son honneur⁵⁶³. Cette année-là, le CIE perd son fondateur, mais aussi son principal défenseur. Car Debré était celui qui maintenait

559 FILLASTRE Colette, « Historique du Centre International de l'Enfance », dans FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, p. 39.

560 FILLASTRE Colette, « Raymond Mandé (1910-1988) », dans FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, p. 183.

561 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1977, p. 2.

562 *Ibid.*

563 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1978, pp. 1-2.

« l'entreprise » sur les rails. Fort de son autorité, de son influence et de son aura à l'international, il se voyait rarement refuser les collaborations qui permettaient au centre de rayonner. Michel Manciaux témoigne en 2014 : « La réputation du CIE, grâce à celle du professeur Debré, était telle que j'ai rarement trouvé des réticences ou des refus de la part des gens que nous approchions pour essayer de travailler avec eux ». Bien placé auprès de la haute sphère des instances internationales dirigées aux Nations unies, Debré a permis au CIE de garder une place éminente dans le rang des organismes internationaux voués à la protection de l'enfance, menant le premier les négociations en quête de sources de financement.

Alors, quelles sont les répercussions de cet événement dans le contexte plus large de la situation du CIE à la fin des années 1970 ? Indubitablement, la mort de Robert Debré, figure autoritaire, dirigeante et influente, fait se dégrader davantage la situation de la fondation. Dans l'immédiat, le CIE plie toujours sous les difficultés financières. Aussi, les trois années qui ont suivi la disparition du « patron » ont été vécues comme des années « particulièrement pénibles »⁵⁶⁴. Surtout, il apparaît qu'en l'absence de Robert Debré, le Conseil d'administration a fonctionné « en roue libre ». Aux premiers temps de la présidence d'Eugène Aujaleu, le conseil ne s'est entre autres pas inquiété de remplir son rôle d'organe responsable en matière de budget, ce que déplore *a posteriori* Colette Fillastre :

« Des dix-sept membres du Conseil d'administration, seulement six, ceux du bureau qui remontaient régulièrement à Paris, auraient pu se rendre compte de la situation. Mais les onze autres membres du Conseil d'administration venaient deux à trois jours par an pour assister au Conseil d'administration, au bilan de l'année en cours. On y dissertait surtout des programmes, mais peu (ou pas) du budget »⁵⁶⁵.

Sans Robert Debré, le Conseil d'administration semble désarmé. Il l'est d'autant plus qu'un nombre non négligeable d'habitues du conseil quitte le CIE en 1979. De nouveaux noms y font leur apparition dans un contexte de grand chamboulement : « Le conseil dans son ensemble a [...] connu des changements et un renouvellement plus importants qu'à nulle autre période de son histoire : du fait des remplacements intervenant tous les trois ans, mais aussi des remaniements rendus nécessaires par deux décès et une démission pour raison de santé, six nouveaux membres y ont fait leur entrée »⁵⁶⁶. Des répercussions sont aussi ressenties auprès des organisations internationales, notamment au CCT. Le comité technique, qui ne se rassemble alors plus qu'une fois par an, subit en cet instant d'importantes perturbations : « Par suite du départ à la retraite ou à d'autres postes d'un certain nombre de représentants du CCT du CIE, celui-ci s'est vu également

564 FILLASTRE Colette, « Historique du Centre International de l'Enfance », dans FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, p. 36.

565 *Ibid.*, pp. 36-37.

566 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1979, p. 1.

considérablement remanié, et sa session de 1979 a eu de ce fait un déroulement peut-être difficile, mais certainement constructif »⁵⁶⁷.

La mort de Robert Debré apparaît donc comme un point de non retour. Symbole des bouleversements qui touchent le CIE à la fin des années 1970, elle signe la fin d'un temps, d'une génération, d'une ère. À l'aube d'une nouvelle décennie, la disparition du « patron » entraîne le CIE vers une nouvelle donne. À noter qu'en 1981, en raison de leur âge avancé et de leur état de santé, Eugène Aujaleu et Raymond Mandé, que l'on peut considérer comme deux des derniers représentants de la génération « Debré », quittent eux aussi le CIE⁵⁶⁸. En 1984, ce sera au tour de Michel Manciaux, remplacé par Claude Jolif à la direction générale. « Énarque [...] [ayant effectué] l'essentiel de sa carrière au ministère des Affaires Étrangères, ce dernier sera nommé par le gouvernement français et marquera l'apparition des « administrateurs » à la tête du CIE⁵⁶⁹. L'« esprit » du CIE en pâtura, en grand dam du personnel « historique » de la fondation. Le fait que dans l'ouvrage mémoriel qu'elle codirige Colette Fillastre ne mentionne pas même une fois le nom de Claude Jolif est significatif, en particulier lorsqu'il s'agit de retracer l'histoire du CIE dans un chapitre spécifique.

Cela étant, la période de profond changement que connaît le centre au tournant des années 1980 suscite un bon nombre de questionnements quant à la place occupée par le CIE dans le milieu des organisations internationales. Car si une nouvelle donne s'établit à Longchamp, une autre s'esquisse dans l'espace international. Celle-là est caractérisée par l'évolution des contextes économiques et sociaux ainsi que par l'apparition de nouveaux acteurs sur la scène internationale. Aussi, au moment où le centre se retrouve orphelin de ses fondateurs, à l'instant où la page des trente premières années se tourne, et tandis qu'un contexte nouveau se dessine, on peut se demander si le CIE n'est pas sur le point d'être dépassé.

b) Le CIE : une structure sur le point d'être dépassée ?

Pour répondre à cette question dans le cadre de cette ultime sous-partie, qui l'on lira comme un préambule à la conclusion de notre mémoire, plusieurs arguments peuvent être croisés. Il s'agit ici non pas de fournir une réponse irrécusable mais de proposer une réflexion générale sur la place du CIE dans l'espace national et international et dans une perspective large liée au contexte du début des années 1980.

567 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1979, p. 1.

568 FILLASTRE Colette, « Raymond Mandé (1910-1988) », dans FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, p. 183.

569 Exposition « L'enfance, ça nous regarde. Regards sur le Centre international de l'enfance (1949-1996) », UFR Santé, Faculté de médecine de l'université d'Angers, décembre 2016.

Alors, le CIE est-t-il à cette période sur le point de tomber en désuétude ? Selon Yves Denéchère et Patrice Marcilloux, la structure fondée par Robert Debré est « une institution profondément et durablement marquée par les circonstances de sa création »⁵⁷⁰. C'est une caractéristique qui ressort de manière particulièrement forte au moment où la fondation doit continuer d'agir trente ans après sa création, dans un contexte très différent de celui de l'après Seconde Guerre mondiale. Car les réalités économiques et sociales se sont modifiées, tout comme les méthodes et les pratiques d'action. L'action conduite dans les pays dits « en voie de développement » s'est surtout considérablement transformée.

Sur la base d'un engagement singulier pour l'enfance, l'intervention du CIE dans les pays « en voie de développement » prenait à l'origine tout son sens au temps des empires coloniaux, alors que la France cherchait à réaffirmer son autorité sur la scène internationale. Puis, au moment de la décolonisation, les opérations du centre ont permis de faire se prolonger l'autorité française dans les pays nouvellement indépendants et de proposer une solution alors que les nouveaux gouvernements étaient en quête de soutien, notamment de le secteur de la formation des personnels de santé publique. Tandis que la coopération internationale se mettait en place, la fondation a pu diffuser auprès des populations son approche si particulière de la protection de l'enfance et faire œuvre de précurseur. Le CIE a ensuite participé au mouvement international lancé depuis l'ONU en faveur du développement économique et social des pays défavorisés, travaillant avec l'UNICEF à l'intégration de politiques en faveur de l'enfance dans les programmes de développement. Le centre a aussi été témoin des critiques qui ont surgies à cette période à l'encontre des politiques d'« assistance technique » comme de la « politisation » des organisations internationales. Mais à l'aube des années 1980, la logique d'intervention du CIE dans les régions toujours considérées comme « en voie de développement » est discutée.

L'émancipation des pays anciennement colonisés est alors à considérer. Ceux-ci ont acquis en ce temps un certain degré d'autonomie. Aussi, comme l'explique Gaëtan Thomas, les organisations internationales de coopération sanitaire liées à l'époque coloniale – l'OCCGE par exemple – sont en crise et sur le déclin. Ces dernières sont devenues caduques lorsque « de nouveaux acteurs, indépendants de l'État postcolonial, se sont développés dans les réseaux déclinants de la coopération »⁵⁷¹. On peut y voir un symptôme de l'affaiblissement de la domination scientifique des États occidentaux sur les pays « déshérités ». Un parallèle peut aussi être fait avec les conclusions de l'historienne Sylvia Chiffoleau, qui a travaillé à analyser l'internationalisation de

570 DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 184.

571 THOMAS Gaëtan, « La France et l'Afrique, en parallèle. Les essais vaccinaux de la station pilote du Centre international de l'enfance dans les années 1970 », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 165.

la santé publique au XX^e siècle au regard des politiques menées dans les pays d'Orient. Elle souligne notamment le phénomène d'acculturation qui a entraîné le transfert de méthodes et de savoirs de l'Occident à l'Orient, les praticiens orientaux ayant élevé leur niveau de connaissances et de pratique en matière médicale à la hauteur de celui de leurs homologues occidentaux :

« Sur la durée, se produit une modification profonde du profil des acteurs [...]. Si, au début du processus, les États d'Orient doivent recourir aux compétences des médecins européens, y compris pour les représenter dans le cadre [de] conférences [internationales], ils peuvent ensuite compter sur leurs propres praticiens, formés dans les institutions locales. Le processus accéléré d'acculturation que ceux-ci y connaissent, appuyé par des missions de formation et de spécialisation en Europe, les rend rapidement apte à partager, avec leurs collègues occidentaux, sinon des valeurs et des modèles scientifiques, lesquels demeurent disputés et influencés par les subjectivités locales, du moins un même professionnalisme, des valeurs sociales et des modes de comportement »⁵⁷².

L'émancipation des acteurs locaux est tout aussi marquée au début des années 1980 dans les pays « en voie de développement », en Afrique notamment. L'intervention du CIE dans ces territoires semble moins nécessaire que vingt ans auparavant dans la mesure où les personnels de santé publique ont hissé leur niveau de connaissances et de pratique, et que la demande a baissé. Cette action est d'autant plus questionnée que les populations vont de plus en plus chercher assistance auprès de nouveaux acteurs, porteur d'engagements humanitaires.

Car une nouvelle forme de concurrence apparaît pour le CIE. Figurés par les ONG, les nouveaux acteurs non étatiques, « non gouvernementaux », se multiplient. La mission de ces organismes oscille entre aide d'urgence et assistance au développement. Ceux-ci se réclament, pour un bon nombre d'entre eux, du sans-frontiérisme, mouvement né au lendemain de la guerre du Biafra (1967-1970). Selon le juriste Philippe Ryfman, le sans-frontiérisme, « néologisme forgé à partir du sigle de Médecins sans frontières » signifiait en ce temps « la volonté d'agir où le besoin s'en faisait sentir » et « le refus d'être contraint par l'absolutisation de la souveraineté étatique »⁵⁷³. Les ONG qui se développent dans ce contexte font des opérations de terrain et de l'intervention d'urgence une priorité, transcendant les barrières que constituent les frontières nationales pour venir en aide aux populations. Nous savons néanmoins aujourd'hui qu'un certain nombre d'ONG « d'urgence » menaient aussi en ce temps « des programmes de moyen ou de long terme [...] n'ayant rien à voir avec ce que le sens commun relie à une supposée "urgence" »⁵⁷⁴. Pour illustrer cet argument, Ryfman prend les exemples des ONG françaises Action contre la faim-France (ACF-F), créée en 1979, Solidarités International (SI) et Médecins du monde (MDM), nées en 1980, ou de l'organisation britannique Water Aid, fondée en 1981. L'apparition d'organismes de ce type au

572 CHIFFOLEAU Sylvia, *op. cit.*, p. 262.

573 RYFMAN Philippe, *op. cit.*, p. 52.

574 RYFMAN Philippe, *Les ONG*, *op. cit.*, p. 34.

milieu du second XX^e siècle, organismes qui entendent eux aussi mener une action de fond dans l'espace international humanitaire, déstabilise encore davantage le CIE. Selon Manciaux, la fondation « a pâti » de la nouvelle donne qui se profilait en cet instant⁵⁷⁵.

À cette période, les organisations internationales intergouvernementales telles que l'ONU, ses institutions spécialisées et ses organes subsidiaires, sont aussi en pleine évolution. Leurs rapports se multiplient en particulier avec les ONG, au détriment du CIE. Le pouvoir « attractif » de ces organisations, dont le rapport à la médiatisation est marquant, peut notamment être un atout pour elles. Leurs relations se développent et se complexifient alors autant que leurs collaborations. Pour prendre un exemple parlant, Yves Beigbeder, ancien membre de l'OMS, affirme que « l'OMS a besoin des ONG pour faire connaître et multiplier son action » alors que « les ONG ont besoin de l'OMS pour légitimer [la leur] »⁵⁷⁶. En effet, il s'agit d'une spécificité déterminante pour les organisations internationales que d'investir l'espace public, ce que ne permet pas les collaborations avec le CIE, structure qui s'avère très discrète auprès des médias. Dans ses mémoires publiés en 1974, Robert Debré confiait à ce sujet :

« Depuis la séance inaugurale de 1950, jamais, ni la presse, ni la radio, ni la télévision ne parlèrent de [notre] travail au public français. On pourrait dire, sans paradoxe, que dans la plupart des pays déshérités du globe le centre est connu et apprécié, mais que grâce à sa discrétion voulue il reste presque ignoré en France »⁵⁷⁷.

Dans un contexte où la prise de parole publique constitue une pratique à laquelle les organisations internationales ont de plus en plus recours, le CIE garde sa ligne de conduite sans chercher à modifier sa position sur cet aspect. Manifestement, c'est une évolution moderne qu'il ne cherche pas à suivre au tournant des années 1980. De même n'a pas non plus été envisagée une modification des pratiques alors que les organisations internationales dites de « développement » s'adaptaient pour un certain nombre d'entre elles à la nouvelle donne « humanitaire ». Selon Philippe Ryfman, de nombreuses organisations de « développement » mettent à ce moment « en œuvre (en matière d'éducation, de santé, d'agriculture, de renforcement des capacités locales) des programmes d'assistance immédiate », en particulier à destination « des populations réfugiées ou déplacées »⁵⁷⁸. Mais le CIE reste lui concentré dans ses activités de recherche et d'enseignement. D'ailleurs, il est intéressant d'observer qu'une association française, L'Appel, interpelle le CIE en 1976 afin qu'une action « concrète » soit menée en Asie de l'Est, l'objectif étant d'apporter une aide d'urgence aux enfants victimes de la guerre du Viêt Nam. Manciaux répondra cette année-là qu' « il

575 Entretien avec Michel Manciaux, directeur général du CIE de 1974 à 1984, par David Niget et Angélique Martin, dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, pp. 83-84.

576 BEIGBEDER Yves, *L'Organisation mondiale de la santé*, *op. cit.*, p. 99.

577 DEBRÉ Robert, *op. cit.*, p. 342.

578 RYFMAN Philippe, *op. cit.*, p. 34.

n'est pas dans la vocation du centre d'intervenir dans les situations d'urgence qui sont davantage du ressort d'organismes tels que [MSF], la Croix-Rouge Internationale et le FISE/UNICEF »⁵⁷⁹. Cela témoigne bien du décalage qui commence à apparaître dès la fin des années 1970 entre l'action du CIE et le nouveaux contexte international, le centre étant confondu avec un organisme d'aide d'urgence. Aussi, au lendemain de la dissolution définitive du centre, Nicole Guérin nous confirme que le CIE a quelque peu manqué de suivre les évolutions qui s'opéraient à cette période, tant sur le plan des nouvelles formes d'action que dans le domaine de la médiatisation : « Il est probable que les exigences croissantes de l'évolution et du développement demandaient une restructuration, une adaptation au contexte moderne, et surtout un effort pour faire savoir à travers les médias »⁵⁸⁰.

Le contexte change également au sein même des organisations reliées à l'ONU ainsi que sur le plan national, en France. D'abord, de nouveaux partenariats sont noués dans la sphère des institutions internationales onusiennes, ce qui ne bénéficie pas au CIE. Ainsi, le FNUAP s'associe toujours plus étroitement avec l'OMS, notamment dans le domaine de la santé maternelle et infantile, à partir de 1979. Le Fonds pour la population s'investit également dans les activités de vaccination de l'OMS⁵⁸¹. De même, l'OMS se rapproche du PNUD, bien que les deux organisations partagent certaines divergences en matière de développement. Ils collaborent par exemple dans le champ nouveau de la lutte contre le sida au début des années 1980. Ils s'associent aussi dans les domaines de la recherche sur la reproduction humaine et de la recherche sur les maladies tropicales. Surtout, une collaboration est nouée entre l'OMS et le PNUD dans le cadre des activités de vaccination des enfants⁵⁸². Plus avantageux pour l'OMS, ces nouveaux partenariats sont autant d'initiatives qui mettent à l'écart le CIE. Aussi l'on constate bien que le centre est progressivement mis de côté par les organisations onusiennes. L'affaiblissement de l'engagement de l'UNICEF auprès du CIE, que nous avons déjà analysé, en est la preuve la plus probante. Le fait que le centre soit très lié aux intérêts français pèse aussi sûrement dans la balance à une période où les organisations internationales sont pointées du doigt pour la politisation de leur action, l'OMS étant en ce temps très influencée par les États-Unis.

La France, justement, se retrouve en quelques sortes à porter le CIE à bout de bras. Son investissement dans la fondation est alors considérable, comme nous avons pu le préciser en avançant les chiffres de sa participation financière⁵⁸³. Cependant, on observe qu'à la mort Robert Debré le gouvernement français commence à son tour à prendre une certaine distance avec le

579 BUA, 1 CIDEF 73, correspondance échangée entre l'association L'Appel et la direction générale du CIE, les 23 juin et 1^{er} juillet 1976.

580 GUÉRIN Nicole, « La fin », dans FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, p. 254.

581 BEIGBEDER Yves, *op. cit.*, pp. 93-94.

582 *Ibid.*, pp. 89-91.

583 Voir annexe 4.

centre. Michel Manciaux témoigne : « [Robert Debré] disparu, on a senti un raidissement du Quai d'Orsay ». Le directeur général en poste de 1974 à 1984 affirme qu'en l'absence de Debré une « jalousie » commençait même à se manifester dans le milieu politique français⁵⁸⁴. En outre, les transformations que connaît le gouvernement à l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand en 1981 mettent le CIE en mauvaise posture. Manciaux explique notamment que « le ministère de la Coopération, qui était un [des] [...] subventionneurs [du CIE] avec le ministère de la Santé et des Affaires Étrangères, a été supprimé et [que] le ministère des Affaires Étrangères n'a pas voulu augmenter sa contribution »⁵⁸⁵. De plus, l'affirmation des structures nationales de recherche telles que l'INSERM et le CNRS contribuent en ce temps à la mise à l'écart du CIE. Car si le centre mène dans les années 1970 de nombreuses opérations en étroite relation avec l'INSERM – on sait désormais que les deux organismes nourrissent des rapports singuliers –, et si leur collaboration est souvent fructueuse, les deux structures œuvrant parfois en synergie, l'INSERM est clairement amené à prendre la place du CIE dans certains domaines d'activités, en particulier dans le champ de la recherche médicale. Au vu de ces différents éléments, on peut affirmer alors que l'effacement du CIE est annoncé à l'aube des années 1980.

Il apparaît donc que la fondation créée par Robert Debré au sortir du second conflit mondial est condamnée à tomber en désuétude au lendemain de son trentième anniversaire. Par le passé, et notamment dans les années 1960, le CIE avait pourtant prouvé sa capacité à s'adapter au contexte changeant. Toutefois, l'action qu'il menait restait une action à part. Cette action prenait toute sa dimension lorsqu'elle faisait œuvre de précurseur, traitant de l'ensemble des problèmes liés à l'enfance, expérimentant certains aspects de sa prise à charge. En poursuivant des activités dans l'« esprit » porté par la pédiatrie sociale, le CIE faisait preuve d'avant-gardisme. Ce rôle, la fondation ne pouvait plus le jouer quand les sources de financement se sont tariées, que des programmes d'action ont été pré-déterminés, que le contexte changeait et que l'« esprit » englobant, universel, et pluridisciplinaire du CIE s'estompait.

Le personnel de la fondation avait pourtant bien conscience de soutenir une œuvre pionnière. En témoigne le fait qu'en 1979 le directeur général ironisait quelque peu sur le fait que l'ONU avait déclaré cette même année « Année internationale de l'enfant » : « Il n'est pas [...] exagéré de dire que chaque année de travail est, pour le centre, une année internationale de l'enfant ». Il faut savoir que les Nations unies avaient pris cette initiative « afin de favoriser une prise de conscience collective et d'inciter les États à réellement agir pour la protection et la garantie des droits des enfants », action qui faisait alors partie, et ce depuis de nombreuses années, des

584 Entretien avec Michel Manciaux, directeur général du CIE de 1974 à 1984, par David Niget et Angélique Martin, dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 85.

585 *Ibid.*, p. 84.

objectifs du centre⁵⁸⁶. Toujours est-il que « le CIE n'a pas voulu rester en dehors du grand courant de réflexion et d'action que [suscitait], dans le monde entier, l'Année internationale de l'enfant »⁵⁸⁷. À cette occasion, le CIE a décidé d'« intensifier ses efforts » ; il a « [consacré] à cette entreprise d'envergure mondiale quelques-unes de ses activités »⁵⁸⁸. Cependant, ne peut-on pas voir en cette Année internationale de l'enfant le signe que le CIE, qui visait une prise de conscience à grande échelle, avait déjà rempli son rôle ? Le fait que le centre n'ait pas été sollicité par l'ONU cette année-là lorsque cette dernière chargeait « un groupe de travail [...] de rédiger une future Convention relative aux droits de l'enfant » est significatif⁵⁸⁹. Pour cette mission, les Nations unies se sont tournés vers l'UNICEF ainsi que vers « différentes organisations non gouvernementales [ONG] dont certaines se [sont créées] tout exprès comme Défense des enfants – International (DEI) »⁵⁹⁰. Suite à cela, le CIE s'est retrouvé relégué à un second plan, tenu pour dépassé. Michel Manciaux affirmera toutefois sur ce point, comme pour défendre l'engagement du CIE qui avait en ce temps affiché sa volonté de s'impliquer : « On ne peut pas nous avoir reproché d'avoir loupé le coche [des droits de l'enfant] »⁵⁹¹.

En 1980, après trente ans d'existence, le CIE entrevoit donc l'effacement de son autorité sur le plan international. Bien trop de facteurs jouent en sa défaveur pour qu'il puisse continuer de jouer un rôle majeur sur la scène internationale. Le centre a bel et bien perdu la place privilégiée qu'il occupait dans les années 1950 et 1960 auprès des organisations internationales et des institutions onusiennes. Définie dans le contexte de l'après Seconde Guerre mondiale, la fonction fondamentale du CIE, structure placée « à la disposition » des organismes internationaux, ne sied plus à la nouvelle donne internationale. En outre, la fondation n'apparaît plus comme complémentaire des institutions onusiennes, de l'UNICEF en premier lieu. Si elle a vu ses activités prospérer sous la présidence de Robert Debré tandis qu'elle constituait un véritable « laboratoire d'essai » pour les organisations internationales, son action s'affaiblit au moment où les subventions diminuent et où de nouveaux rapports de force s'établissent dans l'espace international. Trente ans durant, le CIE a œuvré pour l'enfance sous l'impulsion de Robert Debré en étroite relation avec l'UNICEF, l'OMS, l'UNESCO, l'OIT, la FAO ou encore la Division des Affaires Sociales de l'ONU, leurs rapports évoluant toujours entre concurrence et complémentarité, le centre occupant une place unique dans

586 DENÉCHÈRE Yves, NIGET David (dir.), *Droits des enfants au XX^e siècle. Pour une histoire transnationale*, op. cit., p. 12.

587 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1978, p. 89.

588 BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1979, p. 51.

589 La Convention relative aux droits de l'enfant sera signée le 20 novembre 1989.

590 DENÉCHÈRE Yves, NIGET David (dir.), op. cit., p. 12.

591 Entretien avec Michel Manciaux, directeur général du CIE de 1974 à 1984, par David Niget et Angélique Martin, dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *Le Centre international de l'enfance (1949-1997). Des archives à l'histoire*, op. cit., p. 85.

l'espace transnational, au croisement des milieux régionaux, nationaux et internationaux. Lorsque l'IDEF est créé en 1986, le CIE, contraint de coopérer avec cette nouvelle structure dédiée à l'enfance et à la famille dans un cadre plus national, a conscience que son aura internationale s'est dissipée.

CONCLUSION

Au travers d'activités portées dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et de la publication, le CIE a mené entre 1949 et 1980 une action singulière, à visée universelle, en faveur de l'enfance. Son œuvre, que l'on peut qualifier d'humaniste, voire d'humanitaire, a touché la plupart des pays du monde. Elle a permis une meilleure connaissance de l'enfant, dévoilé des dimensions de sa personnalité jusque-là ignorées, apporté de la lumière sur des aspects encore nébuleux de sa nature tout en considérant, dans une perspective générale, l'enfance « comme un tout ». Le CIE a exploré le champ filandreuse de sa prise en charge à l'international en privilégiant la diffusion d'une approche originale et englobante, une approche signifiée par la pédiatrie sociale, discipline, concept ou « esprit » développé en profondeur par Robert Debré et ses confrères du CIE au lendemain du second conflit mondial et tout au long des années 1950, 1960 et 1970. Aussi, l'action du centre a bénéficié à de nombreuses populations, en particulier à celles des pays considérés comme « en voie de développement ». Le passage suivant, extrait de la publication coproduite par Étienne Berthet et Michel Manciaux à la fin des années 1970, illustre par des données chiffrées l'importance que revêtaient à cette période les activités poursuivies par la fondation à travers le monde :

« De 1950 à 1978, le Centre international de l'enfance a organisé : 471 enseignements de perfectionnement (cours, séminaires, colloques et groupes de travail) dans 67 pays (24 en Afrique et dans l'océan Indien, 14 en Amérique Latine et dans les Caraïbes, 13 dans le Proche, le Moyen et l'Extrême-Orient, 16 en Europe) qui ont réuni 21 620 participants de 130 nationalités dont 42 d'Afrique et de l'océan Indien, 26 des Amériques et des Caraïbes, 34 du Proche, Moyen et Extrême-Orient, 28 d'Europe.

De 1950 à 1978, le Centre international de l'enfance a effectué : 52 études et enquêtes portant sur la croissance et le développement de l'enfant, l'allaitement maternel, la prévention de certaines maladies transmissibles et des accidents, les conditions de vie des enfants dans les pays du tiers monde, en Afrique en particulier, la prévention de l'inadaptation sociale chez les jeunes.

De 1950 à 1978, le Centre international de l'enfance a assuré : la publication de 169 numéros du "Courrier", revue médico-sociale de l'enfance diffusée dans 110 pays du monde et, depuis 1961, la publication de 116 numéros de "L'enfant en milieu tropical", revue diffusée dans 132 pays et territoires.

Les enseignements, recherches et études du centre ont fait l'objet de la publication de plus de 100 ouvrages, mémoires et documents de travail »⁵⁹².

Cela étant, si le CIE a joué un rôle important dans l'espace international, c'est parce que des années post-Seconde Guerre mondiale jusqu'à la fin des années 1970, il a occupé une place unique

592 BERHET Étienne, MANCIAUX Michel, *op. cit.*, p. 8.

dans l'espace des acteurs internationaux engagés pour la protection de l'enfance et, par extension, dans la sphère des organisations internationales qui œuvraient alors sous l'égide des Nations unies. La singularité de la fonction du centre s'explique de par un positionnement original à l'intersection des échelles. Définie dans ses statuts officiels, la double casquette nationale et internationale du centre lui a permis d'œuvrer à la fois pour les intérêts français dans le monde et d'agir au sein du mouvement international dirigé par l'ONU et par ses institutions spécialisées et organes subsidiaires. La double dépendance du CIE à la France et aux Nations unies a fait de la fondation une structure sans équivalent. Sa situation au carrefour des milieux régionaux, nationaux, et internationaux, et donc au croisement de l'ensemble des acteurs qui s'investissent pour l'enfance, lui a permis de jouer un rôle unique l'espace transnational. Le centre a facilité la liaison entre les différentes structures, en particulier entre les institutions onusiennes, les faisant fréquemment se réunir pour discuter des actions à mener et des objectifs à privilégier dans le cadre de ses programmes mais aussi dans une plus large perspective. À travers le CIE, les organisations internationales ont eu l'occasion d'organiser le mouvement international mené pour la protection de l'enfance. À ce sujet, les réunions du Comité consultatif technique ont été représentatives de la volonté affichée par le CIE de constituer un point central dans l'espace des organisations, un lieu d'échanges, de rencontres et d'interactions privilégié des acteurs.

Le cœur de notre réflexion a été d'étudier les relations entre le CIE et les organisations internationales humanitaires alors que le centre se développait dans ses trente premières années dans cette position si particulière. Assurément, notre étude confirme l'argument partagé de la communauté historique selon lequel les rapports entretenus entre les organisations internationales dans la seconde moitié du XX^e siècle sont complexes et ambivalents, ceux-ci oscillant généralement entre coopération et concurrence. Les rapports maintenus entre le CIE et les organisations depuis le temps des négociations conduites à l'ONU jusqu'aux années 1980 ont même tendus à exacerber cette réalité. Le fait que la fondation se soit située à cheval entre le milieu français et le milieu international a rendu plus ouvertes les tensions et les rivalités entre les structures, compte tenu notamment de l'influence anglo-saxonne exercée à l'OMS et plus largement au sein de la sphère des Nations unies. En plus d'y avoir vu un concurrent, l'OMS a vu en le CIE une fondation qui renforçait le pouvoir de la France à l'international, en particulier dans les territoires colonisés puis décolonisés d'Afrique, là où la fondation faisait assurément se prolonger l'autorité française. Pour le centre, l'enjeu était alors de jouer avec une dialectique qui lui permettait tout autant de légitimer son action auprès des organisations onusiennes et d'agir à l'international sous leurs auspices que de poursuivre sa propre ambition au service de l'enfance et des intérêts nationaux français. Robert Debré, emblématique fondateur du CIE et président de son Conseil d'administration jusqu'à sa mort

en 1978, était l'incarnation même de cette double volonté d'œuvrer pour l'enfance du monde à l'international et pour le « prestige » de la France.

Ce que l'on peut affirmer maintenant, c'est que beaucoup ont considéré le positionnement du CIE comme ambigu. Les institutions nationales et internationales ont d'abord peiné à reconnaître la nature du centre ainsi que son dessein pour l'enfance. Parmi les acteurs on présentait quelque difficulté à cerner une structure qui se développait à la fois sous l'égide de l'ONU et de la France. Si la fondation a peu à peu légitimé son action au fil des années, un conflit identitaire est apparu de façon chronique au long des décennies. En réalité, le manque de clarté qui régnait autour de la nature du CIE, une structure peu commune définie par des statuts évasifs, donnait aux différentes institutions la possibilité d'envisager leurs rapports avec le centre en fonction de leurs propres intérêts. Ainsi l'OMS a parfois considéré le CIE d'égal à égal, notamment dans le cadre des activités d'enseignement menées en collaboration, d'autres fois il l'a considéré comme une organisation de sous-traitance, par exemple dans le cadre d'activités de recherche, voire comme une structure d'ambition nationale. Quant à l'UNICEF, il a toujours considéré le CIE comme un organisme international, mais les rapports qu'il entretenait avec lui étaient biaisés dès le moment où il a accepté de le financer, ce qui a fait se mêler les intérêts des deux parties et placé le centre dans une situation de subordination.

Aussi peut-on dire que le modèle économique de la fondation, basé sur un subventionnement extérieur et aucun capital propre, a placé un plafond de verre sur les ambitions du CIE. Dans l'esprit de ses fondateurs, le centre était initialement pensé comme une organisation qui pourrait éventuellement reprendre le flambeau de l'UNICEF lorsque celui-ci aurait disparu une fois passé le temps de l'urgence d'après-guerre. Mais le Fonds a obtenu un statut permanent en 1953, ce qui a définitivement ancré ce dernier dans le paysage international. Le CIE s'est alors retrouvé dans une situation qu'il n'avait pas prévu, condamné, à partir de ce moment, à évoluer sous l'autorité de l'UNICEF. Partagés entre le gouvernement français et le Fonds, les plans de financement du CIE qui se sont succédé ont défini des rapports de force qui n'ont laissé que peu de marge de manœuvre à la fondation de Robert Debré. Toujours est-il que le CIE s'est retrouvé dans une situation privilégiée sous l'aile de l'UNICEF, jouant un rôle très utile auprès des organisations internationales.

La fonction essentielle du CIE, celle qui caractérise le mieux son positionnement sur la scène internationale, a été de constituer un « outil » mis à la disposition des organisations onusiennes, en d'autres termes de constituer un « laboratoire d'essai » de leurs activités, pour reprendre l'expression employée par Étienne Berthet. C'est ce positionnement qu'occupait le centre dans les années 1960, alors qu'il connaissait un âge d'or et étendait son action à travers le monde.

Incontestablement, le centre a été en ce temps complémentaire de l’OMS, de l’UNICEF et de l’UNESCO, s’adaptant avec flexibilité à leurs besoins. Sous la direction de l’OMS, il a surtout fait avancer la recherche sur la vaccination antituberculeuse en menant de nombreux tests et de multiples études, notamment sur le vaccin BCG. Sur la recommandation de l’UNICEF, il a mené des activités d’enseignement dans les pays bénéficiaires du Fonds et y a conduit des études médico-sociales sur l’enfance qui ont notamment aidé à mieux cerner des réalités locales très disparates et ainsi favoriser une action plus efficace dans les différentes régions du monde, en particulier dans les pays « en voie de développement ». Sous l’impulsion de l’UNESCO, une action s’est mise en place dans les champs de l’éducation et de la formation qui a permis le développement de méthodes d’enseignement inédites et dynamiques basées sur l’interaction entre les participants. Le CIE s’est dans le même temps développé comme une structure précurseur, se penchant sur des thèmes relatifs à l’enfance jusque-là peu ou pas abordés dans ses activités de recherche, d’enseignement et de publication. On pense ici notamment à l’étude menée sur la croissance et au développement de l’enfant dit « normal », aux cours donnés sur la connaissance de l’enfant à des magistrats, où encore à la publication de la revue « L’enfant en milieu tropical ». Sur le terrain, le CIE a souvent fait figure de pionnier, comme dans le village de Khombole au Sénégal, où il a érigé un centre pilote de santé publique favorisant la médecine préventive. Il s’est donc révélé dans la force de l’âge en tant qu’organisme d’avant-garde et centre pilote des organisations internationales, portant à la fois une ambition propre et une mission au service des institutions liées aux Nations unies.

De ce fait le CIE a intégré et favorisé la mécanique des interactions entre acteurs internationaux de la protection de l’enfance et plus largement entre acteurs non étatiques de la sphère internationale. Il a agi dans l’espace transnational en privilégiant une logique de réseau. Ses membres ont noué dans le temps des relations solides avec les institutions et circulé de façon dynamique dans la géographie des organisations en outrepassant les frontières nationales. Sur ce point, notre travail a bien montré que les limites entre les acteurs non étatiques sont souvent peu claires. Distinguer des cadres de références formels, si ce n’est celui des organisations internationales, reste difficile compte tenu des liaisons, des échanges et des interactions qui se développent constamment dans leur espace. Aussi, nous pensons nous aussi que pour mieux comprendre la réalité de ces rapports il convient plus que jamais de placer la focale sur les agents individuels. Nous nous sommes essayés à distinguer certaines trajectoires personnelles, mais une prosopographie poussée des membres des organisations internationales serait nécessaire pour mieux cerner les tenants et les aboutissants des relations qui se jouent entre les structures et ainsi faire sortir de l’ombre le champ des connexions qui existe dans leur espace. Dans le cadre du CIE cette étude prendrait tout son sens dans la mesure où le centre a constitué une fondation à taille humaine,

regroupée autour de la figure « patronale » de Robert Debré, située à l'intersection des structures nationales et internationales.

Un mot enfin sur le destin qu'a connu le CIE à partir des années 1970. Le tournant qu'a constitué cette période pour la fondation a entraîné l'effacement de son autorité et de son influence sur la scène internationale. À cette période, les turbulences de la conjoncture économique et la prise de distance de l'UNICEF n'ont pas permis au centre de continuer à agir en tant qu'acteur majeur du mouvement international. Aussi, la liberté d'action du CIE a largement été amputée à la fin des années 1970 tandis qu'il devait soumettre des programmes d'activités pré-déterminés à l'approbation de l'UNICEF et du gouvernement français. Son modèle de financement lui a alors clairement fait défaut. Ce que l'on retient maintenant, c'est que le CIE s'est présenté à l'aube des années 1980 comme une structure dépassée, presque anachronique. La fin d'une génération en interne, figurée par la mort de Robert Debré en 1978, l'a placé à un point de non retour. Il semble que la disparition du « patron » ait été un coup extrêmement dur porté à la légitimité du centre. En son absence, les organisations internationales ont commencé à retirer les investissements qu'ils avaient placé dans l'œuvre du CIE, privilégiant la coopération avec d'autres acteurs.

Car une nouvelle donne est apparue sur la scène internationale. La montée en puissance des ONG et des « nouveaux acteurs transnationaux », le recours à de nouvelles formes et pratiques d'action dans le champ en pleine expansion de l'humanitaire, et les demandes nouvelles venues des pays « en voie de développement » sont autant de facteurs introduisant le déclin du CIE au début des années 1980. Dans l'histoire des organisations internationales, on peut donc considérer le CIE comme un organisme qui a pris toute sa dimension dans le contexte de l'après Seconde Guerre mondiale et des premiers temps de l'ONU mais qui n'a pas su se transformer et s'adapter au moment où se redessinaient les rapports de force et le paysage des acteurs non étatiques. Mise de côté dans les années 1980 par les organisations onusiennes, réorientée dans un rôle plus « national » aux côtés de l'IDEF en France alors que le gouvernement le finançait presque totalement, le CIE n'a pas pu conserver son autorité sur la scène internationale. Les organisations telles que l'UNICEF et l'OMS avaient en ce temps bien défini leurs objectifs et maintenu le monopole de leur domaine de compétences, sans que le CIE ne soit associé à leurs programmes. À ce sujet, les anciens membres du CIE portent encore aujourd'hui une certaine rancœur à l'égard des institutions, notamment à l'encontre de l'OMS. Le fait que Nicole Guérin utilise quasiment mot pour mot les mêmes termes dans son témoignage livré au lendemain de la dissolution du CIE, en 2000, et dans celui publié en 2016 dans l'ouvrage collectif sur le CIE publié à l'initiative du CERHIO est significatif d'une mémoire vivace et de regrets partagés :

« Ensuite après la participation aux formations du PEV en Afrique et les recherches menées sur le BCG, l'acceptabilité des vaccinations et les aspects économiques des programmes, l'OMS a également honoré le centre du titre de Centre collaborateur pour la vaccination, reconnaissant le travail passé et augurant – du moins le croyons-nous à ce moment – d'une longue et fructueuse collaboration ultérieure... »⁵⁹³.

Ainsi, dans le sillage des réflexions menées par les historiens du CERHIO, notre travail de recherche a démontré qu'il était possible de dépasser la mémoire du CIE pour proposer une étude historique sur la situation de la fondation dans le second XX^e siècle. Il s'agit néanmoins d'un travail qui appelle les chercheurs à aller plus loin sur la question du CIE. Sur le plan de l'histoire des relations internationales, il serait opportun de visiter les archives des organisations telles que l'OMS et l'UNICEF afin de proposer une étude plus globale des relations qu'elles ont entretenues avec le CIE et ainsi démêler leurs connexions dans l'espace transnational. Sur la question du CIE en lui-même, de nombreuses pistes restent à explorer. La richesse des archives du CIDEF autorise la poursuite de recherches très complètes. Une monographie du CIE pourrait assurément faire l'objet d'une thèse. Un travail sur la pédiatrie sociale, discipline soutenue par le centre et quelque peu oubliée aujourd'hui, pourrait aussi être entamé. Étudier la diffusion de la pédiatrie sociale dans les milieux nationaux et internationaux pourrait fournir une contribution remarquable à l'historiographie, une contribution qui mêlerait histoire de l'enfance, histoire des relations internationales et histoire de la médecine.

593 GUÉRIN Nicole, « Témoignage. Les activités relatives au BCG et aux vaccinations au Centre international de l'enfance », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, p. 126 ; GUÉRIN Nicole, « Vaccinations multiples du nourrisson », dans FILLASTRE Colette, GUÉRIN Nicole (dir.), *op. cit.*, p. 122.

BIBLIOGRAPHIE

Centre international de l'enfance

BERTHET Étienne, MANCIAUX Michel, *Le Centre international de l'enfance*, Paris, La Documentation Française, coll. « Notes et études documentaires », 1979.

DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *Le Centre international de l'enfance (1949-1997). Des archives à l'histoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016.

GUÉRIN Nicole, FILLASTRE Colette (dir.), *Centre International de l'Enfance. Le Château de Longchamp*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Robert Debré

DEBRÉ Robert, *Ce que je crois*, Paris, Grasset, 1976.

DEBRÉ Robert, *L'honneur de vivre. Mémoires*, Paris, Hermann, 1996.

MARTINEAUD Jean-Paul, *De Vincent de Paul à Robert Debré. Des enfants abandonnés et des enfants malades à Paris*, Paris, L'Harmattan, 2006.

ROSENTAL Paul-André, *L'intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris, Odile Jacob, 2003.

Enfance

DENÉCHÈRE Yves, « Des adoptions d'État : les enfants de l'occupation française en Allemagne, 1945-1952 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 57, 2010.

DENÉCHÈRE Yves, « Diplomatie privée et autonomisation des ONG humanitaires dans l'espace de la cause des enfants », *Monde(s). Histoire, espaces, relations*, n° 5, 2014, pp. 119-135.

DENÉCHÈRE Yves, DROUX Joëlle, « Enfants et relations internationales : chantiers de recherche », *Relations internationales*, n° 161, 2015, pp. 3-11.

DENÉCHÈRE Yves, NIGET David (dir.), *Droits des enfants au XX^e siècle. Pour une histoire transnationale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015.

DROUX Joëlle, « L'internationalisation de la protection de l'enfance : acteurs, concurrences et projets transnationaux », *Critique internationale*, n° 52, 2011, pp. 17-33.

MARSHALL Dominique, « Dimensions transnationales et locales de l'histoire des droits des enfants. La Société des Nations et les cultures politiques canadiennes, 1910-1960 », *Genèses*, n° 71, 2008, pp. 47-63.

Organisations internationales et humanitaire

BEIGBEDER Yves, *La représentation du personnel à l'Organisation mondiale de la santé et dans les principales institutions spécialisées des Nations Unies ayant leur siège en Europe*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1975.

BEIGBEDER Yves, *L'Organisation mondiale de la santé*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 1997.

BLACK Maggie, *The Children and the Nations. The Story of Unicef*, New York, UNICEF, 1986.

BLACK Maggie, *Children First. The Story of UNICEF, Past and Present*, New York, Oxford University Press, 1996.

BORDIEZ Axelle, DUMONS Bruno, « Éditorial. Faire l'histoire de l'humanitaire », *Le Mouvement social*, n° 227, 2009, pp. 3-8.

CHIFFOLEAU Sylvia, *Genèse de la santé publique internationale. De la peste d'Orient à l'OMS*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

Critique internationale, « Une autre approche de la globalisation : socio-histoire des organisations internationales (1900-1940), n° 52, 2011 :

KOTT Sandrine, « Les organisations internationales, terrains d'étude de la globalisation. Jalons pour une approche socio-historique », pp. 9-16.

KOTT Sandrine, « Dynamiques de l'internationalisation : l'Allemagne et l'Organisation internationale du travail (1919-1940) », pp. 69-84.

DÉCORZANT Yann, « La Société des Nations et l'apparition d'un nouveau réseau d'expertise économique et financière (1914-1923) », pp. 35-50.

DAVID Thomas, TOURNÈS Ludovic, « Introduction. Les philanthropies : un objet d'histoire transnationale », *Monde(s). Histoire, espaces, relations*, n° 6, 2015, pp. 7-22.

DEVIN Guillaume, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 2^e édition, 2016.

DESGRANDCHAMPS Marie-Luce, « Revenir sur le mythe fondateur de Médecins sans frontières : les relations entre les médecins français et le CICR pendant la guerre du Biafra (1967-1970) », *Relations internationales*, n° 146, 2011, pp. 95-108.

GABORIEAU Pierre, « Acteurs humanitaires pendant le génocide des Tutsi au Rwanda (avril-juillet 1994) », mémoire d'histoire, sous la direction de M. Yves Denéchère, Angers, Université d'Angers, 2014, pp. 60-93.

LOUIS Marieke, *Qu'est-ce qu'une bonne représentation ? L'Organisation internationale du travail de 1919 à nos jours*, Paris, Dalloz, 2016.

MAUREL Chloé, « L'Unesco : une plateforme pour les circulations transnationales de savoirs et d'idées (1945-1980) », *Histoire@Politique*, n° 15, pp. 42-59, 2011.

MINARD Philippe, « Globale, connectée ou transnationale : les échelles de l'histoire », *Esprit*, n° 12, 2013, pp. 20-32.

Relations internationales, « Organisations internationales et ONG : Coopération, rivalité, complémentarité de 1919 à nos jours – I », n° 151, 2012 :

RODOGNO Davide, SCHULZ Matthias, VAÏSSE Maurice, « Introduction », pp. 3-9.

TOURNÈS Ludovic, « La philanthropie américaine, la Société des Nations et la coproduction d'un ordre international (1919-1946) », pp. 25-36.

MATASCI Damiano, « L'éducation, terrain d'action internationale : le Bureau international de l'enseignement technique dans les années 1930 », pp. 37-48.

DROUX Joëlle, « La tectonique des causes humanitaires : concurrence et collaborations autour du Comité de protection de l'enfance de la Société des Nations (1880-1940) », pp. 73-90.

Relations internationales, « Organisations internationales et ONG : Coopération, rivalité, complémentarité de 1919 à nos jours – II », n° 152, 2012 :

BUGNION François, « Le Comité international de la Croix-Rouge et les Nations Unies de 1945 à nos jours : oppositions, complémentarités et partenariats », pp. 3-16.

DESGRANDCHAMPS Marie-Luce, « Entre coopération et concurrence : CICR, Unicef et organisations religieuses au Biafra », pp. 51-62.

ÉLIE Jérôme, « Interactions et filiations entre organisations internationales autour de la question des réfugiés (1946-1956) », pp. 39-50.

PALMIERI Daniel, « Le Comité international de la Croix-Rouge et les organisations pour les réfugiés, 1943-1948 », pp. 17-28.

WOEBSE Anna-Katharina, « L'Unesco et l'Union internationale pour la protection de la nature. Une impossible transmission de valeurs ? », pp. 29-50.

RYFMAN Philippe, *La question humanitaire. Histoire, problématiques, acteurs et enjeux de l'aide humanitaire internationale*, Paris, Ellipses, 1999.

RYFMAN Philippe, *Une histoire de l'humanitaire*, Paris, La Découverte, 2008.

RYFMAN Philippe, *Les ONG*, Paris, La Découverte, 3^e édition, 2014.

STEELE-ORSINI Marie-Antoinette, WÜTHRICH William, « Les ONG dans le système international », *Relations internationales*, n° 40, 1984, pp. 505-522.

ZARKA Jean-Claude, *Institutions internationales*, Paris, Ellipses, 6^e édition, 2014.

Afrique

BADO Jean-Paul, *Médecine coloniale et grandes endémies en Afrique, 1900-1960*, Paris, Karthala, 1996.

D'ALMEIDA-TOPOR Hélène, *L'Afrique du 20^e siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 4^e édition, 2013.

YACONO Xavier, *Les étapes de la décolonisation française*, Paris, Presses Universitaires de France, 6^e édition, 1994.

Crises économiques

AGLIETTA Michel, « Les crises de la globalisation financière », *Macroéconomie financière*, Paris, La Découverte, 5^e édition, 2008, pp. 133-165.

DUFAU Didier, *L'étrange désastre. Le saccage de la prospérité*, Paris, Éditions du CEE (Cercle des Économistes E-toile), 2015.

RAZOUX Pierre, « Une crise régionale aux répercussions mondiales », *La guerre du Kippour d'octobre 1973*, Paris, Economica, 1999, pp. 241-167.

SOURCES

Fonds d'archives

Les boîtes du fonds d'archives « CIDEF » consultées dans le cadre de ce mémoire de recherche sont accessibles à la bibliothèque universitaire d'Angers (BUA), à Belle-Beille.

BUA, 1 CIDEF 01, Statuts et historique du CIE (1949-1997)

BUA, 1 CIDEF 02, Documents généraux sur le CIE (1963-1973)

BUA, 1 CIDEF 11, Rapports d'activités annuels du CIE (1951-1952)

BUA, 1 CIDEF 12, Rapports d'activités annuels du CIE (1950-1954)

BUA, 1 CIDEF 13, Rapports d'activités annuels du CIE (1955-1963)

BUA, 1 CIDEF 14, Rapports d'activités annuels du CIE (1964-1979)

BUA, 1 CIDEF 19, Correspondance du Comité consultatif technique du CIE avec l'OMS (1957-1995)

BUA, 1 CIDEF 20, Correspondance du Comité consultatif technique du CIE avec l'UNICEF (1950-1993)

BUA, 1 CIDEF 24, Procès-verbaux des réunions du Comité consultatif technique du CIE (1950-1969)

BUA, 1 CIDEF 25, Procès-verbaux des réunions du Comité consultatif technique du CIE (1970-1979)

BUA, 1 CIDEF 71, Correspondance avec les ministères du gouvernement français (1950-1996)

BUA, 1 CIDEF 72, Relations avec l'OMS (1964-1986)

BUA, 1 CIDEF 73, Relations avec la France (1973-1977)

BUA, 1 CIDEF 106, Dossier sur le centre rural de Khombole (1956-1964) ; Relations avec l'UNICEF (1950-1985)

BUA, 1 CIDEF 123, Budgets du CIE (1977-1989)

BUA, 1 CIDEF 123/8, Subventions et participations (1973-1984)

Dossier d'archives imprimé

MARCILLOUX Patrice, « La création du Centre international de l'enfance. Dossier d'archives », dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *Le Centre international de l'enfance (1949-1997). Des archives à l'histoire*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, 2016, pp. 35-72.

Récits imprimés

BERTHET Étienne, MANCIAUX Michel, *Le Centre international de l'enfance*, Paris, La Documentation Française, coll. « Notes et études documentaires », 1979.

DEBRÉ Robert, *L'honneur de vivre. Mémoires*, Paris, Hermann, 1996.

Entretien avec Michel Manciaux, directeur général du CIE de 1974 à 1984, par David Niget et Angélique Martin, dans DENÉCHÈRE Yves, MARCILLOUX Patrice (dir.), *op. cit.*, pp. 73-86.

GUÉRIN Nicole, FILLASTRE Colette (dir.), *Centre International de l'Enfance. Le Château de Longchamp*, Paris, L'Harmattan, 2000.

ANNEXES

ANNEXE 1

Une chronologie de la création du CIE

Source : BUA, 1 CIDEF 13, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1959, pp. 7-8.

- 17 juin 1947** Le représentant de la France au Conseil exécutif de l'UNICEF propose au nom de son gouvernement l'installation à Paris d'un Centre international de l'enfance.
- 7 octobre 1947** Le Conseil exécutif de l'UNICEF « apprécie vivement l'offre du gouvernement français d'établir un Centre international de l'enfance à Paris comme part de sa contribution au Fonds, mais conclut que la décision de création d'un tel centre sur une base permanente ne peut être prise que par le Conseil économique et social de l'ONU ».
- 5 mars 1949** Dans une lettre adressée au président du Conseil exécutif de l'UNICEF, le gouvernement français précise les conditions de son offre et les facilités qu'il propose de mettre à la disposition du CIE à Paris.
- 30 juin 1949** Le Conseil exécutif de l'UNICEF accepte les propositions du gouvernement français et fixe l'importance de sa contribution.
- 14 juillet 1949** Le Conseil exécutif de l'OMS, au cours de sa quatrième session, donne son accord pour participer au fonctionnement du CIE à Paris par l'attribution de bourses d'étude et la participation d'experts à ses activités.
- 28 juillet 1949** Résolution du Conseil économique et social des Nations unies qui enregistre « la décision prise par le Conseil exécutif de l'UNICEF au sujet de l'offre généreuse du gouvernement français tendant à créer à Paris un centre de l'enfance qui fournirait des possibilités d'enseignement, de démonstrations et de recherches de caractère international et se déclare satisfait de voir que le Conseil exécutif de l'OMS accepte de coopérer à la création du centre ».
- 10 novembre 1949** Le président du Conseil des ministres français décrète officiellement la fondation du Centre international de l'enfance à Paris et lui donne la qualité « d'établissement reconnu d'utilité publique ».

21 décembre 1949 Un arrêté du ministère français des Affaires Étrangères et du ministère français de la Santé Publique et de la Population désigne les six premiers membres du Conseil d'administration du CIE : Professeur Aujaleu (France), Lord Boyd Orr of Brechin (Royaume-Uni), Professeur Debré (France), Docteur Rajchman (Pologne), Professeur Wallgren (Suède), Professeur Bugnard (France).

18 janvier 1950 Séance officielle d'inauguration du CIE au ministère français des Affaires Étrangères en présence de nombreuses personnalités internationales parmi lesquelles Maurice Pate, directeur général du FISE, James Torrès Bodet, Directeur général de l'UNESCO, le Dr. Bonne, représentant le Directeur général de l'OMS.

18-19 janvier 1950 Première réunion du Conseil d'administration du CIE au cours de laquelle Robert Debré est élu président. Le Conseil se complète de trois nouveaux membres : Guido Fanconi (Suisse), Paulo de Berredo Carneiro (Brésil) et Ronald Walker (Australie).

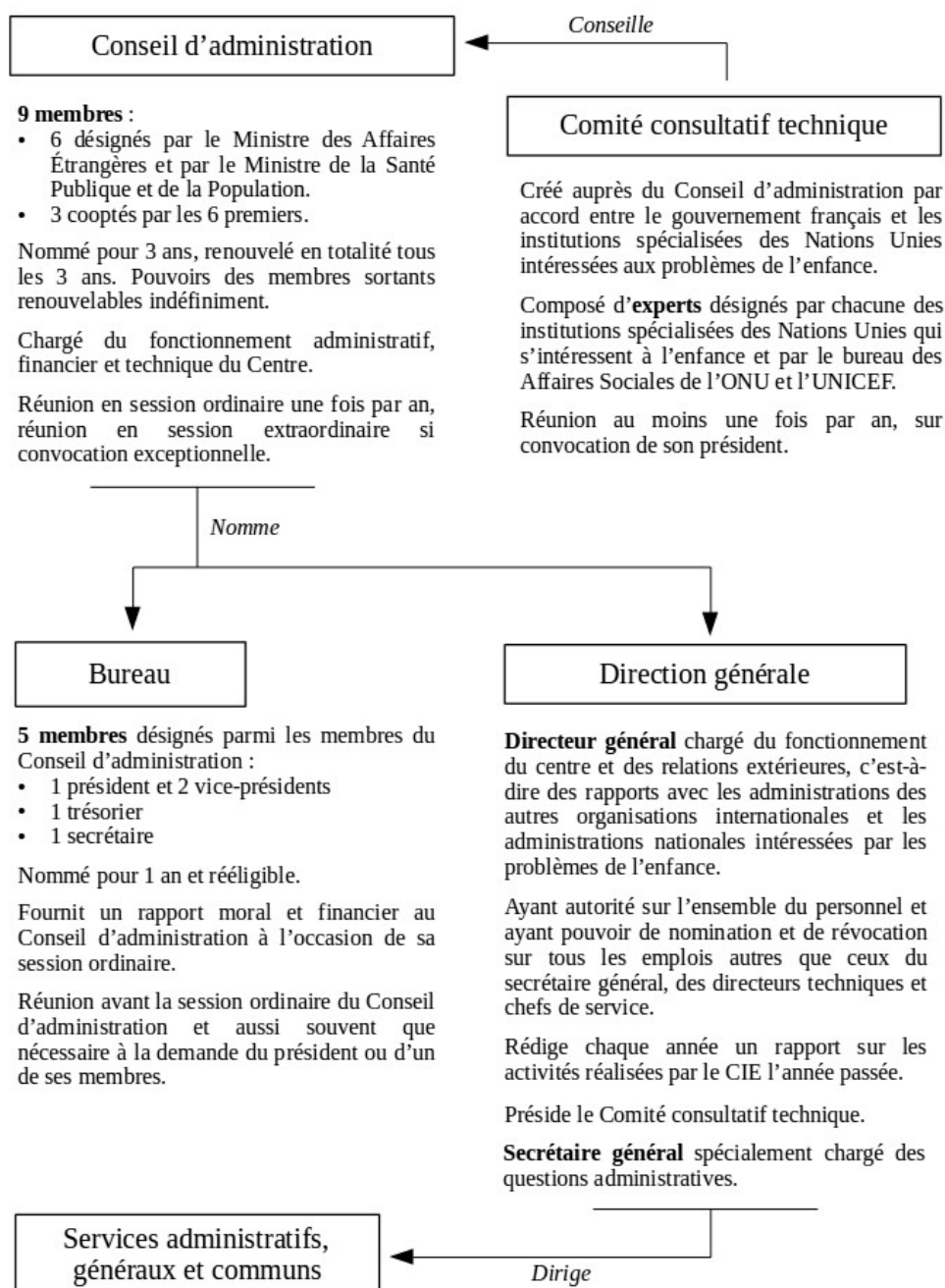
En juin 1950, un dixième membre est élu, George Guest (États-Unis), et, suite aux démissions de Lord Boyd Orr of Brechin et de Ronald Walker, ces deux personnalités sont remplacées par la Marquise de Reading (Royaume-Uni) et Arthur Wauters (Belgique).

ANNEXE 2

Les organes administratifs du CIE en 1950

Créé à partir de : BUA, 1 CIDEF 01, Statuts du Centre international de l'enfance.

Composition et attribution des organes administratifs du CIE en 1950



ANNEXE 3

Les directeurs généraux et les présidents du Conseil d'administration du CIE de 1950 à 1997

Directeurs généraux

1950 - 1951 Arthur WAUTERS

1951 - 1954 Maurice GAUD

1954 - 1974 Étienne BERTHET

1974 - 1984 Michel MANCIAUX

1984 - 1987 Claude JOLIF

1987 - 1993 Jean BROUSTE

1993 - 1997 Michèle PUYBASSET

Présidents du Conseil d'administration

1950 - 1978 Robert DEBRÉ

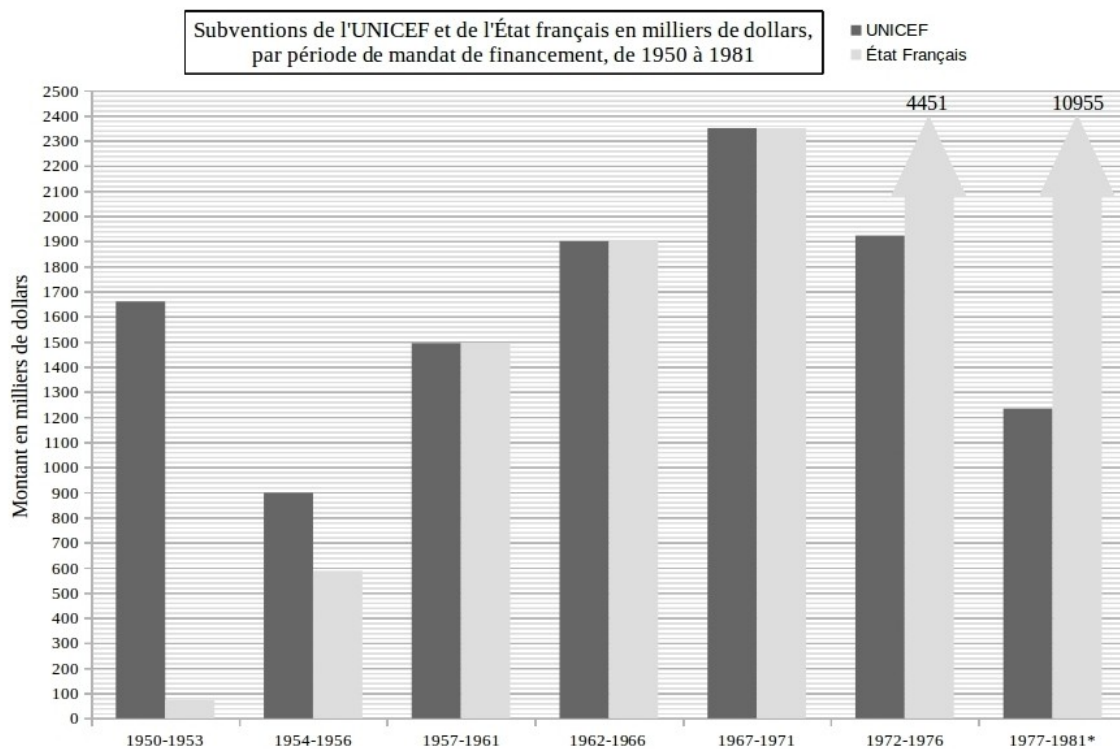
1978 - 1982 Eugène AUJALEU

1982 - 1993 Pierre ROYER

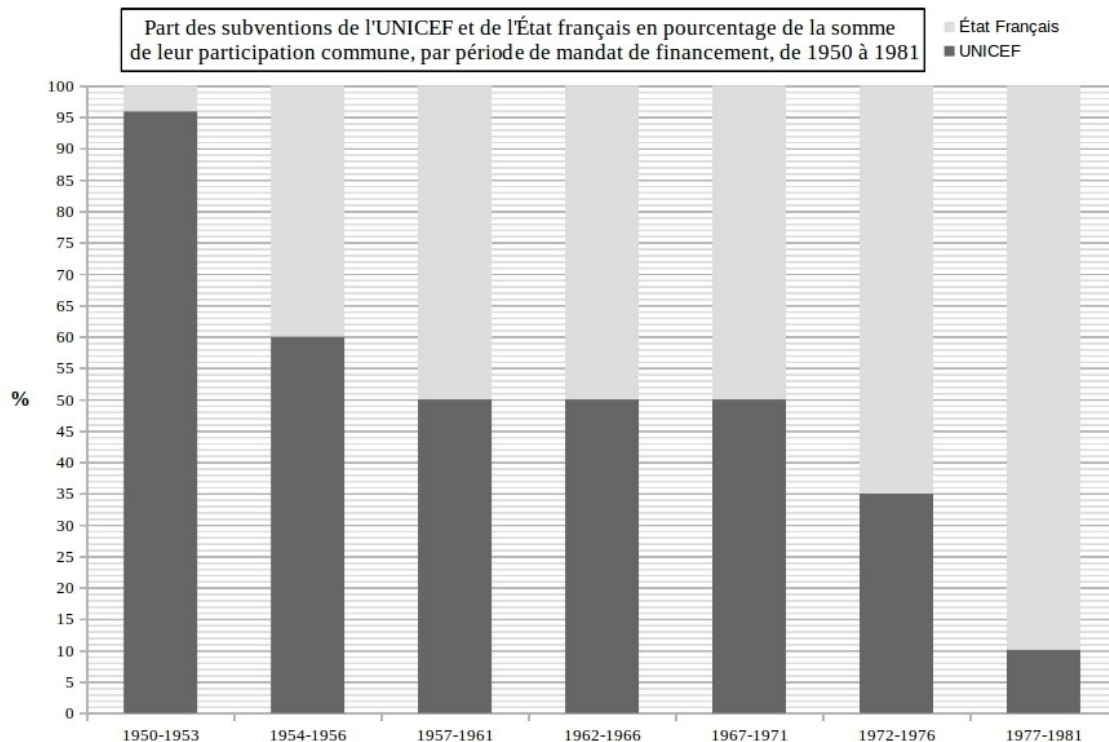
1993 - 1997 Claude GRISCELLI

ANNEXE 4

Les subventions de l'UNICEF et de l'État français accordées au CIE de 1950 à 1981



* Une partie des subventions de l'UNICEF accordées au cours de la période 1977-1981 (les 3/5, soit 750 000 dollars) sont des fonds préaffectés pour des programmes d'action décidés en concertation entre le CIE et l'UNICEF.



ANNEXE 5

Les activités d'enseignement et de recherche du CIE dans le monde entre 1950 et 1968

Source : BUA, 1 CIDEF 14, Rapport sur les activités du CIE au cours de l'année 1968, p. 27.

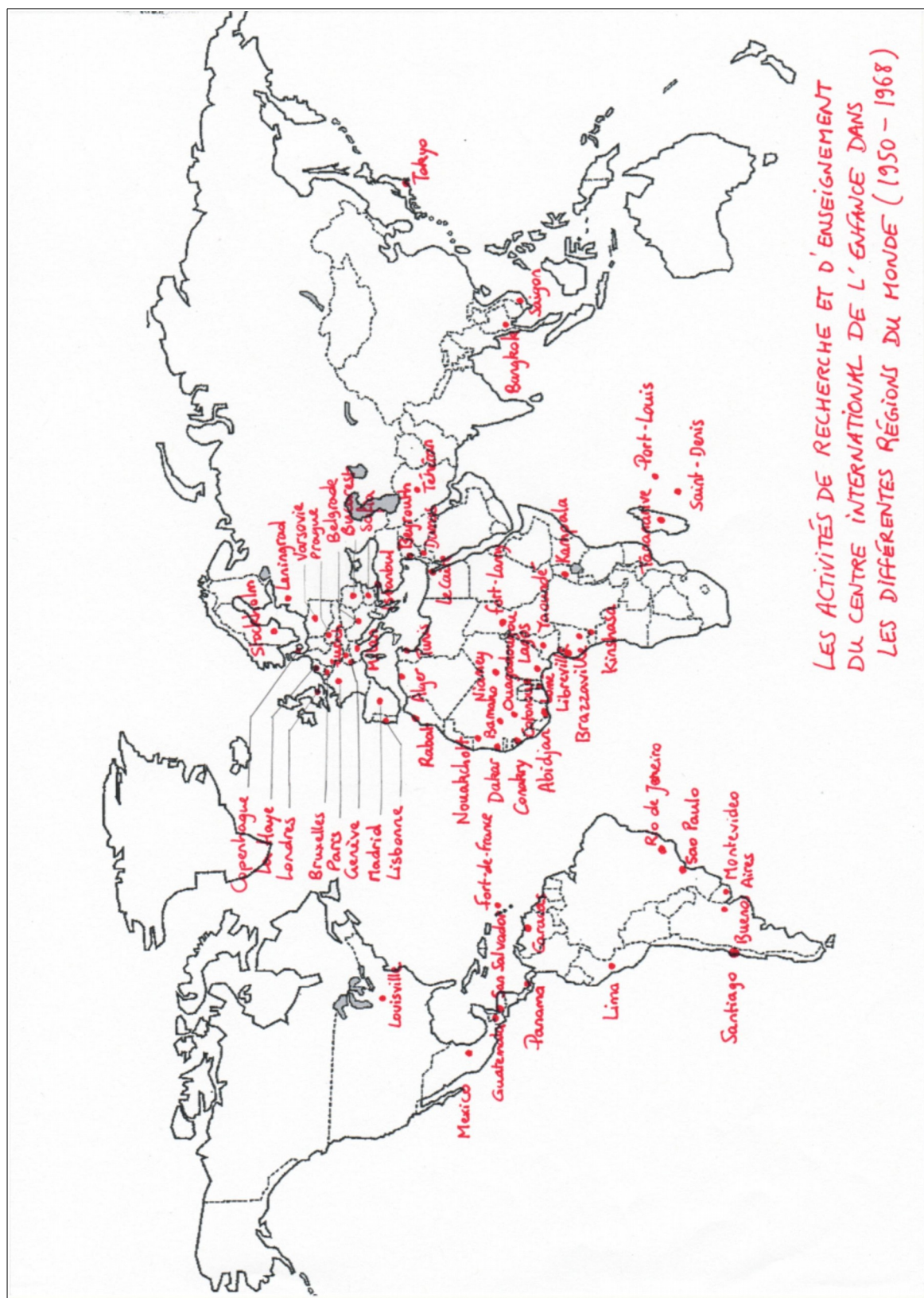


TABLE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES

Tableaux et graphiques

Composition du Conseil d'administration du CIE de 1951 à 1959.....	47
Nombre de représentations par organisation aux réunions du CCT entre 1950 et 1978.....	51
Nombre de représentants différents envoyés aux réunions du CCT entre 1950 et 1978.....	64
Budgets annuels du CIE de 1954 à 1958.....	76
Évolution du nombre de boursiers de l'OMS envoyés aux enseignements du CIE entre 1950 et 1967.....	78
Évolution de l'effectif du CIE entre 1950 et 1965.....	80
Cours interafricains du CIE réalisés entre 1954 et 1961.....	103
Cours interaméricains du CIE réalisés entre 1959 et 1969.....	124
Représentants d'organisations internationales ayant siégé au moins dix fois au CCT entre 1950 et 1978.....	133
Collaborations réalisées entre le CIE et la Josiah Macy Jr. Foundation dans les années 1970.....	171
Subventions de l'UNICEF pré-affectées annuellement à des programmes d'action du CIE entre 1977 et 1981.....	173

Annexes

Annexe 1 – Une chronologie de la création du CIE.....	214
Annexe 2 – Les organes administratifs du CIE en 1950.....	216
Annexe 3 – Les directeurs généraux et les présidents du Conseil d'administration du CIE de 1950 à 1997.....	217
Annexe 4 – Les subventions accordées par l'UNICEF et l'État français au CIE de 1950 à 1981...	218
Annexe 5 – Les activités d'enseignement et de recherche du CIE dans le monde entre 1950 et 1968.....	219

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES.....	5
INTRODUCTION.....	7
AUTOUR DU CIE : HISTORIOGRAPHIE.....	12
PROBLÉMATIQUE ET QUESTIONNEMENT.....	19
LES ARCHIVES DU CIDEF POUR MATÉRIAU PRINCIPAL.....	20
PREMIÈRE PARTIE : LE CIE : UNE FONDATION ORIGINALE, SOUMISE AU DÉBAT DANS SES PREMIÈRES ANNÉES.....	26
Chapitre I : Un projet discuté au lendemain de la Seconde Guerre mondiale	27
1. <u>Une initiative française à visée internationale</u>	27
a) <i>Un État soucieux de réaffirmer son autorité sur la scène internationale</i>	27
b) <i>L'instigateur : Robert Debré, pédiatre, patriote, philanthrope</i>	30
2. <u>Une proposition débattue, subordonnée à l'approbation de la communauté internationale</u>	33
a) Une réception difficile à l'ONU.....	34
b) Des premiers rapports contrastés avec les États et les organisations internationales.....	38
Chapitre II : Une construction singulière, au croisement des échelles internationales, nationales et locales	45
1. <u>Une œuvre originale</u>	45
a) <i>Une fondation française liée aux organisations internationales</i>	45
b) <i>Un financement particulier pour une action large</i>	52
2. <u>Un organisme en quête d'identité dans ses premières années</u>	59
a) <i>Des difficultés à acquérir une certaine reconnaissance</i>	59
b) <i>Entre volonté de se démarquer et nécessité de collaborer</i>	65
DEUXIÈME PARTIE : DU SIÈGE AU TERRAIN, UNE COLLABORATION EN QUESTION À L'ÂGE D'OR DU CIE.....	74
Chapitre III : Le CIE : un « laboratoire d'essai » pour les organisations internationales	75
1. <u>Un centre en plein essor dans l'espace des organisations internationales</u>	75
a) <i>Des moyens plus importants</i>	75
b) <i>Une activité plus dense</i>	82
2. <u>Être complémentaire des organisations onusiennes : une condition de la réussite ?</u>	88
a) <i>De la flexibilité et de l'adaptation du centre aux nécessités des institutions de l'ONU</i>	89
b) <i>Le « commando d'avant-garde » de l'UNICEF, l'OMS et l'UNESCO</i>	93
Chapitre IV : Les pays « en voie de développement » : terrains d'intervention privilégiés et controversés du CIE	100
1. <u>Répondre aux besoins des pays « déshérités » dans le domaine de la protection de l'enfance</u>	101
a) <i>La formation des personnels compétents dans les champs de la santé publique et de l'enfance au temps de la décolonisation française</i>	101
b) <i>Une action dans la lignée des politiques conduites par les Nations unies et l'UNICEF</i>	111
2. <u>Des activités fructueuses qui rencontrent oppositions et concurrences</u>	116
a) <i>Un exemple significatif : les opérations du CIE au Sénégal</i>	116
b) <i>Les résultats contrastés de la coopération avec les organisations internationales en Amérique Latine</i>	123
Chapitre V : De l'importance des individus dans la dynamique des interactions entre le CIE et les organisations internationales	129
1. <u>La contiguïté des individus dans le champ du CIE et des organisations internationales</u>	129

a) <i>Des liens noués dans le cadre d'une fondation à taille humaine.....</i>	130
b) <i>Des trajectoires individuelles qui favorisent une liaison temporelle entre les structures.....</i>	137
2. <u>Des acteurs en interaction dans un milieu connecté.....</u>	141
a) <i>Le rôle des agents individuels dans les connexions établies entre le CIE et les organisations internationales.....</i>	141
b) <i>La circulation des personnes dans l'espace transnational.....</i>	145
TROISIÈME PARTIE : LES ANNÉES 1970 OU QUAND LE CIE AFFICHE SES LIMITES	151
.....	
Chapitre VI : Au cœur du second XX^e siècle, un tournant dans l'histoire du CIE.....	152
1. <u>Un fonctionnement et une action remis en question.....</u>	152
a) <i>Des premières restructurations en interne.....</i>	153
b) <i>À la recherche d'un « second souffle ».....</i>	156
2. <u>Un nouveau contexte financier difficile.....</u>	161
a) <i>La prise de distance de l'UNICEF dans une conjoncture économique instable.....</i>	162
b) <i>Des rapports de force en évolution.....</i>	167
Chapitre VII : Vers une nouvelle donne au CIE et dans l'espace international.....	175
1. <u>Des activités qui se prolongent au service des organisations internationales.....</u>	175
a) <i>Des orientations nouvelles pour une action conduite au plus près des organisations internationales.....</i>	176
b) <i>Un engagement toujours soutenu dans les pays « en voie de développement ».....</i>	182
2. <u>À l'aube des années 1980, l'effacement annoncé du CIE.....</u>	189
a) <i>À Longchamp, la fin d'une époque.....</i>	189
b) <i>Le CIE : une structure sur le point d'être dépassée ?.....</i>	193
CONCLUSION.....	201
BIBLIOGRAPHIE.....	207
SOURCES.....	211
ANNEXES.....	213
TABLE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES.....	220

RÉSUMÉ

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la communauté internationale rassemblée aux Nations unies figurait de façon concrète son ambition de préserver la paix et de sauvegarder les droits de l'homme dans un mouvement universel. À ce moment, un enjeu spécifique considéré comme conforme à l'idéal de la conscience contemporaine se distinguait : celui de la protection de l'enfance. La création d'organisations internationales dans le sillage de l'ONU telles que l'OMS et l'UNICEF témoignait alors du souci partagé des États d'œuvrer pour une prise en charge globale de l'enfance dans le monde. Si l'action de ces organismes est aujourd'hui bien connue, celle du Centre international de l'enfance (CIE) l'est beaucoup moins. Créée en 1949 à Paris à l'initiative du pédiatre français Robert Debré (1882-1978), cette fondation a participé de façon active au mouvement international conduit en faveur de l'enfance dans le second XX^e siècle, en poursuivant à travers le monde des activités portées dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et de la publication. Le CIE a diffusé par là même une approche singulière et précurseur de la prise en charge de l'enfance signifiée par les concepts de la pédiatrie sociale. Basé au château de Longchamp, en périphérie de Paris, le CIE s'est en ce temps développé à la fois sous les auspices de l'État français et de l'UNICEF. Dans notre étude, nous proposons d'analyser la place qu'occupait le CIE dans l'espace des organisations internationales engagées en faveur de l'enfance entre 1947 et 1980, à une période où le centre jouait un rôle majeur sur la scène internationale et où il se positionnait à la fois comme une organisation concurrente et comme une structure complémentaire des institutions internationales. L'enjeu est de fournir un travail qui contribue à faire connaître le Centre international de l'enfance, structure dissoute en 1999, et qui aide à mieux comprendre dans une perspective historique les relations qu'ont entretenues les organisations internationales dans l'espace transnational dans la deuxième moitié du XX^e siècle.

Mots clés : Centre international de l'enfance ; Robert Debré ; enfance ; ONU ; UNICEF ; OMS ; organisations internationales ; relations internationales ; ONG ; action humanitaire.

ABSTRACT

In the aftermath of the Second World War, the international community gathered at the United Nations achieved to embody its ambition to preserve peace and to ensure human rights in a global movement. At that time several challenges were in the center of international awareness out of which one was child protection. The creation of international organizations in the wake of the UN such as the WHO and the UNICEF witnessed the concern shared by the States to work for a worldwide child care on a global scale. While the action of these organisations is well-known today, that of the International Child Center (ICC) is far less famous. Created in 1949 in Paris on the initiative of the French paediatrician Robert Debré (1882-1978), the foundation actively participated in the movement for child protection in the second half of the 20th century. Around the world, the center pursued activities as formation, research and publication, but did so by following a unique and avant-garde approach signified by the concepts of social paediatrics. Based in Longchamp's castle, on the outskirts of Paris, the ICC was growing since under the auspices of the French State and the UNICEF. In the present study, we analysed the position of the ICC within the realm of the international organizations committed to child protection from 1949 to 1980, a period where the center played a prominent role on the international scene and where it situated itself both as a concurrent organisation and as a complementary structure for international institutions. The purpose is to enrich the knowledge and awareness of the ICC, which was dissolved in 1999, and to provide an understanding of the relationships maintained between international organizations on a transnational level during the second half of the 20th century.

Key words : International Child Center ; Robert Debré ; childhood ; UN ; UNICEF ; WHO ; international organizations ; international relations ; NGO ; humanitarian action.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Pierre Gaborieau
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le **08/06/2017**

Gaborieau